



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

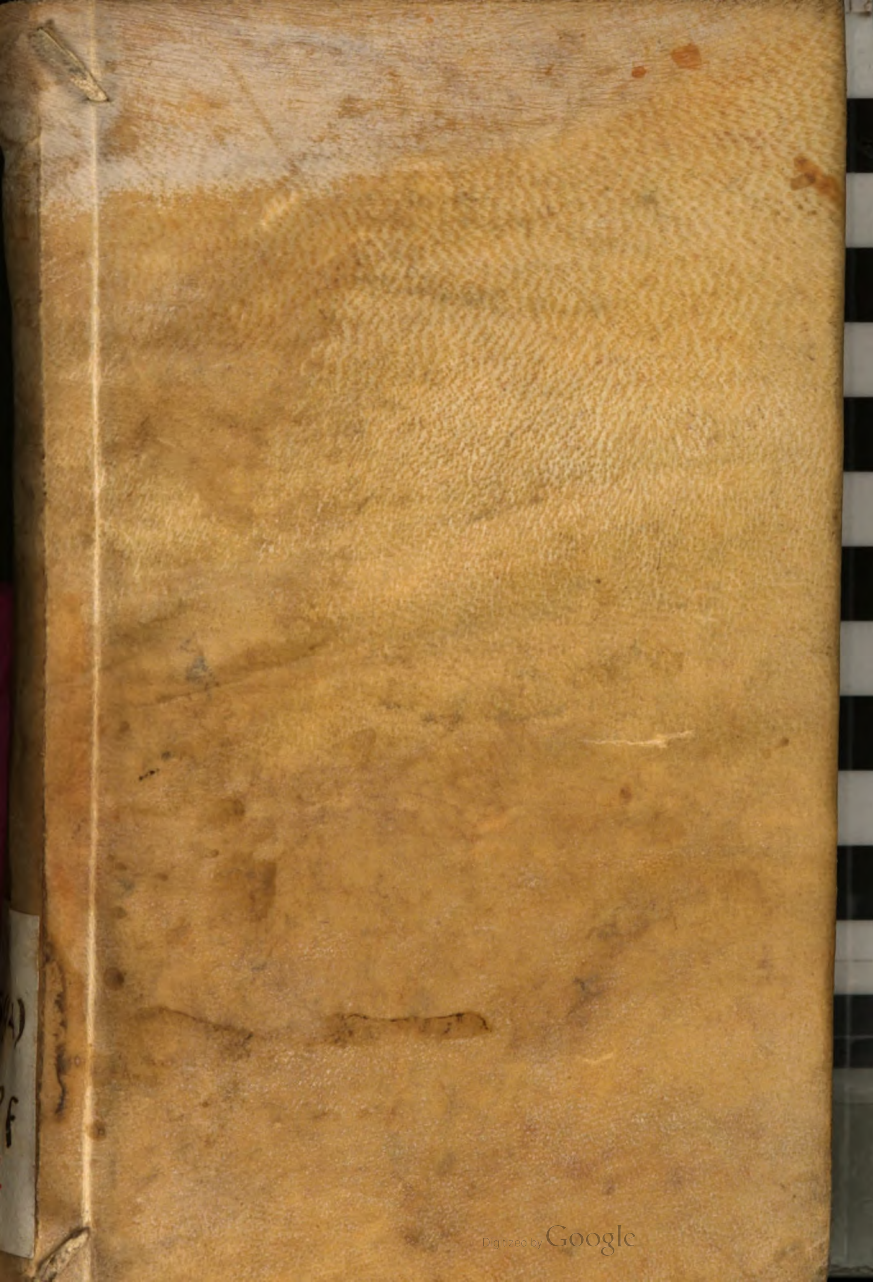
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





91-3-1

~~66-6-1-1-25~~

~~1-1-1-1-1~~

34

FLL

23282

80-15.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

*Le Journal Politique des principaux événemens de
toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles
en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des
Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Décou-
vertes dans les Sciences & les Arts ; les Spec-
tacles ; les Causes célèbres ; les Académies de
Paris & des Provinces ; la Notice des Édits,
Arrêts ; les Avis particuliers , &c. &c.*

SAMEDI 6 OCTOBRE 1787.

Coléon  *roy.*

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de
rue des Poitevins, N°. 18

Avec Approbation, & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois de Septembre 1787.

P	PIÈCES YUGITIVES.	Œuvres badines du Comte de	
<i>A Mlle. De la F***.</i>	3	<i>Caylus ,</i>	42
<i>Jupiter vengé, Apologue .</i>	4	<i>Instituts politiques & mili-</i>	
<i>Regrets d'Achille sur le corps</i>		<i>itaires de Tamerlan ,</i>	57
<i>de Patrocle ,</i>	49	<i>Le Provincial à Paris ,</i>	70
<i>Traduction de la quatrième</i>		<i>Le Souterrain ,</i>	77
<i>Ode d'Horace ,</i>	97	<i>Les Trois Exemples ,</i>	82
<i>L'Epée, la Plume & la Robe .</i>		<i>Réflexions sur la nécessité d'as-</i>	
<i>Fable ,</i>	98	<i>surer l'amortissement des</i>	
<i>Couplets aux Femmes ,</i>	100	<i>dettes de l'Etat ,</i>	87
<i>Makanual, Histoire vérita-</i>		<i>Laure ,</i>	88
<i>ble ,</i>	102	<i>Œuvres de M. Léonard ,</i>	117
<i>Im-promptu ,</i>	145	<i>Voyage de Provence ,</i>	130
<i>Les Moutons & le Buisson ,</i>		<i>La France Chevaleresque &</i>	
<i>Fable ,</i>	146	<i>Chapitrale ,</i>	136
<i>Couplets à une jolie Femme ,</i>		<i>Traité des Droits de l'Etat &</i>	
<i>Fable ,</i>	147	<i>du Prince ,</i>	138
<i>Im-promptu ,</i>	193	<i>Lettres de Jenny Bleinmore ,</i>	
<i>Aspasie, Canzate ,</i>	194		151
<i>Couplet à Mme de....</i>	196	<i>Observations sur l'intérieur des</i>	
<i>Charades, Enigmes & Logo-</i>		<i>Montagnes ,</i>	160
<i>graphes , 5, 52, 115, 149,</i>		<i>Ode sur la mort du Duc Léo-</i>	
	197.	<i>pold ,</i>	199
NOUVELLES LITTÉR.		<i>Essai sur la Nature champêtre ,</i>	
<i>Œuvres de M. l'Abbé Spallan-</i>			209
<i>zani ,</i>	8	<i>Variétés ,</i>	90, 164
<i>Œuvre complètes d'Ansoine-</i>		A C A D É M I E S.	
<i>Raphaël Mengs ,</i>	22	<i>Académie Française ,</i>	92
<i>Les Chef-d'œuvres d'Horace ,</i>		<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	128
	32	<i>Annonces & Notices ,</i>	44, 94,
<i>Tableau des Variétés de la</i>			140, 189, 238
<i>vie humaine ,</i>	36		

A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue
des Mathurins, Hôtel de Cluni.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 6 OCTOBRE 1787.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

*A M. DE LA HARPE, de l'Académie
Françoise, après l'avoir entendu au Lycée,
le 6 Août 1787.*

DÉVOUÉ dès l'enfance au culte d'Apollon,
Et maintenant son plus fidèle organe,
O vous, qui, dans son art ignoré du profane,
Nous donnez, à la fois, l'exemple & la leçon,
LA HARPE ! qu'en ce temple on aime à vous
entendre,
Lorsque, défenseur de Boileau,
Vous confondez ce nouveau,
Qui essaie à le faire descendre
Du sommet du sacré coteau !

A ij

4. MERCURE

Eh quoi ! la stupide ignorance
 Voudrait-elle, d'accord avec le mauvais goût,
 De ses flots inonder la France ?
 Quels ouvrages, bons Dieux ! & quels Juges, sur-tout !
 Annoncent-ils des Arts l'entière décadence ?
 Mais non : à ce Théâtre où Corneille étonna ;
 Où le Peintre éloquent de *Phèdre* & d'*Athalie*,
 Balança les succès d'*Horace* & de *Cinna* ;
 Où de terreur notre ame se glaça,
 Et de pitié pourtant fut encore attendrie,
 Malgré les durs crayons dont Crébillon traça
 Atrée, Electre & Zénobie ;
 Où, loin d'être éclipsé par ces rivaux fameux,
 Prêt à ceindre son front de la couronne épique,
 Voltaire, ce génie heureux,
 Plus éclatant & plus pompeux,
 Plus moral & plus pathétique,
 Lui seul nous instruisit en nous charmant comme eux ;
 A ce Théâtre, où, démentant votre âge,
 Dans Warwick, à vingt ans, vous fîtes admirer
 Et des beautés de l'Art ce brillant assemblage,
 Et ce jugement sain, & cette raison sage,
 Que l'on ose à peine espérer
 Du génie hors d'apprentissage ;
 A ce Théâtre, dis-je, en vain des nouveautés,
 L'attrait, au bon goût si contraire,
 Fait de *bravos* retentir le Parterre
 A de froides moralités,
 A des sentimens exaltés,
 A des Héros sans caractère ;

D E F R A N C E.

5

A des vers durs & fans verve enfantés :

Rassurons-nous ; malgré ce succès éphémère ,
Le beau , le grand , le vrai , toujours accrédités ,
Sont sûrs encor d'y frapper & de plaire.

Oui , lorsque de Sophocle empruntant les couleurs ,
Vous transportez sur notre Scène

Le tableau déchirant de ces longues douleurs ,
Qui de l'ami d'Hercule alimentent la haine ,
Non moins intéressant qu'au Théâtre d'Athènes ,
De pitié ce Héros attendrit tous les cœurs ,
Et *La Rive* , aujourd'hui si cher à Melpomène ,

Sous son nom fait couler nos pleurs.

Puissent , ainsi que vous , nos modernes Tragiques ,
De ce divin Sophocle heureux imitateurs ,

Nous rappeler , en des vers enchanteurs ,
Ce beau , ce naturel , & ces graces antiques ,
Qui , de nos jours encore , ont tant d'admirateurs ;
Ou , si , ne se livrant qu'à leur propre génie ,
De la Grèce on les voit négliger ces trésors ,

Puisse naître de leurs efforts

- Quelque nouvelle *Mélanie* !

Mais entrons dans ce Temple où veillent tous les Arts
Où de leurs fruits nombreux les récoltes choisies ,
Et de nos Périclès & de nos Aspásies ,
Avec tant d'intérêt appellent les regards :

C'est là qu'à de nobles Séances :

Un sexe aimable ajoute un nouveau prix ;
Qu'il y sourit à de charmans Ecrits ;
Que de ce lieu sacré , doctes intelligences ,

A iij

M E R C U R E

Aux plus sublimes connoissances
Vos Collègues & vous élevez nos esprits ;
Que des talens à leur aurore
Vous dirigez la marche & les premiers élans,
Et qu'à vos entretiens savans,
Les talens exercés vont profiter encore.
Ah ! doit-on craindre désormais
Que chez les Filles de mémoire
Puissent leur échapper ces lauriers que la Gloire
Attacha de tout temps sur le front des François !
A de si beaux lauriers tous aspirent sans doute ,
Et pour eux ils sont préparés.
Si cependant , ainsi qu'on le redoute ,
Loin du but un faux goût les avoit égarés ,
LA HARPE, que par vous leurs pas soient éclairés ;
Vous connoissez la bonne route ,
Et vous les y ramènerez,

(Par M. Mugnerot.)

RÉPONSES A LA QUESTION :

Y a-t-il plus de plaisir à voir arriver ce qu'on aime , que de peine à le voir partir ?

L.

LE plaisir est un bien trompeur ;
Le désespoir est un martire :
L'un ne fait qu'effleurer le cœur ,
L'autre à chaque instant le déchire.

(Par M. de Monrocher.)

DE FRANCE.

7

II.

Air : *Faire voudrois , belle Marie !*

VERS moi pauvret quand vient l'amie ;
 Vois naître roses du bonheur.
 Part-elle ? épines de la vie
 S'enfoncent toutes dans mon cœur.
 Quand loin elle est, du moins espère
 De bientôt la voir revenir.
 Espoir console ma misère,
 Parce qu'espérer c'est jouir.

Dès que la vois , bientôt oublie
 Tourment d'absence & long malheur ;
 Car seul doux regard de Marie
 Efface siècle de douleur ;
 Mais si bien chère est jouissance
 Qu'éprouve quand la vois venir ,
 Mortelle , affreuse est déplaisance
 Que ressens quand la vois partir.

Las ! quand ma Dame , après silence ;
 Soupirant , dit ; *M'en vais partir* ,
 Lors plaisirs , bonheur , existence ,
 Avec elle , vois tout s'enfuir.
 Ains quoiqu'heureux dès qu'elle arrive ,
 Supporter puis tant doux plaisir ;
 Mais du départ peine est si vive
 Que succombe & n'ai qu'à mourir.

(*Par M. Charon.*)

A iv

MERCURE

III.

D'UN SUISSE.

POUR répondre, en deux mots, d'une façon fortable,

Voici l'avis que je vais vous donner :

On a plus de plaisir lorsqu'on s'en va dîner,

Que de regrets en se levant de table.

(Recueillie par le Ch. de Meude-Monpas.)

NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE.

La crainte de perdre est-elle aussi forte chez l'Avare, que l'est chez l'Ambitieux le désir de posséder?

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Fourrage*; celui de l'Enigme est *Cheval* (1); celui du Logogriphe est *Rocher*, où se trouve *Roche*, *Roch* (*Saint*), *Roc*.

(1) Le Cheval a trois rapports avec la Femme; la *poitrine*, le *fessier*, & les *crins*, c'est-à-dire, *poitrine large*, *croupe remplie*, & les *crins longs*: trois avec le Lion; le *maintien*, la *hardiesse*, & la *sureur*: trois avec le Bœuf; l'*œil*, la *narine*, la *jointure*: trois avec le Mouton; le *nez*, la *douceur*, la *patience*: trois avec le Mulet; la *force*, la *confiance au travail*, & le *pied*: trois avec le Cerf; la *tête*, la *jambe*, & le *poil court*: trois avec le Loup; la *gorge*, le *col*, & l'*ouïe*: trois avec le Renard; l'*oreille*, la *queue*, le *trot*: trois avec le Serpent; la *mémoire*, la *vue*, le *contournement*: trois avec le Lièvre; la *course*, le *pas*, la *souplesse*.

DE FRANCE.

CHARADE.

GARDE-TOI, cher Lecteur, d'un coup de mon
premier ;

Ne t'amuse jamais non plus à mon dernier ,
Car tu pourrois un jour éprouver mon entier.

(*Par Mlle. Florence.*)

ÉNIGME.

SANS avoir, j'en conviens, une grande valeur ,
Trois plus petits que moi ne me feroient pas peur ;
Je les vaux tous les jours ; c'est à la connoissance

Des moindres sujets de la France ;

Et malgré que je sois fort chérif, fort mesquin ,

Même, si l'on veut, un faquin ,

Je me trouve parfois en bonne compagnie ,

Avec de beaux Messieurs tout d'argent ou tout d'or.

Que vous dirai-je ençor ?

Mais je ferai mieux de me taire.

Rouge (non de cheveux) mon nom est bien vulgaire.

(*Par un Membre de la Ch. Litt.*

de Chantepie.)

LOGOGRIFFE.

FILS d'une sage mère, on m'a vu furieux
Commettre des forfaits en attestant les Cieux.

A V

Aveugle en ma fureur, j'ai dévasté la Terre
 En allumant par-tout le flambeau de la guerre.
 Je possède en Espagne encor quelques autels,
 Toujours rougis du sang des malheureux mortels.
 Le nouveau Continent, devenu ma victime,
 Eut, dès que j'abordai, connoissance du crime.
 J'armai ton bras, Clément, je fis périr Valois,
 Je privai les François du plus grand de leurs Rois.
 Mais le Monde troublé par ma funeste rage,
 Voit luire enfin la paix que désire le sage.
 Si tu m'as deviné, Lecteur, je peux finir.
 Dans neuf pieds j'ai pourtant bien des mots à t'offrir,
 D'abord un joli mois, ce qui donne la vie;
 Un mont Sicilien, un autre dans l'Asie;
 Ce qui porte en son sein des trésors précieux;
 Un métal, un vrai sor ; plus, un de nos aïeux;
 Un terme de mépris, des bonbons, ce qui passe
 Et ne revient jamais ; l'animal dont la race
 Est belle en Arcadie, & puis une boisson
 Nécessaire au malade, & le nom du Démon.
 Tu trouveras ce que tout bon Prêtre doit dire;
 Plus, ce qui tous les jours revient & se retire;
 Un petit animal ; trois tons de l'Arétin;
 De l'Empire Chinois un Royaume voisin;
 A nos châteaux ailés chose très-nécessaire :
 Ajoutez à ces mots, un fleuve d'Angleterre.
 Devine-les bien tous ; si tu fais combiner,
 Dans peu, mon cher Lecteur, tu pourras me trouver.

(Par M. de Bourrienne, de Sens.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE de la Révolution d'Amérique, par rapport à la Caroline Méridionale; par M. DAVID RAMSAY, Membre du Congrès Américain. Traduite de l'Anglois; ornée de Cartes & de Plans. A Londres; & se trouve à Paris, chez Froullé, Libraire, quai des Augustins, 1787. 2 vol. in-8°. Prix, 10 liv. 10 s. br.; pour la Province, francs de port, 12 liv.

» **D**ès qu'une chose est imprimée, a dit
» Voltaire en parlant des mensonges histo-
» riques, pariez qu'elle est fausse; je suis de
» moitié avec vous, & votre fortune est
» faite ». Cela est sur-tout vrai de ces com-
pilations précipitées, où l'on recueille des
événemens récents, & dont on fonde le suc-
cès sur la vanité d'un Parti ou d'une Puif-
sance, en répétant les faussetés qu'ils ont fait
circuler pendant la guerre. La multiplicité
des Gazettes, les impostures vénales des li-
belles périodiques, qu'on enchaîne par la
crainte ou l'intérêt, & que l'on accrédite par
des autorisations spéciales; enfin, les Ecrits
Polémiques qu'enfante chaque faction, & où
elles disent presque toujours le contraire de

A vij.

ce qu'elles ont vu ou pensé, en se gardant bien de laisser paroître les vrais motifs de leur conduite, deviennent les matériaux avec lesquels des Ecrivains pressés édifient ces monumens de fable. Le ridicule se joint à l'abus, lorsqu'à ces recueils de bruits incertains on mêle des réflexions, comme on le fait aujourd'hui. S'il faut être très-réservé à raisonner sur les faits, on doit l'être bien davantage à raisonner sur des mensonges. Si quelque chose inspire de la pitié, c'est de voir un Ecrivain, étranger à la guerre & aux affaires, mais riche de quelques dates, de quelques pièces officielles, de rapports fournis par gens dont il ne peut apprécier la véracité, porter sentence sur les acteurs des évènements, les peindre, & trop souvent les diffamer, comme s'il eût vécu dans leur intimité, trancher sur les questions politiques, résoudre des problèmes qui seront problèmes encore pour la Postérité, & juger les querelles des Etats.

L'Histoire ne devrait-elle donc jamais être écrite par les contemporains? Bien au contraire, ils sont les meilleurs garans de sa fidélité; pourvu toutefois, ainsi que le demande un célèbre Souverain qui a mis autant de dignité dans l'Histoire que de grandeur dans ses actions, que ces Auteurs aient eu des charges, aient été eux-mêmes acteurs, ou attachés à la Cour, ou autorisés des Souverains à fouiller dans les archives. Encore auront-ils à combattre les préjugés de circon-

tance, qui ne s'effacent qu'à la longue, & l'ambition de publier, de leur vivant, des révélations que mille obstacles rendroient alors imparfaites.

Ces considérations n'ont pas arrêté les Ecrivains nombreux qui ont déjà traité de la Révolution d'Amérique. Nous en avons trois ou quatre Histoires en françois, & il s'en prépare d'autres; M. Andrews en a aussi compilé une en Angleterre; l'Amérique va donner la sienne; & en attendant, voici le Docteur Ramsay qui ouvre son portefeuille.

Ce dernier mérite sans doute une attention particulière. D'abord son Histoire n'est point générale, & comprend seulement la Révolution de la Caroline méridionale. Cette province est la patrie de l'Auteur; témoin d'une partie des faits qu'il raconte, il a pu recueillir des informations exactes sur le reste, en sa qualité de Membre du Corps Législatif & du Congrès: enfin, il n'a fait mention des événemens arrivés dans les Etats voisins, qu'autant que leur rapport avec les affaires de la Caroline méridionale & leur influence sur son sort l'ont rendu nécessaire. De ce resserrement du plan, a dû naître la facilité d'étendre les détails, sans lesquels une Histoire de ce genre est un squelette, & de développer les principaux faits pour en fonder la certitude.

Dans le premier Chapitre, qui forme une introduction de l'Ouvrage, le Docteur Ramsay jette un coup d'œil sur l'état de la Caro-

line & sur les évènements antérieurs à la révolution. Voici de quelle manière un Membre du Congrès dépeint la situation de ces Colonies, que les enthousiastes d'Europe nous représentoient comme gémissantes sous une oppression intolérable. » On eût à peine trouvé, dit l'Historien, dans la Caroline méridionale, un ennemi de la succession de la Maison d'Hanovre, ou de la Constitution Britannique. Ses habitans poussaient même à l'excès leur attachement aux usages Anglois. La plupart d'entre eux envoyaient leurs enfans recevoir leur éducation en Angleterre, & ne parloient de ce pays que sous le tendre nom de *patrie*. » Ils étoient remplis d'enthousiasme pour le système de bonheur civil & religieux, qui avoit fait croître & fleurir la Colonie. » Ils obéissoient généralement & avec joie aux Loix du Parlement Britannique. Peu de pays ont offert, dans aucun âge, un exemple aussi frappant de prospérité publique & particulière, que la Caroline méridionale, depuis 1763 jusqu'à 1775. La population de la province fut *plus que doublée* dans ce court espace de temps. L'opulence se versoit sur les habitans par des milliers de canaux. Il n'y avoit d'indigens que les fainéans & les hommes poursuivis par la destinée. En paix avec l'Univers entier, les Colons jouissoient à la fois de la tranquillité domestique, & d'une entière sûreté pour leurs personnes & pour

» leur propriété. En même temps ils étoient
 » parfaitement contents de leur Gouverne-
 » ment, & ne desiroient pas le plus léger
 » changement dans leur Constitution poli-
 » tique «.

Un Ecrivain très-célèbre avoit tracé le même tableau de la prospérité des Colonies, ce qui lui valut des reproches amers ; aujourd'hui, & sur l'autorité du Docteur Ramsay, on peut regarder comme un fait authentique, cette prospérité & cet amour des habitans de la Caroline pour l'administration de la métropole : il n'est donc pas exact d'avancer, comme l'a fait récemment un Auteur d'un mérite reconnu, que les Américains ne respectoient pas les actes législatifs d'une nation qui avoit montré *si peu de sagesse dans la direction de ses Colonies.*

L'Historien expose avec beaucoup d'art, de clarté & d'impartialité, les causes générales qui bouleversèrent cette harmonie. Loin d'attribuer faussement, à l'exemple d'autres Ecrivains, aux vûes ambitieuses du Ministère Tory de George III, le projet de taxer les Colonies, il indique très-judicieusement, que ce Ministère fut porté à cette innovation par le poids immense de la dette nationale. En effet, il suffit d'un instant de réflexion, pour appercevoir que la prérogative royale étoit intéressée au soulèvement des Américains contre la suprématie du Parlement. En accordant sur eux, à la Couronne, une autorité indépendante des Comices Bri-

anniques, ils eussent rendu ce pouvoir bien dangereux à la Grande-Bretagne, & un Ministre corrompu eût saisi cette occasion de l'obtenir. L'embarras des finances sous l'administration de M. Grenville, fut donc la première origine de ce plan de taxation. A l'imprudent acte du timbre, on joignit l'imprudente révocation de cet impôt. » L'effet de cette condescendance, observe M. Ramsay, fut d'inspirer aux Américains de hautes idées du besoin qu'avoit la Grande-Bretagne de conserver leur commerce. Rien ne pouvoit être de plus mauvaise politique que cette révocation, en supposant que le Ministère Anglois se proposât sérieusement de revenir au plan d'imposer les Américains; au lieu que rien n'étoit plus sage, si l'on y eût renoncé pour jamais «.

L'Historien ne dissimule point que les esprits dans la province étoient très-partagés sur la nécessité d'une insurrection formelle. » Comme la plupart des habitans, dit-il, ne sentoient aucune inquiétude pour leur liberté personnelle ni pour leur propriété, il n'étoit pas difficile de combattre dans leur esprit le parti de renoncer aux douceurs présentes pour éviter des maux à venir. Ceux qui conduisoient le peuple n'avoient au contraire d'autre moyen de le presser de courir les dangers & de supporter les dépenses de la guerre, que de lui faire envisager la nécessité de pré-

» venir les conséquences très-alarman-
» tes qui pourroient s'ensuivre un jour, si on
» laissoit passer un exemple aussi dange-
» reux que les résolutions du Parlement Bri-
» tannique ». Cette guerre de *prévoyance*,
que les mesures violentes de la Métropole,
& le caractère encore plus violent de leur
exécution, rendirent de nécessité, fut con-
duite d'abord dans la Caroline avec une
grande retenue. On ne s'y permit aucuns des
actes excessifs des Bostoniens. Le thé Anglois
arrivé à Charles-Town n'y fut point incendié,
mais gardé dans les magasins, avec défense
de le mettre en vente.

Du récit des premières hostilités, l'Auteur
passe à la formation du nouveau Gouverne-
ment en Caroline, à celle du Congrès, & à la
déclaration d'indépendance. Ces faits géné-
raux de l'Histoire de la Confédération, sont
rapportés ici très-brièvement, & ne contien-
nent aucune particularité ignorée, si l'on en
excepte le trait suivant, peu digne de créance.
Après avoir justifié le refus du Congrès d'é-
couter les propositions conciliatoires que lui
fit la Métropole en 1778, l'Historien ajoute :
» De plus, il est *connu* à présent, par des
» *informations qu'on s'est procurées depuis*,
» que *quand même* les Etats d'Amérique se
» seroient accordés avec les Commissaires
» Royaux, le Gouvernement de la Grande-
» Bretagne n'auroit pas ratifié la conven-
» tion ». Lorsqu'un Historien avance de pa-
reilles accusations, il ne doit pas tenir les

preuves en réserve. Si ces preuves sont incomplètes, le ton affirmatif est inexcusable. Jamais assertion ne fut plus dénuée de toute vraisemblance. Un Ministre mal honnête, un Souverain trompé, peuvent en venir à des violations de leur parole ; mais à qui persuadera-t-on que des conditions offertes à l'Amérique, sous le sceau d'un acte du Parlement Britannique, & sous la garantie de la nation entière, eussent été éludées ? Si le Cabinet de Saint-James avoit projeté une pareille infidélité, pouvoit-il se flatter d'en rendre complice un Parti puissant que les revers de la guerre animoient & grossissoient de plus en plus ; qui faisoit anathématiser en chaire les soldats armés contre les Insurgens, comme des assassins ; qui levoit des souscriptions publiques en faveur des prisonniers Américains, à l'instant où il rejetoit celles proposées par le Gouvernement pour la levée de nouveaux régimens, & qui eût fait décapiter les Ministres assez infames pour conseiller au Parlement une telle perfidie ? Perfidie gratuite, si elle n'eût pas été très-dangereuse, puisqu'en rompant cet accord préliminaire, on se fût enlevé tout droit à d'ultérieures négociations, & toute excuse dans la poursuite de la guerre.

L'invasion de la Georgie par le Général Prevost, le siège de Savannah, la prise de Charles-Town, & les campagnes du Comte de Cornwallis en Caroline, forment la moitié

du second volume de cette Histoire. On pourroit se défier peut-être de ces détails militaires écrits par un Médecin ; mais il retrace seulement les principaux évènements ; il le fait sur les Mémoires des Capitaines du Congrès, & d'une manière assez plausible , pour expliquer les vicissitudes de ces hostilités , souillées de toutes les énormités de la guerre civile. Si quelque chose prouve le découragement où se trouvoient les Américains du midi à cette époque , & le peu d'enthousiasme qui les animoit , c'est le fait suivant. » Le Gouvernement de la Caroline , » dit l'Historien , fit tout ce qui lui étoit » possible pour maintenir ses premières levées , & pour en augmenter le nombre. » On offrit en 1779 , cinq cents dollars de » gratification (2500 liv. tournois), comme » un encouragement propre à multiplier les » recrues. Quoique cette somme , qui étoit » en papier monnoie , fût à peu près équivalente à cinquante dollars en argent , les » détresses des soldats étoient si grandes , » qu'on ne put déterminer qu'un très-petit » nombre d'hommes à entrer dans les régimens réguliers. Vers le même temps, on » passa une Loi pour enlever les vagabonds , les fainéans & les gens de mauvaise conduite , & les forcer à servir dans les troupes régulières ». C'étoit donc la lie de l'Amérique qui combattoit la lie de l'Europe , pour le plus noble & le premier des intérêts. Ce n'est pas ainsi que la liberté fonda son em-

pire dans les montagnes de la Suisse, ni dans les marais de la Hollande.

Entre plusieurs faits de guerre intéressans, que contient ce volume, l'un des plus curieux & les mieux développés, est le combat de King's-Mountain en Octobre 1780, où neuf cents Montagnards défirent onze cents Torys & tuèrent leur Chef, le partisan Ferguson. Le Colonel Cleveland, qui commandoit les vainqueurs, leur dit avant l'action ;

» Mes braves amis, quand vous ferez aux
 » prises, n'attendez pas de moi le mot du
 » commandement. Je tâcherai, par mon
 » exemple, de vous montrer comment il
 » faut combattre. Que chaque soldat se re-
 » garde comme un Officier ; tout ce que je
 » vous demande, c'est de ne point prendre
 » la fuite. S'il en est parmi nous qui soient
 » intimidés, je les engage à se retirer tout
 » à l'heure «.

La création du papier monnoie, son accroissement inconsidéré, sa dépréciation graduelle, enfin son anéantissement, sont traités ici, dans le Chapitre X, avec netteté. Le Lecteur y prendra une idée juste de ces mesures étranges que les détracteurs des Etats-Unis ont caractérisées de banqueroute formelle, & que d'autres ont justifiées par des calculs & des sophismes, dont l'obscurité a du moins réussi à embrouiller une question fort simple. La nécessité, voilà la seule excuse valable qui puisse être alléguée : elle n'a rien de commun avec la morale & la justice qu'on

a mêlées indiscrètement à cette apologie. M. Ramfay ne déguise pas les suites de cette révolution fiscale. » Cette funeste nécessité, » dit-il, de faire des injustices particulières » pour l'avantage public, porta atteinte, à » beaucoup d'égards, aux intérêts politiques » de l'Etat, & au caractère moral de ses habitans. Les maux ne prirent pas fin avec » la guerre. En fermant les Cours de Justice, » & en autorisant par une Loi les particuliers à payer leurs dettes avec un papier » tombé de prix, on rendit si familier au Public le procédé de ne point remplir ses » engagements, que certains habitans, depuis la guerre, ont été *beaucoup plus négligens* à s'acquitter honorablement de » ceux qu'ils avoient pris «.

Nulle province n'éprouva plus que la Caroline méridionale les horreurs de la guerre domestique, jointes à la calamité d'une invasion étrangère, si l'on peut donner ce nom à celle de l'armée Angloise. Exposés aux rigueurs inouïes de la soldatesque & des Commandans de la Métropole, les Colons divisés, se poursuivoient entre eux avec un acharnement dont l'Historien n'a pas affoibli le tableau. Durant les mémorables révolutions qui libérèrent la Suisse & la Hollande, comme l'excès de la tyrannie avoit été intolérable, le soulèvement fut presque universel. Cette unanimité prévint les massacres des factions, & les Républicains n'eurent pas à combattre leurs propres concis

royens. On n'y vit donc point cette oppression mutuelle & sanguinaire des partis, qui désola la Caroline. Enormités de tout genre, meurtres, incendies, pillages, furent alternativement exercés par les Torys & les Whigs nationaux, à mesure que le sort des armes redonnoit aux uns ou aux autres un instant de supériorité : tel est le véritable caractère de la guerre civile, qu'il ne faut pas confondre avec une révolte universelle pour la liberté.

La Caroline eut à souffrir un autre fléau, dont le Docteur Ramsay peint les ravages avec énergie. Lorsque les Anglois eurent occupé Charles-Town & les districts voisins, les prisonniers & les Insurgens qui avoient pris les armes, achetèrent leur liberté & leur repos par une nouvelle prestation d'allégeance au Gouvernement Britannique. A la rigueur, elle emportoit pour ces sujets le devoir de se joindre aux milices, obligées de défendre, au besoin, l'autorité qu'ils venoient de reconnoître. En conséquence, & très-imprudemment, les Commandans Anglois rendirent une proclamation qui forçoit ces Insurgens soumis, à prendre une part active aux opérations militaires. Ils obéirent pour l'instant, & à la première occasion favorable, ils retournèrent aux drapeaux du Congrès. Plusieurs de ceux qui retombèrent aux mains de leurs ennemis, furent impitoyablement exécutés. L'esprit de vengeance rendit atroces ces actes de justice militaire,

dont l'infortuné Colonel Haynes fut la dernière victime. L'Historien expose fort au long le procès de cet Officier, qui, libéré sur sa déclaration d'allégeance, & sommé ensuite de servir le Gouvernement Anglois, reprit les armes contre lui, fut fait prisonnier de nouveau, & exécuté à Charles Town, à la fin de la guerre, à l'instant où il ne restoit aux Anglois aucune espérance de réduire l'Amérique, & où, par conséquent, cette sévérité devenoit une barbarie gratuite.

M. Ramsay n'avoit pas besoin de chercher de longues excuses embarrassées de la conduite du Colonel Haynes, pour arracher des larmes sur sa destinée; il suffisoit de peindre en traits attendrissans, comme il l'a fait, les derniers momens de cet Officier. Il nous paroît clair, même par les documens qui accompagnent ce récit, que Haynes avoit manqué aux loix de la guerre & de l'honneur: mais son supplice fut un acte de vengeance non moins inexcusable; il falloit le renvoyer au Congrès, qui sans doute l'eût cassé avec opprobre, en le privant de la gloire de défendre la liberté.

La quantité de pièces justificatives & de notes finales qui accompagnent cette Histoire, nous semblent quelquefois contredire les récits & les opinions de l'Auteur; mais elles forment une portion très-instructive de son travail. Plusieurs de ces morceaux n'étoient pas encore connus en Europe.

Cet Ouvrage, d'ailleurs si estimable par

le fond de la narration , est écrit avec modération. Il s'en faut de beaucoup que les Ecrivains de notre hémisphère, qui ont traité le même sujet , aient conservé la décence & l'impartialité du Docteur Ramsay ; qualités qui font l'éloge de son caractère comme celui de ses connoissances.

Quoique le style du Traducteur soit souvent négligé , quelquefois même incorrect , il ne manque ni de clarté ni de mouvemens. Ne connoissant point l'original , nous ne pouvons rien dire de l'exactitude avec laquelle il est transmis en notre Langue ; mais le choix qu'en a fait M. , & la manière dont , en général , il a exécuté cette entreprise , font honneur à son discernement & à sa capacité.

(*Cet Article est de M. Mallet du Pan.*)

COMMENTAIRE sur la Loi des Douze Tables, dédié au Roi, par M. BOUCHAUD, Conseiller d'Etat, de l'Académie des Belles-Lettres, &c. Professeur en Droit au Collège Royal.

Leges itaque semper curiosè legenda interpretandæque erunt.

Aggenus in Frontinum, de Limitibus Agrorum.

A Paris, chez Moutard, Imp. - Lib. de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Clugny, 1787. in-4°. Prix, 18 liv. rel.

LA Loi des Douze Tables , monument précieux de l'Antiquité , a eu des Panégyristes ,

ristes & des Commentateurs célèbres ; elle a eu aussi , elle a sur-tout aujourd'hui des détracteurs , ainsi que toute la Jurisprudence Romaine dont elle est la base ; c'est principalement à la venger des attaques de ces derniers , & à la rétablir dans tous ses honneurs , que M. Bouchaud consacre ce savant & immense travail. Parmi les Anciens , Diodore de Sicile , Denys d'Halicarnasse , Cicéron , Tite-Live , Florus Tacite , ont donné des éloges à la Loi des Douze Tables : ce ne sont pas là de médiocres autorités ; Cicéron vante cette Loi non seulement comme Loi , & relativement à l'influence naturelle de la Législation sur la Morale , mais relativement à la Littérature , comme un monument qui retrace les usages antiques , & qui fait connoître les vieux mots de la Langue Romaine , ces mots plus vieux encore que ceux dont Horace disoit avec regret :

Speciosa vocabula rerum ,

Quæ priscis memorata Catonibus atque Cæsaribus ;

Nunc situs informis premit & deserta vetustas.

Plurima est, dit Cicéron, *in Duodecim Tabulis Antiquitatis effigies , quod & verborum prisca vetustas cognoscitur , & actionum genera quadam Majorum consuetudinem vitamque declarant.*

Politique , Science civile , Morale , Philosophie , Cicéron trouvoit tout dans les Loix , & presque tout dans la Loi des Douze

Nº. 40. 6 Octobre 1787.

B

Tables; il la trouvoit même plus utile que toutes les Bibliothèques des Philosophes: mais il paroît que, de son temps, tout le monde n'étoit pas de son avis; car, de la manière dont il l'énonce, il a l'air de s'attendre à de grandes contradictions, & il dit presque comme Rousseau:

Mais je vois déjà d'ici

Frémir tout le Zénonisme.

Fremant omnes licet, dicam quod sentio: bibliothecas, me hercule, omnium Philosophorum unus mihi videtur Duodecim Tabularum libellus..... & auctoritatis pondere & utilitatis ubertate superare.

Tacite regarde la Loi des Douze Tables comme ayant été le dernier Ouvrage de l'équité à Rome, *finis equi Juris*. Celles qui suivirent, dit-il, naquirent le plus souvent de la discorde, de l'ambition, de la violence: *Nam secuta Leges,..... sapius..... dissensione ordinum & adipiscendi illicitos honores, aut pellendi claros viros aliaque obprava, per vim lata sunt*. Tite-Live appelle la Loi des Douze Tables, la source de tout Droit public & privé: *Fons omnis publicæ privatique Juris*.

Denys d'Halicarnasse y voit la Politique, la Jurisprudence & la Philosophie contenues en entier,

Quant à l'historique de cette Loi, vers la fin du troisième siècle de la fondation de

Rome, le Tribun Caius Terentillus Arsa proposa de former un corps de Loix pour servir de règle aux particuliers dans la conduite de leurs affaires, & aux Juges dans l'administration de la justice : une proposition si naturelle & si juste, qui le croiroit ? fut mal reçue, & long-temps éludée par le Sénat ; les Juges étoient tirés de l'Ordre des Sénateurs, & des décisions arbitraires étoient bien plus favorables à leur autorité.

» Les Loix, dit M. Bouchaud, sont l'égide
 » du faible & le frein de l'homme puissant.
 » Il est donc dans la nature des choses hu-
 » maines que le Peuple demande un Code,
 » & que les Grands s'y opposent «.

Il est donc dans la nature des choses humaines que le Peuple ait raison, & que les Grands aient tort ; & c'est peut-être ainsi qu'on peut répondre à cette question de La Fontaine :

En quel sens est donc véritable

Ce que j'ai lu dans certain lieu,

Que sa voix (*celle du Peuple*) est la voix de Dieu ?

Cependant le Peuple insistoit ; & l'an de Rome 301, T. Romilius, qui avoit été Consul l'année précédente, ouvrit l'avis d'envoyer en Grèce pour en rapporter les Loix de Solon ; le Sénat chargea de cette commission Spurius Posthumius, Aul. Manlius & Ser. Sulpitius. Après leur retour, les Décemvirs furent établis pour former, des

B ij

différentes Loix que les trois Députés avoient rapportées de Grèce, un corps de Jurisprudence. Les Loix des Dix Tables furent rédigées par les Décemvirs : les deux dernières furent publiées de l'autorité des Consuls Lucius Valerius & Marcus Horatius, après la suppression du Décemvirat. Ces Loix étoient contenues dans douze tables d'airain ; on y inféra, outre les Loix rapportées de la Grèce, plusieurs Ordonnances des Rois de Rome ; c'est un point que M. Bonamy a très-bien établi dans une *Dissertation sur l'origine de la Loi des Douze Tables*, divisée en trois Parties, lues à l'Académie des Belles-Lettres les 23 Juin 1735, 18 Mai 1736, & 15 Février 1737 : mais ce Savant va trop loin, selon M. Bouchaud, lorsqu'il paroît croire, contre le témoignage formel d'une foule d'Ecrivains anciens, qu'aucun chef de la Loi des Douze Tables ne fut emprunté des Loix de la Grèce, & même qu'on ne fit jamais à ce sujet de députation en Grèce. M. Bouchaud détruit cette partie du système de M. Bonamy, principalement par deux Fragmens de Caius, où ce Jurisconsulte interprétant deux chefs de la Loi des Douze Tables, rapporte le texte grec des Loix de Solon, d'où ces chefs furent empruntés.

M. Bonamy n'avoit examiné qu'une question relative à la Loi des Douze Tables, celle qui concerne son origine ; le Lecteur trouvera résolues dans le Commentaire de

M. Bouchaud, toutes les questions auxquelles ce monument peut donner lieu.

Les Romains eurent-ils raison d'adopter des Loix étrangères ?

Oui, ils durent autant s'applaudir d'avoir recueilli les Loix de la Grèce pour en former celle des Douze Tables, que d'avoir adopté dans la suite les Loix Maritimes des Rhodiens, & en général d'avoir introduit à Rome tout ce qu'ils trouvèrent sagement établi chez les différens Peuples de la terre. Toute Loi ne convient pas sans doute à tout climat, à toute espèce de Gouvernement, & on peut dire dans le sens moral comme dans le sens physique :

Non omnis fert omnia tellus.

Mais il sera toujours très-sage d'emprunter à nos voisins, à nos rivaux, à nos ennemis même, tout ce qui nous manque de bon & d'utile, & de perfectionner la Législation Nationale par l'étude des Législations Etrangères.

Quelles furent les villes de la Grèce d'où les Romains empruntèrent la Loi des douze Tables ?

Ce fut principalement Athènes, & des cinq fameux Législateurs de la Grèce, Lycurgue, Zaleucus, Charondas, Dracon, & Solon ; ce dernier est celui qui a le plus fourni d'idées pour la formation de la Loi des Douze Tables.

Pourroit-on faire remonter l'origine de

B iij

la Loi des Douze Tables jusqu'à celle de Moïse par les Loix Attiques ?

On apperçoit sans doute quelque conformité entre les Loix Judaiques & les Loix Romaines ; mais cette conformité n'est , selon M. Bouchaud , ni assez générale , ni assez frappante , pour qu'on soit autorisé à donner à la Loi des Douze Tables cette origine sacrée. Il ne nous reste plus de la Loi des Douze Tables qu'un centon , composé de divers lambeaux , dont on peut dire , selon M. Bouchaud , ce que Dion Chrysostôme disoit de la Grèce , que rien n'attestoit mieux sa grandeur passée , que ses ruines mêmes : il n'est pas très-facile de distinguer les vrais fragmens de la Loi des Douze Tables , d'avec ceux qui lui sont mal à propos attribués. Parmi les Savans , plusieurs s'y sont trompés ; les uns ont cru que toutes les Loix rapportées par Cicéron dans son *Traité de Legibus* , furent empruntées de la Loi des Douze Tables ; d'autres ont cru reconnoître dans les formules inventées par les Jurisconsultes , des fragmens de cette même Loi ; d'autres ont regardé comme autant de chefs de la Loi des Douze Tables , tous les articles dont il est dit qu'ils furent ordonnés par cette loi , quoique ces articles soient seulement émanés des premiers qui interprétèrent cette Loi. L'équivoque du mot *Loi* , par lequel plusieurs entendoient la Loi des Douze Tables comme étant la Loi par excellence , a encore induit en erreur une multitude de

Savans : enfin la licence des conjectures tirées de quelques ressemblances de quelque analogie soit dans le fond, soit dans la forme de certaines dispositions légales anciennes, a encore multiplié les erreurs à ce sujet ; M. Bouchaud emploie une section entière à démêler ces diverses sources d'erreur. Ce morceau fait honneur à la critique autant qu'à son érudition.

Les changemens considérables qu'éprouva de bonne heure la Langue latine, sont cause que les anciens Auteurs, en rapportant les différens chefs de la Loi des Douze Tables, n'ont pas pris à tâche de conserver les propres termes de la Loi, & qu'ils ne s'accordent pas même entre eux dans la manière d'énoncer chaque Loi : M. Bouchaud examine s'il est possible & s'il est de quelque utilité de restituer l'ancien langage de la Loi des Douze Tables ; il se décide pour l'affirmative, d'après des raisons & des exemples.

Son principal objet étant de justifier le Droit Romain & la Loi des Douze Tables, il fait voir, toujours en joignant les raisonnemens & les exemples, que les Loix des Décemvirs, malgré l'extrême rigueur de quelques-unes de ces Loix, furent pour la plupart recommandables par leur sagesse & leur équité.

De ces Loix, la plus difficile à justifier est celle qui concerne les Débiteurs insolubles, sur-tout s'il faut prendre à la lettre

les termes de cette Loi, comme l'ont fait divers Auteurs, nommément Aulu-Gelle, qui nous a conservé ces propres termes. Le Créancier avoit droit d'emmener & de charger de fer le Débiteur insolvable. Le Débiteur ainsi emmené par son Créancier, pouvoit prendre avec lui des arrangemens; s'il n'en prenoit pas, le Créancier le tenoit en charte privée pendant soixante jours. Dans cet intervalle on amenoit le Débiteur dans la place publique, trois différens jours de marché; le Crieur annonçoit à haute voix la somme que cet homme devoit; pour voir si quelque parent, quelque ami, ou seulement quelque spectateur touché de pitié, consentoit à payer pour lui. S'il ne se présentoit personne; & si le Débiteur ne parvenoit point à faire un accommodement avec son Créancier, celui-ci pouvoit ou le faire mourir, *de capite addicte pœnas sumito*, ou le vendre pour être payé sur le prix. S'il y avoit plusieurs Créanciers, alors *siebat sectio*: mais comment cette section se faisoit-elle? coupoit-on en effet ce malheureux en morceaux, pour que ces morceaux fussent distribués aux Créanciers? Terrullien, Quintilien, Aulu-Gelle, & plusieurs Modernes, l'ont cru ainsi, & cette opinion a été long-temps l'opinion reçue. Aulu-Gelle nie seulement qu'il y ait jamais eu d'exemple qu'un Débiteur ait subi un si cruel supplice. Il croit que la Loi n'étoit que comminatoire, & qu'on n'avoit voulu

qu'inspirer de la terreur. D'autres Commentateurs observent que *sectio* se. prend quelquefois pour *auctio*, vente à l'encan ; qu'on appeloit *sectores* ceux qui achetoient les biens mis à l'encan. Dans cette phrase : *de capite addicti pœnas sumito* ; ils entendent par *caput* le capital, & par *pœnas* les intérêts qui sont la peine de n'avoir pas payé ce capital ; Horace emploie *caput* dans ce sens :

Fusidius vappæ famam timet ac nebulonis,

Dives agris, dives positis in sænore nummis.

Quinas hic capiti mercedes exsecat, atque

Quantò perditior quisque est, tantò acrius urget.

Ainsi, selon eux, le Débiteur qui n'a pas payé le capital au terme marqué, est condamné à payer des intérêts ; s'il ne paye ni intérêt ni principal, il est vendu à l'encan, & le prix est distribué entre les Créanciers. L'Auteur adopte cette explication comme plus raisonnable, quoiqu'il y trouve encore quelques difficultés : mais, dit-il, tombe-t-il sous le sens qu'on ait permis à des Créanciers de couper par morceaux le corps de leurs Débiteurs ? qui pouvoit être assez insensé pour » ne pas préférer de tirer du service de son Débiteur, ou de le vendre « ? qui auroit jamais voulu commettre une atrocité pareille, dont il ne lui seroit revenu aucun profit ?

L'Auteur a évidemment raison, & c'est le cas de dire avec Horace :

B v

*Vendere cum possis captivum, occidere noli,
 Serviet utiliter, sine, pascat durus, aretque.
 Naviget, ac mediis hyemet mercator in undis,
 Annona profu, portet frumenta penusque.*

On a trop reproché aux Jurisconsultes, aux Commentateurs des Loix, leurs excursions dans la Littérature, leurs citations d'Orateurs & de Poëtes; on a trop regardé ces ornemens comme étrangers à leur genre: plus ce genre est naturellement sec & austère, plus il a besoin de ces embellissemens, & ils ne lui sont point étrangers: les Loix sont par-tout une partie importante de l'Histoire; l'éloquence a dans tous les pays les Loix pour base & pour objet, les Poëtes y font continuellement allusion; tantôt on trouve dans une Loi l'explication d'un passage littéraire obscur, tantôt on trouve dans des passages littéraires l'interprétation naturelle d'une Loi difficile à entendre: tout se tient, tout peut être rapproché heureusement & utilement. Il est évident, par exemple, qu'on trouve dans plusieurs vers d'Horace des particularités curieuses sur l'ajournement, sur les cautions à donner dans de certains cas, sur l'attestation ou la manière de prendre à témoin chez les anciens, sur la formalité de se laisser toucher l'oreille lorsque l'on consentoit à rendre témoignage, &c.

*Ille datis vadibus, qui rure extractus in urbem est...
.... Et casu, tunc respondere vadatus (ou vadato)
Debebat, quod nî fecisset, perdere litem.....*

*Casu venit obvius illi
Adversarius, &, quò tu turpissimè, magnâ
Exclamat voce, & licet antestari? ego verò
Oppono auriculam, rapit in jus.*

M. Bouchaud recueille avec soin dans la Littérature Romaine ces allusions aux Loix du pays & aux usages du Barreau, il les fait servir & de développement à ses idées, & d'ornement à son ouvrage. Peut-être va-t-il un peu trop loin, lorsqu'il croit que pour saisir le vrai-sens de ce vers de Virgile, dans l'énumération des crimes punis aux enfers,

Pulsatusve parens & fraus innexa clienti,
il faut connoître la Loi de Romulus, laquelle passa depuis dans la Loi des Douze Tables :

Si Patronus clienti fraudem faxit, sacer esto.

Quand on connoît cette Loi, on voit bien que le vers de Virgile y a rapport ; mais sans cette connoissance, on entendroit ce vers de Virgile comme on entend ceux-ci d'Horace, qui font aussi un crime de la fraude :

*Non fraudem socio puerove incogitat ullam
Pupillo.*

B vi

En considérant la Loi qui établit la puissance paternelle, M. Bouchaud, sans approuver que cette puissance ait été portée jusqu'au droit de vie & de mort, cite fort à propos ce mot de Chremès dans l'Andrienne de Térence :

Pro peccato magno, paulum supplicii satis est Patri.

Cette citation nous fournit une réflexion qui n'a nul rapport à l'ouvrage de M. Bouchaud ; c'est que Racine a traduit presque littéralement ce mot de Chremès, dans ces deux vers de Phèdre :

Un père, en punissant, Madame, est toujours père,
Un supplice léger suffit à sa colère.

Cette imitation a échappé aux Auteurs du Commentaire sur Racine, qui se sont attachés à indiquer toutes ses imitations.

Plus on connoît les Anciens, plus on voit combien Racine en étoit nourri, & avec quel art charmant il savoit les employer.

Ce qui nous paroît caractériser cet art, & distinguer les imitations de Racine de celles de tout autre, de celles de Boileau même, c'est que le personnage qu'il fait parler, ne peut pas, d'après son caractère, ou d'après la situation, ne pas dire ce qu'il dit, & que l'imitation paroît toujours s'être faite par hasard ou par la nature même des choses, sans intention de la part de l'Auteur.

Enone, voulant rassurer Phèdre sur la crainte que le ressentiment de Thésée ne soit porté trop loin, doit lui dire les deux vers que nous avons cités, & doit les dire si nécessairement, qu'on ne s'avise guère de se souvenir que Chremès a dit la même chose dans l'*Andrienne*.

Thésée, prévenu par Enone, qui lui a donné pour preuve du crime d'Hippolyte l'épée de ce Prince restée entre les mains de Phèdre, doit s'écrier dans sa colère :

J'ai reconnu le fer, instrument de sa rage,
Ce fer dont je l'armai pour un plus noble usage;

& c'est, pour ainsi dire, par un effort de mémoire qu'on se souvient que Virgile dit dans une situation toute différente & dans un sens presque opposé :

Non hos quæsitum munus in usus.

De même quand Racine dit :

Ministres du festin, de grace dites-nous

Quels mets à ce cruel, quel vin préparez-vous ?

on ne fait pas s'il s'est souvenu de ce vers de Virgile :

Quas illi Philomela dapès, quæ dona paravit.

Il n'en est pas de même des imitations les plus heureuses de Boileau, elles sont toujours évidemment faites à dessein.

Mais M. de Voltaire nous paroît avoir

le même mérite que Racine, lorsqu'en déplorant la mort du Duc de Bourgogne, de la femme & de son fils, il s'écrie :

O jours remplis d'alarmes !

O combien les François vont répandre de larmes,
Quand sous la même tombe ils verront réunis
Et l'époux & la femme, & la mère & le fils !

Il est certain que la force des choses auroit pu, auroit dû lui arracher cette exclamation & ce mouvement, quand Virgile n'auroit pas dit en parlant de la mort de Marcellus :

*Quantos ille virum magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus ! vel qua Tiberine, videbis,
Funera, cum tumulum præterlabere recentem !*

Nous voilà bien loin du Livre de M. Bouchaud, & on ne s'attendoit pas à voir finir l'Extrait d'un Commentaire sur la Loi des Douze Tables, par une Dissertation sur les imitations de Racine & de Voltaire ; nous n'entreprenons pas même de justifier cette singularité bizarre, & nous avouons de bonne foi qu'il s'en faut bien que notre Episode ne soit aussi intimement lié au sujet, que la partie littéraire l'est à la partie législative dans le savant & profond Ouvrage de M. Bouchaud.



L'ASSEMBLÉE DES OMBRES, ou l'Immortalité de J. J. Rousseau aux Champs - Elisées, par M. DE LA HOUSSEY. A Paris, chez la V^e. Duchesne, & chez Jombert fils, Lib. Prix, 1 liv. 4 s.

CETTE apothéose vient un peu tard, dirait-on : mais enfin , pourroit répliquer l'Auteur, vaut mieux tard que jamais. D'ailleurs l'intérêt qu'inspire la mémoire d'un grand homme, n'est pas moins durable qu'universel. Un Ouvrage dramatique , consacré à l'honneur du Philosophe de Genève , ne peut manquer d'attirer en foule, au Théâtre, tous ceux qui lisent & admirent ses écrits ; & ce nombre n'est pas facile à déterminer. On saura gré à M. de la Houssey d'avoir essayé de faire paroître & applaudir sur la Scène , l'Ombre toujours solitaire de ce Philosophe si justement célèbre.

L'Editeur de la Pièce pense qu'elle doit réussir, si elle est représentée par de bons Acteurs, si elle est accompagnée d'une bonne musique, & embellie de la pompe des décorations. Il ne doute pas que le jeune Compositeur , à qui l'on doit la musique des *Promesses de Mariage*, ne doive obtenir un second succès, s'il se charge d'exprimer dans *l'Assemblée des Ombres*, une foule d'images pittoresques, qui doivent ajouter à la magnificence de la représentation. Ce Musicien a montré, dans son début, une

imagination riche, une tête vraiment musicale, & un talent qui lui promet de nouveaux applaudissemens. Venons au plan de la Pièce, & traçons-en une esquisse rapide. L'Ouvrage est distribué en deux Actes : c'est ce qu'on appelle une Pièce à tiroir ; & il ne pouvoit pas être autre chose. La Scène s'ouvre par un spectacle imposant. Pluton paroît assis sur son trône, environné des Juges infernaux, Minos, Eaque, & Radamante. L'auguste Vérité, à laquelle le Citoyen de Genève s'étoit consacré durant sa vie, & pour laquelle il a éprouvé tant de persécutions, présente à Pluton une Requête : elle demande que les partisans & les admirateurs de Rousseau aient la liberté de lui offrir leurs hommages dans les Champs-Elisées. Les vœux de la Vérité sont écoutés. Le palais du Roi des Morts disparaît. Les champs du Bonheur le remplacent. Ce coup d'œil magnifique étonne la Vérité. Julie d'Etanges & son Amant sont les premières Ombres. L'un & l'autre brûlent aux Champs-Elisées des mêmes feux dont ils brûloient sur la terre. La Vérité les conduit au bosquet solitaire, qui dérobe à tous les regards l'Ombre du Philosophe. Une bonne mère vient ensuite, accompagnée d'une jeune fille qui lui doit doublement la vie, puisqu'elle en a été allaitée. Un enfant, qui ne veut pas quitter sa Nourrice, ni voir celle qui lui a donné le jour, parce qu'elle l'a aussi-tôt abandonné aux mains d'une étran-

gère , offre à toutes les mères , qui ne le font pas plus que la sienne , une leçon trop frappante pour être oubliée. Les Ombres de la bonne Mère , de la Nourrice & des jeunes enfans , s'avancent avec reconnaissance au bosquet de l'Auteur d'Emile. Suit une scène entre Lulli & Rameau , relative aux changemens arrivés dans la musique. Le premier Acte se termine par un Divertissement analogue au genre & au caractère de cette scène.

Le second Acte s'ouvre par une scène entre Sophie & Emile. On fait avec quel intérêt l'éloquent Gènevois a écrit cette dernière partie de son Traité d'éducation. Touchante Sophie, jeune & vertueux Emile , dans l'Ouvrage qui porte votre nom , vous nous ravissez , vous nous remplissez de cette indéfinissable ivresse , qui n'appartient qu'au premier délire de l'amour auprès de la beauté. M. de la Houffaye a cherché à retracer sur la Scène ces douces émotions. A peine ces jeunes Amans , qui vont rejoindre leur Maître , ont-ils quitté le théâtre , le Fanatisme sort du fond de l'Enfer , entouré de Furies. D'une main il tient un poignard , de l'autre une torche ardente. Il se précipite vers le bosquet du Philosophe qui a combattu ce Monstre toute sa vie. La Vérité frémit , & s'oppose à sa rage. Elle invoque une seconde fois la puissance de Pluton ; le Spectre affreux retombe dans l'abîme. La Vérité apostrophe

Jupiter : elle se plaint des attentats du Fanatisme , trop souvent renouvelés sur la terre. L'Immortalité descend sur un char lumineux ; elle console la Vérité , & lui dit que l'éternelle paix & le bonheur durable ne se trouvent que chez les Morts. Le bosquet solitaire , qui cache l'Ombre du Philosophe , s'entr'ouvre , & la couronne est mise sur sa tête par les mains de la Déesse. Tous les Acteurs du Devin du Village assistent à l'apothéose. Un Divertissement termine cette fête donnée à une Ombre célèbre , que l'imagination se plaît à voir errer sous les peupliers d'Ermenonville , & que M. de la Houssaye auroit voulu transporter sur la Scène. Son idée est heureuse : mais la représentation seule peut faire juger si elle est bien exécutée. Nous souhaitons que l'Auteur parvienne enfin à obtenir des Comédiens le droit d'être jugé par les Spectateurs , soit au Théâtre François , soit à la Comédie Italienne.

LES FRANÇOISES , où trente-quatre Exemples choisis dans les mœurs actuelles, propres à diriger les filles , les femmes , les épouses & les mères ; 4 vol. in-12. A Neuchâtel ; & se trouve à Paris , chez Guillot , Libraire , rue St-Jacques.

L'AUTEUR de cet Ouvrage (M. Rétif de la Bretonne) a voulu donner un Cours de

Morale pratique pour les femmes ; le titre seul en indique le plan , & la multiplicité des *Exemples* qu'il a imaginés, nous interdit la voie de l'analyse. Le premier volume est consacré aux filles ; le second, aux femmes ; le troisième, aux épouses ; & le quatrième, aux mères. Ces exemples sont parsemés de *lectures*, morales aussi, sur différens sujets. Il s'y trouve des Ouvrages dramatiques de différens genres, mais tous d'un genre qu'on ne connoissoit point ailleurs ; telle est notamment *la Cigale & la Fourmi*, *Fable dramatique*, Pièce dans laquelle, en faveur de la morale, de jeunes garçons s'habillent en fourmis, & de jeunes filles en cigales. On sent que les plus petits garçons formeront toujours d'assez grosses fourmis. En général, cet amour des choses bizarres gâte souvent le talent de cet infatigable Ecrivain. Cette bizarrerie qui se glisse trop souvent dans ses expressions, blesse les oreilles un peu délicates. On ne sent point, par exemple, la nécessité de ces locutions : *la forabilité du local* ; *la mignonnesse* au moins partielle lui est essentielle ; cette agréabilité fait oublier, &c. L'Auteur du *Paysan perversi*, de la *Vie de mon Père*, & autres Ouvrages vraiment estimables, doit trouver assez de ressources dans son talent naturel, sans recourir à ces tristes moyens, qu'on veut donner pour du génie, & qui n'annoncent jamais que l'absence du goût.

Au reste, parmi les Exemples, on retrouve

souvent le talent vrai & pourtant original de cet Ecrivain, notamment dans *la Femme bien entendue*, dans *la Femme jalouse*, &c. & des momens d'intérêt dans le Drame intitulé *La Fille naturelle*, dont le sujet est trop romanesque.

ANNONCES ET NOTICES.

NOUVEAUX RASOIRS, &c. chez le Sr. LETHIEN, Md. Coutelier, rue Neuve Saint-Merry, Hôtel Jabach.

LE Sr. LETHIEN, dont nous avons déjà parlé avec de justes éloges, vient d'inventer des Rasoirs à six lames & à rabot d'argent, toutes détachées, avec lesquelles on se rase, sans courir le risque de se couper, faites en Damas corroyé & raffiné au feu, & trempé avec des sels qui les font résister aux barbes les plus fortes. Ces lames ont un avantage bien précieux sur celles même d'Angleterre, en ce qu'elles n'ont jamais besoin d'être repassées sur la meule, mais seulement sur la pierre à l'huile, ou sur un cuir qu'on ne trouve que chez lui, préparé avec une composition nouvelle qui les ravivent, & leur conservent leur première qualité, le tout dans un étui de maroquin. Prix, 24 liv.

Un Rasoir avec son rabot d'argent, 9 livres ; Rasoir à six lames, à rabot d'argent, en vrai Damas, à garantie, même boîte & même étui, avec un cuir, 48 liv. ; un Rasoir en vrai Damas, avec son rabot, à garantie, 27 liv.

Rasoir à six lames, non à rabot, renfermées

dans une boîte d'ébène, avec un cuir, le tout dans un étui de maroquin, 18-livres ; Rasoir à six lames, en vrai Damas, à garantie, même boîte & même étui, avec un cuir, 36 liv. ; un Rasoir en vrai Damas, à garantie, 24 liv.

Rasoir ordinaire, première qualité, 9 liv ; seconde qualité, 6 liv. ; & troisième qualité, 3 liv. L'Auteur est si sûr de la trempe de ses Rasoirs, qu'il la garantit six mois à l'épreuve ; ils ont été approuvés par les Syndics des Maîtres Perruquiers.

Des Cuirs formant un petit nécessaire portatif, contenant vingt-deux pièces, toutes concernant la toilette, & le propreté de la bouche ; savoir, un Rasoir à six lames, un Cuir, un peigne, une paire de ciseaux, un couteau de toilette, un compas, des pinces, un coupe corps, un passe-cordon, une petite boîte de fer-blanc, servant à mettre le savon & la brosse ; trois outils pour les dents, un grate-langue, une petite brosse pour les dents, un cure-dent servant de cure-oreille d'un côté, un miroir au couvercle de la boîte, qui se démonte facilement pour l'accrocher où l'on veut ; le tout dans une petite boîte, fermée par une clef. Et ceux qui voudront des Rasoirs en vrai Damas, 60 liv.

Couteaux à deux lames, dits à coulisse & à médaillon, où l'on peut faire mettre son chiffre ; à ceux en argent, une lame d'argent ; à ceux en or, une lame d'or, qui se change en trois parties, se démontant par le bas facilement par une vis, pour les nettoyer, qui coupe le fer comme le bois, étant faits de vrai Damas : première qualité, en or, 192 liv. ; seconde qualité, 144 liv. : première qualité, en argent, 72 liv. ; seconde qualité, 36 liv.

Couteaux à deux lames, dont une en vrai Damas, & l'autre en or, avec une cuillier, fourchette, salière, aussi en or, avec leur médaillon, un canif & un tire-bouchon, qui se démontent très-aisément en trois parties, 360 liv. ; Couteaux

faits de même, & dans le même goût, en argent, 72 liv. ; avec beaucoup d'autres divers objets curieux & de différens prix.

P. M. Augustini Broussonet, Medicinae Doctoris, Societ. Reg. Londinensis & Monspeliensis Socie, Ichthyologia Sistens Piscium Descriptiones & Icones. In - 4°. Prostat Londini, apud Petr. Elmsly ; Parisiis, apud P. Franc. Didot jun. ; Viennæ & Lipsiæ, apud Rudolp. Graffer ; Lugduni Batav., apud Andr. Koster & Soc.

La réputation de l'Auteur est un préjugé avantageux en faveur de l'Ouvrage, & l'exécution nous en a paru très-soignée.

Les Lampions du Palais-Royal, ou les Etoiles du Cousin Luc. A Meaux, chez Charles, Libraire ; & à Paris, Hôtel Landier, N°. 5, rue Haute-Feuille, au coin de celle Poupée. Prix, 1 liv. 4 f.

GOD-DAM, Brochure in-12, paraphée de l'Auteur. Prix, 1 liv. 4 f. A Paris, au Palais-Royal ; & chez les Marchands de Nouveautés.

Les Pièces de poésie qui composent ce petit Recueil, ont été rejetées par les Editeurs de l'Almanach des Muses & des Etrennes Lyriques ; l'Auteur en appelle au jugement du Public.

COLLECTION Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France ; Tom. XXXI & XXXII, in-8°. A Londres, & se trouve à Paris, rue & Hôtel Serpente.

Ces deux Vol. contiennent la suite des Mémoires de Vieilleville. Le prix de la Souscription pour 12 Volumes est de 48 liv. Les Souscripteurs de Paris payent de plus 7 liv. 4 f. pour les frais de Poste.

LES Promenades de Clarisse, ou Principes de la Langue Françoisse, 3e. Partie ; par M. Tournon, de l'Académie d'Arras, A Paris, chez l'Auteur, rue St-Martin, en face de celle du Cimetière ; & chez Bailly, Libraire, rue St-Honoré, Barrière des Sergens.

Cet Ouvrage se publie par une Souscription ouverte en faveur de la nièce du Grand Corneille.

LE Rendez-vous de chasse de Henri IV, dessiné par B. Borel, gravé par Guttenberg. Prix, 6 liv. faisant suite, pour la grandeur, aux dernières paroles de J. J. Rousseau, gravée par le même ; & à l'arrivée de Rousseau & Voltaire au Champ-Élysées, par Macret. A Paris, chez Guttenberg, place de l'Estrapade, au Magasin de papier.

Cette Estampe agréable représente Henri IV avec le Payfan à cheval, qui arrivent ; on voit Gabrielle d'Estées, Sulli, & d'autres Seigneurs de sa Cour qui l'attendent.

Sur le second plan, on apperçoit la voiture du Roi & des chasseurs de sa suite.

Le troisième plan est terminé par un hameau & fond de paysage.

PARTITION DE TARARE, Opéra en 5 Actes, avec un Prologue, représenté pour la première fois sur le Théâtre de l'Académie Royale de Musique, le 8 Juin 1787, paroles de M. de Beaumarchais, musique de M. Salieri, Maître de Chapelle de la Chambre de S. M. l'Empereur. A Paris, chez Imbault, Marchand de Musique, au Mont d'Or, rue Saint-Honoré, entre l'Hôtel d'Aligre & la rue des Poulies, N°. 627. Prix, 30 liv.

On avertit à la tête de cette Partition, que les morceaux susceptibles d'une simple déclamation sont distingués de ceux qui doivent être chantés

nécessairement, par les mots *parlé & chanté*; en conséquence on invite les Directeurs de Spectacle de Province d'essayer cet Ouvrage en simple Dialogue, dans la forme des Opéras Comiques.

Cette idée n'est pas nouvelle, mais elle est bonne; elle a été déjà proposée dans un Journal de Musique, en 1770, à propos de l'Opéra d'*Ernelinde*, & l'on en a fait à Bruxelles & ailleurs un essai qui a réussi.

NUMÉROS 9 & 10 du Journal de Violon, dédié aux Amateurs, pour deux Violons ou Violoncelles, composé d'Airs de Théâtre, & d'autres de tous les genres. Le chant est dans le premier Dessus. Prix séparément, 2 liv. Abonnement pour 12 Cahiers, 15 liv., & 18 liv. chez M. Bornet l'aîné, Professeur, rue Tiquetonne, N^o. 10.

T A B L E.

A <i>M. de la Harpe.</i>	3	<i>Commentaire sur la Loi des</i>	
<i>Réponses à la Question.</i>	6	<i>Douze Tables.</i>	24
<i>Charade, Enigme & Logog.</i>	9	<i>L'Assemblée des Ombres.</i>	39
<i>Histoire de la Révolution de</i>		<i>Les Françoises.</i>	42
<i>l'Amérique.</i>	11	<i>Annonces & Notices.</i>	44

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 6 Octobre 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 5 Octobre 1787.

R A U L I N.



JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 26 Août.

DEpuis la déclaration de guerre contre la Russie, on a accéléré la marche de divers corps de troupes d'Asie & d'Europe vers Oczakof, & l'on assure que notre escadre croise à l'embouchure du Dnieper, pour favoriser le débarquement des transports. On annonce toujours le retour du Capitan-Pacha qui n'arrive point. L'ancien Kan de Crimée Sahim-Gueray est confiné, à ce qu'on assure, dans un château de l'île de Rhodes, où il est étroitement gardé. D'autres le disent étranglé. Selon le bruit public, la Porte a rejeté les propositions de l'Arabe Mutesik, qu'on dit s'être em-

N°. 40, 6 Octobre 1787. a

paré de Bassora, & l'on a donné ordre au Pacha de Bagdat de le réduire à l'obéissance. Suivant quelques rapports douteux, les Persans mécontents des progrès de la Russie sur les bords de la mer Caspienne, ont déjà pris les armes; diversion qui seroit très-favorable à nos intérêts.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 18 Septembre.

On a donné des ordres en Pologne pour mettre sans délai la forteresse frontiere de Kamin'eck en bon état de défense.

Les lettres de Constantinople nous apprennent, que l'on y travaille sans relâche aux tentes & à l'équipage du Grand Visir. Les forces de terre Ottomanes sur les frontieres consistent en 300,000 hommes, & celles de mer en 80 voiles, dont la plupart se rendront dans la mer Noire. L'armée près d'Oczakof est forte de 60,000 hommes.

Lorsqu'il fut question dans le Divan de déclarer la guerre à la Russie, plusieurs membres, dit-on, étoient d'avis de la suspendre jusqu'au Printems prochain, mais cette opinion fut rejetée. Immédiatement après le Conseil, on expédia des Spahis à tous les Pachas tant en Europe qu'en Asie, avec les ordres les plus précis de désarmer tous les Grecs, & d'exhorter les Musulmans à se ranger sous l'étendard de Mahomet contre

les Infidèles. Tous les Grecs dans cette capitale ont été désarmés sur le champ ; on leur a ôté même les couteaux. On a aussi arrêté dans le canal deux bâtimens Russes chargés de marchandises.

Un incendie a détruit à Moscow 400 maisons ou boutiques.

De Berlin, le 18 Septembre.

Sa Maj., ainsi que nous le dûmes dans le tems, avoit ordonné la révision du fameux procès du Meûnier Arnold, qu'un Jugement définitif vient de terminer. Cette Sentence annule celle qui l'avoit précédée sous le dernier regne, & condamne les héritiers du meûnier à indemniser de tous frais & dommages tant M. de Gersdorff & Madame la Comtesse de Schmettau, qu'Arnold avoit faussement accusés de l'avoir opprimé, que les Conseillers de Régence, démis pour avoir rejeté cette accusation. La vente du moulin devoit servir à acquitter cette indemnité ; mais le Roi a eu la bonté d'écrire au Chancelier Baron de Carmer, un ordre du Cabinet qui porte :

» Mon cher Baron de CARMER, j'ai approuvé
 » le jugement envoyé par le département de Jus-
 » tice, que le Tribunal a prononcé sur l'affaire
 » d'Arnold contre Gersdorff : j'ai agréé égale-
 » ment les principes de Droit qui y ont été
 » allégués ; & cette sentence peut être commu-
 » niquée aux Parties respectives. Comme néan-

au moins Arnold , quand même son moulin se-
 roit vendu , est hors d'état de restituer les
 1784 thalers auxquels il est condamné ; sça-
 voir , 200 à Gersdorff , 600 à Schmertau ,
 & 984 thalers aux Conseillers ruinés , j'ai
 pris la résolution , pour indemniser ces per-
 sonnes & bonnifier les pertes qui ont résulté
 de ce qui est arrivé , d'assigner les 1784
 thalers. Vous pouvez les retirer de mon Con-
 seiller & Receveur Buchholtz , & ordonner
 ce qui convient pour la répartition. Je suis
 votre gracieux Roi. FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

De Vienne, le 18 Septembre.

Le 10, S. M. I. est partie pour la Bohême,
 où elle est allée juger de l'essai d'une
 nouvelle mine à la forteresse de Thérésien-
 stadt ; elle sera de retour ici après demain.

On ne peut douter que notre Cour n'ait
 au moins le projet de former un cordon de
 troupes considérable sur les frontieres Ot-
 tomanes. On rassemble en Hongrie &
 avec diligence d'immenses provisions. Les
 régimens de Nicolas Esterhazy & de Sa-
 muel Giulay , arrivés ici depuis peu de
 jours, en sont repartis le 12 , & se rendent
 par le Danube à Péter-waradin. Le Corps
 des Sapeurs & celui des Mineurs prennent la
 même route. Les troisiemes bataillons de
 Preiss & de Teuthmeister , augmentés de
 deux Compagnies, seront repartis à Esseck
 & Péter-waradin. Les troupes qui étoient
 cantonnées en Baviere reviennent sur leurs

pas, & rentrent dans leurs anciens quartiers. Tous les régimens de Cavalerie qui sont en Hongrie, ont ordre de se mettre sur le pied de guerre. Le cordon sera, dit-on, de 60 mille hommes. On formera aussi des corps séparés en Gallicie & en Transylvanie.

Le Comte Charles de Palty, Chancelier de Hongrie, se trouvant à sa terre de Malatzka, S. M. I. lui envoya, ces jours passés, une estafette pour lui ordonner de se rendre près de sa personne. Ce Ministre eut avec le Monarque une longue conférence. On dit qu'il lui a fortement représenté que la Hongrie étoit hors d'état de fournir par elle seule aux besoins de l'armée destinée aux frontières ; que la famine avoit désolé pendant deux années consécutives des districts étendus de ce Royaume ; que les magasins de l'Etat avoient été vuidés pour envoyer du secours aux malheureux ; qu'il avoit été impossible de les remplir, parce que les récoltes avoient été ou tout à-fait mauvaises, ou tout au plus médiocres, & que comme Sa Maj. Imp. avoit permis la sortie du bled, l'avoine valoit actuellement 2 & demi-florins à Idemberg, aussi-bien qu'à Eisenstad ; & qu'il est à craindre que tous les vivres ne haussent de prix.

Suivant les derniers avis de Constantinople, à peine le Ministre de Russie se trouva aux Sept-Tours, que le Divan fit arrêter tous les consuls de cette nation, & fit no-

cifier aux autres sujets Russes de quitter les Etats Ottomans dans le terme de 6 mois. On ajoute qu'il exigea des autres Ministres Européens, de déclarer par écrit, au nom de leurs Cours respectives, si la Sublime-Porte pouvoit compter sur leur neutralité. Les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Prusse, d'Espagne & de Suede se déclarerent neutres sans la moindre difficulté; mais le Baile de Venise ne donna cette déclaration, que sous la réserve qu'elle seroit ratifiée par le Sénat. L'Internonce déclara qu'il ne signeroit rien, qu'après en avoir reçu l'ordre formel de sa Cour. Il fut intimé au Baile de Venise que, vu les circonstances, la Porte ne pouvoit point permettre qu'une flotte Vénitienne tint la mer, que par conséquent ses maîtres seroient bien de la rappeler. Le Baile répondit seulement que la guerre qui subsistoit entre sa République & Tunis exigeoit cette précaution. Nous apprenons que le Hospodar de Valachie a ordre de faire arrêter M. Sergius, Consul-général de Russie à Bucharest. Ce dernier rapport est plus vraisemblable que le précédent.

Le bruit s'étant répandu, que le Chevalier Ainslie, Ministre d'Angleterre à la Porte, avoit contribué par ses conseils aux résolutions hostiles de cette Puissance, le Chevalier Murray Keith, Ministre Britannique auprès de notre Cour, a déclaré, dit-on, formellement aux Ministres de S. M. I., que

cette rumeur étoit destituée de tout fondement, & sa Cour fort éloignée de donner de pareils avis à la Porte Ottomane.

Le Prince *Nicolas d'Esterhazy* ayant demandé & obtenu sa démission de la place de Capitaine de la Garde-Noble Hongroise, S. M. l'a donnée au Général Comte *Antoine-Karoly de Nagy Karoly*, qui le 9 de ce mois, a prêté en cette qualité serment entre les mains de S. M.

De Francfort, le 23 Septembre.

Le 27 Août, à une heure du matin, on ressentit à *Munich* une forte secousse de tremblement de terre. Beaucoup de personnes furent réveillées; des meubles vacillèrent. La sentinelle de la grand-garde entendit un bruit éloigné qui ressembloit à celui d'une maison qui croule. Une autre, en faction dans le quartier, dit l'Ange, chancela dans sa guérite, & la quitta d'épouvante. Les Sentinelles distribuées sur les remparts hors de la ville, n'entendirent qu'un grand bruit souterrain qui les effraya. Cette secousse dura trois fortes secondes.

A *Tætz* à *Wolfrathshausen* & à *Bénédict-Byern*, dans la Haute-Bavière, ce tremblement de terre fut également senti, le 27 à minuit & demi, & à *Landshut*, dans la Basse-Bavière, à une heure moins six minutes. A *Tætz*, on en éprouva quatre secousses dans un quart-d'heure. La quatrième étoit légère; mais les trois premières furent si violentes, qu'elles détachèrent les tableaux des murs, déplacèrent les meubles, & causèrent aux maisons un ébran-

lement tel que les habitans les abandonnerent ; & chercherent leur salut dans les rues & les campagnes voisines.

A *Landshut* , quatre secouffes , dans l'espace de deux secondes , agiterent les fenêtres & les gens dans leurs lits. Dans l'église collégiale , les tuyaux d'orgue furent déplacés , & la tour énorme , dont la fleche passe pour être l'une des plus hautes de l'Allemagne , en reçut un choc violent , dont les gardes de nuit qui y veillent furent tellement troublés , qu'ils ne se trouverent pas en état d'annoncer l'heure , ainsi qu'il est d'usage. Les habitans des montagnes voisines entendirent également un fracas souterrain si épouvantable , qu'ils crurent la ville de *Landshut* totalement abîmée.

A *Augsbourg* & dans les environs de cette ville impériale , ce tremblement de terre a eu lieu précisément à minuit ; l'effroi & l'empressement de se soustraire au désastre dont on se croyoit menacé , ont été les mêmes qu'à *Toels*. L'inquiétude s'y soutint pendant une demi-minute que la terre trembla. On n'en a heureusement éprouvé aucun dommage dans ces différens endroits. La direction de ce mouvement convulsif de la terre venoit du sud-ouest , & portoit avec violence au nord-est. Depuis cet instant il pleut dans ces contrées ; le froid y est excessif ; il tombe beaucoup de neige à *Æolfrathshausen* & à *Bénédict-Bayern* , & les montagnes du Tyrol en sont couvertes.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 25 Septembre.

Un Courier du Chevalier Harris , qui a

fait , en vingt-une heures , le trajet de la Haie à Whitehall , a mis fin aux incertitudes & aux raisonnemens , en apportant les détails de la révolution qui vient de s'opérer en Hollande. La Gazette de la Cour en a instruit le Public ; tous les Ministres se sont rassemblés ; & , depuis que ces nouvelles ont été répandues , les fonds , qui avoient baissé depuis trois jours , sont remontés. Les trois pour cent consolidés , qui étoient à soixante-neuf Samedi , se trouvent aujourd'hui à soixante-dix & demi.

Le Gouvernement cependant a pris toutes les mesures d'usage aux approches d'une guerre. Le 21 , S. M. a rendu une proclamation , pour encourager les Matelots volontaires à se rendre sur les vaisseaux en armement. Tous les gens de mer faits , au-dessus de vingt ans & au - dessous de cinquante , recevront trois liv. sterlings de gratification , & les Matelots ordinaires deux liv. Par une seconde proclamation du même jour , on a rappelé tous les Marins qui pourroient se trouver au service étranger , & sévèrement défendu tout engagement hors de la Grande-Bretagne. Il est à remarquer que S. M. y déclare que , si quelque Patron , Pilote , Charpentier , Matelot , &c. , étoient pris à bord de quelque navire étranger par les Turcs , les Algériens ou autres , ils ne seront point réclamés comme Sujets du Roi.

Samedi , la presse fut exercée sur la Tamise, & procura 1800 matelots qui , sur le champ furent conduits au Nore , pour être de là repartis sur les vaisseaux auxquels ils sont destinés. A Portsmouth & à Plymouth la même exécution s'est répétée ; cinq cents sujets ont été pressés dans le premier de ces deux ports , & 200 volontaires se sont offerts dans le second.

Le Ministre de la guerre a expédié l'ordre général de compléter les Régimens , & de les augmenter chacun de deux Compagnies. Le Grand-Maître de l'Artillerie a averti tous les Officiers de son département de se tenir prêts au premier besoin , & le Bureau des vivres a reçu l'ordre de hâter les approvisionnemens.

Trente vaisseaux de ligne ont été mis en commission. On en ajoutera quelques-uns à ceux qui sont armés à Spithead , pour en composer sur le champ une flotte de 19 vaisseaux de ligne. Le *Sandwich*, de 90 can., a été mis en commission, sous les ordres du Cap. *Tomkins*, & l'*Orion*, de 74 can., sous ceux du Chevalier *Hyde-Parker*, fils du feu Amiral de ce nom.

Le *Colossus* & le *Thésée*, deux vaisseaux neufs de 74 can., sont descendus, l'un de Chatham à Sherness, l'autre de Woolwich, pour se rendre à Spithead.

Vendredi dernier , il est sorti de Portsmouth une petite escadre volante, avec des

ordres cachetés, & composée de l'*Hébé*, 36 can. Cap. *Thornborough*. Le *Myrmidon*, 22 can. Le *Cygne* & l'*Alert*, de 14 can. C'est le même jour (Vendredi), que les *War-rant* pour la presse ont été expédiés par l'Amirauté aux Capitaines de Vaisseau.

On débite que le Ministre de Russie auprès de cette Cour, a fait demander au Gouvernement un abri pour les Vaisseaux de Guerre de sa Nation, dans les ports d'Angleterre, & qu'on lui a refusé une réponse, jusqu'à l'arrivée des dépêches du Chevalier *Ainslie*, notre Envoyé à la Porte.

M. *Fitzherbert*, Ministre plénipotentiaire du Roi auprès de l'Impératrice de Russie, devoit, dit-on, revenir incessamment; mais l'on assure qu'il a reçu un contre ordre qui l'obligera de retourner à Pétersbourg,

Le Marquis *del Campo*, nommé par le Roi d'Espagne son Ambassadeur extraordinaire auprès de notre Cour, a remis, en cette qualité, ses lettres de créance à S. M.

Les deux Frégates, *la Cérés* & *la Minerva*, sous les ordres du Chevalier *Fortiguerré*, sont arrivées à Portsmouth, ayant à bord un service de porcelaine magnifique, envoyé à S. M. par le Roi de Naples. Le Comte d'*Oxford*, l'*Europa*, le *Middlesex* & le *Posborne*, tous quatre de la Compagnie des Indes, sont arrivés saufs ces jours derniers, en différens ports.

F R A N C E.

De Versailles , le 30 Septembre.

Le Marquis de Vêrac, ci-devant Ambassadeur du Roi auprès des Etats-généraux des Provinces-unies, de retour de son Ambassade, a eu, à son arrivée ici, le 20 de ce mois, l'honneur d'être présenté à Sa Maj. par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangères.

Le 23 de ce mois, le Comte d'Aranda, Ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire du Roi d'Espagne, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a pris congé de Sa Majesté; il a été conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur de la Garenne; Introduceur des Ambassadeurs. Le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi, pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Le Comte de Brienne, Commandant en chef pour le Roi dans la Haute & Basse-Guienne, que Sa Majesté a nommé Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, a eu, le 24., l'honneur de faire ses remerciemens au Roi, étant présenté par l'Archevêque de Toulouse, principal Ministre d'Etat, & Chef du Conseil royal des finances,

Il a eu, le même jour, l'honneur de faire, en cette qualité, ses révérences à la Reine & à la Famille Royale.

Le Chevalier de Viviers, ci-devant Ministre plénipotentiaire du Roi près les Princes & Etats du cercle de la Basse Saxe, a eu à son retour ici, l'honneur d'être présenté à Sa Majesté, par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangères.

Le 27, le Comte de Brienne a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre.

De Paris , le 3 Octobre.

Déclaration du Roi, donnée à Versailles, le 20 Septembre, enregistrée en Parlement le 24 du même mois, qui transfère & rétablit le siège du Parlement en la ville de Paris, & y établit une Chambre des vacations pour y rendre la justice en la manière accoutumée, pendant les six semaines qui auront cours, à compter du 1^{er}. Octobre jusqu'au 10 Novembre prochain.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 10 Août, qui règle la forme de l'administration municipale de la ville de Meaux.

Autre du 31, portant établissement d'une Imprimerie à Versailles, en faveur du sieur Pierres, premier Imprimeur ordinaire de Sa-Majesté.

Autre, du 25 Mai dernier, pour la prise de possession du bail de la Ferme-générale des biens des Religionnaires fugitifs & réfractaires aux ordres du Roi, sous le nom d'André Piotton, Bourgeois de Paris, pour neuf années, à commencer du 1 Janvier 1788.

Autre, du 7 Septembre, qui ordonne un nouvel examen des plans, devis & marchés relatifs à la construction de la clôture de Paris, ensemble des ouvrages déjà faits & de ceux restans à faire; ordonne que les constructions concernant ladite clôture, non encore commencées, ne pourront être exécutées qu'après ledit examen, & l'approbation détaillée du sieur Contrôleur général, & sur le compte qu'il en aura rendu à Sa Majesté.

» Le Roi s'étant fait rendre compte de l'état actuel des travaux de la nouvelle enceinte de Paris, dont Sa Majesté a ordonné l'établissement par sa décision du 23 Janvier 1785; & Sa Majesté ayant reconnu que, contre ses intentions, on avoit prodigué les ornemens dans les bâtimens destinés à servir de Bureaux pour la perception des droits d'entrée à Paris, & que les efforts de ce luxe désavoué par l'opinion publique, & contraire à l'objet même d'une entreprise qui n'a été formée que dans des vues d'économie, avoient été d'en augmenter considérablement les dépenses : Sa Majesté, en

regrettant que tous les travaux soient trop avancés pour qu'elle puisse étendre les réformes sur tous les objets qui en seroient susceptibles, a cru du moins devoir prendre des mesures convenables pour réprimer à l'avenir cette prodigalité, pour retrancher des constructions qui restent à faire, tout objet de superfluité & de luxe, & pour se faire rendre un compte exact de toutes les dépenses. A quoi voulant pourvoir, &c.»

Arrêt de la Chambre des Comptes, qui règle la forme des certificats de vie à fournir pour la perception des rentes viagères.

On vient de publier les Réglemens faits par le Roi, pour la formation & composition des Assemblées qui auront lieu dans la Généralité de Tours & la province de Dauphiné, en vertu de l'Edit portant création des assemblées provinciales. L'un est du 18 Juillet, l'autre du 4 Septembre. L'assemblée générale de la Généralité de Tours a été ouverte le 11 Août, & l'assemblée provinciale de la province de Dauphiné l'a été le 1 Octobre.

L'achat des foies s'est faite à la foire d'Alais avec une rapidité étonnante, le 28 & le 29 Août : elles se sont vendues de 20 à 40 sous par livre de plus qu'à la foire de Beaucaire dernière. Toutes les foies ont été vendues, & il y en a été pesé 565 quintaux. Dans les bonnes années, il arrive pour l'ordinaire à cette foire 15 ou 1800 quintaux

de soie , sur lesquels il y en a 3 ou 400 quintaux d'invendus. Cette année il n'en reste point ; on peut juger par-là combien la récolte a été mauvaise.

Le Procureur du Roi du Bailliage de Cany en Normandie a fait insérer dans le Journal de Normandie l'annonce d'un attentat récent , qu'il raconte en ces termes :

Il a été commis dans nos cantons , la nuit du 14 au 15 Août dernier , un assassinat prémédité , sur la personne d'un jeune étranger voyageur , par trois particuliers inconnus , avec lesquels il faisoit route du bourg de Valmont à celui de Cany , & qui lui ont volé une partie de ses effets & de son argent.

Quoique frappé à la tête de violents coups de bâton , & à la gorge de divers coups de couteau , portés avec une force supérieure , & pénétrant transversalement l'*œsophage* & la *trachée-artère* , l'homicidé a survécu près de quinze heures à cet assassinat. On a employé utilement une partie de ce temps à lui administrer les secours spirituels , & à prendre ses déclarations. Le Procès-verbal que j'en ai requis & fait dresser , annonce qu'il s'appelloit *Jacques Lefevre* ; qu'il étoit domicilié à *Lisieux* , & au service d'un sieur *Leger* , Maître Boucher de cette ville , lequel devoit être alors à *Dieppe* , où ledit *Lefevre* avoit ordre de l'aller rejoindre.

L'état de foiblesse où étoit le malade lui permit à peine de raconter son malheur , & de nous donner le signalement de ses meurtriers. Il expira , pour ainsi dire , en parlant , le 15 Août , vers l'onzième heure du matin. Le 16 , il fut inhumé sous le nom qu'il avoit pris dans

le Procès-verbal de visite, & le 17 j'informai de l'assassinat M. le Procureur-Fiscal de Lieux, en le priant de faire avertir la famille de *Jacques Lefevre*, ou le sieur *Leger* son Maître.

Nous trouvons dans les Affiches de Lorraine une lettre au Rédacteur, qui peut intéresser l'Agriculture.

Les papiers publics, dit l'auteur, annoncent les ravages que la nielle a faits cette année dans presque tous les bleds de la France. La Lorraine ainsi que les Trois-Évêchés ont éprouvé également ce fléau. Cependant, au milieu de la contagion générale, un village presque entier est parvenu à en garantir ses grains. Ce phénomène est assez surprenant pour mériter l'attention des cultivateurs.

Le village dont il s'agit est *Destrich*, situé dans la Lorraine. Tout le secret a consisté dans le choix de la chaux, & dans la manière dont on l'a employée pour chauler la semence. Un homme respectable, qui mérite à plus d'un titre la reconnaissance de ses Paroissiens, a bien voulu être leur guide, & le succès a couronné ses espérances.

Voici la méthode qu'on a suivie. On s'est servi de chaux vive & pure. Pour se la procurer dans toute sa force, il est essentiel que les cultivateurs du même lieu s'arrangent avec un Chauffournier pour n'en faire provision que la veille de la semaille. Il est bon d'observer que pour la conserver parfaitement en nature de pierre, il faut la placer dans un lieu sec & dans un tonneau bien fermé. Si on la répand sur la terre, elle contracte de l'humidité.

Les Laboureurs de *Destrich* ont ajouté de bonnes cendres faites de bois neuf & non pourri,

à de l'excellente chaux qu'ils ont employée. Il est important de faire connoître en détail la manière dont ils ont opéré. Pour préparer une quarte de bled pèsant cent livres, ils ont fait infuser pendant trois jours dans de l'eau de rivière ou de fontaine un demi-foural de cendres, en remuant de temps en temps les cendres, afin que leurs sels pussent se dissoudre plus facilement. Ils ont versé ensuite cette espèce de lessive dans un cuveau dans lequel ils ont fait fondre un demi-foural, & même au-delà, de chaux vive. Suivant cette méthode, lorsque dans le fond du cuveau il se trouve des pierres non fondues, on les en tire avec une écumoire, avant d'y verser du bled. Lorsqu'il est versé, on écume le dessus de l'eau, qui doit surmonter d'un ou deux pouces sur le grain qu'on a soin de remuer d'heure en heure, ayant l'attention d'enlever avec l'écumoire les grains de mauvaise qualité qui s'élèvent au-dessus de l'eau. On laisse tremper le bled pendant douze ou quinze heures; en le retirant de l'eau, on le répand sur le plancher, & on le remue avec un rateau. On le sème aussitôt que les grains sont ressuyés au point de ne plus tenir ensemble.

Pour plus grande précaution, je crois devoir ajouter, qu'il est bon de n'employer pour semence que du vieux bled, & de ne le semer que dans des terres labourées depuis quinze jours ou trois semaines.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'extrait du Procès verbal de l'Assemblée provinciale de la Basse-Normandie, dont nous avons rapporté le premier article, présente ce qui suit :

1°. Que la Commission intermédiaire demandera à l'Ingénieur en chef un état des travaux publics arrêtés dans cette Généralité pour l'année 1787, & des adjudications qui en ont été passées, soit pour ouvrages neufs, soit pour entretien; la communication des plans & devis des chemins à construire, & autres travaux publics, & des ouvrages d'arts, ponts, canaux, ports; dessèchemens projetés; l'état des fonds destinés annuellement à chaque nature d'ouvrages; & généralement les renseignemens propres à mettre l'Assemblée en état de remplir les intentions du Roi.

2°. Que la Commission intermédiaire se fera remettre l'état des sommes qui sont payées annuellement pour les indemnités dans cette Généralité, & le montant de celles qui pourroient être en arriere, & rester à payer après la présente année révolue: qu'elle se procurera pareillement l'état des fonds de charité accordés par le Roi à cette Généralité pour l'année 1787, l'emploi qui en a été fait, afin que l'Assemblée Provinciale puisse avoir un apperçu des secours que les besoins la détermineront à solliciter des bontés de Sa Majesté, & s'occuper de l'emplacement & distribution des ateliers à venir.

3°. Qu'elle fera des recherches sur les différentes manufactures qui ont été & sont actuellement en vigueur dans cette Généralité, celles qui méritent plus particulièrement l'attention de l'Administration, & celles qui pourroient être établies avec le plus de succès.

4°. Qu'elle rétablira une correspondance avec les Commissions intermédiaires de Rouen & Alençon, afin que les trois Assemblées puissent se communiquer mutuellement leurs vues &

leurs observations pour le bien de l'administration générale de la Province.

5°. La Commission intermédiaire est chargée de pourvoir au choix & à la disposition d'un lieu convenable pour tenir les Séances de l'Assemblée Provinciale, & de la Commission intermédiaire, pour l'emplacement de ses Bureaux, dont elle réglera l'ordre & le service, & pour le dépôt de ses archives, ainsi que de mettre la prochaine Assemblée en état de statuer sur la fixation du traitement qu'elle devra faire au Secrétaire-Greffier, sur les frais de Bureaux & autres dépenses indispensables pour la tenue des Assemblées Provinciales, & de la Commission intermédiaire,

*Extrait d'une Lettre de Dunkerque, du 9
Septembre.*

« Une machine construite pour prendre les bains de mer, & appartenant à M. Field de cette ville, ayant conduit dix personnes sur les sables pour le baigner, aussi-tôt qu'elles furent déshabillées, la marée qui montoit avec une rapidité extraordinaire, parce que le vent s'étoit fort élevé, emporta une des roues de cette machine, qui avant qu'on pût apporter du secours aux personnes qui étoient dedans, fut mise en pièces par les vagues. Trois personnes périrent par cet événement, & les autres eurent toutes les peines du monde à se sauver, en perdant leurs habits. Une des personnes noyées a été trouvée par des pêcheurs à plus de huit lieues en mer. Le cadavre a été apporté par eux à Ostende.

L'académie des jeux Floraux fera , suivant l'usage , la distribution des prix , le troisieme Mai 1788.

Ces prix sont une amarante d'or de la valeur de 400 livres , destinée à une ode.

Une églantine d'or , de 450 livres , pour le prix du discours , dont le sujet sera pour l'année prochaine : *quelle a été l'influence de Louis XI sur le gouvernement & les mœurs de la nation.*

M. Chaz , Avocat au Parlement , est l'auteur de l'éloge de J. J. Rousseau , auquel l'académie a adjugé le prix.

Une violette d'argent de 250 livres , pour un poème de soixante vers au moins , & de cent au plus , dans le genre noble ; ou pour une épître d'environ cent cinquante vers.

Un souci d'argent de 2000 livres , destiné à une élegie , à une idylle ou à une églogue : ces trois genres concourant pour le même prix. M. Jamme le fils , s'est déclaré l'auteur de l'idylle intitulée , *le bilboquet* , qui a été couronnée ; & M. Blanchard , de l'idylle intitulée , *les oiseaux* , à laquelle l'académie a adjugé un prix réservé.

Un lis d'argent de 60 livres , pour un sonnet ou hymne à l'honneur de la vierge. M. Daram , écuyer , âgé de quatre-vingt-quatre ans , s'est déclaré l'auteur du sonnet couronné.

Le sujet des autres ouvrages de poésie , est au choix des auteurs.

Les auteurs feront remettre pendant les quinze premiers jours du mois de Février 1788 , trois copies lisibles de chaque ouvrage à M. Castilhon , Avocat au Parlement , Secrétaire perpétuel de l'Académie , au Collège Royal.

Ceux qui auront remporté trois prix , l'un desquels sera celui de l'Ode , pourront obtenir , selon l'ancien usage , des lettres de maître des jeux Floraux.

M. *Bechade-Cazaux*, du musée de Bordeaux, s'est déclaré l'auteur du discours en vers, ayant pour titre : *Hommage à Rousseau de Geneve*.

M. *Tre-eule*, du musée de Toulouse, est l'auteur de l'épître à M. *Lecochois*.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1^{er} de ce mois, sont : 73, 34, 33, 8 & 71.

PROVINCES UNIES.

De la Haye, le 26 Septembre.

Déclaratoire de S. A. S. le Prince d'Orange & de Nassau, Stathouder, Gouverneur-général & Amiral héréditaire des Provinces Unies.

Lorsque nous nous vîmes obligés, il y a peu de mois, par la situation de la patrie, d'inviter solennellement par notre Déclaratoire du 26 Mai dernier, tant les Seigneurs Etats-Généraux, que les Seigneurs Etats des provinces particulieres, tous les Colleges du Gouvernement de l'Etat ou de Justice & leur membres particuliers, de même que les bonnes bourgeoisies & autres habitans des villes & du plat-pays de ces Provinces, de concourir avec nous à les sauver : nous nous flattâmes qu'en déclarant notre bonne volonté à cet égard, & surtout l'assurance solennelle de la pureté de nos intentions, que nous aurions l'approbation générale, & que nos efforts ne seroient pas infructueux.

Mais, quoique la conduite & les résolutions des Etats de la plus grande partie des Pro-

vinces-unies du Conseil d'Etat, & d'autres illustres Colleges, quoique les requêtes unanimes de la plus grande & de la meilleure partie de la Nation au Souverain, aient répondu entièrement à notre attente, la pluralité actuelle de l'Assemblée de Hollande, a pris & appuyé des mesures, par lesquelles la violence de quelques habitans armés s'est élevée peu à peu au-dessus des loix, marche par troupes armées d'une ville à l'autre, fait changer les Régences d'une manière arbitraire, & en violant les privilèges, les octrois & les libertés les plus sacrées, admet dans les Régences des villes des personnes dont l'unique but est la dissolution entière de la Constitution. Ils se sont permis, sous les prétextes les plus offensans, non seulement d'attaquer nos droits légitimes par plusieurs suspensions; mais les démarches les plus injustes & les plus violentes à l'égard de l'Armée & de la Marine de la Généralité, envers les illustres Confédérés de l'Union en général, & envers la plupart d'entre eux en particulier; enfin ils ne cessent d'allumer & d'attiser ouvertement ou secrètement dans quelques-unes des Provinces-Unies, de même que dans la Hollande, le feu d'une guerre civile, afin d'y changer ou diviser aussi les Régences, & de se rendre maîtres de l'Union entière par les armes de leurs créatures.

Il faut attribuer, à une persévérance soutenue dans ce dessein, l'empêchement mis au voyage vers la Haye de S. A. R. notre chère épouse, le 28 Juin dernier, & les nouveaux efforts pour lui fermer l'entrée de la Province de Hollande, *jusqu'à ce que le repos*, comme on juge à propos de s'exprimer, *soit assuré*; c'est-à-dire, afin que cette Princesse ne pût réussir dans ses vues conciliatrices, avant que cette révolution de Gou-

vernement ne fût effectuée d'une manière violente, que quelques chefs de la cabale tâchent de faire adopter par une Nation oppressée sous les armes de quelques habitans abusés & mercenaires, ou par quelques étrangers cachés.

Cependant cette injure publique à notre Epouse, & le caprice opiniâtre de refuser la satisfaction exigée à cet égard par Sa M. le Roi de Prusse, nonobstant les représentations les plus fortes de la plus grande partie des Confédérés, a contraint ce Monarque d'obliger la pluralité actuelle de l'Assemblée de Hollande par la voie des armes, à ce que les Régens légitimes de cette Province eussent accordé ; & nous voyons avec douleur notre patrie exposée à toutes les infortunes d'une guerre, & la plupart de nos meilleurs co - Bourgeois aux malheurs, qu'ils n'ont point mérités, & uniquement causés par les mesures violentes de leurs Tyrans armés. D'un autre côté, nous n'avons ni assez d'influence, ni assez de pouvoir contre tant de violences armées, pour nous opposer à ces violations de la Constitution, pour rétablir ou maintenir, par la voie d'une délibération libre, les Régences légales, & ramener par - là la Province d'Hollande sous le gouvernement du Souverain légitime.

Rien ne nous touche davantage que de voir approcher la destruction entière d'une Nation, à laquelle nous sommes allié par les relations les plus sacrées & les plus tendres, au bonheur & à la liberté de laquelle notre gloire, notre prospérité & celle de notre Maison sont inséparablement attachées. Nous exhortons donc, & supplions encore une fois de la manière la plus sérieuse & la plus expresse, tous les Régens, Bourgeois & habitans de Hollande & de West-Frise,

Le 22 Décembre 1787.

ON attend de jour en jour la publication de deux Ouvrages, qu'on dit déjà imprimés, en faveur des Protestans; l'un est attribué à M. de Malesherbes, Ministre d'Etat, & l'autre à M. de Rulhière, de l'Académie Française. (*Gazette d'Amst. n. 95.*)

» Les changemens qu'on fait au travail, concernant les retranchemens projetés dans les quatre Compagnies des Gardes du Roi, sont cause que cette opération a souffert quelque retard. Il y a toute apparence que les quatre villes de Garnison (Amiens, Beauvais, Châlons & Troyes,) seront supprimées. S. Germain & peut-être Vincennes, seront, à ce que l'on croit, à l'avenir les quartiers de ce Corps. » (*Idem.*)

» On a loué pour les Ambassadeurs de Typo-Saïb, l'hôtel qu'occupoit ci-devant M. Necker, rue Bergère. Ces Ambassadeurs n'arriveront probablement pas de sitôt à Brest, puisque suivant les dernières nouvelles de Pondichéry, ils n'ont dû partir de ce port, pour l'île de France, qu'au mois de Juin dernier. Les Ambassadeurs que Typo-Saïb a envoyé au Grand-Seigneur, & qui ont déjà fait leur entrée à Constantinople, sont aussi attendus ici. » (*Idem.*)

» On assure que le Général Washington a été nommé Directeur des Etats-Unis, pour quatre ans: il avoit, dit-on, d'abord refusé; mais il a été ensuite obligé de céder aux pressantes instances de ses compatriotes. » (*Idem.*)

» L'Abbé B**, qui a assassiné son frere, a été arrêté à Venise. On a appris ces jours-ci de Lyon, qu'il a été conduit à Pierre-en-Scise où il est enfermé dans un cachot. Ce scélérat est véhémentement suspecté d'avoir aussi assassiné sa maîtresse, avec laquelle il s'est enfui d'ici, après avoir commis son premier crime. » (*Idem.*)

» On croit connoître actuellement l'objet des constructions qui se font au centre du Palais Royal: l'intérieur présentera un terrain propre à faire un manège, & c'est-là, dit-on, que les jeunes Princes feront leurs exercices d'équitation; mais au moindre signal, toute cette forme disparaîtra; des colonnes sortiront de l'intérieur de la terre; des planches se souleveront de toute part, se chercheront, s'adapteront, & de tous ces mouvemens magiques, il en résultera, comme à l'Opéra, une salle de bal en forme de temple, où la foule viendra jouir du spectacle varié de mille fêtes. Il sera libre d'entrer dans ce lieu de féerie, moyennant un abonnement de quatre louis par an. Huit poëtes énormes y convertiront en printemps la saison la plus froide de l'année. L'extérieur de cet édifice sera revêtu d'un treillage semblable à celui des quatre pavillons qui or-

nent le bassin ; & ce treillage seul , coûtera cent quatre-vingt mille livres. Tout autour du bâtiment , régnera un canal qui empruntera & rendra ses eaux à un autre canal dont le faite du monument sera environné , & duquel s'élèveront dans les airs plusieurs jets d'eau. Ce faite offrira , dans les beaux jours , un bosquet d'orangers , qui , l'hiver , iront se ranger dans les niches pratiquées autour de la salle d'équitation. Ce lieu agréable sera entièrement fini au mois de Mars prochain. » (*Courier d'Avignon* , n. 95.)

« Les lettres de Béthune portent qu'on a reçu ordre de Versailles , de loger dans les casernes de cette ville , les soldats , sergens & officiers des corps francs des Patriotes hollandais , qui ont quitté leur patrie , & se sont réfugiés , partie dans les Pays-Bas autrichiens , & partie en France. Il paroît décidé que le Roi les prendra à sa solde , & qu'il sera créé exprès une légion pour eux. On assure que plusieurs hollandais très-riches , ont acheté des terres considérables en Normandie ; on fait même monter le total de leurs acquisitions à six millions. » (*Idem* , n. 96.)

« La commission chargée de la connoissance à prendre de ce qui est relatif au prêt des onze millions cinq cents mille livres fait à des personnes chargées de soutenir le cours des effets publics sous l'administration de M. de Calonne , vient d'être supprimée , & l'affaire est évoquée au Conseil Royal des finances ». (*Idem*.)

« Il paroît que le jeune Prince Cochinchinois , qui est venu demander en France des secours contre l'usurpateur des Etats de son pere , n'aura pas fait un voyage inutile ; on assure qu'on vient de lui accorder un corps de six cents volontaires , qui vont s'embarquer avec lui sur les frégates la Driade & la Méduse. Cette petite expédition sera aux ordres de M. de Kersaint , dont les instructions portent de débarquer à Pondichéry , pour y prendre les renseignemens & les mesures nécessaires pour tenter cette entreprise en faveur du Roi détrôné , sans compromettre jusqu'à un certain point les forces qui lui sont confiées ». (*Idem* , n. 97.)

« M. le Maréchal de Ségur a obtenu , dit-on , le commandement en chef de la Guienne , & en outre la survivance de M. le Maréchal de Richelieu dans le gouvernement de cette Province ». (*Idem*.)

« D'après la demande de MM. les Maréchaux de France , les pensions des Militaires , depuis quatre cents livres jusqu'à quine cents , n'éprouveront point la réduction ordonnée par le dernier arrêt concernant les pensions ». (*Idem*.)

« M. d'Amécourt est de nouveau chargé du rapport des affaires de la Cour. M. l'Abbé Tandeau s'en est remis , & il a la promesse d'une Abbaye ». (*Courier du Bas-Rhin* , n. 93.)

« M. Petit , célèbre Médecin de cette ville , né à Orléans ,

vient de placer un fonds de cent mille livres, dont il destine le revenu à pensionner, dans sa ville natale, quatre Médecins & quatre Chirurgiens, qui seront chargés de soigner les pauvres GRATIS. Les Médecins auront huit cents livres & les Chirurgiens six cents, le reste des revenus servira à payer les drogues prises chez les Apothicaires. » (*Gazette des Pays-Bas*, n. 98.)

» M. le Duc d'Angoulême vient d'acquérir, de M. le Duc de Liencourt, le Régiment de la Rochefoucault, qui prendra le nom de ce Prince » (*Idem.*)

» La Compagnie des Indes a obtenu du Ministère un délai d'un mois, pour répondre au Mémoire répandu contre son privilège exclusif; cependant elle a préparé ses cargaisons & ses armemens pour sa première expédition dans l'Inde & à la Chine » (*Courier de l'Europe*, n. 42.)

» Les Tribunaux viennent d'être chargés d'une affaire criminelle qui va fixer quelque tems l'attention de la Capitale, feu M. M***, Curé de S. R***, avoit résigné sa Cure à M. son Neveu, qui l'occupe aujourd'hui; personne ne s'étoit permis de croire qu'on pût troubler cette possession comme illégitime. On avoit su que l'Oncle avoit long-tems refusé d'accorder sa résignation; mais on présuinoit que des réflexions plus mûres l'avoient enfin décidé à préférer son Neveu à tout autre pour son successeur. Tout-à-coup un nouveau prétendant vient d'attaquer cette résignation comme supposée, accusant le Curé actuel de l'avoir fabriquée de concert avec les Notaires qui l'ont signée, & d'avoir tenu la mort de son Oncle cachée pendant six jours, pour se donner le tems d'exécuter toutes ses mesures. Cette accusation est si grave & si scandaleuse, qu'on ne la croit pas fondée. » (*Idem.*)

» Le Club des Echecs a eu la permission de s'assembler sous une nouvelle forme: c'est le Concierge qui a annoncé à tous les associés, qu'on le trouveroit toujours chez lui. C'est une Académie d'Echecs, & non une congrégation exclusive. Il ne paroît pas encore que les autres Assemblées de la même espèce soient rétablies. Celle-ci est la moins nombreuse de toute, & paroît avoir un objet déterminé » (*Idem.*)

» Malgré l'opinion qu'on a depuis quelques années que le système politique est de n'avoir plus de Cardinaux en France, le bruit court qu'il y a deux Chapeaux accordés, *IN PACTO*, l'un à M. l'Archevêque de Toulouse, & l'autre à M. le Grand-Aumônier, qui avoit depuis long-temps la promesse de celui qui étoit à la nomination du Roi » (*Idem.*)

» Il est fort question d'un travail immense ordonné par M. le Garde des Sceaux, pour la réforme de la Jurisprudence Criminelle. Plusieurs Jurisconsultes y sont employés, & ont des conférences chez M. de Malesherbes » (*Idem*, n. 43.)

» Le Roi vient, dit-on, d'accorder des Lettres-Patentes à

une Compagnie , à la tête de laquelle se trouve M. de Beaumarchais : cette Compagnie doit faire construire à ses dépens un Pont de fer , en face de l'Arsenal & du Jardin du Roi , avec le droit de lever un péage sur ce Pont pendant un tems qui sera limité. On dit aussi qu'il est question de construire un autre Pont qui traversera la rivière entre le Guichet du Louvre & le Collège des Quatre-Nations. Ce Pont qui doit , à ce que l'on assure , être construit sur des bateaux , d'après le modèle de celui de Rouen , n'apportera aucun obstacle à la navigation de la Seine. » (*Idem.*)

» L'Assemblée Provinciale de Paris , qui se tient à Melun , a consenti à l'abonnement qui lui a été demandé pour l'augmentation des vingtièmes , & chaque jour on apprend la même chose de quelqu'autre Assemblée Provinciale. Il vient d'être envoyé aux Présidens de ces Assemblées , de même qu'aux Intendans , un nouveau Règlement qui réforme celui du 5 Août dernier , d'après la demande qui avoit été faite par les Assemblées , & qui règle l'ordre de séance des Commissaires départis , lesquels ne déplacent plus les Présidens. » (*Idem.* , n. 45.)

» Il vient de paroître des *Observations de la Ville de Saint-Michel en Lorraine* , sur l'échange du Comté de Sancerre , en réponse à la Requête de M. de Calonne au Roi. Elles forment deux volumes assez considérables , dont le second contient les Pièces justificatives & les différens tableaux explicatifs. La Ville de Saint-Michel assure que dans cet échange M. d'Espagnac a retiré trente pour cent. » *Gazette de Leyde* ; n. 97.)

» Le premier jour que l'Emprunt fut ouvert , il ne fut porté au Trésor-Royal que trois mille livres ; mais le lendemain il reçut trois millions , & le samedi 24 Novembre , il avoit déjà pour cinquante millions , soit en espèces , soit en soumission des principales Maisons de Banque ; ainsi on ne doute pas que cet Emprunt ne soit bientôt rempli » (*Idem.*)

N. B. On ne garantit ni la vérité , ni l'authenticité d'aucune de ces nouvelles.

Le 10 Octobre 1787.

« **C**eux qui regardent les Anglois comme les instigateurs de la guerre actuelle, prétendent qu'ils ont tenté de diminuer le crédit de M. le Comte de Choiseul Gouffier à la Cour Ottomane, & même de lui procurer des désagréments, en faisant savoir aux Turcs que l'ouvrage intitulé : **VOYAGE DE LA GRÈCE**, dont M. le Comte de Choiseul Gouffier est Auteur, contient nombre de passages qui ne leur sont pas avantageux ». (*Courier d'Avignon, n. 78.*)

« On annonce comme prochaine une Déclaration sur les Traités. Son objet sera de débarrasser le commerce des entraves qui le gênent dans l'intérieur du Royaume, sans diminuer néanmoins le produit de cette imposition ». (*Idem, n. 79.*)

« Le Mémoire de M. de Calonne est toujours attendu avec beaucoup d'impatience. On a fait dans les Bureaux un relevé des pensions que cet ex-Ministre a accordées dans l'espace de trois ans & quatre mois qu'il a été dans le Ministère, elles montent dit-on, à la somme de cinq millions quatre cents mille liv. » (*Gazette d'Amst. n. 78*)

« On dit que M. le Chevalier de la Luzerne, frère du Comte, & Ministre - Plénipotentiaire du Roi près les Etats-Unis de l'Amérique, remplacera M. le Comte d'Adhémar en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté en Angleterre. MM. de la Luzerne sont neveux de M. de Malesherbes, Ministre d'Etat; & ils sont proches parens de M. de Lamoignon, Garde-des-Sceaux ». (*Idem.*)

« Outre le bénéfice de douze millions du dernier bail des Fermiers - Généraux, qu'ils se sont engagés de verser au Trésor Royal pour en être remboursés dans cinq ans, à raison d'un cinquième par an, à commencer de l'année prochaine. Cette Compagnie fait encore un autre sacrifice en faveur du Gouvernement, ayant fait sa soumission de payer 500,000 l. par an pendant la durée du bail de six ans, commencé le premier Janvier dernier. Le nombre des Fermiers-Généraux étant de quarante-quatre, la contribution pour chacun d'eux sera d'environ 12000 liv. par an ». (*Idem.*)

« M. le Comte de Lambert, Maréchal-de-Camp, qu'on a vu partir en toute diligence pour Givet, à ce que l'on croyoit, à une autre destination ». (*Courier du Bas-Rhin, n. 78.*)

« Le Public a pensé aussi que M. le Prince de Condé s'étoit rendu à Givet, tandis qu'il est allé à Miremont, installer Mademoiselle de Condé sa fille, dans ses titres & dignités d'Albessé ». (*Gazette des Pays-Bas, n. 80.*)

« Les Magistrats du Parlement étoient , le 23 , sur le point de quitter la ville de Troyes ; Madame d'Aligre , Première Présidente , qui leur a donné ce jour-là à diner , faisant cercle après le repas avec cinq Dames , femmes de cinq des illustres exilés , a dit : *Partirez-vous , Messieurs , sans laisser des traces de votre bienfaisance ?* L'un de ces Messieurs a répondu avec beaucoup de galanterie , qu'il alloit donner six louis à certaines conditions faciles à remplir : les préliminaires accomplis , la quête a commencé , & Madame la Première Présidente a recueilli 7000 l. employées le lendemain à retirer des prisonniers pour dettes , à adoucir la condition de ceux qui sont restés dans les fers , & à soulager plusieurs pauvres familles. » (*Idem.*)

« La nouvelle , qu'il y avoit eu une révolte au Cap , île St-Domin ue , est fausse ; il est seulement vrai qu'il y a eu beaucoup de fermentation à l'occasion de l'établissement des Paquebots. » (*Gazette de Leyde n°. 79.*)

« Le 21 du mois dernier M. Cabarrus arriva à la Cour , où il a eu une conférence avec M. l'Archevêque de Toulouse , principal Ministre ; il ne paroît pas encore sûr qu'il remplira la place de Directeur-général des finances. » (*Idem.*)

« On donne pour certaine la suppression de la Gendarmerie , Corps extrêmement dispendi ux ; & l'on dit que M. le Maréchal de Castries , commandant ce Corps , y a consenti. » (*Idem.*)

« Les préparatifs qui se font , suffisent , sans doute , aux Politiques pour présumer que la guerre est inévitable ; mais quand on considère combien les grands Etats de l'Europe sont intéressés par la situation de leurs finances , à chercher des moyens moins coûteux 'applanir les difficultés élevées cntre eux , on se persuade aisément que ces moyens seront au moins tentés avant d'en venir aux armes. D'ailleurs , la saison qui s'avance , semble devenir de jour en jour plus propre aux négociations entamées de tous côtés. » (*Courier de l'Europe , n. 26.*)

« M. le Baron de Breteuil , pendant l'INTERIM qu'il a exercé le département de la guerre , a fait décider par Sa Majesté , la suppression & la vente de l'Arsenal , qui est effectivement un établissement fort inutile & même dangereux dans la ville de Paris : le terrain qu'il occupe étant de plus de 60 arpens , sera distribué en rues , & l'emplacement des maisons qui les borderont , sera vendu au profit du Trésor-royal. On estime que cette vente rendra près de trois millions , & qu'il en résultera de plus une économie de gages & d'entretien d'environ 180,000 livres par an. » (*Idem.*)

N. B. ⁶On ne garantit ni la vérité , ni l'authenticité d'aucune de ces nouvelles.

Frise , tant des villes que du plat-pays , les exhortant & les conjurant par la présente de concourir chacun , à sauver la Province du danger éminent où elle se trouve , & de la délivrer.

Nous avertissons en particulier la partie abusée du peuple : nous le conjurons , au nom du serment solennel , prêté comme bourgeois , au nom de leurs femmes & de leurs enfans ; au nom de leur patrie & de tout ce qui peut leur être précieux , de se désister de bonne foi de leur erreur , de tout desir téméraire de nouveautés & de tout armement à cet égard ; d'aider au contraire à soutenir les efforts légitimes , pour rétablir l'ancienne Constitution de cette Province , anéantir tous les torts faits à notre honneur & à nos prérogatives. De notre côté, nous répétons publiquement & solennellement ce que nous avons déjà déclaré expressément & clairement par notre Déclaratoire précédente, que nous ne désirons aucun pouvoir , que celui qui nous est acquis légitimement par les résolutions irrévocables de l'Etat , par la force de nos Commissions & par une possession légale ; que de les employer au maintien de la Religion & de la liberté , à l'avancement des desirs du peuple , joint à son influence légitime sur les intérêts des villes , & en particulier à excuser & à protéger même tous les habitans abusés , qui renonceront à la conduite criminelle à laquelle il ont été portés par les Chefs de la cabale , ou par esprit de parti ; il nous seroit trop douloureux de devoir abandonner à la rigueur des loix , un seul de nos Co-Bourgeois , à cause d'opiniâtreté contre des moyens salutaires.

Fait à Amersfoort le 11 Septembre 1787.
étoit signé G. Pr. D'ORANGE. Plus bas , Par ordre de S. A. R. étoit signé G. VAN CITTERS.

N°. 40, 6 Octobre 1787.

b

Outre la Déclaration du Duc de Brunswick, qu'on a lue au Journal précédent, le Roi de Prusse, à l'instant où son armée s'est introduite dans les Provinces-Unies, a fait répandre le Manifeste suivant :

» S. M. le Roi de Prusse s'étant vue forcée de faire marcher ses troupes sur le territoire de la province d'Hollande, afin de se procurer satisfaction de l'insulte faite à Son Alt. Royale la Princesse d'*Orange*, par une cabale qui, depuis quelque tems, opprime la Province par les moyens les plus violens, en renversant à main armée les pactes les plus sacrés, sur lesquels a reposé jusqu'ici la prospérité de la République, exhorte tous les bons & fideles habitans des villes & du plat pays de cette Province, non-seulement de se tenir tranquilles dans leurs maisons; mais particulièrement de s'assurer des écluses, autant qu'il sera possible, afin de prévenir par-là le malheur irréparable, que cette cabale oppressive médite d'opérer, en mettant sous l'eau tout le pays, sous le prétexte apparent de se défendre contre un ennemi qui n'existe pas. S. M. ne demande que satisfaction de la part de ces perturbateurs du bonheur public, dont la République a joui précédemment. Le Roi ne souffrira pas qu'il soit fait le moindre mal à aucun des habitans de la province d'Hollande, ni dans les villes ni à la campagne; mais elle attend d'eux qu'on ouvrira les villes

à ses troupes; dans le cas contraire, chaque ville qui s'y refusera, chaque habitant qui fera rencontré les armes à la main, s'attribueront à eux mêmes les effets malheureux qui en résulteront.

*Lettre de S. A. R. Madame la Princesse d'Orange,
à Monseigneur le Duc régnant de Brunswick.*

Nimegue, le 15 Sept. 1787.

MONSIEUR,

Au moment que votre Altesse va se rendre dans la Province de Hollande à la tête du Corps d'armée, dont le Roi mon Frere lui a confié le commandement, qu'il me soit permis de lui recommander encore les intérêts de cette Nation, qui m'est si chère, & à la prospérité de laquelle je me ferai toujours gloire de contribuer autant qu'il dépendra de moi. Je n'ai pu prévoir qu'une démarche aussi simple que celle de vouloir me rendre à la Haye, auroit des suites si sérieuses, & en apparence d'une nature toute opposée aux vues salutaires qui m'avoient déterminée à ce voyage.

Je m'étois attendue, il est vrai, à rencontrer de grands obstacles au succès de mes soins, pour le rétablissement de la paix & de la tranquillité; mais le seul auquel je n'étois point préparée, parce qu'il n'étoit point probable, a été malheureusement celui qui m'a été tout moyen d'atteindre mon but, en m'empêchant de poursuivre ma route.

Mais si le procédé inoui dont on a usé envers moi en Hollande, procédé dont l'impression qu'il a faite sur mon ame, n'a été modifiée que par le sentiment intime de ne l'avoir pas mérité; si ce procédé, dis-je, a révolté toutes les Cours & en général tout homme honnête & équitable;

b. 2

que pensera-t-on de ceux qui composent la pluralité des Etats de Hollande, en les voyant méconnoître & sacrifier les intérêts de la patrie à de petites vues personnelles, & nécessiter le Roi à prendre la satisfaction qu'ils ont obstinément refusée à ses exhortations amicales ?

Le Roi, en déclarant qu'il considéroit l'offense comme faite à lui-même, pénètre mon cœur de reconnaissance, mais après la manière dont on osa lui répondre, & les injustices que cette prétendue majorité ne cessoit de commettre, cette déclaration auroit excité mes plus vives alarmes pour ce pays, que depuis vingt ans je considère comme ma patrie, & dont les intérêts sont inséparables de ceux de ma maison, si je n'avois été rassurée par la déclaration des Etats généraux, celle des principaux membres de l'Assemblée des Etats de Hollande, & de la plus grande partie de la Nation, ainsi que par les sentimens de magnanimité qui caractérisent Sa Majesté.

Le Roi ne pouvoit donner une plus forte preuve de ces sentimens, qu'en chargeant votre Altesse de l'exécution de ses ordres, & les sentimens que vous avez bien voulu me témoigner, Monsieur, & que V. A. a manifestées dans sa déclaration aux habitans de la Hollande, ne me permettent pas de douter de la sagesse & de l'équité de ses vues ; que votre Altesse me pardonne cependant si j'ose implorer sa clémence envers cette partie des habitans que la passion aveugle & égare, & l'assurer que je considérerai les ménagemens qu'Elle observera envers eux, & la protection qu'Elle accorde à la saine partie de la Nation, comme autant de faveurs faites à moi-même ; je me fais en même-temps un devoir de lui déclarer ici solennelle-

ment, que parfaitement d'accord avec les principes modérés du Prince, qu'il vient de développer encore dans sa dernière déclaration, je ne profiterai jamais des circonstances telles qu'elles puissent être, pour procurer à ma famille une autorité plus étendue que celle que la constitution & la vraie liberté de ces Provinces lui accordent, & qu'en mon particulier toujours prêt à donner mes soins à tout ce qui pourroit contribuer au bien-être de ce pays & de ma maison, sans craindre les peines & les désagrémens, je n'ambitionne aucune influence, & n'accepterai que celle que je pourrai devoir à la confiance & à l'amitié que j'aurai su mériter; c'est avec ces sentimens, & la reconnoissance la mieux sentie, que je serai toute ma vie avec la plus haute considération.

Monsieur,

Votre très-humble, &c.

WILHELMINE.

Pour continuer le Journal succinct des événemens, depuis l'entrée des troupes Prussiennes en Hollande, nous dirons que les Bourgeois de la Haye ont désarmés les Corps-francs le 18, & vuide de munitions leurs lieux d'assemblée. Leurs sociétés ont été abolies; les maisons des principaux ont été insultées, quelques unes mêmes pillées, & ce désordre eût été plus grand encore, sans les soins que s'est donné le Comte de *Beutinck de Rhoon*, Chef de la Société-Orange, pour arrêter la fureur du Peuple, & garantir d'accidens les victimes qu'il menaçoit. L'Assemblée Souveraine lui en a fait les remerciemens. Le 20, le Prince Stadhouder est entré à la Haye, es-

corté des Gardes Dragons & des Gardes du Corps, aux acclamations d'une grande multitude, qui a répété ces démonstrations le 22, à l'arrivée de Madame la Princesse d'Orange, & de ses trois enfans. Le jour même de son retour, le Stadhouder a rendu la Déclaration suivante:

Nous GUILLAUME, &c. sçavoir faisons qu'à notre entrée en cette place nous avons reçu aujourd'hui avec satisfaction & la sensibilité la plus extrême, les preuves générales de joie & d'attachement bien intentionné des citoyens & habitans de tout rang & de tout état, & que nous n'avons pu nous abstenir de témoigner à ce sujet notre reconnoissance publique; mais que sans vouloir troubler par-là lesdits citoyens & habitans dans leur dite joie & dans les témoignages, qu'ils en voudroient donner, nous avons cru devoir exhorter tous & chacun d'eux, de la manière la plus sérieuse & la plus amicale, à se conduire dans la suite tranquillement & décemment; à ne faire à qui que ce soit le moindre outrage ou la moindre injure, bien loin de se rendre coupable d'aucun excès, d'attaques violentes de personnes ou de maisons, ou de commettre en général rien qui pût troubler la sûreté publique ou donner de justes raisons de se plaindre, mais au contraire de s'abstenir soigneusement de tout ce qui pourroit être en aucune façon contraire aux loix & placards du pays, afin que la joie & la satisfaction générale de la présente révolution heureuse des affaires ne soit troublée nulle part: & tout ce qui seroit en aucune façon contraire à notre déclaration & à notre avis fondé sur l'amour de la tranquillité, nous seroit hautement désagréable, & ne pour-

soit qu'exciter notre juste indignation & notre plus haut mécontentement.

Fait à la H^{aie}, le 20 Septembre 1787.

Signé W. Prince d'ORANGE.

Deux jours auparavant, les Etats de Hollande, dont l'Assemblée à la Haye est aujourd'hui complete, à l'exception des Députés d'Amsterdam, ont fait publier un Placard qui interdit les attroupemens séditieux, les violences & mauvais traitemens de tout genre contre qui que ce soit, & révoque les précédentes défenses relatives à la couleur Orange. Dans les autres villes, particulièrement à Harlem, Leyde, Rotterdam, on a pris les mêmes mesures contre tout désordre de l'esprit de parti; en sorte que la tranquillité y est parfaitement conservée.

Un détachement du Régiment Hollandois de *Pabst* est entré sans opposition à *Delft*, dont l'ancienne Régence, cassée il y a un mois par le Corps-Franc, a été rétablie. Celle de *Rotterdam* a également repris ses places; les Magistrats de nouvelle création ont donné leur démission; quelques uns même ont abandonné la ville. *Gouda*, *Schoonhoven*, *Schiedam* ont ouvert leurs portes, & *Dordrecht* a fait une espece de capitulation avec M. de *Wintzingerode*, Officier Prussien, qui s'est présenté à la tête d'un détachement de 180 hommes. En voici les articles :

ART. I. Que la ville de *Dort* restera sous la souveraineté des Etats de Hollande. Répondu. Je ne puis pas entrer en capitulation sur cet article.

II. Que la garnison ne doit pas être trop nombreuse. Accordé.

III. Que la ville conservera tous ses privilèges. Accordé.

IV. Que les Magistrats & ceux qui ont des emplois resteront en place. — Accordé, pendant que je resterai ici & jusqu'à ce que S. A. Mgr. le duc de Brunswick en ait disposé autrement.

V. Que la recette des impôts continuera d'être au profit des Etats & de la ville.

Ce point n'est pas de mon ressort.

VI. Que le canon & les munitions de guerre, appartenant aux Etats-Généraux & à cette ville, leur resteront en propre. = Les magasins & arsenaux, de même que le canon qui reste & les munitions de guerre, qui sont dans la ville resteront dans l'état actuel, jusqu'à l'arrivée de Mgr. le Duc de Brunswick, dans cette ville.

VII. On s'attend que les troupes observeront une bonne discipline militaire, & qu'on aura soin que personne ne soit molesté, ni dans l'isle, ni dans la Sud-Hollande, que la vie & les propriétés des habitans seront saines & sauvées. — Tout ce qui concerne la discipline militaire dans la ville & dans l'isle sera observé.

VIII. Qu'on employera les troupes contre tous ceux qui interrompront la tranquillité publique, soit habitans ou étrangers. — Accordé.

IX. Que tous les habitans pourront librement sortir & rentrer dans la ville pour leurs affaires & commerce. — Accordé.

X. Que les navires entreront dans le port & en sortiront librement pour faire commerce. — Accordé. Il sera donné une instruction aux patrons des barques, pour ce qui regarde la désertion.

XI. Qu'en cas que quelque citoyen de cette ville ait été fait prisonnier à Gorcum, on prie qu'ils soient

relâchés. — J'emploierai mes bons offices auprès du Duc, à cet effet, MM. les Magistrats employeront aussi les leurs pour procurer l'impunité de ceux qui sont arrêtés pour la cause d'Orange, & particulièrement pour ceux d'Oud-Beyerland & Werkendam.

XII. On demande que la Bourgeoisie conserve ses Armes ; déclarant solennellement qu'on n'en fera aucun usage contre les Troupes, mais seulement pour la conservation du repos public. — Refusé. Tous les Citoyens armés doivent sur le champ mettre tous bas les armes ; c'est-à-dire, l'ancienne Bourgeoisie ne conservera ni bayonnettes ni cartouches ; mais la nouvelle Bourgeoisie, nommée *Bourgeoisie armée*, sera obligée de porter à la Maison de Ville toutes les armes.

XIII. On demande avec instance des Sentinelles pour les Bureaux de la Province & pour la Banque de l'Etat. — Accordé.

Signé, muni de notre Cachet. A Papendrecht, le 18 Septembre. (L. S.) Signé DE WINTZINGERODE.

Commandant.

Une Députation des Etats de Hollande au Duc de Brunswick, ayant prié S. A. S. de ne pas introduire ses troupes dans la résidence du Souverain, le Corps d'armée qui s'en étoit approché, reste à *Riswick*, & le quartier général à *Schoonoven*. Deux autres colonnes s'approchent d'Amsterdam. Une division commandée par le Général-Major de *Kalkreuth*, a sommé *Naerden* de capituler, ce qu'a refusé le Commandant, M. de *Matha*. On n'apprend pas qu'il ait été encore formé

b 5.

d'attaque contre cette place, ni contre *Muyden. Nieuwerfluis*, qui en est peu éloigné, a fait résistance, & la garnison est prisonnière de guerre.

Les dispositions sont toujours à-peu-près les mêmes à Amsterdam, dont la Régence a promis, par un Déclaratoire du 21, de n'entrer en aucune négociation, sans le concours de la Bourgeoisie armée. La ville, à ce jour, n'a été ni sommée, ni attaquée. Les Membres des Etats de Hollande qui s'y sont réfugiés, n'ont tenu qu'une seule séance le 20, & se sont séparés. Le 18, la ci-devant Commission de *Woerden* s'est justifiée auprès d'eux de l'abandon d'Utrecht, par une Note détaillée, où, après avoir exposé les instructions données au Rhingrave de *Salm*, elle dit :

Sur cela nous reçûmes, dès le 16 Septembre de grand matin, la nouvelle absolument inattendue, que la ville d'Utrecht avoit été évacuée ; & nous apprîmes ensuite que ledit Rhingrave en étoit sorti sur deux colonnes, dont l'une qu'il commandoit en personne, avoit marché vers *Uithorn*, *Ouwekerk*, *l'Overtoom* & *Weesp* ; & l'autre, sous les ordres du Baron van der Borch, s'étoit rendue au *Nieuwe-fluis*, *Loenen*, *Loenderstot*, *Vreeland*, *Muiden* & *Naerden*. Sur cette nouvelle, convaincus qu'une Commission, comme la nôtre ne devoit pas s'exposer à être renfermée, puisqu'alors toute expédition cesseroit dès le moment même, nous sommes partis de *Woerden* pour Amsterdam. Après y être arrivés, nous avons demandés au Rhingrave, dans notre

première conférence, « quelle avoit été la cause
 » du prompt abandon de la ville d'Utrecht, &
 » si la nécessité extrême avoit réellement existé? » A cette question il répondit, « qu'ayant
 » reçu de nouveaux avis de l'approche des troupes Prussiennes, & assuré que probablement la
 » ville seroit attaquée le lendemain, peut-être
 » même sur ses arrières; dans lequel cas elle
 » n'auroit pu faire aucune défense, il avoit jugé
 » qu'en parlant relativement à la défense de cette
 » Province la nécessité, extrême existoit réellement, & que pour cette raison il avoit jugé
 » nécessaire de devoir abandonner cette Ville le
 » plutôt possible, mais qu'il devoit néanmoins
 » assembler préalablement à ce sujet un Conseil-de-guerre; que ce conseil avoit conféré aussi en
 » présence des Etats - Députés, & avec eux,
 » composé de quelques Chefs de la Garnison, qui
 » tous, de même que Mrs. les Etats - Députés,
 » à ce que déclara le Rhingrave, avoient été convaincus de la nécessité d'évacuer Utrecht. »

Dans cette situation des affaires, nous avons d'abord fait hier avec le Rhingrave les arrangements nécessaires, afin de tirer d'abord des troupes qui ont marché ici, les renforts nécessaires pour les villes de Woerden, Oudewater, Schconhaven & Gorinchem; mais l'exécution n'en a pu avoir lieu par la nouvelle malheureuse qu'on a reçu, que la ville de Gorinchem est tombée entre les mains de l'ennemi, tandis que nous ne pouvons manquer de mettre à cette occasion sous les yeux de V. N. & G. P. que nous avons bien pris sur nous la défense de cette province & celle de la ville d'Utrecht, contre les forces qui les menaçoient, & que nous assurons l'avoir conduite de telle façon, que nous pouvions nous flatter, avec le plus grand droit, d'une

bonne réussite ; mais que nous étions dans l'impossibilité, & qu'aussi nous n'avions jamais pu nous attendre à être forcés de résister avec des forces aussi petites que 4000 hommes, - à une très-grande supériorité de troupes d'une Puissance étrangère, & cela au moment le plus inattendu, dans une saison où les rivières trop basses & les vents contraires empêchoient que les inondations, pour lesquelles nous avions directement donné des ordres en vertu de l'autorisation de V. N. & G. P. ne puissent avoir le succès désiré, tandis qu'enfin nous avons l'ennemi dans notre propre sein, & que nous devons agir avec des troupes qui se révoltent, ce dont nous avons encore vu hier l'effet le plus fâcheux, attendu que deux compagnies du régiment d'Onderwater se sont emparées d'une manière traîtreuse du fort d'Ultermar & l'occupent encore dans ce moment : Et c'est pour cette raison que nous avons jugé nécessaire d'informer V. N. & G. P. de cette situation dangereuse de la Province & de déclarer l'impuissance où nous sommes de pouvoir résister sans autre secours avec notre peu de troupes, à raison des circonstances accessoires, à des forces aussi supérieures : c'est pourquoi nous devons recommander cet état de la province, de la manière la plus sérieuse à l'attention de V. N. & G. P. & nous prions V. N. & G. P. de vouloir concerter à ce sujet les mesures nécessaires & efficaces, tandis qu'en attendant, quoique nous ne puissions nous promettre un bon succès de la petitesse de nos forces à proportion de celles de l'ennemi, nous continuerons néanmoins de mettre en œuvre tout ce qui est possible pour le salut de notre chère patrie, afin de remplir, autant que possible, l'obligation, que V. N. & G. P. nous ont imposée, ainsi que

notre devoir envers notre patrie & nos concitoyens.

Au surplus, nous ne saurions manquer d'informer par la présente V. N. & G. P. qu'en évacuant la ville d'Utrecht il est aussi entré sur notre territoire un régiment commandé par le Colonel van der Borch, & un corps d'Uhlans, qui ne peuvent plus être payés actuellement par la province d'Utrecht, & en conséquence nous prions V. N. & G. P. de faire leurs dispositions à ce sujet, afin que nous sachions si elles veulent prendre ce Corps à la solde de la Hollande sur le pied d'autres Corps, soit provisoirement ou point du tout.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 29 Septembre.

Enfin l'orage qui menaçoit nos Provinces depuis six mois, est aujourd'hui dissipé; & l'allégresse générale a pris la place du trouble & de l'inquiétude. Les subsides ont été accordés; & l'Empereur s'est rendu aux vœux de la nation, en cassant les diplômes qu'elle avoit jugé les plus contraires à ses loix, & qui sembloient légitimer ses réclamations. Ce n'est pas que ce jour de réunion n'ait été précédé immédiatement d'incidens très-sérieux, ainsi qu'on en jugera par la relation suivante qu'on vient de publier dans nos contrées.

» Le mercredi 19, le Magistrat fit assembler les volontaires; on leur fit lecture

de la résolution du Conseil de Brabant, relativement à la déclaration du 28 Août dernier, & on leur demanda de se conformer aux desirs de l'Empereur, en ôtant les marques distinctives militaires. Ils crièrent d'une voix unanime qu'ils ne le pouvoient. Tous ces jeunes gens qui avoient sacrifié leurs soins, leurs veilles à maintenir le bon ordre durant les troubles, exigeoient des égards, & regardoient comme une dégradation, cette maniere de les congédier.

» Ainsi le jeudi on les vit tous paroître en uniformes dans les rues, sur la grande place même, & ils accompagnèrent en cet état une députation qu'on envoyoit au Gouverneur Général, ce qui indisposa tellement S. E. le Comte de Murray, qu'il songea à employer le régiment de Ligne, qui ayant levé le camp le matin, se dispoit à entrer en ville. A une heure on le fit ranger sur le rempart entre la porte de Louvain & celle de Namur. Les grenadiers & le troisième bataillon de Murray reçurent l'ordre de se tenir prêts à sortir; les troupes qui sont à Malines, de se tenir prêtes à marcher. Les dragons de Vilvorde & ceux des environs de Bruxelles eurent ordre de patrouiller & de se disperser aussitôt qu'ils entreroient en ville, avec injonction de faire ôter les marques militaires; & de mettre aux arrêts tous les volontaires qu'on trouveroit en uniformes.

» A deux heures on a commencé cette expédition, qui au lieu d'effrayer les habitans, comme on s'y attendoit, causa une rumeur générale. Les Volontaires coururent aux armes, la populace & les ouvriers prirent en main tout ce qu'ils purent trouver, les enfans déparcoient les rues, les bourgeois se munirent de ces pierres; & sur la nouvelle que les dragons entroient, on sonna le tocsin, & les Volontaires se mirent en devoir de les attendre.

» Pendant ce trouble S. E. le Gouverneur traversoit en voiture le marché aux herbes, la populace l'entoura, les Volontaires vinrent à son secours & le conduisirent jusqu'à la place royale. Un quartier-maître des Dragons voulant le garantir de toute insulte, reçut dans la poitrine un coup de feu dont il est mort peu après. Comme on avoit posté sur la place Royale un escadron de Dragons, la fermentation augmentant toujours, on fit conduire 4 piéces de canon, qu'on plaça en face de la montagne de la Cour, chargées à mitrailles. Ensuite un bataillon du régiment de Ligne vint aussi s'y ranger en bataillon carré.

» Les Généraux s'étant aussi rendus sur cette place près du Général Murray, pendant qu'ils tenoient conseil, les Etats y accoururent pour supplier le Gouverneur de retirer l'ordre qu'il avoit donné, ainsi que de faire relâcher les Volontaires déjà arrê-

tés, s'il vouloit empêcher le massacre, ce que S. E. fit aussitôt. Cela rallentit un peu la fureur du peuple qui se portoit déjà à des excès affreux. Les Volontaires étoient rangés en bataillon carré sur la grande place ; vers le marché aux poissons, les Bourgeois étoient montés dans leurs greniers, & de-là faisoient voler une grêle de pierre sur les Dragons qui passaient.

» On compte en général trois soldats tués & trois ou quatre dangereusement blessés, un Volontaire tué, & quelques uns blessés légèrement. Heureusement qu'on avoit défendu strictement aux soldats de tirer, sans quoi il y auroit eu un carnage.

» Dans cet instant critique les Bourgeois, les Volontaires & autres personnes de rang pressoient vivement S. E. de faire finir ces troubles, en communiquant la dépêche qu'il avoit reçue de Vienne, contenant les ordres de S. M. l'Empereur. La sensibilité de son cœur l'y invitoit assez. S. E. se rendit aux Etats avec le Général d'Arberg ; & il fut convenu qu'on feroit aussitôt rentrer les troupes dans leurs quartiers, que la patrouille se feroit la nuit par les Volontaires, & que le lendemain, après qu'on auroit ôté les uniformes, tout le monde seroit satisfait.

» La nuit s'est passée tranquillement. Ce matin le Magistrat a fait prier les Volontaires de se trouver sur la place, sans marques militaires & sans uniformes ; ce qu'ils ont

fait. La fermentation continuoit : on avoit achevé de dépaver les rues, les bourgeois faisoient provision de pierres dans leurs greniers. Les Etats se sont assemblés, & après avoir donné au Gouverneur-général toute la satisfaction que S. M. exigeoit, S. E. fit enfin connoître les intentions bienfaisantes de l'Empereur.

La dépêche satisfactoire des Etats au Général Murray, en date du 20, portoit en substance.

» Nous avons repris la délibération sur les
 » deux lettres que vous avez bien voulu nous
 » écrire le 1er. de ce mois, relativement au
 » consentement tenu en suspens pour la conti-
 » nuation de la levée des impôts ; nous avons
 » la satisfaction de pouvoir informer votre Ex-
 » cellence, que nous venons de prendre la réso-
 » lution de réfournir au Trésor-Royal l'impôt
 » de la demi-année courante des impôts, cal-
 » culée sur un produit commun. Nous avons
 » l'honneur de faire parvenir sans délai la réso-
 » lution en forme des deux premiers Etats, afin
 » qu'après l'acceptation ordinaire provisionnelle,
 » elle soit portée & finalement conclue à l'Etat
 » Tiers : en attendant nous pouvons d'autant
 » moins douter d'une conclusion favorable que,
 » les Bourgeoisies des trois Chef-Villes viennent
 » de nous faire connoître leurs sentimens. »

» En recevant cette preuve de notre soumis-
 » sion aux desirs du Monarque, Votre Excel-
 » lence est suppliée de rassurer la nation par
 » une déclaration claire & concise au nom de
 » l'Empereur, sur l'exécution des promesses
 » gracieuses de S. M. »

» Daignez , Monseigneur , après avoir hâté
 » & donné la déclaration que nous attendons de
 » votre Excellence , pour rassurer la nation en
 » général , veuillez saisir l'occasion de vous
 » rendre propre sa reconnoissance , en portant
 » Sa Majesté à faire rentrer sans ultérieur délai
 » toutes choses dans l'ordre constitutionnel ;
 » & ramener le bonheur & la prospérité dans
 » ces provinces. »

» L'Empereur nous trouvera toujours dis-
 » posés à concourir de bonne foi & sans aucun
 » esprit de parti ni d'aigreur dans ce qui re-
 » garde le rétablissement des points qui après
 » la déclaration de votre Excellence resteront
 » à redresser ; notre devoir nous oblige cepen-
 » dant de prévenir votre Excellence que nous
 » aurons l'honneur de lui présenter au plutôt
 » nos instantes représentations sur l'exécution
 » du Séminaire général , exécution irréparable
 » au principal d'un établissement aussi dangereux
 » & préjudiciable par le droit , qu'impossible
 » dans le fait même.

C'est ensuite de cette démarche , que le
 Gouverneur-général a expédié la Déclara-
 tion suivante , au nom de l'Empereur , &
 par laquelle les Pays Bas Autrichiens sont
 rétablis dans leurs anciens Privileges.

La députation des Etats des provinces aux
 pieds du trône , pour porter le témoignage
 public de la fidélité & de l'attachement de la
 nation envers l'Auguste Personne de SA MA-
 JESTÉ , le concours des Etats dans la dernière
 concentration des troupes faisant une nouvelle
 preuve de la sincérité de ce témoignage , les
 Déclarations enfin des Etats sur l'exécution des
 préalables prescrits par la Royale Dépêche du 16

est courrant, acte qui a été approuvé, ayant satisfait à la dignité du trône ; L'EMPEREUR a pu suivre les mouvemens de son cœur paternel. SA MAJESTÉ informée d'abord par nos rapports de la maniere satisfaisante dans laquelle les députés des Etats des différentes provinces s'expliquoient successivement, daigna, pour abréger le terme des inquiétudes de ses sujets, nous faire parvenir des ordres pour, dans le cas que les déclarations des Etats fussent d'abord présentées à l'égard de l'exécution des préalables, donner en son nom royal sa déclaration que sa dignité ne lui permettoit pas d'accorder auparavant.

Nous avons la satisfaction de nous trouver dans le moment où nous pouvons faire usage de ces ordres : en conséquence nous déclarons par ces présentes au nom de L'EMPEREUR ET ROI, & ensuite de ses ordres.

1°. Que les Constitutions, Loix fondamentales, Privilèges & Franchises, enfin la joyeuse Entrée, sont & seront maintenus & resteront intacts en conformité des actes de l'Inauguration de SA MAJESTÉ, tant pour le Clergé, que pour l'ordre civil.

2°. Que les nouveaux Tribunaux de Justice, les Intendances & les Commissaires des mêmes Intendances ne sont plus tenus en suspens, mais sont & continueront d'être supprimés ; les bontés paternelles de SA MAJESTÉ & sa justice, l'ayant engagé à se départir entièrement à l'égard de ces objets, ainsi qu'à l'égard de ce qui avoit été réglé par les deux Diplomes en date du premier janvier dernier pour les administrations, pour les Etats des provinces, & pour la députation au Comité intermédiaire desdits Etats.

3°. Les Tribunaux , les Jurisdictions tant supérieures que subalternes des villes & du plat-pays , enfin l'ordre & l'organisation de la Justice , les Etats & leur Députation , ainsi que les diverses Administrations des villes & du plat-pays subsisteront à l'avenir sur l'ancien pied , si bien qu'il ne sera plus question de la nouvelle forme qu'il s'agissoit d'introduire dans ces différentes branches de l'administration publique , à l'égard desquelles les deux Diplomes du premier janvier 1787 viennent entièrement à cesser : en conséquence les charges de Grands Baillis & Gouverneurs Civils continueront à exister , & le maintien des Etats dans leur intégrité comprend également celui des Abbayes dont les Abbés sont membres desdits Etats , elles seront pourvues d'Abbés selon la joyeuse Entrée & les Constitutions.

A l'égard du redressement des objets contraires ou infractions à la Joyeuse Entrée , il en sera traité avec les Etats , ainsi qu'ils l'ont demandé ; on recevra en conséquence ce qu'ils proposeront à cet effet , & SA MAJESTÉ y disposera d'après l'équité & la justice , & selon les Loix fondamentales de la Province. A tant , MESSIEURS , Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles le 21 Septembre 1787. Paraphé Cr. Vt. Signé *Murray* , plus bas par Ordonnance de son Excellence , contresigné *De Reul*.

Cette heureuse conclusion a été annoncée au Peuple , au son de toutes les cloches : on a chanté un *Te Deum* dans l'Eglise Collégiale , & la ville a été illuminée.

La description succincte du passage récent de M. *Bourrit* en Piémont , par des vallées jusqu'ici jugées impénétrables , offre les détails suivans.

Une découverte équivalente à celle du Mont-Blanc , c'est celle du passage de Chamouni en Piémont , par la vallée de glace du Montanvert , que deux guides ont ouvert cette année. Ces deux guides , nommés *Cachat le Géant & Alexis Tournier* , joints à deux autres , y ont conduit , en dernier lieu , *M. Bourrit & son second fils* , jeune homme de 15 ans , mais exercé à parcourir les montagnes. Ils partirent de Chamouni le 27 Août , pour coucher sur le Montanvert ; le tems y étoit neigeux , & le thermomètre à deux degrés sur zéro.

Le 28 , à six heures trois quarts , ils atteignirent les bases du Mont - Jorasse , & à huit ils commencèrent à escalader les gradins du glacier du Tacul. Ils avoient une échelle de douze pieds & demi de longueur pour passer les crevasses , & ils ne tarderent pas à en faire usage ; l'eau des fentes étoit gelée , & le glacier étoit couvert de nouvelles neiges.

A neuf heures , leurs travaux redoublèrent pour monter & franchir les crevasses ; leur chemin étoit horrible ; ils se virent dans des vallons si étroits , si profonds , & sous des voûtes si difficiles , qu'ils ne savoient comment en sortir. Il leur falloit gravir des arêtes crevassées par-dessous , environnées d'énormes précipices , & ces arêtes sur lesquelles ils se hazardoient , n'avoient souvent que trois pouces de largeur. La hache pour tailler des escaliers , leur fut aussi utile que l'échelle , & la corde dont ils s'étoient tous attachés ; depuis dix heures jusqu'à une heure après midi , l'échelle fut mise trente huit fois.

Ils parvinrent ensuite à gagner des plateaux rapides , entrecoupés de crevasses sans fonds qui tenoient toute la largeur du glacier , qui pouvoit être d'une lieue , & si ouverte , que l'é-

chelle pouvoit à peine en atteindre les bords.

Il étoit environ une heure , lorsque les brouillards vinrent découper les sommités ; le vent les fouettoit en tout sens , & le froid augmentoit. A deux heures ils ne voyoient plus d'horizon ; la mer de glace qu'ils parcouroient , leur paroissoit n'avoir pas de bornes : ils étoient comme sur les glaces du pôle ; les nues sembloient en faire partie.

Leur inquiétude fut augmentée encore par de vastes crévasses que recouvroient des ponts de neiges , d'une extrême légèreté. Ils y auroient péri sans la corde à laquelle ils étoient attachés. Le guide *Charlet* fit céder un de ces ponts fragiles , & sans l'échelle qu'il portoit , il n'auroit jamais pu se retirer de l'abîme qui étoit sous ses pas ; sa tête qui étoit entre les échelons , lui donnoit l'air d'un homme tombé dans une piège & sous une trape.

A trois heures , leur détresse fut plus grande encore , parce qu'ils croyoient avoir passé au-delà du détroit qu'il leur falloit prendre pour s'avancer vers *Cormayeur* , & ils alloient retourner sur leurs pas à moitié effacés par le vent & les neiges. Le froid encore commençoit à devenir insupportable ; le thermometre étoit alors à six degrés sous zéro , & leurs cheveux , de même que les bords de leur voile , étoient ornés de franges de glaçons ; celui du jeune *Bourrit* en avoit d'un demi ponce de long. Ce jeune homme , qui ne sentoit plus ses pieds ni ses mains , supportoit son mal avec un courage qui faisoit l'admiration des guides. Le froid s'accrut encore , au degré 7 du thermometre , leurs habits se gelerent , de même que les confroyes de leurs souliers.

Les guides , toujours persuadés qu'ils étoient

au-delà du point qu'il leur falloit atteindre ; courroient ça & là , comme des gens qui , après un naufrage , s'échappent aux vagues en s'élançant de rochers en rochers ; ils cherchoient quelques rocs ou quelques passages pour sortir de leur situation menaçante , & M. Bourrit & son fils qui ne le quittoit pas , projettoient déjà de passer la nuit sur la place , plutôt que de s'égarer d'avantage ; ils pensoient à briser l'échelle pour en faire du feu , de mettre les jambes dans leurs sacs , & de se tenir colés ensemble. Mais les guides qui ne croyoient pas qu'il fût possible de résister au froid de la nuit & au mauvais temps , étoient résolus de les tirer , à tout prix , de cet horrible désert. Pendant leurs divers mouvemens , on observa le barometre ; on le trouva à dix-huit pouces cinq lignes , & le thermometre au $7\frac{1}{2}$ sous zéro. Dans ce moment ; il survint un coup de vent qui , chassant les brouillards , leur développa quelques sommets , & ils virent distinctement que le champ de neige sur lequel ils étoient , s'abaissoit au-devant d'eux : cette situation releva leur espérance ; & par un autre coup de vent qui leur voila les rochers qu'ils venoient d'appercevoir , il s'en découvrit un autre sur leur droite & à peu-près d'eux ; des cris de joie l'annoncerent aux guides les plus éloignés ; tous y accoururent , & ce roc , qui formoit la crête d'un mont , fut nommé le roc Sauveur. Il le devint en effet , puisque de là ils eurent sous les yeux toute la *Val-d'Aost* & le bourg de *Cormayeur* à leurs pieds ; le soleil y brilloit d'un vif éclat , de toutes parts il faisoit jaillir des nappes de lumière & sur-tout des sommets du grand & du petit S. Bernard.

La descente vers *Cormayeur* est longue & difficile ; ils ne la franchirent qu'après cinq heures & demie de marche.

Ils arriverent à *Cormayeur* à neuf heures & demie, favorisés par un beau clair de lune, leur marche dans ce jour fut de dix-huit lieues & demie.

Le 29, ils prirent le chemin de la *Cité d'Aost*, où ils arriverent sur les six heures.

Le 31, ils descendirent à *Martigni*, monterent le *Triant* & le *Col de Balme*, & arriverent à *Chamouni*.

Parag. extraits des Papiers Angl. & autres.

Les Feuilles Angloises observent qu'il y a à *Bedlam* une jeune femme d'une très-jolie figure, qui est devenue amoureuse folle du Prince de Galles; sa seule occupation est de faire des plumes de papier de différentes couleurs, en imitation du panache de S. A. R. Au moindre bruit qu'elle entend, elle imagine que c'est le Prince qui vient la voir, & elle fait des reproches très-amers à ses gardiens, qui, dit-elle, ont la cruauté de l'empêcher d'approcher d'elle.

On assure aussi qu'une servante de cabaret, dans *Hoiborn*, est devenue également éperdue-ment amoureuse du Duc d'Yorck, en voyant ce Prince passer son Régiment en revue, &c. &c. &c.

Courier de l'Europe, n^o. 92.)

On a débarqué à la Tour, au commencement du mois, un lionceau venant de la côte d'Afrique: il n'avoit que cinq semaines quand on le prit, & il a été nourri à bord du navire qui l'a amené, avec du lait de chevre. Il est si familier, qu'il paroît triste lorsqu'il ne voit personne. L'homme qui en a eu soin dans la traversée va souvent le visiter dans sa loge, joue avec son élève comme avec un jeune chien. (*Courier de l'Europe.*)

MÉRURE DE FRANCE.

SAMEDI 13 OCTOBRE 1787.

Note. Pour répondre aux désirs du Public, on vient de changer le caractère de ce Journal, & de faire choix d'un beau papier, & entièrement semblable à celui qu'on emploie pour la Gazette de France.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ÉLÉGIE.

Imitation libre de Pétrarque.

ONDE claire & tranquille, où celle que j'adore
Venoit calmer l'ardeur des feux brûlans du jour ;
Onde pure, onde heureuse, où la charmante Laure
Crut long-temps appaiser les ardeurs de l'Amour ;
Ormeau trop fortuné, délicieux ombrage
Qui la rafraîchissois pendant un doux sommeil ;
Lits de gazon plus frais encore à son réveil :
Jeunes fleurs, ornemens de son simple corrage ;

N°. 41. 13 Octobre 1787.

C

Air qu'elle respiroit , air sacré des Amans :
 Adorable séjour , retraite enchanteresse ,
 Où mon cœur a connu l'amour & son ivresse ,
 Écoutez mes soupirs & mes derniers accens.
 S'il faut que de l'amour , victime mémorable ,
 Je finisse mes jours , de regrets consumé ,
 O rivages chéris , d'un Amant déplorable
 Recevez en dépôt le corps inanimé ;
 Que , quittant sur ces bords sa dépouille mortelle ,
 Mon ame en paix retourne à son premier séjour !
 Si cet espoir flatteur restoit à mon amour ,
 La mort seroit pour moi moins triste , moins cruelle.
 Hélas ! ce n'est qu'ici , c'est sur ces bords charmans
 Qu'avec moins de regrets mon ame fugitive
 S'échappera d'un corps brisé par les tourmens.

Laure y viendra peut-être : & mon ombre plaintive
 Pourra , sans l'offenser , s'attacher à ses pas ,
 Rappeler à son cœur un souvenir trop tendre ,
 Exciter un soupir , que je n'entendrai pas ,
 Et du moins obtenir une larme à ma cendre.
 O Dieux ! quand je la vis pour la première fois ,
 Laure étoit en ces lieux modestement assise ,
 J'y venois attiré par sa touchante voix ;
 Je vis Laure , & soudain mon ame fut éprise.
 Son regard étoit doux , son maintien gracieux ,
 Et ses moindres discours étoient remplis de charmes ,
 Le calme de son cœur se peignoit dans ses yeux ;
 Laure étoit innocente , elle étoit sans alarmes.

O souvenir bien doux ! depuis cet heureux jour
 Je ne trouve la paix que dans cette prairie ;

Tout y nourrit mes feux , j'y respire l'amour ,
L'amour consolateur , seul soutien de ma vie.

(Par M. Le Metayer, Secrétaire du Roi.)

VERS ADRESSÉS A MME. VINCENT (1).

MONTRE-NOUS les perturbateurs
Qui, dans leur insolente audace ,
T'ont causé de vives douleurs :
Ah ! puisqu'ils t'ont coûté des pleurs ,
Je veux les traduire au Parnasse !
J'instruirai le Dieu d'Hélicon
De leur affreuse jalousie :
Sans doute il m'en fera raison ,
Quand il saura qu'à sa fille chérie
Des Censeurs ignorans préparent du poison.

(1) *Note de l'Auteur.* Madame Vincent, que des circonstances ont amenée à chanter au Spectacle des Beaujolois, y jouit, dans le particulier, de toute la considération que l'on accorde au mérite & à une excellente éducation ; & elle n'a cessé d'obtenir les suffrages du Public par la voix la plus fraîche, les sons les plus brillans, & le talent le plus fini. Elle eût chanté avec avantage sur les premiers Théâtres de la Capitale ; mais elle s'y est constamment refusée. Ayant éprouvé l'effet d'une petite cabale en chantant la belle Ariette de la *Fête de l'Arquebuse*, Pièce charmante de M. Bonet, elle en conçut une vive douleur. Le lendemain, un Amateur anonyme lui envoya les vers ci-dessus.

C ij

Toujours le grand fils de Latone
Des injures du sort vengea les vrais talens :
Ce Dieu , pour le punir , te tresse une couronne ;
Reçois-la de sa main , puisque depuis trois ans,
Paris assemblé te la donne.

(*De B...*)

CH A N S O N.

A Madame la Marquise D... M...

Air : Entends ma voix.

LE tendre Amour
Disoit , en se plaignant d'Elmire :
Quoi , de ma Cour
Elle fuit le séjour !
Ses yeux charmans
Ne sont-ils pas de mon empire ?
Pour les Amans ;
Ils sont indifférens.
Chérir un tendre époux
Est son sort le plus doux.
Le tendre Amour , &c.

LE Dieu d'Hymen fait naître
Leurs plaisirs si parfaits ;
Ceux que je fais connoître
Ont moins d'attraits.

D E F R A N C E .

En voyant le lien
Qui les unit si bien ,
Oui, j'aimerois mieux être
Le Dieu d'Hymen.
Le tendre Amour , &c.

(Par M. Sabatier de Cavaillon.)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Déboire* ; celui
de l'Énigme est *Liard* ; celui du Logogri-
phe est *Fanatisme* , où l'on trouve *Mai* ,
Ame , *Etna* , *Sina* , *Mine* , *Etain* , *Fat* ,
Sem , *Fi* , *Anis* , *Temps* , *Ane* , *Tisane* ,
Satan , *Matines* , *Matin* , *Mite* , *Si* , *Fa* ,
Mi ; *Siam* , *Mât* , *Tamise* .

C H A R A D E .

MON premier est un instrument ,
Mon second se fait plaisamment ;
Mon tout orne un appartement.

(Par M. R... , Abonné.)



É N I G M E.

LA différence d'âge entre mon père & moi,
Lecteur, est à peine sensible :
Aussi, sans les efforts d'une lutte pénible,
Ne parviendrait-il pas à me faire la loi.
Je l'attaque, en naissant, avec tant de furie,
Qu'il disparoit sous moi, je semble l'étouffer ;
Mais un heureux destin, pour conserver ma vie,
Le dérobe à mes coups & le fait triompher.
Loin d'être révolté de mon ingratitude,
Il veut que je le suive à toute heure, en tous lieux.
Sous les toits des Bergers, dans les temples des Dieux,
De me voir un chacun contracte l'habitude ;
Non pas qu'on ne voulût très-fort s'en dispenser.
Mes défauts sont connus ; je vous laisse à penser
Si, démentant l'éclat de ma noble origine,
On devoit me souffrir ailleurs qu'à la cuisine :
Mais mon père est utile, on l'aime, & l'on fait bien
Que l'attendre tout seul seroit une chimère ;
Il faut me recevoir, crainte de lui déplaire.
Ainsi pour avoir Roch, il faut loger son chien.

(Par M. de Pélissier Desgranges , Capitaine
de Cav. au Rég. de Royal-Piémont.)



LOGOGRIPE.

LE François , léger & volage ,
Pour moi cesse d'être inconstant ;
Et du peuple le plus charmant
J'embellis souvent le langage.
On me cherche, on me hait ; & même en cet instant
De mon débile auteur je trouble la cervelle ;
Il est vrai qu'à ses vœux je suis un peu rebelle
Et que je cause son tourment ;
Mais je le dois ; Lecteur , je suis femelle.
Je n'ai que quatre pieds ; en me décomposant ,
On voit un grand Saint de Champagne ;
D'un successeur de Charlemagne
Un mot tendre , simple & touchant ;
Ce que la vieillesse édentée
Aime à trouver quand elle a faim.
Une dignité respectée
Chez un peuple , au Hongrois voisin ,
Et du grand Mahomet déterminé Sectaire.
Un terme vieux , qui veut dire colère ;
Ce qui fixe l'œil du Chasseur ;
Deux notes , une particule :
Enfin un élément trompeur ,
Et qui séduit le moins crédule.
(Par M. G. . . , de Niort, Etud. en Méd.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MÉMOIRES de M. Goldoni, pour servir à l'Histoire de sa Vie & à celle de son Théâtre. 3 vol. in-8°. A Paris, chez la veuve Duchesne, Libraire, rue Saint-Jacques.

» **L**A critique de mes Pièces, dit très-
» judicieusement M. Goldoni, pourroit
» avoir en vûe la correction & la perfection
» de la Comédie; la critique de mes Mé-
» moires ne produiroit rien en faveur de la
» Littérature «.

Cette réflexion nous a paru aussi juste que raisonnable.

Il ne s'agit donc point de mesurer l'étendue de ces Mémoires, ni de calculer les degrés d'intérêt des différens détails qui les composent. Il y aura plus de satisfaction pour nous, & plus de justice envers M. Goldoni, à n'y voir qu'une occasion d'entretenir nos Lecteurs de ce célèbre Etranger, qui a mérité l'attention & le suffrage du Monde littéraire; à nous applaudir de posséder au sein de cette Capitale, dans la patrie de Molière, un Auteur Dramatique,

qui a mérité le glorieux surnom du Molière de l'Italie.

Le sentiment que renferme le paragraphe qu'on va lire , nous prescrit celui qui doit présider à la rédaction de cet article. » On » fera curieux , dit M. Goldoni , avec plus » d'ingénuité que d'amour-propre ; on sera » curieux peut-être de savoir qui étoit cet » homme singulier qui a visé à la réforme » du Théâtre de son pays , qui a mis sur » la scène & sous la presse cent cinquante » Comédies , soit en vers , soit en prose , tant » de caractère que d'intrigue , & qui a vu , » de son vivant , dix-huit éditions de son » Théâtre. On dira sans doute : *Cet homme » devoit être bien riche ; pourquoi a-t-il quitté » sa patrie ?* Hélas ! il faut bien instruire la » postérité que Goldoni n'a trouvé qu'en » France son repos , sa tranquillité , son bien- » être ; & qu'il a achevé sa carrière par une » Comédie Française , qui a eu le bonheur » de réussir ..

Oui , sans doute , on fera curieux de savoir un jour quel étoit cet *homme singulier* ; & le témoignage que nous venons de transcrire , ne peut que tourner à la gloire de la France ; c'est un double honneur pour nous que Goldoni ait adopté à la fois notre patrie & notre Langue , & qu'il ait été jaloux de se voir inscrit parmi nos Concitoyens & parmi nos Ecrivains Dramatiques.

Nous ne le suivrons point dans les dé-

C V

tails de sa vie privée. On le voit souvent tenté de suivre une autre carrière que celle des Lettres, qui, en Italie, ne mène guère à la fortune ; mais toujours entraîné par son génie, devenu sourd à la voix de l'intérêt, aux conseils de l'amitié, & même à l'autorité paternelle, il revoloit vers le Théâtre, qui ne lui promettoit pas des trésors, mais de la gloire. Il suivit à plusieurs reprises la carrière du Barreau, il s'y distingua même par le gain de plusieurs Causes ; mais il finit toujours par préférer cet autre Tribunal, où le talent perd bien quelques procès, mais où le gain d'un seul console de toutes les disgraces passées.

Cet impérieux instinct s'étoit manifesté en lui dès ses plus jeunes années ; à l'âge de 12 ans, il avoit déjà fait une Comédie.

M. Goldoni, dans ses Mémoires, a souvent occasion de nous faire connoître en passant, quelques usages particuliers de son pays. Tel est le *Sibyllone*, amusement littéraire assez singulier.

Le *Sibyllone*, ou la grande Sibylle, est un enfant de dix à douze ans, qu'on a placé dans une chaire. Une personne quelconque de l'assemblée lui fait une question, & l'enfant y répond sur le champ par un seul mot. Ce mot, qui est l'oracle de la Sibylle, sorti de la bouche d'un enfant, & prononcé sans réflexion, est ordinairement dépourvu de tout sens commun ; mais à côté de la tribune se lève un

Académicien , qui soutient que l'enfant a bien répondu , & qui , pour le prouver , se met à interpréter l'oracle. » Pour faire » connoître au Lecteur , dit M. Goldoni , » jusqu'où peut aller la hardiesse & l'imagination d'un esprit italien , je vais rendre » compte de la question , de la réponse , » & de l'interprétation dont je fus témoin.

» Le demandeur , qui étoit un étranger , » comme moi , pria la Sibylle de vouloir » bien lui dire , *pourquoi les femmes pleurent* » *plus souvent & plus facilement que les* » *hommes*. La Sibylle , pour toute réponse , » prononce le mot *paille* , & l'interprète » adressant la parole à l'auteur de la question , soutient que l'oracle ne pouvoit » être ni plus décisif , ni plus satisfaisant.

» Ce savant Académicien , qui étoit un » Abbé d'environ 40 ans , gros & gras , » ayant une voix sonore & agréable , parla » pendant trois quarts-d'heure. Il fit l'analyse » des plantes légères ; il prouva que la » paille surpasseoit les autres en fragilité ; » il passa de la paille à la femme ; il parcourut avec autant de vitesse que de » clarté , une espèce d'essai anatomique du » corps humain. Il détailla la source des » larmes dans les deux sexes. Il prouva la » délicatesse des fibres dans l'un , la résistance dans l'autre. Il finit par flatter les » dames qui étoient assistantes , en donnant » les prérogatives de la sensibilité à la foiblesse ; & il se garda bien de parler des » pleurs de commande.

» J'avoue , ajoute M. Goldoni , que cet
 » homme me surprit. On ne peut pas em-
 » ployer plus de science , plus d'érudition ,
 » plus de précision , dans une matière
 » qui n'en étoit pas susceptible. Ce sont
 » des tours de force , si vous voulez , c'est
 » dans le goût à peu près du *chef-d'œuvre*
 » *d'un inconnu* ; mais il n'est pas moins
 » vrai que ces talens-rares sont estimables ,
 » &c. «.

On trouve aussi dans ces Mémoires
 quelques Anecdotes gaies , & plaisamment
 racontées. De ce nombre est une visite que
 M. Goldoni eut l'honneur de faire au Saint
 Père , à qui il fut présenté par *faveur* dans
 son *cabinet de retraite*.

» Ce Pontife Vénitien , que j'avois eu
 » l'honneur de connoître dans sa ville
 » épiscopale de Padoue , & dont ma Muse
 » avoit chanté l'exaltation , me fit l'accueil
 » le plus gracieux ; il m'entretint , pendant
 » trois quarts-d'heure , de ses neveux & de
 » ses nièces , charmé des nouvelles que
 » j'étois dans le cas de lui en donner.

» Sa Sainteté toucha à la sonnette qui
 » étoit sur sa table ; c'étoit pour moi le
 » signal de partir : je faisois , en m'en allant ,
 » des révérences , des remerciemens ; le Saint
 » Père ne paroissoit pas satisfait ; il remuoit
 » ses pieds , ses bras , il touffoit , il me
 » regardoit , & ne disoit rien. Quelle étour-
 » derie de ma part ! Enchanté , pénétré de
 » l'honneur que je venois de recevoir ,

» j'avois oublié de baïser les pieds du suc-
» cesseur de Saint Pierre : je reviens enfin
» de ma distraction , je me prosterne ; Clé-
» ment XIII me comble de bénédictions ,
» & je pars mortifié de ma bêtise & charmé
» de son indulgence «.

De ces trois volumes , le plus intéressant pour nous , c'est le dernier. C'est là qu'on voit M. Goldoni arriver à Paris , où il avoit été appelé par les Comédiens Italiens , qui voyant leurs Pièces abandonnées , tandis qu'on couroit en foule aux Pièces à ariettes , songeoient à enrichir leur répertoire de quelques nouveaux Ouvrages. Deux ans après , il fut choisi pour enseigner l'italien à Mesdames ; & enfin son état , & des bienfaits de la Cour , l'ont fixé en France , où il coule depuis , dans un glorieux repos , la quatre-vingtième année de son âge.

Ces Mémoires offrent l'analyse des cent-cinquante Comédies que M. Goldoni a publiées , & par la voie du théâtre , & par celle de l'impression. Une telle facilité est extrêmement rare ; elle est plus étonnante encore , lorsqu'on songe que l'Auteur s'est occupé avec succès , comme nous le verrons bientôt , du grand projet de réformer le théâtre de son pays. En effet , le talent qui veut s'ouvrir une nouvelle carrière , a bien moins de temps pour produire , que celui qui ne veut suivre qu'un sentier battu ; le génie réformateur a sans cesse à discuter ,

à comparer, à multiplier les essais ; & le temps qu'il emploie à méditer, doit être pris sur le nombre de ses productions.

La Comédie, en Italie, avec des conceptions vraiment dramatiques, employoit des formes, des moyens peu naturels ; c'est ce qui rendoit sévère, injuste même à son égard, le connoisseur qui cherche l'illusion au Théâtre, & qui, sans la vérité, n'admet aucune illusion.

Ces moyens peu naturels sont notamment ce qu'on appelle les quatre masques de la Comédie Italienne. On ne fera pas fâché d'entendre M. Goldoni lui-même, sur l'origine, l'emploi & les effets de ces quatre masques.

» La Comédie, qui a été de tout temps
 » le spectacle favori des Nations policées,
 » avoit subi le sort des Arts & des Sciences,
 » & avoit été engloutie dans les ruines de
 » l'Empire, & dans la décadence des
 » Lettres.

» Le germe de la Comédie n'étoit pas
 » cependant tout-à-fait éteint dans le sein
 » fécond des Italiens. Les premiers qui
 » travaillèrent pour le faire revivre, ne
 » trouvant pas, dans un siècle d'ignorance,
 » des Ecrivains habiles, eurent la hardiesse
 » de composer des plans, de les partager
 » en actes & en scènes, & de débiter, à
 » l'im-promptu, les propos, les pensées &
 » les plaisanteries qu'ils avoient concertées
 » entre eux.

» Ceux qui favoient lire (& ce n'étoit
 » pas les grands ni les riches), trouvèrent
 » que dans les Comédies de *Plaute* & de
 » *Térence*, il y avoit toujours des pères
 » dupés ; des fils débauchés, des filles amou-
 » reuses, des valets fripons, des servantes
 » corrompues ; & parcourant les différens
 » cantons de l'Italie, prirent les pères à
 » Venise & à Bologne, les valets à Ber-
 » game, & les amoureux, les amoureuses
 » & les soubrettes dans les Etats de Rome
 » & de la Toscane.

» Il ne faut pas s'attendre à des preuves
 » écrites, puisqu'il s'agit d'un temps où
 » l'on n'écrivoit point. Mais voici comme
 » je prouve mon assertion : le Pantalon a
 » toujours été Vénitien, le Docteur a
 » toujours été Bolonois, le *Brighella* &
 » l'Arlequin ont toujours été Bergamasques ;
 » c'est donc dans ces endroits que les His-
 » trions prirent les personnages comiques
 » que l'on appelle les quatre masques de la
 » Comédie Italienne.

» Ce que je viens de dire n'est pas tout-
 » à-fait de mon imagination : j'ai un ma-
 » nuscrit du quinzième siècle, très-bien
 » conservé, & relié en parchemin, con-
 » tenant cent vingt sujets ou canevas de
 » Pièces Italiennes, que l'on appelle Co-
 » médies de l'Art, & dont la base fonda-
 » mentale du comique est toujours Pan-
 » talon, Négociant de Venise ; le Docteur,
 » Jurisconsulte de Bologne ; *Brighella* &

» *Arlequin*, *Valets Bergamasques* ; le premier adroit , & l'autre balourd. Leur
 » ancienneté & leur existence permanente
 » prouvent leur origine «.

M. Goldoni fait voir ensuite qu'on a pris à Venise le modèle du Pantalon Négociant , parce que Venise faisoit alors le commerce le plus riche & le plus étendu de l'Italie ; & son costume théâtral est précisément l'habillement de ce temps-là.

On a fait le Docteur Bolonois , à cause de l'Université qui existoit dès-lors à Bologne ; son costume est l'ancien habillement de l'Université & du Barreau Bolonois ; & une tradition adoptée en Italie , veut que le masque dont il a le front & le nez couverts , ait été imaginé d'après une tache de vin qu'avoit au visage un Jurisconsulte du temps.

Enfin les *Brighella* & l'*Arlequin* ont été pris à Bergame , parce que le premier étant extrêmement adroit , & le second complètement balourd , ces deux extrêmes , dit M. Goldoni , ne se trouvent que là , dans la classe du peuple. Le costume d'*Arlequin* représente l'habillement d'un pauvre diable qui ramasse , pour raccommoder son habit , les diverses pièces qu'il trouve , sans regarder au genre de l'étoffe , ni à la couleur ; & la queue de lièvre qui orne son chapeau , est encore aujourd'hui la parure ordinaire des paysans Bergamasques.

Outre que le masque anéantit néces-

fairement l'expression des passions & des sentimens du personnage, on sent que la nécessité de jeter dans un moule adopté quatre rôles d'une Comédie, nuit à l'effort du Poëte comique, qui doit transmettre sur la scène tous les replis du cœur humain & tous les ridicules de la société.

M. Goldoni, avec un talent vrai, naturel, avec le sentiment de ses forces, & la connoissance de son Art & du cœur humain, n'a pas voulu adopter un système aussi funeste au vrai talent, que contraire à la raison; & loin de soumettre son génie à une absurde routine, il a entrepris une réforme aussi difficile que glorieuse. N'ayant que des sentimens naturels à exprimer, il n'a pas voulu qu'ils fussent retracés sur des visages factices; & comme chacun de ses personnages avoir son caractère, il a voulu qu'il pût avoir aussi sa physionomie. On sent qu'il dut soulever d'abord contre lui le *servum pecus* dont parle *Horace*; quand il s'agit de vieux préjugés, l'innovation la plus heureuse a toujours l'air d'une profanation; les amateurs de la Comédie protégèrent les masques; le réformateur ne répondit à ses détracteurs que par de bonnes Comédies, soit d'intrigue, soit de caractère; le plaisir qu'il donna à ses compatriotes, fut la seule séduction qu'il employa; & à la fin, le succès de ses Ouvrages fonda celui de son système, qui est aujourd'hui le goût le plus généralement adopté par les Auteurs Italiens.

A ce tableau, qui tourne tout entier à la gloire de M. Goldoni, ajoutons une réflexion qui est particulière aux Muses Françaises. Nous prétendons au sceptre dramatique, qui nous est disputé par les autres Nations contemporaines. Sans chercher à réfuter quelques reproches qu'on nous fait, & qui tombent plutôt sur nos Tragédies que sur nos Ouvrages comiques, voici un argument à faire valoir en notre faveur, & qui peut-être n'a pas encore été employé. L'expérience nous prouve, & notamment l'exemple de M. Goldoni, que les peuples qui nous disputent le prix, à mesure qu'ils ont perfectionné leur théâtre, se sont aussi rapprochés de notre système dramatique. En effet, ces sortes de productions étant le genre de Littérature qui doit se ressentir le plus de l'influence des mœurs & des usages, le Théâtre d'une Nation doit toujours avoir chez l'autre une physionomie absolument étrangère; mais à cette nuance près, qu'on jette les yeux autour de nous, & l'on se convaincra aisément que les Auteurs Dramatiques étrangers se sont trouvés plus près de nous, à chaque pas qu'ils ont fait vers la perfection de leur Art. Il semble qu'il ne nous reste plus à leur faire adopter, que la règle très-génante de *l'unité de lieu* (1). Mais si les bornes de

(1) Encore a-t-elle été adoptée par quelques Ecrivains étrangers.

cet article nous permettoient de développer cette idée , peut-être réussirions-nous à prouver que cette unité de lieu qu'on rejette, est nécessaire à l'unité d'action qui n'est plus guère contestée , & qu'elle y touche de si près , qu'elle en fait presque partie. Si en effet vous transportez sans cesse la scène dans des lieux peu importans , chez des personnages subalternes , il est à craindre que vous n'attiriez trop d'attention à des agens peu essentiels , que vous ne donniez trop d'étendue à des accessoires , & que par-là l'intérêt de l'action diminue, comme le feu qu'on éloigne de son foyer perd de son activité & de sa chaleur ; au lieu qu'en renfermant toute l'action dans le lieu principal , & chez les principaux personnages , le sujet conserve nécessairement plus d'unité , & par-là même l'action , plus d'intérêt. Nos Lecteurs suppléeront aux réflexions & aux exemples que nous pourrions invoquer en faveur de cette assertion.

Nous allons terminer cet article en rappelant la charmante Comédie du *Bourru bienfaisant* , sur laquelle M. Goldoni entre dans quelques détails. Cet Ouvrage , dans lequel l'Auteur a su être à la fois intéressant & comique , réussit d'abord à Paris & à la Cour , & jouit encore de l'estime du Public & des Connoisseurs. On y fut frappé de la vérité du dialogue & des caractères ; on s'étonna de voir un Etranger

arrivé en France à l'âge de cinquante-trois ans, oser écrire en françois une Comédie; & le succès, en faisant oublier sa témérité, ne fit qu'ajouter à l'estime qu'on avoit pour son talent.

Parmi ceux qui furent étonnés de cette heureuse hardiesse, se trouve J. J. Rousseau, que M. Goldoni alla voir au moment de donner sa Pièce. On ne sera pas fâché de lire le récit de cette entrevue, dans laquelle ce célèbre Philosophe lui marqua son étonnement avec cette rude franchise qui le caractérisoit. M. Goldoni, qui le trouva copiant de la musique, lui ayant témoigné du regret de le voir perdre un temps si précieux, à une si frivole occupation, J. J. Rousseau, après s'être justifié à sa manière, lui demanda ce qu'il faisoit lui-même à Paris. » Vous êtes venu à Paris pour les » Comédiens Italiens; ce sont des paresseux; » il ne veulent pas de vos Pièces; allez- » vous-en; retournez chez vous; je fais » qu'on vous désire, qu'on vous attend... » Monsieur, lui dis-je en l'interrompant » (c'est M. Goldoni qui raconte lui-même » cette conversation), vous avez raison. » J'aurois dû quitter Paris d'après l'infou- » ciance des Comédiens Italiens; mais » d'autres vûes m'y ont arrêté. Je viens » de composer une Pièce en françois. Vous » avez composé une Pièce en françois, » reprend-il avec un air étonné! Que vou- » lez-vous en faire? — La donner au

« Théâtre. — A quel Théâtre ? — A la
« Comédie Françoisé. — Vous m'avez re-
« proche que je perdois mon temps; c'est
« bien vous qui le perdez sans aucun fruit.
« — Ma Pièce est reçue. — Est-il possible ?
« Je ne m'étonne pas ; les Comédiens n'ont
« pas le sens commun ; ils reçoivent & ils
« refusent à tort & à travers ; elle est reçue
« peut-être, mais elle ne sera pas jouée ;
« & tant pis pour vous, si on la joue. — Com-
« ment pouvez-vous juger une Pièce que
« vous ne connoissez pas ? — Je connois
« le goût des Italiens & celui des Fran-
« çois ; il y a trop de distance de l'un à
« l'autre ; & avec votre permission, on ne
« commence pas à votre âge à écrire & à
« composer dans une Langue étrangère.
« — Vos réflexions sont justes, Monsieur,
« mais on peut surmonter les difficultés.
« J'ai confié mon Ouvrage à des gens d'es-
« prit, à des connoisseurs, & ils en paroissent
« contents. — On vous flatte, on vous trompe,
« vous en ferez la dupe, &c. »

Ces sauvages brusqueries, d'abord humiliantes pour l'Auteur, devinrent un éloge complet, après le juste succès de l'Ouvrage.

Telles sont les réflexions que nous a fait naître la lecture de ces Mémoires ; & nous avons eu du plaisir à les rendre publiques, comme un hommage rendu à un célèbre Etranger, hommage que nous ne craignons point de voir désavouer par la Nation qui s'applaudit de se compter parmi ses Con-

citoyens. Si cet Ouvrage nous laisse quelque regret à former , c'est d'y avoir trouvé trop peu de discussions sur l'art dramatique. Que d'utiles indications auroit pu nous donner l'Auteur , sur une carrière qu'il a parcourue avec tant d'éclat ! Que de lumières il auroit pu y répandre , s'il avoit voulu communiquer à ses Lecteurs ce que lui ont appris la méditation & l'expérience ! On profitera sans doute à la lecture de son Théâtre : mais celui qui a laissé de si beaux exemples , ne pouvoit donner que de très-utiles leçons ; & c'éroit un double bienfait envers la Littérature.

(*Cet Article est de M. Imbert.*)

MÉTHODE de Nomenclature Chimique ,
proposée par MM. de MORVEAU , LAVOISIER , BERTHOLLET & DE FOURCROY.
On y a joint un nouveau Système de caractères chimiques adaptés à cette Nomenclature , par MM. HASSENFRATZ & ADET. 1 vol. in-8°. de 314 pages , avec Figures & un grand Tableau. Prix, 5 liv. br. , 6 liv. rel. Le Tableau se vend séparément, 1 liv. 4 s. A Paris, chez Cuchet, rue & Hôtel Serpente.

DEPUIS long-temps on avoit senti la nécessité de rectifier la Nomenclature de la Chimie ; MM. Macquer & Baumé en avoient donné l'exemple ; MM. Bergman ,

Bucquet & de Fourcroy , avoient aussi travaillé à la perfectionner ; mais , comme le dit M. Lavoisier , dans le Mémoire qui se trouve à la tête de l'Ouvrage que nous annonçons , aucun Chimiste n'avoit conçu un plan d'une aussi vaste étendue que celui dont M. de Morveau a présenté le tableau en 1782 , lorsqu'il eut pris l'engagement de rédiger la partie chimique de l'Encyclopédie Méthodique , & de porter en quelque façon la parole au nom des Chimistes François dans un Ouvrage national. On ne peut donc que lui savoir gré & à ses savans Coopérateurs , de s'être réunis pour mettre la dernière main à cette réforme ; ils n'ont rien négligé pour la rendre utile à la science , & à ceux qui veulent l'acquérir ; ils se sont aidés des lumières de plusieurs Membres de l'Académie , & de quelques Chimistes ; ils ont laissé le tableau exposé dans la salle de l'Académie , pour pouvoir recueillir les avis & perfectionner leur travail avant de le publier,

Ce volume contient un premier Mémoire lu par M. Lavoisier , à la Séance publique de l'Académie , le 18 Avril de cette année , sur la nécessité de réformer & de perfectionner la Nomenclature de la Chimie ; un second Mémoire , dans lequel M. de Morveau développe les principes de la Nomenclature méthodique ; une explication du tableau de Nomenclature , par M. de Fourcroy ; deux Synonymies complètes , par ordre alphabétique ; le Rapport

des Commissaires de l'Académie sur cette nouvelle Nomenclature; deux Mémoires sur les nouveaux caractères à employer; enfin le Rapport fait à l'Académie sur ces deux Mémoires.

On ne peut contester l'évidence des principes desquels sont partis les Auteurs de cette grande entreprise; ils se sont attachés à n'exprimer que des faits absolument dégagés de toute hypothèse, à porter un esprit d'analyse dans cette science, par le moyen de sa Langue, à former cette Langue de manière qu'elle pût s'adapter aux découvertes & aux travaux qu'on pourroit faire dans la suite, & que, suivant l'expression de M. Lavoisier, ce fût plutôt une méthode de nommer, qu'une Nomenclature. MM. Hassenfratz & Adet ont suivi le même plan dans la formation des nouveaux caractères, ils sont même parvenus à mettre dans ce genre d'écriture abrégée, plus de simplicité & de précision qu'elle ne sembloit le comporter.

On sera moins surpris, après cela, de voir que le phlogistique n'est ici rappelé que comme principe hypothétique de Stahl: il y a cependant encore un assez grand nombre de Chimistes qui y tiennent; & le Rapport sur la Nomenclature annonce que tous les Commissaires ne sont pas entièrement convaincus de la possibilité de s'en passer, quoiqu'ils avouent que la nouvelle doctrine présente des expériences imposantes;

posantes , qu'elle a ses avantages sur l'ancienne , & qu'elle suit de plus près les principes des corps : mais on ne peut douter de la vérité de la remarque que font à ce sujet MM. Lavoisier , Berthollet & de Fourcroy , dans leur Rapport sur les nouveaux caractères ; c'est que le phlogistique que l'on défend aujourd'hui , n'est plus le phlogistique de Stahl , que celui de M. Kirwau n'est même plus ni celui de M. Macquer , ni celui de M. Baumé ; en sorte qu'il n'en reste que le nom , qu'on a conservé en changeant la chose , & qu'en ce sens la doctrine qu'on nomme nouvelle , est réellement plus ancienne que toutes les théories actuelles qui admettent le phlogistique.

En jetant un coup d'œil sur le Tableau de la nouvelle Nomenclature , on se rassure bientôt sur le travail effrayant qu'elle sembloit devoir exiger pour se la rendre familière ; on n'y rencontre pas plus de cinq ou six mots nouveaux , la plupart pour désigner des substances qui n'avoient pas encore reçu de nom , comme la base du gas inflammable , la base de l'air phlogistiqué , &c. &c. Tout se réduit au surplus à des terminaisons nouvelles , déterminées par des principes uniformes qui les rendent faciles à retenir ; & la distribution méthodique de tous les êtres qui y sont nommés , suivant leur ordre de composition , sera très-propre à faire saisir à la fois l'ensemble de la science & le système de sa Langue.

N^o. 41. 13 Octobre 1787.

D

LÉOPOLD, *Poëme* ; par M. GINGUENÉ

*Illius dona sepulchro
Et madefacta meis ferta feram lacrymis.*

TIBULLE.

*A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi,
quai des Augustins.*

LÉOPOLD DE BRUNSWICK, *Poëme*,
*qui a concouru pour le Prix de l'Académie
Françoise* ; par M. NOUGARET.

Les premiers besoins, ou du moins les plus
sensibles, sont ceux d'un cœur bienfaisant,
& tant que quelqu'un manque du nécessaire,
quel honnête homme a du superflu ?

J. J. ROUSSEAU.

*A Paris, chez la veuve Duchesne, rue
St-Jacques ; & chez Lagrange, Libraire,
rue St-Honoré, vis-à-vis le Lycée.*

P A R M I les Littérateurs qui ont célébré
en vers l'héroïsme du Duc Léopold de
Brunswick, on doit distinguer particulière-
ment M. Ginguéné. Son nom est connu
au Parnasse. Ses diverses Pièces, insérées
dans l'Almanach des Muses, lui ont donné
un rang parmi les Beaux-esprits : de la rai-
son, de la versification, une plume exercée
au style poétique, voilà son talent. Il
seroit étrange que, sur une matière aussi
belle & aussi intéressante que l'Eloge du
Prince de Brunswick, ce talent l'eût abso-
lument abandonné ; aussi nous osons penser

que ce Poëme n'est point indigne de la Muse. La plupart des Concurrans n'ont qu'effleuré le sujet, & par-là ont évité la peine d'en vaincre les difficultés. M. Ginguéné a sur eux l'avantage de l'avoir du moins essayé. Il a saisi la matière dans son entier. Toutes les actions du Duc Léopold annoncent une ame si belle, si généreuse, si enflammée de l'amour du bien public, qu'il n'a pas cru devoir en omettre une seule. A cet égard il a trouvé un rival dans M. Nougaret. Celui-ci n'a rien oublié d'essentiel, autant que les bornes d'une Pièce de ce genre pouvoient le lui permettre. On trouve dans l'un & dans l'autre, des idées & des sentimens. Voici le début de M. Nougaret.

La vertu d'un grand Homme enflamme mon génie.
 Je sens du Dieu des vers la douce tyrannie,
 Et sans briguer l'honneur d'égalier mes rivaux,
 J'embrasse avec transport les plus doctes travaux;
 Trop heureux en cédant au beau feu qui m'anime,
 D'obtenir des bons cœurs le suffrage & l'estime !

On voit d'abord que la diction de M. Nougaret ne répond pas à sa pensée, & qu'il n'est pas initié dans les secrets du style poétique. Comme Versificateur, M. Ginguéné l'emporte de beaucoup. Nous ne citerons pas son Exorde ; tous les Journaux l'ont rapportée. Mais voici l'invocation.

D'ij

O du jeune Brunswick Déesse révéree,
Viens embraser mon cœur, Humanité sacrée !
Sois ma Muse, dis-moi la source de nos pleurs,
Des élémens troublés les *jalouses fureurs*,
Et quel noble transport, quelle ardeur magnanime
Eleva ton Héros à cette mort sublime,

Peut-être ce dernier vers sent-il un peu la recherche. Souvent, en évitant d'être commun, on tombe dans le précieux & le maniéré. Plusieurs endroits du Poëme de M. Ginguéné ne sont pas exempts de ce reproche. Mais laissons la critique, & citons une belle tirade sur les premiers penchans du Prince à la vertu, & sur les diverses études auxquelles il s'étoit adonné dès son adolescence.

La gloire l'environne, il marche à sa lumière ;
Son œil impatient mesure la carrière ;
De rapides succès y marquent tous ses pas ;
Sa main du *fer adroit*, du sévère compas,
Du tube observateur chaque jour est armée,
Et jamais au malheur cette main n'est fermée.

On peut comparer ces vers avec ceux-ci de M. Nougaret. Ce ne sont pas précisément les mêmes idées; mais c'est le même fonds. Observez que je cite toujours ce qu'il y a de mieux.

Il aimoit les Auteurs, ainsi que leurs Ecrits,
Et fut avec bonté le généreux Mécène

Des enfans d'Apollon buvant dans l'Hypocrène ,
 De ceux que Mnémosine entraîna sur ses pas ,
 Et pour qui la Science a seule des appas.
 S'il couvroit l'Ecrivain d'une splendeur nouvelle ,
 La gloire étoit le prix qui couronnoit son zèle.
 Les Arts encouragés dans leurs succès brillans ,
 Répandent autour d'eux l'éclat de leurs talens.
 Mais cédant au penchant d'une ame généreuse ;
 Léopold briguoit-il une gloire flatteuse ?
 Il songeoit au plaisir de faire des heureux.

On ne fera ici aucune remarque. On s'en rapporte à la sagacité du Lecteur. L'usage des soulignemens n'est convenable que lorsqu'il s'agit d'indiquer quelques taches dans un morceau d'ailleurs irrépréhensible. Les deux Auteurs ont fait allusion à la Maison d'Education Militaire, fondée par le Duc de Brunswick. C'est M. Nougaret qu'on va lire d'abord.

Il veut qu'au champ d'honneur, marchant avec éclat,
 Chacun soit Citoyen avant d'être Soldat.
 Sa bienfaisance élève un modeste édifice ,
 Un asile assuré pour sa jeune Milice.
 C'est ainsi qu'à Paris, le vertueux Biron
 Sait former avec soin un nouvel escadron
 Instruit dans la sagesse & dans l'Art militaire ,
 Pour grossir quelque jour l'élite salulaire ,
 De Corps redoutable , épuré par ses loix ,
 Qui veille jour & nuit au palais de nos Rois.

D iiij

Ce rapprochement est heureux : tout le monde y applaudira. Mais d'ailleurs le style est si diffus, si incorrect, l'impropriété des expressions est si grossière, que tout le mérite de l'idée est perdu. M. Ginguené s'exprime beaucoup mieux.

Ici, d'heureux enfans, libres par sa bonté
Du joug de l'ignorance & de la pauvreté,
Croissent, jeunes rivaux, sous des palmes naissantes,
Et son nom réjouit leurs bouches innocentes.

Passons à la circonstance la plus essentielle ; je veux dire au débordement de l'Oder, & à la mort du Prince qui y perd la vie en voulant sauver des malheureux ; car voilà le véritable sujet du Poëme. Cette description est très-foible dans M. Nougaret. Nous n'en citerons rien. C'est le morceau brillant dans M. Ginguené. Il a réservé les couleurs de sa palette pour peindre l'événement funeste qui fut la cause de la mort du Prince, & qui consacre à jamais sa gloire.

Sur de vastes débris, l'Oder impétueux

Précipitoit ainsi ses flots tumultueux.

Les digues ne sont plus, & les toits sans défense !

Bientôt seront plongés sous une mer immense.

Tout dispaçoit, jardins, prés rians, champs féconds.

La colline avec bruit roule au creux des vallons.

Les vallons sillonnés par d'énormes ravines,

Se changent en torrens tout couverts de ruines.

Tel & moins désastreux aux campagnes d'Enna ;

Couroit un feu liquide échappé de l'Etna ;

Où telle bouillonne sur les murs d'Héracée,
Du Vésuve en fureur la lave amoncelée.
Les Citoyens errans, fugitifs, éperdus,
De l'œil cherchent leurs toits & ne les trouvent plus;
L'un, sur les monts voisins gravissoit avec peine;
Il retombe accablé d'un fardeau qui l'entraîne.
Un autre, de son père en vain presse les pas.
L'autre enlève une épouse, & l'épouse en ses bras
Serre un doux fruit d'hymen à peine à son aurore,
Et ne craint que pour lui ce danger qu'il ignore.

Ces détails sont poétiques & pleins de sensibilité. L'Auteur peint ensuite le Prince touché de ce désastre. Il veut voler au secours de ceux qui sont en danger. On lui fait sentir celui où il s'expose lui-même ; mais l'humanité l'emporte : il s'élance sur une barque avec deux Bateliers.

Oh ! qui peindra ce peuple éperdu sur la rive,
Et ce frémissement d'une foule craintive,
Et ce cri de frayeur dans les airs élané,
Par un morne silence aussi-tôt remplacé ?
L'étonnement se joint à la reconnoissance,
L'amour à la terreur, la crainte à l'espérance :
Tous n'ont qu'une seule ame ; & l'on voit tous les yeux
Où fixés sur le gouffre, où portés vers les cieux.
Et cependant voguoit la nacelle intrépide.
Elle a déjà franchi l'onde la plus rapide,
Ce centre redoutable, où les flots courroucés
Roulent en tourbillons l'un par l'autre pressés.

D iv

Brunswick déjà triomphe , & témoigne sa joie
 Par un signe éclatant que chacun lui renvoie.
 Triomphe passager ! signes vains & trompeurs ,
 Que vont suivre bientôt les soupirs & les pleurs !
 La barque du rivage enfin s'est approchée :
 Sous *le voile* (1) des eaux une tige cachée ,
 Lui porte un coup fatal : le Prince chancelant
 Se courbe , fait un pas , se relève à l'instant ,
 Et son front rassuré sourit à la tempête :
 Mais d'un saule nouveau l'esquif heurte la tête ,
 Se brise , dispaçoit . . . Léopold ! . . . il n'est plus.

Il me semble qu'ici très-peu de Pièces de
 Concours soutiendroient le parallèle. L'Au-
 teur a répandu les couleurs de la Poésie
 sur des détails d'autant plus touchans qu'ils
 sont vrais. Tout ce morceau porte l'em-
 preinte du talent. Ce ne sont point là des
 vers de Collège sur des lieux communs ;
 ce n'est point de la versification vague &
 sans effet. Ce n'est pas que le Poème , lu
 de suite , ne perde beaucoup. Des longueurs ,
 & une marche trop méthodique , en affoi-
 blissent l'intérêt. Mais au moins ces lon-
 gueurs tiennent au sujet , & n'y sont point
 un hors-d'œuvre.

P. S. Les Pièces envoyées au Concours
 sur le même sujet , par MM. Didot , fils aîné ,

(1) Cette métaphore , qui seroit une beauté poétique dans
 une circonstance gracieuse , telle que la Fable de Salmacis ,
 est ici un abus de poésie ; défaut qui caractérise l'époque
 actuelle de notre Littérature.

& Firmin Didot, imprimées par M. Didot, leur père, avec des caractères gravés par le plus jeune, rappellent le temps des Etiennes, qui, peu contents d'illustrer l'art de la Presse, avoient su encore l'ennoblir par la culture des Belles-Lettres.

(*Cet Article est de M. de Saint-Ange.*)

LE PEUPLE instruit par ses propres vertus, ou Cours complet d'Instructions & d'Anecdotes recueillies dans nos meilleurs Auteurs, & rassemblées pour consacrer les belles actions du Peuple, & l'encourager à en renouveler les exemples. Ouvrage classique, principalement destiné au Peuple des villes & des campagnes, & à ses enfans de l'un & de l'autre sexe, & distribué de manière à pouvoir servir de lecture amusante & d'instruction morale chaque jour de l'année. Rédigé par P. L. BÉRENGER; 2 vol. in-12, 6 liv. reliés. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinnet, 1787.

Le titre de cet Ouvrage en indique parfaitement l'objet. Le Peuple, en le lisant, s'instruira par ses propres vertus, & sans doute il s'estimera davantage.

„ Ah ! si le petit Peuple avoit ses Historiens, dit l'Editeur de ce Livre intéressant, si au lieu d'aller épier ses ridicules pour les exposer sur nos Théâtres immoraux, nos Ecrivains devenoient les Peintres naïfs des

vertus qui brillent si souvent dans l'obscurité de ces classes infinies, on l'ennoblirait à ses propres yeux, ce pauvre Peuple; il seroit plus aimé, plus honoré: & qui ne fait que ces faciles récompenses ont toujours été le mobile des plus grandes actions chez les Peuples anciens? La plus pure vertu se nourrit secrètement de l'espoir de n'être pas oubliée. Que de traits d'héroïsme n'a-t-on pas dû jadis à de simples branches de chêne ou de laurier! Dénouons donc au Public, au Gouvernement, à la Postérité, ces vertus sans faste & sans égoïsme, qui s'ignorent, pour ainsi dire, elles-mêmes, & ne souffrons pas qu'on calomnie la portion la plus nombreuse, la plus utile & la plus respectable des enfans de la Patrie.

Les 365 Anecdotes qui composent ce Recueil, sont entre-mêlées de sentences & de leçons, dont la morale est à la portée des hommes à qui ce Livre est principalement destiné. M. Berenger a choisi ces instructions & ces traits de vertu dans les Ouvrages les plus estimés; les fragmens de sa composition se réduisent à 12 ou 15 Anecdotes, & environ 15 ou 20 autres morceaux épifodiques, & quelques explications placées à la fin ou au commencement des faits qu'il a recueillis.

Quoique les différentes pièces de ce Recueil paroissent jettées au hasard, le Lecteur attentif y appercevra un fil secret

& un dessein marqué. Les principes de la Morale sont établis dans les instructions ; les applications en sont faites dans les Discours, & les Anecdotes sont comme les expériences qui en attestent les effets. Enfin les adages & les proverbes étant ordinairement le résultat de la raison populaire, & le langage de l'expérience, il convenoit d'en faire une espèce de code à la fin de chaque mois.

Telle est la manière dont M. Berenger a formé ce Recueil, qu'on peut regarder comme un vrai Catéchisme de Morale élémentaire ; quoiqu'il soit principalement destiné au Peuple, toutes les classes de la Société y trouveront le développement des devoirs qui leur sont propres.

Nous allons placer ici un morceau de cet Ouvrage, que nous croyons propre à inspirer un grand intérêt : l'Anecdote est de l'Editeur ; on trouvera dans la narration ce style vif, rapide & animé, qui caractérise toutes ses productions.

» L'amitié, ce sentiment si tiède & si nul pour la plupart des hommes personnels que nous voyons, est encore une passion vive & sublime chez les habitans de nos Provinces Méridionales. Les Marseillois surtout, issus des Grecs, &, comme ces Peuples, sensibles avec excès, ont des faillies de caractère admirables, & peu d'années se passent sans que les Citoyens de cette heureuse contrée laissent échapper quelques uns

de ces traits qui rendent l'Histoire ancienne si touchante «

» Voici une de ces Anecdotes qui m'a été racontée plusieurs fois avec enthousiasme par M. de Pastoret, Conseiller à la Cour des Aides de Paris, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

» M. de Pastoret, père, un des plus éclairés & des plus intègres Magistrats de Marseille, avoit depuis long-temps pour Fermiers d'un de ses héritages, deux frères nommés *Arragon*. Ces deux frères s'étoient toujours aimés de la plus inaltérable amitié. En hiver les soirées sont bien longues à la campagne ! Ce climat d'ailleurs invite assez les hommes à se ressouvenir que si la vie est un bienfait, on ne le reçoit de la Nature qu'avec l'obligation de le transmettre. Ils songèrent donc à se marier, car il n'y a que les malhonnêtes gens & les libertins qui redoutent les chastes liens du mariage.

» Dire qu'ils vécurent d'abord en commun, & assez paisiblement, on s'y attend. Mais on ne s'attend guère, sans doute, que les deux femmes, formées d'un sang étranger, & ayant des intérêts différens, aient pu s'accorder éternellement. Aussi la paix ne dura-t-elle que quelques années. La femme de l'aîné eut dix à douze enfans en huit à neuf ans ; celle du cadet n'en eut point. La première étoit d'humeur plus difficile ; la seconde sentoit peut-être ses avantages. On avoit vécu jusque-là, dans la

même famille, & sans avoir songé à partager les dots & les profits. Une querelle survint. Les querelles Provençales sont comme les vents, les orages & les chaleurs de cet ardent climat, c'est-à-dire, fort vives, pour ne rien dire de plus. Il fut décidé qu'on feroit le partage en question, & qu'on se sépareroit. C'étoient les femmes qui crioient & qui le vouloient, il falloit bien que les pauvres maris obéissent.

» On se rendit un Dimanche matin chez M. de Pastoret. Il est d'usage, en pareil cas, que l'une des deux parties fasse les lots de partage, & que l'autre choisisse ce qui lui plaît. Voilà les parts faites par l'aîné en présence des femmes & des dix enfans. Des larmes couloient, une pâleur mortelle, un silence expressif & douloureux attestoient le déchirement des cœurs fraternels. Le cadet choisit enfin d'une main tremblante, & dit : Je prends cette part, frère, mais..... elle n'est pas complète. — Elle l'est, mon ami, dit l'aîné, elle l'est, tu le fais bien. — Je fais & je vois qu'elle n'est pas égale, & qu'il y manque ce que j'en aime le plus..... Eh ! crois-tu, cruel, que moi, qui n'ai point d'enfans, je vais diviser nos biens, sans partager aussi ta famille ? J'en veux la moitié ; je choisis cinq de ces enfans, & je prends les cadets & cadettes, afin que les plus grands puissent t'aider dans tes travaux ; ce que j'exige-là, ma femme le veut comme moi. — Le ton dont

tout cela fut dit, l'impression qui se fit sur
 toutes les physionomies, changèrent sou-
 dain ce rendez-vous d'intérêt, en scène
 délicieuse. Les neveux sautèrent au cou de
 l'oncle, les belles-sœurs s'embrassèrent en
 pleurant, & les deux frères..... Non,
 je ne décrirai point leurs étreintes.....
 ô *Greuze*, ô *Vernet*, que n'étiez-vous là
 pour saisir les éloquentes expressions dont
 l'honnêteté & la sainte amitié animoient
 les physionomies de ces deux frères ! J'ai-
 merois bien mieux voir un pareil tableau
 éclore sous vos touches morales & vraies,
 que d'admirer avec effroi vos tempêtes &
 vos malédictions paternelles. Les Beaux Arts
 ne devroient peindre que la belle nature,
 & s'arrêter peut-être là où l'expression se
 force, s'exagère & devient hideuse ".

Nous croyons devoir inviter les Curés
 & les Seigneurs, à répandre dans les cam-
 pagnes ce Livre véritablement populaire,
 si propre à faire naître l'amour de la vertu,
 & à réveiller les plus douces affections de
 l'ame. Rendre les hommes meilleurs par
 l'instruction, c'est exercer sur ses semblables
 le plus grand, le plus auguste de tous les
 empires.



*HISTOIRE secrète des amours d'Élisabeth
& du Comte d'Essex; dédiée à S. A. R.
MADAME; par M. LESCENNE
DESMAISONS, in-8°. de 128 pages.
A Paris, chez Desenne, Libraire, au
Palais-Royal, N°. 216.*

QUEL caractère pour la Tragédie & le Roman moral que cette Élisabeth, amalgamant, comme son père, les plus sublimes qualités & les défauts les plus haïssables ! L'Europe admira dans cette Reine les talens d'un grand homme, les vertus d'un bon Roi ; mais combien ces belles qualités ne furent-elles pas déparées par toutes les petites d'une femme coquette & méchante ? Maîtresse absolue d'un Peuple libre, *Protectrice de la liberté de la Hollande*, appui de Henri IV, redoutée de l'Espagne, & révérée de Rome & du Monde entier, c'est cependant au milieu d'un règne si glorieux & si fortuné, que son cœur, toujours malheureux dans les objets de son amour, est dévoré d'un chagrin noir & incurable qui la mène insensiblement au tombeau.

Est-ce une Histoire, est-ce un Roman que nous annonçons ? L'Auteur lui-même répond : *Je l'ignore.* » Comment distinguer » le vrai de si loin, & couvrir de mille » enveloppes des passions humaines ? L'Histoire rien recueille, compile, cite, mais ses sources sont souvent corrompues, les au-

» torités incertaines , les garans de mau-
 » vaise foi ou mal instruits. A toutes ces
 » erreurs , il ajoute les siennes. L'Histoire
 » se répand , & les préjugés s'établissent «.

Le Comte d'Essex perdit la tête sur un échafaud ; c'est un fait : mais se livra-t-il à des projets coupables , ou fut-il la victime d'une passion puissante & outragée ? Lisez les Historiens du temps. Avec eux , vous pourrez voir dans Essex un homme fier & ambitieux , formant contre Elisabeth les projets les plus criminels , & ne tendant à rien moins qu'à lui ravir la couronne ; avec eux aussi vous appercevrez l'inclination de la Reine pour ce Seigneur , les faveurs dont elle le combla avant qu'il y eût aucun droit. Vous verrez l'envie des Courtisans réunis contre lui , leurs intrigues pour lui faire ou lui prêter des crimes ; une révolte sans objet , qui ressemble plus à une querelle avec les Ministres , qu'à un complot réfléchi ; enfin une Reine aigrie , mais toujours foible , ne pouvant se résoudre à consentir à sa mort.
 » Peut-être alors , dit M. Desmaisons , peut-
 » être cette Anecdote nous fournira-t-elle le
 » nœud de toutes ces difficultés ; peut-être
 » paroîtra-t-elle l'explication naturelle de
 » ce qu'offre d'obscur l'Histoire des temps ;
 » sinon , ce ne sera qu'un mensonge de plus
 » ajouté à la mère des mensonges histori-
 » ques , & je n'aurai pas manqué mon but
 » s'il paroît agréable «.

Non seulement cet Ouvrage est agréable,

mais il est plein d'un intérêt grand & attachant. Tout y est enchainé fortement ; on auroit la plus grande peine à détacher des fragmens particuliers de cette *Nouvelle historique*, pour faire connoître le ton de narration de l'Auteur. Point de ces brillans placages, de ces portraits chargés d'antithèses, de ces aphorismes de morale, & pour tout dire enfin, point de mauvais goût, point de mauvais ton dans un sujet passionné, & dont les acteurs doivent ne s'écarter jamais des inflexibles bienféances de leur rang. De tels Ouvrages, écrits avec cette sage sobriété d'ornemens & de morale, présentent de grandes & utiles leçons aux hommes condamnés à régner. On ne se défie assurément point d'une Histoire amoureuse ; & cependant, sous l'appât de ce titre attirant, l'Auteur donne à leur éternelle inexpérience des conseils salutaires, gravés en lettres de sang dans l'Histoire.

LES FASTES de la Marine Française, ou les actions les plus mémorables des Officiers de ce Corps, dont la Vie ne se trouve point dans celles des plus célèbres Marins ; par M. RICHER. Prix, 1 liv. 10 s. broché. A Paris, chez l'Auteur, maison de M. Reverard, rue St-Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre, N°. 245 ; chez la veuve Hérissant, Lib., rue Notre-Dame ; & chez l'Esclapart, Lib., rue du Roule.

EN travaillant aux Vies des plus célè-

bres Marins, M. Richer a trouvé un très-grand nombre d'Officiers de Marine qui ont fait des actions d'éclat, & dont il n'a point donné la vie détaillée, parce qu'ils ne commandoient pas en chef; mais il se propose de faire passer leur nom à la Postérité dans les *Fastes de la Marine Française*, dont il vient de donner le premier volume, & qui serviront de suite aux Vies des plus célèbres Marins. On y trouve le nom de chaque Officier qui s'est signalé par quelque action d'éclat, avec les détails nécessaires & une notice sur sa famille, pour que la ressemblance des noms ne cause pas de méprise. M. Richer annonce dans l'Avant-propos, qu'il ne suit point l'ordre chronologique, qui pourroit lui causer de l'embarras & du retard; chaque Officier qui s'est signalé a un article séparé, & l'on en trouve la table à la fin du volume, ce qui sera exécuté dans les suivans.

Les Officiers dont on parle dans ce I^r. Vol. des *Fastes de la Marine Française*, sont Joseph de Montigny, Chevalier de Malte, Vice-Amiral sous Louis XIII & Louis XIV; François-Louis Rouffelet, Marquis de Château-Renaut, Vice-Amiral sous Louis XIV; Jacques de Cuers de Cogolin, Chef d'Escadre sous Louis XIV, le premier Officier de Marine qui ait été décoré de la Croix de Saint Louis; Henri-François des Herbiers, Marquis de l'Etenduere; Louis de Kerlerrec, Capitaine de Vaisseaux, ancien

Gouverneur de la Louisiane; Paul de Car-
daillac-Lormé, Chevalier de Malte, & Ca-
pitaine de Vaisseau sous Louis XVI; M. le
Baron de Dürfort - Deyme, Commandeur
de l'Ordre de Saint Lazare, & Capitaine de
Vaisseau; M. le Vicomte de Beaumont, ne-
veu de l'Archevêque de Paris, Capitaine de
Vaisseau.

Il est à souhaiter que l'Auteur continue
cet Ouvrage intéressant, principalement pour
les Officiers de la Marine, dont il consacre
la gloire.

ANNONCES ET NOTICES.

*L*A mort de Maximilien-Jules Léopold, Duc de
Brunswick-Lunebourg. Poème par M. Ronsin. A
Londres; & se trouve à Paris, chez Royez, Libraire,
quai des Augustins. — Ode envoyée à l'Académie
Francoise, sur le dévouement du Duc de Brunswick,
qui mourut dans l'Oder le 27 Avril 1785, en secou-
rant des malheureux; par M. Chauffard, Avocat
au Parlement. Même adresse que ci-dessus. — Poème
sur la mort du Prince Léopold de Brunswick, avec
cette Epigraphe : *Célébrer Léopold est un besoin de
l'ame.* — Ode sur la mort du Prince Léopold de
Brunswick, par M. F. Vernes, Citoyen de Genève.
A Londres; & se trouve à Paris, Hôtel Landier,
N°. 5, rue Haute-Feuille.

Nous sommes forcés, pour ne pas revenir trop
souvent sur les mêmes objets, de ne faire qu'an-

noncer tous ces Ouvrages, sur la mort du Prince Léopold. Nous nous contenterons de dire qu'en y trouve en général des détails heureux ; mais aucun ne nous a paru l'emporter sur ceux qui ont été couronnés ou mentionnés par l'Académie.

Le second *Accessit* a été donné à M. Morvan, Avocat à Quimper, que nous avons nommé par méprise M. Moreau, Avocat. Son Ouvrage ne nous est point parvenu ; nous ne le croyons pas imprimé.

LES derniers adieux du Quai de Gèvres à la bonne Ville de Paris. Brochure in-13 de 100 pages. Prix, 15 sous. A Londres ; & se trouve à Paris, Hôtel de Melgrigny, rue des Poitevins ; & chez les Marchands de nouveautés.

Les événemens du jour font naître une foule de Brochures dont les Journaux ne peuvent pas même rapporter les titres, parce que le nombre en est trop grand, qu'on ne peut en parler bien vite, & que, lorsqu'on a laissé passer huit jours, il est trop tard pour en parler. Du moins dans celle-ci, comme dans bien d'autres qui paroissent sortir de la même plume, on trouve de l'esprit & de la gaieté.

C'est le Quai de Gèvres qui, au moment d'être détruit, fait ses adieux à la bonne Ville de Paris. Ses adieux sont un composé de Regrets, d'Epigrammes & d'Anecdotes. C'est une fécondité de *parlage*, qui étonne quelquefois & qui amuse presque-toujours. Cette verve de gaieté amène quelques traits que le bon goût ne peut avouer, mais qui sont bien plus excusables là que dans tout autre Ouvrage.

BIBLIOTHÈQUE Universelle des Romans. A Paris, au Bureau, place St-Michel, au coin de la rue Sainte-Hyacinthe.

Cet Ouvrage périodique est très-connu. On fait que c'étoit en Littérature une très-riche mine à exploiter ; aussi se continue-t-il toujours avec succès. Outre l'édition du format ordinaire in-12, il s'en fait une autre concurremment in-8°. ; & afin qu'on puisse avoir dans ce dernier format une Collection complète de ce précieux Recueil, on réimprime de même les Volumes qui ont paru jusqu'ici, & qui reparoîtront à mesure. D'après ce nouveau plan, avec les deux derniers Volumes dans les deux formats de Juillet 1787, on vient de publier in-8°. le premier Volume de Juillet 1775.

BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames. A Paris, rue & Hôtel Serpente.

Les deux derniers Volumes publiés sont le XVIe. de l'Histoire, & le XIIIe. des Romans. La Souscription pour les 24 Volumes reliés, est de 72 liv., & de 54 liv. pour les Volumes brochés. Les Souscripteurs de province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

PETITE Bibliothèque des Théâtres, Tom. IIIe. & dernier des Essais historiques sur l'origine & les progrès de l'Art dramatique en France. A Paris, au Bureau de la Petite Bibliothèque des Théâtres, rue des Moulins, Butte St-Roch, N°. 113 ; chez Belin, Libraire, rue St-Jacques ; & chez Brunet, Lib., rue de Marivaux, place du Théâtre Italien.

Ce Volume, qui est plein de recherches comme les précédens, complète la troisième année de cette intéressante Collection.

DISSERTATION sur l'Illecebra, ou petite Joubarbe, découverte par le Docteur Marquet, comme spécifique contre le Cancer, le Charbon & la Gangrène : in-folio. Prix, 2 liv. avec figures coloriées.

A Paris, chez l'Auteur, M. Buc'hoz, rue de la Harpe, au dessus du Collège d'Harcourt. — *Dissertation sur le Mangostin*, un des Arbres les plus utiles de l'Inde, tant comme aliment que comme médicament, & digne d'être transporté dans nos Colonies de l'Amérique. Prix, 6 liv., avec figures coloriées. Même adresse que ci-dessus.

GALERIE Universelle des Hommes qui se sont illustrés dans l'empire des Lettres, depuis le siècle de Léon X jusqu'à nos jours ; des grands Ministres, des Hommes d'Etat les plus distingués, & des Femmes célèbres, depuis le commencement du Monde jusqu'à nos jours ; ornée de leurs portraits, &c. Prix, 4 liv. A Paris, chez l'Auteur, M. le Comte de la Platière, en son Hôtel, rue Méslée, N°. 58 ; Delalain l'aîné, Libraire, rue St-Jacques ; Moutard, Imp.-Lib. de la Reine, rue des Mathurins ; Bailly, Lib., rue St-Honoré, Barrière des Sergens ; Savoye, rue St-Jacques ; Belin, rue St-Jacques ; Lottin de St-Germain, Imp., rue Saint-André-des-Arts ; & Blaizot, à Versailles.

Cette onzième Livraison renferme la Vie de Voltaire avec son portrait.

NUMA POMPILIUS, second Roi de Rome, par M. de Florian, Capitaine de Dragons, & Gentilhomme de S. A. S. Mgr. le Duc de Penthièvre, des Académies de Madrid, de Florence, de Lyon, de Nîmes, d'Angers, &c. 3e. édition. 1 vol. in-8°. , papier ordinaire, broché, 4 liv. 10 s. A Paris, chez Debure, Lib., rue Serpente ; & chez Bailly, Libraire, rue St-Honoré, Barrière des Sergens.

On trouve chez le même Libraire toutes les Œuvres du même Auteur, imprimées par Didot l'aîné ; savoir :

Format in-18.

Galatée, Roman pastoral, imité de Cervantes, 1 vol. figures, papier vélin, broché, 6 liv.

La même, papier ordinaire, fig., br., 4 liv.

Les six Nouvelles, 1 vol. figures, papier vélin, broché, 6 liv.

Le même, papier ordinaire, fig., br., 4 liv.

Les figures se vendent à part pour ceux qui ont la première édition.

Théâtre, contenant les deux Billets, le bon Ménage, le bon Père, la bonne Mère, le bon Fils, Jeannot & Colin, les Jumeaux de Bergame, Blanche & Vermeille, le Baïser, Héro & Léandre, Myrtil & Chloé. 3 vol. fig. pap. vélin, br. 18 liv.

Le même, papier ordinaire, fig. br., 12 liv.

Le IIIe. volume pour compléter la première édition, papier vélin, sans figures, br., 4 liv. 10 s.

Le même, papier ordinaire, broché, 3 liv.

Les figures se vendent à part pour ceux qui ont la première édition.

Numa Pompilius, second Roi de Rome, 2 vol. in-18, figures, papier vélin, brochés, 12 liv.

Le même, papier ordinaire, fig. br., 8 liv.

Mélanges de Poésie & de Littérature, contenant Ruth, Eglogue couronnée par l'Académie Française, en 1784; Voltaire & le Serf du mont Ima, couronné en 1782; Eloge de Louis XII; des Contes en vers; Imitations & Traductions, & des Pièces fugitives, 1 vol. fig. papier vélin, br. 6 l.

Les mêmes, papier ordinaire, fig. br. 4 liv.

Format in-8°.

Galatée & les six Nouvelles, 1 vol. papier vélin, broché, 12 liv.

Les mêmes, papier ordinaire, broché, 3 liv.

Numa Pompilius, 1 vol. pap. vélin, br. 12 liv.

Le même, 3e. édition, pap. ord. br. 4 liv. 10 s.

Eloge de Louis XII, surnommé le Père du Peuple, Brochure in-8°, 15 s.

COLLECTION de Pièces pour la Harpe & le Forte-Piano, par M. Krumpholtz. C'est celle que nous avons annoncée dernièrement ; mais l'Auteur, d'après les conseils d'un très-grand nombre de personnes, a résolu de l'arranger de manière que ces morceaux puissent également s'exécuter sur le Forte-Piano, & ils seront doigtés en conséquence. La Collection, qui contiendra vingt morceaux différens, avec Violon *ad libit.*, paroîtra le 15 Novembre prochain. On souscrit chez l'Auteur, rue d'Argenteuil, Butte St-Roch, Hôtel de la Prévôté, N^o. 14. Prix, 9 liv. ; & passé ce terme, qui est de rigueur, elle coûtera 12 liv.

NUMÉROS 43 à 46 des Feuilles de Terpsychore, pour la Harpe & pour le Clavecin, chaque Numéro séparé, 1 liv. 4 s. Abonnement pour 52 Numéros de chaque Journal, 30 liv. francs de port. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.

T A B L E,

E L É G I E.	49	Méthode de Nomenclature	70
Vers adressés à Mme. Vin-		Léopold, Poème.	72
cent.	51	Le Peuple instruit par ses pro-	
Chanson.	52	pres vertus.	81
Charade, Enigme & Logogri-		Histoire secrète.	87
phe.	53	Les Fastes de la Marine.	89
Mémoires de M. Goldoni.	56	Annonces & Notices.	91

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 13 Octobre 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 12 Octobre 1787.

R A U L I N.



JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X È L L E S.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 16 Septembre.

Nous apprenons de Kaminieck qu'une Armée Ottomane est en marche pour se rendre dans la Moldavie. 80,000 hommes s'avancent vers Oczakof. Les garnisons de Choczim & de Bender sont considérablement renforcées

Le Comte de Potocki, Commandant dans l'Ukraine, a envoyé ici un courrier qui a apporté, dit-on, la nouvelle qu'environ 6000 hommes de diverses nations ont fait une invasion sur le territoire de la République, & s'y permettent toutes sortes de défordres. Ce Général a fait des dispositions pour chasser ces vagabonds, & il attend au

N°. 41, 13 Octobre 1787. c

renfort de troupes pour mieux couvrir les frontieres.

On débite que le fameux prophete *Scheik Mansur* s'est mis en marche vers la Crimée avec un corps considerable de Tartares. D'autres lettres portent qu'une escadre Turque est devant la forteresse de Taman dans le détroit de Caffa.

Le Consul Russe, résidant à Jassy, qui devoit être arrêté, a eu le bonheur d'échapper; il est en route pour Pétersbourg: celui de Bucharest est emprisonné. Les sujets Russes qui se trouvent dans les Etats de la domination Ottomane, ont reçu l'ordre de les quitter dans l'espace de six mois.

Dernierement on a vu passer à Pinsk pour la premiere fois un gros bâtiment, appartenant au sieur *Luskowsky*, échançon de Brzesc, par le canal de la République; il venoit de Dantzick, & étoit chargé de cent tonneaux de sel. Cette premiere tentative de navigation a parfaitement réussi. On a lieu d'espérer de grands avantages de la réunion des rivières de Pina & de Muchawiecz; le commerce du bois deviendra des plus importants.

De Hambourg, le 18 Septembre.

Les Députés de Dantzick sont toujours à Berlin, sans avoir même entamé des conférences avec le Ministère. En attendant, le

commerce de cette ville est très-langui-
sant ; il ne peut se soutenir contre les avan-
tages que le Roi de Prusse a accordés à celui
d'Elbingue. La Bourgeoisie est mécontente ;
Elle perd toute espérance de rétablir son
trafic.

ALLEMAGNE:

De Berlin, le 24 Septembre.

M. Fitzherbert, Ministre de la Cour de
Londres à celle de Pétersbourg, est arrivé
ici venant de cette dernière ville.

Le 17 le Général de Mollendorf a fait
exécuter une grande manœuvre à la garni-
son de cette ville. Ensuite les Gardes du-
Corps, les Gens d'armes & les régimens de
Bornstedt & de Braun sont partis pour Pot-
sdam, où les manœuvres d'automne ont
commencé le 21.

On achete dans le Duché de Holstein
beaucoup de foin & d'autres fourrages pour
le compte du Roi ; & il est parti de Pillau ,
Memel & Koenigsberg , trente bâtimens
Prussiens, chargés de blé, farines & autres
provisions, qui descendront dans la mer du
Nord par le canal de Holstein , & sont des-
tinés à notre armée de Hollande.

Le sieur Hertzberg, de Breslau, a trouvé
le secret du Docteur Arfwil Faxe de Carls-
crone, pour la composition du carton de
pierres, impénétrable à l'eau, & résistible

à l'action du feu. Les essais qu'il en a faits ont bien réussi. Il se propose actuellement d'établir une manufacture de cette marchandise.

On apprend par des lettres de la Prusse occidentale, que le 25 Août le feu a pris dans la ville de Krojanke appartenante au Prince Sulkowsky, & y a réduit en cendres 107 maisons, 5 granges, 115 étables & 5 greniers.

La dernière foire de Francfort sur l'Oder a été beaucoup plus fréquentée que les précédentes. On attribue cette heureuse augmentation à la diminution des droits. Le nombre des Juifs Polonois qui s'y sont trouvés, a monté à 1416. La vente des marchandises a surpassé de 100,000 rixdal. celle de l'année dernière, & quoique les tarifs soient diminués, le revenu royal s'est élevé à la même somme qu'autrefois; son produit étoit de 40 & quelques mille rixd. La vente des marchandises de Silésie a produit 150,127 rixdalers; les draps & les cuirs ont été très-recherchés.

S. M. a assigné une somme de 200,000 rixdalers à la reconstruction de la ville incendiée de New-Rüppin, & 50,000 rixd. de secours à distribuer aux malheureux qui ont souffert de cet accident. Elle a fait aussi remettre 10,000 écus à la Société de physique, pour l'acquisition d'une maison.

Le Roi voulant fournir aux jeunes Offi-

ciers de son armée l'occasion d'étendre de plus en plus leurs connoissances militaires , a fait élever des fortifications près de Schönhofen , sous la direction du Lieutenant-Colonel de Tempelhof. Ces ouvrages finis , on a commencé pour la première fois , le 6 de ce mois , à exécuter le simulacre d'un siège en règle.

De Vienne , le 25 Septembre.

Avant son départ pour la Bohême, l'Empereur a fait une promotion militaire, dans laquelle sont compris, sous le grade de Général de Cavalerie, le Prince de Nassau-Usingen, le Comte Joseph de Kinsky, & M. de Würmser; sous le grade de Général d'Infanterie, le Prince de Ligne, le Baron de Rouvroy & M. Berncopp. Durant le court voyage de S. M. I., les Nouvellistes avoient imaginé de la mettre en conférence avec le Roi de Prusse sur les frontières de Silésie; entrevue chimérique dont il n'a jamais été question. S. M. est de retour ici depuis le 23.

Ce qu'on appelle dans les Gazettes *les armemens contre les Turcs*, c'est à dire, les préparatifs militaires pour la formation d'une armée sur les frontières, continuent avec une grande activité. On a mis un embargo sur tous les bateaux du Danube : la conscription militaire s'effectue dans notre

ville & les fauxbourgs. On a offert de l'avancement aux Gardes-Nobles qui voudront marcher; enfin l'on a recherché, dit-on, dans la Chancellerie Aulique de guerre les actes relatifs aux précédentes guerres avec les Ottomans.

Quant aux autres dispositions authentiques, elles se réduisent aux suivantes, à ce qu'il paroît : l'armée qui s'avancera du côté de Belgrade, sera composée de 8 régimens d'Infanterie, savoir : de *Vins*, *Nadasty*, *Alvinzy*, *Karoly*, *Jean Palfy*, *François Giulay*, *Charles Toscane* & *Deutschmeister*, auxquels on ajoute plusieurs bataillons de Croates qui forment un corps de 15 mille hommes; de 3 régimens de Cuirassiers, *Schackmin*, *Czartorisky* & *Anspach*; de 3 de Dragons, *François Toscane*, *Caramellè* & *Wurtemberg*, & du régiment de *Graeven*, Housards. Les régimens de Cavalerie sont augmentés d'un escadron & celui de Housards d'une division; ce qui fait environ 12 mille hommes de Cavalerie. Six compagnies de Canonniers & de Bombardiers suivront cette armée. Outre cela il fera tiré un cordon depuis les confins de la Croatie jusqu'à ceux de la Valachie le long de la Save & du Danube. Ce cordon sera composé de 6 bataillons de Croates & de 8 escadrons de Housards. Un corps d'armée composé de 2 bataillons d'Infanterie de la même na-

tion & de 2 régimens de Cavalerie, savoir ; *Szeklers* , & *Savoie* est destiné à couvrir la principauté de Transylvanie.

A la tête de cette armée , les uns ont placé le Prince de *Lobkowitz* : d'autres le vieux Maréchal de Haddick ; aujourd'hui c'est l'Empereur en personne qui présidera aux opérations de la guerre ; & en son absence nommera le Grand Duc de Toscane Viceroi de la Monarchie : demain ce seront d'autres Commandans ; & au total en voilà bien assez pour avertir le Lecteur de ce qu'il doit croire de toutes ces nominations populaires.

On a expédié des ordres aux Commandans de Carlstadt , d'Hermanstadt & de Czernowiz , de répartir les troupes , de manière qu'elles forment un cordon , depuis les frontieres de la Croatie , jusqu'à celles de la Buckowine , & qu'elles puissent s'assembler en 4 corps particuliers , dans l'espace de trois fois vingt quatre heures.

Les deux bataillons du régiment d'Infanterie de Bade Durlach sont arrivés à Buda. Un bataillon du régiment de *Tercy* est entré en garnison à Pest , l'autre bataillon passera à Waizen.

La récolte des grains a été très médiocre cette année en Autriche & en Styrie. On apprend la même chose de la Hongrie , surtout du côté de la riviere de Theis. On

craint une famine dans la Transylvanie où le bled est déjà très-rare.

En plusieurs endroits de la Hongrie il regne des fièvres inflammatoires qui enlèvent beaucoup de monde. On a compté à Tremeswar 47 morts en 9 jours ; la grande partie des habitans de cette ville est malade. Cette fièvre, que l'on attribue à l'air chaud & en même tems humide de la saison, regne aussi à Groswaradin & autres eux ; mais elle y fait moins de ravage.

On a évalué que les moutons du Bannat produisent par an 350,000 quintaux de laine, qui fut vendue autrefois 3,750,000 florins ; mais cette vente est augmentée de 100 pour cent, depuis que celle des marchandises étrangères y est défendue.

Le Professeur de *Luca*, dont nous avons quelquefois cité les dénombremens exagérés, prétend dans son Journal, qu'en cinq ans la population des Etats héréditaires de l'Empereur s'est accrue d'un quart. On y comptoit à la fin de 1780 vingt millions 533,000 âmes, & au commencement de 1786, 25,843,966. Supputation évidemment enflée, & dont le calculateur ne donne aucune preuve.

Un Decret de la Cour assujettit à la justice criminelle ordinaire, les Ecclésiastiques qui se seront rendus coupables de crime. On observera seulement la formalité de prévenir l'Evêque diocésain de la prise de

corps de l'Ecclésiastique coupable, & de lui communiquer le jugement.

L'Empereur a permis l'exercice du culte libre aux Protestans de la Confession d'Augsbourg, qui se trouvent dans les villes de Bude & de Pest.

De Francfort, le 29 Septembre.

On rempliroit plusieurs Feuilles de tous les bruits douteux, faux ou exagérés qui circulent en ce moment, touchant la situation des affaires vers la mer Noire. D'un côté l'on tient la flotte Ottomane immobile & à l'ancre à la tête du canal, tandis que les Russes finissent tranquillement leurs préparatifs de défense en Crimée. De l'autre on fait brûler déjà par cette flotte plusieurs vaisseaux Russes, & l'on extermine 20,000 h. de cette nation, surpris par les Tartares auprès d'Oczakof. Toutes ces nouvelles sans date, sans détails, sans autorités, ne méritent encore aucune attention, & on ne doit pas se presser non plus de croire aux 230 mille hommes que les Gazetiers font marcher d'un trait de plume, de l'Ukraine & de la Hongrie, pour repousser ce qu'ils nomment l'agression des Ottomans. Il est vraisemblable néanmoins que ceux ci, profitant de leurs avantages, auront tenté quelque coup important sur la Crimée; mais il seroit difficile d'en être encore instruit. Du 23 Août on mandoit de Constantinople que

Les troupes Asiaticques défilent en diligence, & que 13 mille hommes marchant vers Silistrie, avoient traversé la Capitale. Le Grand-Vizir n'étoit pas encore parti, & pour éviter les frais immenses du cortège de ce premier Ministre, on parloit de l'envoyer à l'armée, en qualité de *Seraskier* : lui même, ajoute-t-on, avoit proposé ce moyen d'économie.

On écrivoit il y a quelque tems de Varsovie, qu'on y attendoit le Prince Potemkin, envoyé par la Souveraine, pour faire préparer le palais dont elle a fait l'acquisition, & qu'elle destine au plus jeune de ses petits-fils, qu'on parle d'élever dans le rit Catholique. Il est à présumer que les derniers événemens auront dérangé ces mesures.

Selon quelques lettres, l'Empereur fera assembler trois armées, l'une dans la Gallicie, & commandée par le Général *Langlois*; l'autre dans la Hongrie, commandée par le Général *de Fabris*; la troisième dans l'Esclavonie, commandée par le Général *d'Alton*. Les troisièmes bataillons des régimens de *Pellegrini*, de *Preiss* & de *Toscane* seront portés à 6 compagnies, & se rendront dans la Hongrie.

La principale Commission Impériale à Nuremberg, pour la marche des troupes, a reçu le 12 une estafette de Vienne, qui lui enjoint de cesser toutes les négociations

avec les Commissaires du Cercle de Franconie; la destination des troupes de S. M. F. qui devoient se rendre dans les Pays Bas, étant changée.

On écrit d'Hanovre, que le Général *Fau-
cit* y est arrivé le 8 de ce mois, venant de Londres.

Le Duc *Frédéric de Brunswick* a passé quelques jours à Dresde & aux environs, sous le nom de Baron d'*Oertel*. Il a eu à Pillniz un entretien d'une heure avec l'Electeur, & plusieurs conférences avec le Ministre de *Stutterheim* & le Général de *Langenau*.

On apprend de Vienne que cette Cour est en négociation avec celle de Berlin, pour procurer à leurs sujets respectifs des avantages dont ils ne jouissoient pas auparavant. On dit entr'autres, que les sujets de ces deux Puissances ne paieront plus que 10 pour 100 de retenue sur les successions & legs qui pourront leur échoir dans les deux états.

Une lettre de Constantinople, du 18 Août, donne les particularités suivantes sur la dérention de M. de Bulgakof.

» Le 13 de ce mois, il se tint à la Porte un grand Conseil, sur le résultat duquel le secret le plus profond fut observé : il avoit même été recommandé aux Membres sous les peines les plus graves. Le lendemain à midi M. de Bulgakow, Envoyé de Russie, fut informé de la part du Grand-Visir, « qu'il étoit prié de se

» rendre le 16 en forme publique à la Porte ». L'on ajouta, « qu'il n'avoit pas besoin de se » mêler de prix des bateaux & des chevaux nécessaires, vu que le Gouvernement auroit » soin de faire préparer tout ce qui étoit nécessaire pour la réception ». Une invitation aussi subite & inattendue à une Audience ministérielle surprit extrêmement M. de Bulgakow : Et, en ayant fait part à M. de Herbert, Internonce impérial, ce dernier Ministre, non moins surpris de la nouvelle, envoya d'abord un Dragoman à la Porte, pour s'informer de la cause de l'invitation. Le Ministère Ottoman répondit, « que la Porte & l'Empire de Russie » formoient des Puissances libres & indépendantes ; qu'elles pouvoient traiter & contracter entr'elles à leur bon plaisir, sans être » obligées d'en rendre compte à qui que ce fût ; » qu'en conséquence, la Porte trouvoit la question que venoit de lui faire le Dragoman, » très-fort hors de saison ». Il n'en fallut pas davantage aux deux Ministres, pour prévoir l'orage qui alloit éclater. L'Internonce impérial envoya encore le soir à onze heures deux Dragomans à la Porte avec un Mémoire, portant en substance, « que si la Porte avoit dessein de » déclarer la guerre à la Russie, il étoit nécessaire de la prévenir ; que l'Empereur, son » maître, étoit l'allié de l'Impératrice, & ne » pourroit regarder d'un œil indifférent cette » rupture ».

» Il ne se trouvoit à cette heure au Serrail d'autre Ministre que le Grand Visir, qui étoit déjà au lit. S'étant levé, il reçut les deux interprètes ; & après avoir parcouru le Mémoire, il répondit, « qu'il ne savoit pas de quel droit l'Empereur se mêloit si directement d'affaires qui

» ne le regardoient point ; qu'au reste, il don-
 » neroit le lendemain une réponse cathégorique
 » à ce Mémoire ». Les Dragomans ayant ré-
 pliqué, « que la Cour de Vienne étoit l'alliée
 » de celle de Pétersbourg, & qu'en vertu de
 » ces engagements elle s'intéressoit à la conser-
 » vation de la paix, le premier Ministre re-
 prit, « qu'il étoit libre à l'Empereur de faire &
 » de penser chez lui, comme il le trouvoit
 » convenable ». L'Envoyé de Russie, assuré
 alors qu'une rupture étoit prochaine, s'occupa
 pendant toute la nuit à faire transporter ses pa-
 piers de son hôtel ailleurs. Ensuite, en consé-
 quence de l'invitation qui lui avoit été faite,
 il se rendit le 16 à huit heures du matin avec
 toute sa suite à Constantinople : arrivé de l'autre
 côté du port, il y fut reçu avec les mêmes cé-
 rémonies que l'on observé à l'arrivée d'un nou-
 veau Ministre ; & conduit à la Porte, il y trouva
 tous les Ministres assemblés. La conférence s'en-
 tama sur le champ ; & de part & d'autre, l'on
 contesta sur les points à applanir, sans pouvoir
 s'accorder. Ainsi cet entretien s'étant terminé
 infructueusement, à la sortie de l'Audience M. de
 Bulgakow fut arrêté & conduit en lieu de sû-
 reté, avec ordre de lui procurer toutes les com-
 modités possibles & toutes les aises, comme s'il
 se trouvoit dans son propre hôtel. On lui laissa
 aussi le choix de la suite qu'il vouloit garder
 près de lui : il demanda ses deux interpretes,
 son secretaire & deux domestiques. Le reste de
 sa suite fut conduit, sous une forte garde d'au-
 moins cent hommes, commandée par le Gé-
 néral en chef de l'Artillerie, à l'hôtel de l'Amba-
 assade à Pera. Il y avoit des ordres très-rigou-
 reux, qu'on ne leur fit sur le passage le moindre
 mal ni insulte. M. de Bulgakow fut transféré lui-

même ; avec ceux qui l'accompagnoient , au Château des Sept-Tours , suivant la coutume à laquelle la Porte tient encore , cependant en observant tous les égards dus à sa personne & à son caractère. L'on plaça une forte garde aux hôtels de l'Envoyé , tant à Pera qu'à Bujukdaré , pour les garantir contre toute attaque de la populace. Il fut aussi mis un embargo général sur tous les navires Russes , qui mouilloient dans les ports de l'Empire Ottoman ».

» Peu avant cette rupture , il étoit arrivé un incident , qui sans doute ne l'a point précipitée , mais qui a achevé d'aigrir le peuple : il se rendoit ici un bâtiment Ottoman , sur lequel étoient embarqués quelques Turcs de distinction , envoyés en commission à Constantinople : dans son trajet sur la Mer-Noire , il fut rencontré par un Vaisseau de guerre Russe , qui lui tira plus de vingt coups de canon ; attaque qu'on a regardée ici comme un commencement d'hostilités ».

I T A L I E.

De Florence , le 14 Septembre.

Le 2 de ce mois , le Baron de Schœnfeld , Ministre plénipotentiaire de l'Electeur de Saxe à la Cour Impériale , revêtu du même caractère à celle du Grand-Duc de Toscane , arriva dans cette ville ; le 6 , ce Ministre eut une audience privée , & le 8 il assista à la cérémonie du mariage de l'Archiduchesse Marie Thérèse , avec le Prince Antoine de Saxe , qui fut célébré dans l'Eglise cathédrale par l'Archevêque de cette ville. L'Ar-

chiduc Ferdinand de Toscane, au nom du Prince Antoine de Saxe, donna l'anneau nuptial, en présence de toute la Cour, du Nonce & des Ministres étrangers, de la Noblesse, de la Bourgeoisie & du Peuple, invités à cette auguste cérémonie.

De Rome, le 10 Septembre.

Dans la vue de rendre un hommage éclatant à la mémoire du célèbre Métastase, on a chargé le Sculpteur Ceracchi de faire le buste en marbre de ce Poète, pour être placé dans l'Eglise de Sainte-Marie des Martyrs, appelée la *Rotonde*, où sont les statues de plusieurs personnages célèbres dans les Belles-Lettres & dans les Beaux-Arts.

Par le dernier courrier d'Espagne, don Joseph Pereyra, chargé des affaires de S. M. T. F. auprès du S. Siège, a reçu un ordre de sa Souveraine, par lequel il est réglé, qu'à compter du 1 Octobre prochain il sera assigné aux ex-Jésuites Portugais, résidans à Rome, une pension annuelle, savoir ; aux ex-Jésuites Prêtres, une pension de 80 écus, & aux laïcs une de 65 seulement, avec permission d'en jouir partout où ils voudront.

Attendu la multiplicité des ma'ades & l'insuffisance de l'Hôpital du S. Esprit, S. S. vient de donner ordre d'aggrandir cet édifice, afin qu'il soit en état de recevoir tous

les malades qui doivent y avoir place. On assure que le Marquis Antici sera nommé Cardinal à la présentation du Roi de Pologne.

De Naples, le 6 Septembre.

Leurs Majestés se sont transportées par terre, le 29 du mois dernier à Castellamare, où elles resteront jusqu'au 7. Le Roi s'est rendu au chantier, d'où il a vu les travaux, & le nouveau vaisseau de 74 can., dont la construction est déjà fort avancée. S. M. l'a nommé le *Roger* ; elle a vu les trois corvettes qui sont sur le chantier, l'une desquelles sera lancée dans le courant de ce mois. Le Général *Acton*, qui se trouvoit à Castellamare, pour y suivre une cure qui lui a été prescrite par les Médecins, accompagnoit S. M.

Le Marquis Caracciolo est revenu le même jour de l'isle d'Ischia à Castellamare.

Les deux galères de la Religion, aux ordres du Commandeur de la Bourdonnaie, écrit on de Malte, en date du 6 Juillet, sont revenues de la Sicile, & les quatre autres, commandées par le Bailli Ruspoli, arriveront incessamment. Le Capitaine Gavazzo, de conserve avec un autre bâtiment, a été attaqué par un corsaire de Tripoli ; le combat a été très-vif, & le Barbaresque, après avoir perdu beaucoup de monde, se voyant à la veille d'être pris, a

fait sauter en l'air son bâtiment. Il ne s'est sauvé que trois hommes à moitié brûlés.

N. B. Le Chanoine *Volta*, accusateur téméraire de l'Abbé *Spallanzani*, que nous avons dit dans un des Numéros précédens exilé de Pavie, l'est seulement de l'Université, & privé de tous ses emplois.

ESPAGNE.

De Madrid, le 16 Septembre.

On attend ici avec la plus grande impatience l'arrivée de l'envoyé du grand Seigneur. Les appartemens qu'il doit occuper sont préparés, tant ici qu'à la Grange & à l'Escurial.

Depuis les dernières indispositions du Roi, les affaires ne sont pas expédiées aussi promptement, parce que le Prince des Asturies, qui a assisté très-régulièrement à tous les conseils, veut en prendre connoissance, & donner ses ordres.

Le feu prit lundi dernier à l'hôtel du Marquis de Mirabel; il a duré plus de 24 heures, & malgré les secours qui ont été donnés de toute part; comme il avoit pris à un grenier à foin, plusieurs maisons voisines ont été brûlées.

Il est question d'une nouvelle société ou académie de dames qui se proposent différens établissemens; entre autres de prendre soin & inspection des ouvrages dont

s'occupent les femmes & les filles, comme des filatures, coutureries, & des écoles publiques gratuites. On en annonce la publication prochaine avec l'approbation du Roi.

Les joueurs de Pharaon qui avoient été surpris & arrêtés dans le mois de Juillet dernier, ont été condamnés ; sçavoir :

Le Marquis de la Vega à être renfermé pour quatre ans au château de Peninſerla, à une amende comme ayant tenu la banque.

Le Marquis de Palacio, à une amende de 400 ducats.

Le Marquis de Villamaria, à une de 200.

Et plusieurs autres à servir le Roi pendant un certain nombre d'années.

Depuis le 28 Août jusqu'au 5 de ce mois, il est entré à Cadix, à Malaga & à Barcelonne, trois frégates, une polacre, trois brigantins & deux Sayques, avec 83,758 piaſtres fortes, & plus de 40 milles piaſtres en effets ou marchandises.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 2 Octobre.

Le 22 du mois dernier, on a célébré à Windſor & ici l'anniverſaire du couronnement de S. M. On a tiré les canons du Parc & de la Tour, & la ville a été illuminée.

La veille, il étoit émané du Trône une Proclamation concernant les monnoies d'or, qui met hors de circulation, & défend de recevoir comme de donner aucunes guinées

au-dessous du poids de 5 deniers, 8 grains,
les demi-guinées au-dessous de 2 den. 6 gr.;
les quarts de guinées, 1 den. 8 gr.

On a publié l'ordre à tous les Officiers de l'établissement d'Irlande de rejoindre immédiatement leurs Corps respectifs, à tous les Officiers de Marine sans emplois, de faire connoître leur demeure, & à tous ceux, absens du Royaume par congé de l'Amirauté, de revenir en Angleterre dans six mois.

Le 24, on a déclaré une promotion considérable dans la Marine. Les Vice-Amiraux & Contr'Amiraux actuels ont été élevés d'un grade, & 16 Capitaines nommés Contr'Amiraux de divers pavillons. Ces derniers sont les Capitaines *Elliot*, *Hotham*, *Sir John Lindsay*, *Peyton*, *Carter Allen*, *Sir Charles Middleton*, *John Dalrymple*, *Sawyer*, *Sir R. King*, *Faulkner*, *Affleck*, *Sir Richard Bickerton*, l'honorable *John Leveson Gower*, *Sir John Jarvis*, *A. Duncan*, & *Sir Charles Douglas*. La plupart ont commandé ci-devant, en qualité de Commodore. Il s'est fait également une promotion de Lieutenans Généraux, de Majors Généraux dans l'armée, & 125 Officiers ont avancé en grade.

Le Bureau de la Guerre a donné des ordres pour augmenter d'un caporal & de dix hommes par compagnie les trois Régimens des Gardes à pied, & il a été enjoint à trois bataillons de ces Régimens de se tenir prêts pour le service extérieur. Chaque Régiment est composé de deux bataillons. Le

4.^e. Régiment est augmenté d'un bataillon, & le 60.^e. (Royal Américain, composé en partie d'étrangers, sur tout de Suisses,) de deux bataillons.

Le 27, le *Magnificent*, le *Bedford*, le *Goliath*, l'*Elisabeth*, le *Triumph* & le *Pégase*, tous de 74 can., ont levé l'ancre de Portsmouth, & se sont réunis à Spithéad aux vaisseaux l'*Edgar*, le *Gange* de 74 can., l'*Ardent*, le *Standart* & le *Crown* de 64 can. qui s'y trouvoient déjà. Le Lord *Hood* a hissé son pavillon (bleu) sur le *Triumph*, & a été salué par toute l'escadre.

Le 21, l'Amirauté a remis au Conseil l'état des vaisseaux de ligne en parfaite condition, & prêts à entrer en commission au premier besoin. Voici cette liste.

<i>Vaisseaux.</i> (1)	<i>Canons.</i>	<i>Date de leur construction.</i>
N. Le Royal Sovereign ,	110.	1786.
La Victory ,	105.	1765.
La Britannia ,	100.	1762.
L'Atlas ,	90.	1782.
Le Barfleur ,	90.	1761.
N. L'Impregnable ,	90.	1786.
N. Le Saint George ,	98.	1785.
Le Prince George ,	90.	1764.
Le London ,	98.	1766.
Le Formidable ,	98.	1777.
Le Duke ,	90.	1778.

(1) L'N désigne les vaisseaux neufs, lancés depuis la paix.

N. Le Prince	90.	lancé à Woolwich, la semaine dernière.
N. Le Vanguard,	74.	1787.
N. Le Vénérable,	74.	1784.
N. Le Victorious,	74.	1785.
Le Warrior,	74.	1781.
L'Alexandre,	74.	1781.
L'Alfred,	74.	1778.
L'Arrogant,	74.	1761.
N. L'Audacious,	74.	1786.
L'Alcide,	74.	1780.
N. Le Theseus,	74.	1786.
N. Le Terrible,	74.	1785.
N. Le Thunderer,	74.	1783.
N. Le Tremendous,	74.	1784.
N. Le Saturne,	74.	1786.
N. Le Bellerophon	74.	1786.
N. Le Ramillier,	74.	1785.
Le Robuste,	74.	1784.
N. Le Swiftsure,	74.	1786.
Le Cumberland,	74.	1784.
La Résolution,	74.	1770.
N. L'Orion,	74.	1787.
N. Le Captain,	74.	1787.
N. Le Majestie,	74.	1785.
Le Montague,	74.	1779.
N. Leviathan,	74.	1787.
N. L'Excellent,	74.	1787.
La Fortitude,	74.	1780.
N. L'Eléphant,	74.	1786.
La Défiance,	74.	1783.
Le Canada,	74.	1766.
Le Belliqueux,	64.	1780.
L'Africa,	64.	1781.
L'Argonaute,	64.	1782.
L'Agamemnon,	64.	1781.

L'Anson ;	64.	1781;
N. Le Vétéran ;	64.	1787.
Le Vigilant ,	64.	1774.
Le Trident ,	64.	1768.
N. Le Directeur ,	64.	1784.
Le Sceptre ,	64.	1781.
N. Le Stately ,	64.	1784.
Le Répulse ,	64.	1780.
Le Polyphemus ,	64.	1782.
N. Le Naflau ,	64.	1785.
N. L'Indéfatigable ,	64.	1784.

TOTAL. 57.

Les 16 vaisseaux qui se trouvoient armés le 20 Septembre, & ceux de garde ou d'hôpital, ne sont pas compris dans ce dénombrement. L'Amirauté y a joint une liste de 12 autres vaisseaux, actuellement en réparation.

Le 24, le même département a mis en commission ceux qui suivent.

	<i>can.</i>
Le Royal Sovereign.	110.
Le Prince George.	90.
Le London.	98.
Le Barfleur.	98.
Le Saint-George.	98.
L'Atlas.	90.
L'Imprennable.	90.
L'Alexandre.	74.
L'Alcide.	74.
L'Alfred.	74.
L'Arrogant.	74.

Le Robuste.	:	.	.	.	.	.	.	74.
La Résolution.	.	.	.	.	.	.	.	74.
Le Victorious,	.	.	.	.	.	.	.	74.
Le Canada.	.	.	.	.	.	.	.	74.
Le Berwick.	.	.	.	.	.	.	.	74.
L'Eléphant.	.	.	.	.	.	.	.	74.
Le Warrior.	.	.	.	.	.	.	.	74.
Le Cumberland.	.	.	.	.	.	.	.	74.
La Fortitude.	.	.	.	.	.	.	.	74.
L'Annibal.	.	.	.	.	.	.	.	74.
Le Valiant.	.	.	.	.	.	.	.	74.
Le Vénérable.	.	.	.	.	.	.	.	74.
L'Orion.	.	.	.	.	.	.	.	74.
Le Renown.	.	.	.	.	.	.	.	50.

Le Public fait aller cette flotte ou telle autre dans la Manche , & en a donné le commandement à l'Amiral *Pigot* , ayant sous lui le Vice-Amiral *Barrington* & les nouveaux Contr'Amiraux *Hotham* & *Leveson Gower* ; mais ces nominations & la marche de ces armemens sont tout au moins prématurées. Il n'y a encore rien de certain à cet égard.

La frégate l'*Hébé* a reçu Vendredi dernier ordre de porter les dépêches du Gouvernement au Commodore *Gardner* à la Jamaïque, & l'*Alert* fera chargé de celles destinées au Commodore *Parker* à Antigua. On équipe avec célérité , à Portsmouth , pour un service immédiat , les frégates le *Phenix* , la *Nymphe* & la *Persévérance* de 36 canons ; la *Blonde* & la *Blanche* de 32 ; l'*Hornet* & le *Vultur* , sloops.

Par l'état remis Samsdi à l'Amirauté, il paroît qu'on a pressé sur la Tamise, 2260 matelots ; on n'a pas encore les listes des autres ports.

La nuit du 17 au 18, le feu se manifesta assez près de la corderie, dans le chantier de Portsmouth. Heureusement la sentinelle s'en aperçut tout de suite, donna l'alarme, & le feu fut éteint, sans avoir causé aucun dommage.

F R A N C E.

De Versailles, le 3 Octobre.

Le 30 du mois dernier, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte de Kergorlay, Capitaine de cavalerie, avec demoiselle de Faudoas.

Le même jour, le Duc de Fitzjames a prêté serment entre les mains du Roi pour le Gouvernement du Haut & Bas-Limosin, dont il étoit pourvu en survivance du feu Maréchal de Fitzjames, son pere.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Saint-Ouen, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Rouen, l'Archevêque de Toulouse, Principal Ministre d'Etat, & Chef du Conseil royal des Finances ; & à l'Abbaye régulière de la Piété, Ordre de Cîteaux, diocèse de Troyes, le sieur Pierre de Velfrey, Religieux protès du même Ordre.

De Paris,

De Paris, le 10 Octobre.

Ordonnance du Roi, pour réformer la Compagnie des Chevaux - Légers de Sa Garde, du 30 Septembre 1787.

Sa Majesté ayant jugé à propos de diminuer sa Maison militaire, & de réformer la Compagnie des Chevaux légers de sa Garde, Elle a ordonné & ordonne ce qui suit :

ART. I. A commencer du premier Octobre prochain, la Compagnie des Chevaux-légers de la Garde ordinaire de Sa Majesté, sera & demeurera supprimée.

II. Sa Majesté conserve au Lieutenant de la Compagnie, la totalité de ses appointemens, les privilèges & prérogatives de sa Charge, se réservant de fixer le remboursement de la finance de ladite Charge, aux époques qu'il lui plaira d'indiquer. Elle accorde au Lieutenant en survivance, un traitement annuel de 12000 liv. & lui conserve les prérogatives & privilèges de sa Charge, ainsi que son activité de service.

III. Conserve Sa Majesté aux autres Officiers de la Compagnie, leur rang dans le militaire, l'activité de leurs services, suivant les Commissions & Brevets qui leur ont été accordés, & les appointemens dont ils jouissent actuellement, jusqu'à ce qu'ils aient été promus au grade de Maréchal-de-camp, ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à leur grade dans les troupes de Sa Majesté.

IV. Ils seront, en ce cas, remboursés de la finance de leurs Charges; & si l'un d'eux décède avant son remboursement, Sa Majesté pro-

N°. 41, 13 Octobre 1787.

d

met que la famille ne perdra pas la finance de la Charge.

V. Sa Majesté conserve l'activité de service militaire, pendant dix ans, aux Cheveux-légers, Surnuméraires & Eleves de l'Ecole militaire de ladite Compagnie; & ils participeront, pendant ledit tems, aux graces dont ils seront susceptibles, par l'ancienneté de leurs services, & ce d'après l'état qui en sera présenté annuellement par le Lieutenant de la Compagnie.

VI. Sa Majesté accorde à l'Aide-Major de la Compagnie, à l'Aide-Major-Adjoint & en survivance, aux Maréchaux-des-logis, Porte-étendard, Fourrier-Major, Brigadiers & Chevaux-légers, savoir, à ceux qui ont servi cinquante ans, leur paye entière; à ceux qui ont servi quarante ans & au-dessus, les trois quarts; à ceux qui ont servi trente ans & au-dessus, les deux tiers; à ceux qui ont servi vingt ans & au-dessus, la moitié; à ceux qui ont servi de dix à vingt ans, le tiers; à ceux qui n'ont pas dix ans de service, le quart de leur paye, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des emplois dans ses régimens d'Infanterie, de Cavalerie, de Dragons ou de Chasseurs.

VII. Les uns & les autres continueront de jouir des honneurs, prérogatives & privilèges attribués à leurs emplois.

VIII. Sa Majesté accorde aux petits Officiers & au Secrétaire de la Compagnie, la moitié de leurs appointemens pour retraite, & la conservation de leurs privilèges.

IX. Sa Majesté accorde aux Timbalier & Trompettes, la moitié de leurs appointemens pour retraite.

X. Veut Sa Majesté que les registre & contrôle de la Compagnie, soient remis, au moment

de la réforme, au Secrétaire d'Etat de la guerre, arrêtés & signés par le Lieutenant, l'Aide-Major & le Commissaire des guerres de lad. Compagnie,

Mande & ordonne Sa Majesté à ceux qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance.

FAIT à Versailles, le 30 Septembre 1787.
Signé LOUIS. Et plus bas, LE COMTE DE BRIENNE.

Il vient d'arriver à l'Orient deux navires de l'Inde, la *Philippine* & le *Comte d'Artois*, avec de riches cargaisons. La Compagnie ayant une quantité considérable de marchandises dans cette ville, a indiqué une vente pour le 22 de ce mois.

L'Assemblée Provinciale de Châlons-sur-Marne a donné à la Commission intermédiaire l'instruction des demandes suivantes à faire aux Assemblées d'Election.

1°. Un dénombrement exact de la population actuelle de la province, en classant les individus des deux sexes. 2°. Des observations relatives à chaque paroisse sur les maladies regnantes, & un état des incendies arrivés dans le cours de l'année dernière. 3°. Un dénombrement détaillé des bestiaux de chaque espèce, & des éclaircissemens sur les moyens que l'on pourroit employer pour leur multiplication & amélioration. 4°. L'assemblée désirant connoître toutes les ressources de la province, voudroit que la commission intermédiaire se procurât un état exact de toutes les propriétés foncières, de quelque nature qu'elles soient, privilégiées & autres, même de celles des communautés d'habitans. 5°. Qu'elle s'assurât également du montant des impositions, de la

forme des rôles , du régime suivi dans les répartitions générales & individuelles de la taille & de la capitation des privilégiés , ensemble des dépenses relatives à la perception des impositions & à l'administration de la province. 6°. Egalement arrêté , que ladite commission intermédiaire demandera à l'ingénieur en chef de la province , un détail estimatif de tous les travaux essentiels à faire sur les routes en 1788 , en subordonnant la dépense à l'imposition fixée sur cette partie ; que l'administration voudroit réduire à une proportion moins forte que celle du sixieme de la taille & capitation imposée pour cet objet ; auquel état l'ingénieur ajouteroit celui de toutes les adjudications passées en 1787. 7°. Que ladite commission se procurera aussi un état de toutes les dépenses assignées sur la caisse des ponts & chaussées, soit fixes , soit variables , en présentant le tableau de celles à faire en 1788. 8°. Un état des ateliers de charité qui auront lieu en 1787. 9°. S'informerà quelles sont les communications les plus fréquentées pour le passage des productions de la province à l'étranger ; les marchés les plus considérables pour la consommation intérieure des denrées , & quels seroient les communications & marchés qu'il seroit plus avantageux d'établir.

« Dans la nuit du 23 au 24 de Septembre, le feu a pris à un corps de bâtiment dépendant du Palais Episcopal de Rennes. On s'en est apperçu vers minuit ; ses progrès ont été grands & rapides, malgré les secours des Citoyens de toutes les classes; cependant ces secours ont sauvé une grande partie de ce corps de bâtiment, & ont heureusement empêché que le feu se communiquât au bâtiment prin-

cipal. La perte est considérable; la plus grande partie des meubles de la partie incendiée a été ou brûlée, ou brisée par le déplacement & dans le transport. »

« *Marie-Agnès Deleval*, âgée de 78 ans, & le nommé *Guillain Luttun*, son troisième mari, âgé de 80, ont fait leur jubilé de 50 ans de mariage, le 26 Septembre, à Premesque en Flandres. M. *Riquet*, leur Curé, a en même temps marié leur fille, âgée de 34 ans, avec le nommé J. B. *Delobel*, Fermier du même lieu. Elle est le troisième enfant de ces respectables époux, dont deux sont actuellement mariées, de 12 qu'ils ont eu de leur union: Il existe dans ce même village un vénérable Fermier, nommé *Pau*, âgé de 97 ans, qui panse & conduit tous les jours ses chevaux. La nommée *Antoinette Ovelaque*, Veuve de *Cardon*, est morte hier, âgée de 97 ans. Elle ne s'est jamais servi de lunettes, & a conservé jusqu'au dernier instant de sa vie tous ses sens. »

Lettre au Rédacteur.

M O N S I E U R,

Puisque vous avez cru qu'il étoit de votre justice d'insérer dans votre Journal du 21 Septembre, N^o. 38, la réclamation de M. le Chevalier de Ségrave, qui inculpe notre délicatesse, en nous accusant d'usurper la découverte de la machine Polychreste, avec injonction de verser deux mille écus dans la caisse de la Société Philantropique; faute de quoi, il nous menace, sur son honneur, de révéler au public le secret de notre machine.

Nous espérons que par le même sentiment de justice, vous voudrez bien insérer dans votre prochain Journal les déclarations suivantes, en attendant que nous publiions la réfutation des prétentions de M. le Chevalier de Ségrave.

1°. Nous ne contestons pas à M. le Chevalier de Ségrave, la *premiere idée du Polychreste vertical*; mais nous disons que nous sommes parvenus à composer cette machine par nos propres recherches, & sans aucun secours, ni aucuns renseignemens fournis par lui, de maniere que nous lui avons seulement obligation de nous avoir mis sur la voie.

2°. Nous persistons à soutenir que nous avons *considérablement perfectionné* cette machine, & que nous avons *enchéri* sur ce que l'inventeur n'avoit pas fait lui même, à l'époque où il la montra au public moyennant cinq louis d'or. S'il est vrai que M. le Chevalier de Ségrave l'ait lui-même perfectionnée depuis trois ans dans son cabinet, de maniere à lui faite produire des effets *inconcevables & inconnus à tout le monde*, nous ne prétendons pas appliquer notre assertion à cette dernière circonstance; car nous ne pouvons pas décider de ce que nous ne connoissons pas.

3°. Nous déclarons nous regarder comme les premiers inventeurs du *Polychreste horizontal*, sans que M. le Chevalier de Ségrave soit même en droit de revendiquer le mérite de l'idée, vu qu'il ne l'a jamais annoncée ni dans son *Prospectus*, ni dans ses *démonstrations publiques*, & qu'il est même douteux qu'il ait jamais tenté cette exécution.

4°. Nous nous regardons comme légitimes propriétaires & les *maîtres absolus* des machines *Polychrestes verticales & horizontales*, que nous avons fait fabriquer, & du produit de la vente &

de la démonstration , sans qu'il convienne à personne d'y prétendre aucun droit , aucun partage , ni d'en faire l'objet d'aucune *délégation*.

5°. La *Lettre de change* de 6000 liv. tirée sur nous par M. le Chevalier de Ségrave au profit de la caisse de la Société Philantropique , ne sera point acquitée.

6°. Bien loin d'être alarmés de la menace qu'il nous fait sur son honneur d'envoyer à Paris le modèle de sa machine , & d'en communiquer au public le mécanisme , nous sommes enchantés qu'il ait pris cet engagement d'une manière sérieuse , qui ne lui permet plus de se dédire.

7°. Mais nous désirons qu'il effectue son engagement avant le 15 Octobre prochain , époque à laquelle nous ferons notre *livraison* , afin qu'on ne puisse pas le soupçonner d'avoir profité de notre invention , pour perfectionner la sienne.

Nous avons l'honneur d'être , &c.

Paris , ce 23 Septembre 1787.

Les Démonstrateurs des
Machines Polichrestes
verticales & horisontales , au Palais-Royal,
N°. 93.

Comme le Rédacteur a connu dès l'origine l'invention de M. le Chevalier de Ségrave , en attendant que cet estimable Officier réponde lui même soit juridiquement , soit d'une autre manière , à la Lettre qu'on vient de lire , nous l'accompagnerons de quelques remarques préliminaires.

1°. M. de Ségrave a si bien mis sur la voie le Démonstrateur de sa Machine au Palais Royal , que celui ci a copié le Prospectus

de l'Inventeur presque mot à mot, & qu'il a été admis chez lui très-féqueusement dans la plus grande confiance; ce dont le Rédacteur a été témoin oculaire.

2°. Il est faux que M. de Ségrave ait jamais exposé sa Machine au premier venu, pour cinq louis d'or. C'étoit la prime de souscription de la machine même, qu'on ne pouvoit voir sans souscrire, & qui est restée fermée à tous ceux qui n'étoient ni acheteurs, ni amis de l'Inventeur. C'est attaquer trop violemment un Gentilhomme, un Militaire, qui n'est pas fait pour montrer la lanterne magique, & dont l'extrême désintéressement a des témoins de la plus haute naissance & de la plus grande considération.

3°. Le Public jugera des perfectionnemens réclamés par les Démonstrateurs actuels. La comparaison de leur copie avec la machine originale, rendue publique, mettra fin à toute discussion.

4°. Le calcul du 15 Octobre *, époque à laquelle les Démonstrateurs somment l'Inventeur avoué de paroître avec sa machine est assez ingénieux. Ce Journal paroîtra à Paris le 13; il arrivera le 15 à Tours, résidence de l'Inventeur; & en supposant qu'il tombe sur le champ entre ses mains, M. de

* Cette lettre devoit être placée il y a 8 jours, & n'a pu l'être qu'aujourd'hui.

Ségrave aura juste 7 jours pour emballer sa machine, la voiturer en poste à Paris, & l'exhiber.

Nous ne pousserons pas plus loin ces remarques, qui, ainsi que celles que nous fîmes dans le tems sur les Lampes de M. *Argand* & d'autres inventions modernes, auxquelles nous avons aidé à rendre justice, n'ont d'autre but que de mettre la gloire des Artistes & des hommes à talent, à l'abri de plagats devenus un peu trop communs.

Selon des lettres de Bordeaux, vers la fin du mois d'Août, on a apperçu vers Rochebrune, écueil à 10 lieues de ce port, au milieu des courans qui se trouvent entre les côtes d'Oléron & de la Garonne, le bout d'un mât, qui, à marée haute, paroît à cinq pieds ou environ au-dessus du niveau de l'eau; on a été le reconnoître à la distance d'une portée de fusil, qui est le point le plus près dont on a pu s'approcher, à cause de la violence du vent, qui étoit alors à l'ouest: en fondant à cette distance, on a trouvé 40 brasses d'eau, ce qui a fait présumer que c'étoit le mât de quelque grand vaisseau qui a été submergé en cet endroit, & qui y formera peut-être un écueil que l'on doit s'empresse de faire connoître d'avance aux navigateurs qui fréquentent ces parages.

« Le Dimanche 16 Septembre, vers les
 » quatre heures du soir, un bourdonnement
 » sourd & lointain ayant été le seul indice
 » du tonnerre, un nuage électrique très-bas,
 » & porté du midi au nord par un courant
 » atmosphérique, s'est ouvert tout-à-coup

d 5

» sur le Couvent des *Filles de Sainte-Claire*
 » de *Saintes* ; la croix qui le surmonte a servi
 » de conducteur à la matiere fulminante ,
 » qui a éclaté , avec une explosion terrible ,
 » auprès d'un pilier buttant , & a fait une ou-
 » verture de 2 ou 3 pieds de longueur dans
 » le mur , d'où plusieurs pierres de taille ont
 » été arrachées ; c'est dans cet endroit que le
 » tonnerre s'est divisé en plusieurs jets , le
 » plus subtil s'est élevé vers un horloge , les
 » cordes des poids ayant servi de conduc-
 » teur à la foudre , elle a fondu plusieurs
 » verges de fer , qui ont brûlé les planches
 » sur lesquelles elles ont été jettées , brisé la
 » porte , & a entraîné , en se dissipant , des
 » ferrures qui ont été trouvées à quelque dis-
 » tance de là. La matiere la plus grossiere
 » s'est portée vers la Sacristie , où elle a péné-
 » tré par la fenêtre , en brisant les vitres , &
 » faisant une crevasse dans un mur très-épais ;
 » de là , elle a passé à la cave , dont elle a en-
 » dommagé la voûte , & a roulé en globe de
 » feu aux pieds d'une Sœur. Parvenue à l'es-
 » calier , dont la corde lui a encore servi de
 » conducteur , elle s'est introduite dans le
 » Chœur des Religieuses , au moment de
 » l'Oraison , elle y a produit un vif éclat de
 » lumiere qui s'est divisé en plusieurs fascicu-
 » les de feu qui voltigeoient autour d'elles
 » sans leur faire le moindre mal & sans ex-
 » plosion. Une seule s'est évanouie ; il n'y a
 » eu aucune personne de blessée , quoique la

» foudre ait pénétré au pensionnat, où elle a
 » roulé en globules lumineux, dans un pou-
 » lailler, & presque dans tous les endroits du
 » Couvent. » (*Journal de Saintonge.*)

Le 11 du mois dernier, entre sept & huit heures du soir, le feu a pris dans la paroisse de Torigny, près du pont qui la sépare de la ville de Lagny, à une grange qui contenoit la récolte de cette année. En huit heures, 24 travées de bâtimens, 16,000 gerbes de bled & autres grains, les marchandises, meubles & effets de différens particuliers, sont devenus la proie des flammes, dont on a eu de la peine à arrêter l'activité, malgré les secours des charpentiers, maçons & autres ouvriers de Lagny, ainsi que des habitans de la paroisse, tous dirigés par le sieur de la Baume, Contrôleur des ponts & chaussées. L'Evêque de Pergame, Abbé & Seigneur de Lagny, & le sieur de Courmont, Seigneur de Pompone, se sont rendus sur le lieu de l'incendie où, secondés des personnes de leur suite & des gens de leurs maisons, ils ont, en travaillant eux-mêmes, porté des secours & l'encouragement. Dom Bevi, Procureur des Bénédictins, a donné, en cette occasion, un exemple bien rare de dévouement & d'intrépidité, en se portant dans toutes les parties des bâtimens embrasés. Le sieur de la Pourielle, subdélégué du département, s'est aussitôt transporté sur les lieux,

tant pour constater cet événement désastreux, que pour pourvoir au soulagement des incendiés, qui se trouvent obligés de recourir à la commisération publique, à laquelle ils ont des droits.

Georges-Louis Phelipeaux, Patriarche-Archevêque de Bourges, Primat des Aquitaines, Chancelier Commandeur des Ordres du Roi, Supérieur de la Maison & Société royale de Navarre, est mort à Paris, le 23 du mois dernier.

Le Baron de Pierre Buffiere, dernier de ce nom, est mort au château de Chavenet, près d'Argenton en Berry.

Susanne-Elisabeth de Loflanges, veuve d'Antoine-François, Marquis de Cugnac, Vicomte, Seigneur de Puycalvel & autres lieux, est morte le 24 Juin, au château de Sermet en Périgord.

Gabriel-Louis, Comte de Buat & de Nançay, Seigneur de Neuvy & autres lieux, ancien Ministre plénipotentiaire du Roi près la Diète générale de l'Empereur & de l'Electeur de Saxe, associé honoraire de l'Académie des Sciences de Baviere, Député de la Noblesse du Berry, aux Etats de cette province, est mort en son château de Nançay, en Berry.

Les Payeurs des Rentes, 6 premiers mois de 1787, sont à la Lettre H.

P R O V I N C E S - U N I E S .

De la Haye, le 3 Octobre.

Les états de Hollande ont rendu le 22 deux publications, dans la première desquelles ils annoncent à la nation la révolution qui vient de s'effectuer, & leur désir de prévenir toutes démarches qui lui seroient contraires,

» C'est à ces causes, disent-ils, que nous voulons exhorter sérieusement par les présentes tous & chacun, de quelque état, rang, & condition, qu'ils puissent être en cette Province, particulièrement ceux qui pourroient encore s'y trouver revêtus de la qualité de Commissaires pour la direction ou la défense de quelque Ville ou Place, ou qui pourroient se l'arroger, à titre de quelques Sociétés d'exercice, qui y auroient existé, & de toutes lesquelles nous avons ordonné la dissolution par notre résolution du 20 de ce mois, en leur retirant notre protection, ou à quelque autre titre que ce soit, & qui en vertu de cette prétendue qualité ou influence tâcheroient d'empêcher les Régences de quelques Villes de se joindre aux résolutions que nous avons prises actuellement pour sauver la Patrie, ou les forceroient à s'opposer à l'entrée des troupes Prussiennes, comme si elles étoient ennemies, ou qui tâcheroient, soit en perçant des digues ou en employant d'autres moyens de défense, non-seulement de ruiner d'une manière irréparable les bons habitans du Pays dans leurs possessions, mais aussi de provoquer inévitablement par-là à des hostilités ces

Troupes, quoique venues à toute autre fin dans cette Province, & certainement point dans des vues hostiles, & d'exposer ainsi ces habitans dans leurs personnes & leurs familles à la fureur de quelques milliers de gens de guerre, à gris par une résistance infructueuse, & par conséquent aux suites les plus terribles : & nous avertissons sérieusement lesdites Personnes de se désister de leurs machinations si pernicieuses pour le Pays, attendu que nous déclarons, ique tous & chacun, quels qu'ils soient, qui copéreroient de conseil ou de fait ou aideroient à porter ultérieurement quelque atteinte à la constitution légale & anciennement établie, ou qui voudroient traverser le rétablissement de lad. tranquillité, union & harmonie dans cette Province, nous les tiendrons pour ennemis de la vraie prospérité du pays & pour perturbateurs du repos public, contre lesquels nous voulons qu'il soit procédé comme tels de la manière la plus rigoureuse, & qu'ils soient punis comme tels, suivant l'exigence des cas ».

La seconde publication est de la teneur suivante.

Les Etats de Hollande & de West-Frise, à tous ceux qui ces présentes verront ou entendront lire, salut : savoir faisons, que pour de bonnes raisons, à ce nous mouvantes, nous avons jugé à propos d'ordonner à tous les Commandans des villes & Places respectives en cette Province, à l'apparition des troupes Prussiennes & en cas d'attaque, de ne point faire de résistance, & de ne respecter aucuns ordres de la commission de défense que nous avons démise, ou de qui que ce soit, à peine de cassation : Et, afin que chacun puisse en avoir connoissance,

nous ordonnons & nous enjoignons que la présente soit publiée dans les villes respectives de la Province, ainsi que dans les endroits où il y a des troupes, & affichée par-tout où il convient & ce faire est d'usage.

Fait à la Haye sous le petit-sceau du pays, le 22 Septembre 1787.

Le Prince Stathouder a assisté le 25 à l'Assemblée des Etats-Généraux, où il a été complimenté. L. L. A. A. l'ont été également par la plupart des Ministres étrangers, par les divers Colleges d'Etat, les Députés des villes, &c.

L. H. P. ont rétabli tous les Officiers qui avoient été démis précédemment, & ont cassé à jamais ceux qui ont désobéi à leurs ordres dans le temps.

Nieuwerstuys, qui a été pris par le Général *Kalkreuth*, ne s'est pas rendu sans effusion de sang. Les Prussiens ont perdu à cette attaque sept hommes du régiment *d'Eichman*, & ont saisi dans la place 750 hommes, 66 Officiers & 36 canons. *Naerden Wesop*, & les autres petits forts qui avoient tenu contre les sommations, ont été évacués par ordre des Etats de Hollande, & ont reçu garnison Prussienne.

Le Duc de Brunswick a porté son quartier général de Gouda à Alphen, dans le but de resserrer Amsterdam, la seule ville de la province, ayant séance aux Etats qui n'y ait pas envoyé de Députés. A l'approche des Prussiens, quatre Commissaires nommés

par la Bourgeoisie armée, ont demandé une conférence au Duc de Brunswick qui l'a accordée. Leurs instructions portant de répéter à S. A. S. à peu près le contenu de la réponse des Etats aux mémoires de M. de Thulemeyer ; cette conférence a été infructueuse. Bientôt on a envoyé de nouveau deux Bourguemaitres, avec l'offre d'une satisfaction ; mais l'on n'apprend pas encore que cette démarche ait réussi, car le premier de ce mois, les dehors de la ville étoient investis, & même attaqués.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 6 Octobre.

Le 27 Septembre, les Etats de Brabant ont fait chanter une Messe solennelle, en actions de grâces du retour de la tranquillité publique, & la ville a été illuminée à deux reprises. Les Volontaires ont été remerciés, & ont cependant continué les gar les & patrouilles, mais sans Uniformes.

Si les affaires civiles, qui intéressoient fortement la liberté publique, sont terminées, celles de Théologie ne le sont pas. Le Séminaire général de Louvain blesse encore très-vivement les consciences timorées, ainsi qu'on en jugera par la Dépêche suivante des Etats de Brabant, adressée aux autres assemblées provinciales.

Entre les prétextes que Sa Majesté a exigé à raison de sa dignité, un des points principaux & qui doit le plus exciter notre attention commune, c'est le rétablissement du Séminaire Général à

Louvain. Lorsque par notre mémoire à Son Excellence en date du 28 Août dernier, nous avons dit que nous ne pouvions donner les mains ni directement ni indirectement à ce qui tendoit à léser nos privilèges, que nous réservions là-dessus les représentations les plus pressantes, notre intention a été, Messieurs, de regarder le rétablissement du Séminaire Général non seulement comme une infraction caractérisée des droits de la Province, mais comme subversif des droits les plus sacrés de la religion, comme tendant à introduire une doctrine nouvelle, & sur-tout à enlever l'enseignement des vérités & pratiques évangéliques aux supérieurs légitimes auxquels il appartient par le droit divin & celui des saints Conciles de l'Eglise.

En conséquence nous comptons de présenter au plutôt nos représentations sur l'exécution quelconque de ce Séminaire général, irréparable au principal, aussi impossible d'ailleurs, quant au droit, que dans le fait même.

Tout nous engage donc, Messieurs, à vous inviter par tout les motifs les plus chers à la religion dans laquelle nous voulons vivre & mourir; par toutes les considérations qui tiennent au bonheur de la Patrie, de joindre vos réclamations aux nôtres, & de vouloir bien nous en adresser la copie, afin de pouvoir mieux agir de concert; de notre côté nous aurons l'honneur de vous faire parvenir les nôtres.

Nous avons l'honneur d'être.

Les Prélats, Nobles & Députés, &c.

Proclamation rendue par le Roi d'Angleterre, le 21 Septembre, pour encourager les matelots à entrer au service de S. M.

Georgius Rex.

Attendu que notre intention royale est de donner tout l'encouragement convenable aux matelots & novices qui entrèrent volontairement dans notre service ; nous avons jugé à propos, par & de l'avis de notre Conseil privé, de publier la présente proclamation royale, & de promettre & déclarer par icelle, que tout matelot de haute paie, dont l'âge ne passera pas cinquante ans & ne sera pas au-dessous de vingt, propre à notre service, qui, jusqu'au vingtunième jour d'Octobre prochain, entrera volontairement dans le service de notre marine royale, soit avec les Capitaines ou Lieutenans, de nos vaisseaux, ou les Officiers employés dans les gabarres, ou dans les rendez-vous du service de la marine à terre, recevra, à titre de gratification, la somme de *trois livres sterling* par homme ; que tout matelot ordinaire, propre à notre service, qui entrera comme il est dit ci-dessus, recevra la somme de *deux livres sterling* par homme, & que tout novice dont l'âge ne passera pas trente cinq ans, ni ne sera point au-dessous de vingt, qui se présentera comme ci-dessus, recevra la somme de *vingt schellings* par homme, à titre de gratification ; lesdites sommes respectives devant être payées immédiatement après la troisième revue desdits matelots & novices, par les commis respectifs de l'Échiquier, résidant aux ports & places où seront les vaisseaux à bord desquels ils seront enrôlés ; nous déclarons que les qualités de matelots & novices qui se présenteront comme il est dit ci-dessus, seront certifiées par le Capitaine, le Maître & le Bosseman du bâtiment ou vaisseau où ils seront enrôlés. Et pour prévenir les abus qui auroient lieu, si des hommes abandonnoient les vaisseaux auxquels ils appartiennent & se présentoient à

bord d'aucun autre vaisseau ou navire, dans la vue d'obtenir ladite gratification, nous déclarons que tout matelot & novice, appartenant à aucun navire ou vaisseau, qui s'absentera desdits navires ou vaisseaux, & entrera à bord d'aucun autre dans la vue d'obtenir ladite gratification, non seulement perdra les gages qui lui seront dûs à bord des navires & vaisseaux qu'ils abandonneront, mais seront sévèrement punis, conformément à leurs démérites. Dieu garde le Roi.

Autre Proclamation pour rappeler les matelots Britanniques, & leur défendre le service des Princes & Etats étrangers, & pour accorder des récompenses à ceux qui découvriront les matelots qui se seront cachés.

Georgius Rex.

Attendu que nous sommes informés qu'un grand nombre de matelots & de marins, nos sujets naturels, sont dans le service de divers Princes & Etats étrangers, au préjudice de notre Royaume, nous avons en conséquence jugé à propos, de l'avis de notre Conseil privé, de publier cette proclamation royale, par laquelle nous ordonnons strictement à tous maîtres de navires, pilotes, marins, matelots, charpentiers & autres gens de mer quelconques (nos sujets naturels) qui sont à la paie ou au service d'aucun Prince ou Etat étranger, ou qui servent à bord d'aucun navire ou vaisseau étrangers, que sur le champ, tous & chacun d'eux (conformément à leur devoir & serment de fidélité), aient à se retirer & quitter lesdits services étrangers, & revenir dans leur pays natal. Nous défendons strictement à tous maîtres de navires, pilotes, marins, matelots,

charpentiers & autres gens de mer quelconques (nos sujets naturels) d'entrer à la paie ou au service d'aucun Prince ou Etat étranger, ou de servir dans aucun vaisseau ou bâtiment quelconque, sans notre permission spéciale, qu'ils devront obtenir au préalable. Nous publions & déclarons que tous ceux qui contreviennent aux présentes, encourront non seulement notre juste déplaisir, mais seront encore poursuivis selon toute la sévérité de la loi. Que si quelques maîtres de navires, pilotes, marins, matelots, charpentiers ou autres gens de mer nos sujets, sont pris dans un service étranger par les Turcs, Algériens ou aucun autre, ils ne seront point réclamés par nous comme sujets de la Grande-Bretagne. Nous promettons & déclarons qu'il sera donné une récompense de deux livres sterling pour chaque matelot, de haute paie, & de trente shellings pour chaque matelot ordinaire, à toute personne qui découvrira aucun matelot ou matelots qui auroient pu se sequestrer; pourvu que ledits matelot ou matelots soient ensuite rendus à notre service par aucun officier de marine employé à lever des hommes; lesdites récompenses pour tout matelot ou matelots ainsi découverts & arrêtés dans & autour de Londres, devant être payées par les principaux officiers & commissaires de notre marine, & dans les ports du dehors, par les officiers, s'il y en a, & à leur défaut, par les collecteurs de nos douanes, qui payeront aussitôt qu'il leur sera présenté par la personne qui aura découvert ledit matelot ou matelots, un certificat qui atteste son nom, & le nom ou noms & le nombre des matelots ainsi découverts; lesdits certificats devant être délivrés par les officiers qui auront pris ledit matelot ou

matelots à notre service. Donné à notre Cour à Saint-James, le vingt-unième jour de Septembre de l'année mil sept cent quatre-vingt-sept, & la vingt-septième de notre regne. Dieu garde le Roi.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

LETTRE écrite à l'Auteur de la Gazette des Tribunaux, le 28 Août 1787.

« Vous avez rapporté, Monsieur, dans le N°. XXI de votre Gazette, l'espèce de l'Arrêt rendu en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, entre Madame la Comtesse d'Estourmel & le sieur Cousin, tuteur à la substitution établie par le testament du feu Comte d'Estourmel. Vous y exposez que le Comte d'Estourmel avoit institué son frere son légataire universel, quant à la nue propriété de ses Terres d'Euilly & de Buffy ; en sorte qu'il paroîtroit que Madame la Comtesse d'Estourmel auroit contesté au frere de son mari une Terre qu'il desiroit conserver dans sa famille. Vous aviez peut-être pensé, Monsieur, qu'il n'auroit fallu rien moins que des rapports aussi immédiats entre le testateur & le légataire, pour déterminer à juger que le legs fait par un mari, d'une Terre acquise pendant sa communauté, comprend non seulement la part qui lui appartient, mais même celle de sa femme. On ne vous a pas, Monsieur, rendu un compte exact des faits ; le légataire nommé par le testament du feu Comte, est le Marquis d'Estourmel, son cousin à un degré fort éloigné. Je me suis persuadé, Monsieur, que vous vous empressez de rectifier un exposé qui pourroit donner à Madame la Comtesse d'Estourmel un air d'injustice, qui ne convient nullement à son caractère, ni au rôle qu'elle a joué dans cette affaire. = Instituée héritière

par son mari, de tout ce dont les coutumes de la situation de ses biens permettoient qu'il disposât en sa faveur, comment pouvoit-elle croire qu'il eût jamais eu intention de la dépouiller pour enrichir un tiers ? La connoissance qu'elle avoit de ses volontés, le respect qu'elle conserve pour sa mémoire, sont les motifs qui l'ont déterminée à défendre sa fortune personnelle, contre un légataire qui trouve encore, de son aveu, 398,051 liv. dans le don de son bienfaiteur. La seule consolation qui reste à la Comtesse d'Estcurmel, d'après la perte de sa cause, c'est d'avoir eu en sa faveur les conclusions d'un Magistrat dont l'opinion marche presque d'un pas égal avec la Loi, & de penser que le Public pourra la plaindre, mais qu'il ne sauroit jamais la blâmer. J'ai l'honneur d'être bien sincé-
rement,

MONSIEUR,

Votre très - humble, &c.

Signé DE BONNIERES,

Avocat au Parlement de Paris.

PARLEMENT DE PARIS. GRAND CHAMBER.

CAUSE entre M. le Prince de Lambesc, Duc d'Elbeuf; = les sieurs Andrieu & Lemarchand, Huissiers, l'un de la Connétablie, l'autre de la Cour des Monnoies; le sieur Fontaine, commis à l'exercice de la Sergenterie noble d'Elbeuf.

Sergenterie noble, ses privileges; Huissiers ne peuvent exploiter dans l'étendue d'une Sergenterie noble, au préjudice du Commis à l'exercice de l'adite Sergenterie.

Les Sergenteries nobles, connues dans la province de Normandie, sont le droit qui appartient à certains Seigneurs, d'établir dans un certain district des Sergens, pour y exercer tous les actes & exploits relatifs à la Jurisdiction ordi-

naire, à l'exclusion de tous autres Huissiers ou Sergens. M. le *Prince de Lambesc*, comme Duc d'Elbeuf, possède une Sergenterie noble ; il est par conséquent en droit d'établir un Sergent qui, concurremment avec les Huissiers de la Jurisdiction ordinaire, & exclusivement à tous autres, a le privilege d'exercer dans sa Sergenterie noble, tous les actes relatifs à la Jurisdiction ordinaire : mais comme la Jurisdiction ordinaire d'Elbeuf est le Bailliage Ducal, & que M. le *Prince de Lambesc*, qui seul auroit le droit d'y établir des Huissiers, n'en a point établi, il en résulte que le Sergent noble d'Elbeuf a le droit de faire seul, & à l'exclusion de qui que ce soit, dans l'étendue de la Sergenterie, tous les actes relatifs à la Jurisdiction ordinaire. = Cependant les sieurs *Andrieu & Lemarchand*, Huissiers, l'un de la Connétablie, l'autre de la Cour des Monnoies, au mépris des droits de M. le *Prince de Lambesc*, & du privilege exclusif qui appartient au sieur *Fontaine*, Commis à l'exercice de la Sergenterie noble, & contre le texte même de leurs provisions, qui fixent leur résidence au Bailliage du Pont-de-l'Arche, ont établi leur domicile à Elbeuf, & se sont permis d'y faire tous actes & exploits quelconques, même de mettre à exécution les Sentences du Bailliage d'Elbeuf. Le sieur *Fontaine*, pour réprimer ces atteintes journalieres portées à ses droits, a obtenu d'abord une Ordonnance du Bailliage du Pont-de-l'Arche, qui lui permet de compulser dans les registres du Contrôle, les actes qui constatent les entreprises des sieurs *Andrieu & Lemarchand* : ceux-ci ont formé opposition à cette Ordonnance, comme n'étant coupables d'aucunes prévarications, & n'ayant fait que ce qu'ils avoient droit de faire. = Une

Sentence du 24 Octobre 1785 a ordonné la mise en cause du *Prince de Lambesc*, qui ausrôt a, par Arrêt du 20 Juin 1786, fait évoquer la contestation en la Cour, comme s'agissant des droits de sa pairie. Comme le point de fait n'est pas contesté, & que les sieurs *Andrieu & Lemarchand* ne désavouent pas les entreprises multipliées qu'ils ont commises, M. le *Prince de Lambesc* a conclu contr'eux à être maintenu & gardé dans son droit de Sergenterie noble e'Elbeuf; que défenses leur soient faites de plus faire à l'avenir, dans l'étendue de cette Sergenterie noble, aucuns actes relatifs à la Jurisdiction ordinaire, ni de troubler le sieur *Fontaine* dans ses fonctions de Sergent noble; & pour l'avoir fait, qu'ils soient condamnés en l'amende, aux dommages-intérêts & dépens; enfin, qu'ils soient tenus de se retirer au Pont-de-l'Arche lieu fixé pour leurs provisions. Un Arrêt provisoire du 7 Septembre 1786, a fait les défenses demandées: nonobstant cet Arrêt, les sieurs *Andrieu & Lemarchand* ont continué leurs entreprises, dont le sieur *Fontaine* a administré les preuves, au moyen d'un extrait des actes de la Jurisdiction ordinaire, exercés depuis le mois de Septembre, qu'il s'est fait délivrer par le Contrôleur des actes d'Elbeuf. En vertu d'un second Arrêt de la Cour obtenu à cet effet, M. le *Prince de Lambesc* & le sieur *Fontaine* ont poursuivi à l'Audience le Jugement du fond; & l'Arrêt du 7 Juillet 1787 a adjugé au *Prince de Lambesc* & au sieur *Fontaine* les conclusions par eux prises, a condamné les sieurs *Andrieu & Lemarchand* à payer au sieur *Fontaine* les dommages & intérêts, à donner par état & déclaration, & en tous les dépens.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 20 OCTOBRE 1787.

Nota. Pour répondre aux désirs du Public, on vient de changer le caractère de ce Journal, & de faire choix d'un beau papier, entièrement semblable à celui qu'on emploie pour la Gazette de France.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LE TOMBEAU DE LESBIE.

Élégie dialoguée, imitée de l'Anglois.

*Theach me with thy soft sentiments to glow,
And in Sweet music bid my sorrows flow.*

A R I S T E.

LE crêpe de la nuit, déployé dans les airs,
S'abaisse, s'épaissit, & couvre l'Univers.
Tout se tait. Les vents même ont cessé leur murmure.
Rien n'oseroit troubler la paix de la Nature.

N°. 42. 20 Octobre 1787. E

Lorenzo, tout repose . . . excepté nos douleurs !
 Tout dort quand nous veillons pour répandre des pleurs !
 Viens ! de l'astre des nuits la lueur pâlisante
 Eclaire en vacillant notre marche tremblante.
 Entrons dans ce sentier ! . . . tu te presses vers moi !
 Tu frissonnes d'horreur ! . . . Ah ! calme ton effroi !
 Des lugubres accens de ton ame plaintive
 N'attriste point encor cette tranquille rive.

L O R E N Z O.

Silencieuse enceinte, & vous, sombres cyprès,
 Témoins de mes douleurs, témoins de nos regrets,
 Marbres, qui nous frappez du néant de la vie,
 Offrez-nous le tombeau de ma chère Lesbie !

A. Des mirtes, des lauriers, sans apprêts suspendus,
 En blocs échevelés s'abaissent confondus :
 Ils forment une enceinte obscure & solitaire.
 Avançons : je découvre une urne funéraire.

L. Ariste, je frémis ! quelle subite horreur
 S'empare de mes sens & pèse sur mon cœur !
 Laisse-moi ; je pressens que l'éclair de ma vie
 Va s'éteindre à jamais au tombeau de Lesbie.

A. Tremble ! crains, Lorenzo, de courroucer les Dieux !
 A la lumière encore ils condamnent tes yeux ;
 Vouloir te réunir aux cendres d'une Amante,
 C'est montrer qu'à souffrir ton ame est impuissante ;
 Songe qu'il nous est doux de pouvoir la pleurer,
 De venir en ces lieux tous les jours l'adorer.

L. Tu le veux; je vivrai, quoique mon cœur murmure;
Mais j'accuse ces Dieux & toute la Nature;
Ils ont maudit la terre; elle est sans ornement
Depuis que ma Lesbie est dans le monument.

A. Sans doute que des Dieux la sagesse éternelle
Voulut, lui prodiguant des bienfaits dignes d'elle,
Que rayonnante encor de toute sa beauté,
Avant de s'envoler dans l'immortalité,
Des communes douleurs elle fût affranchie.

L. Elle étoit mon Amante! — A. Elle étoit mon amie!
De sa vie à t'aimer, consacrant la moitié,
Elle réserva l'autre à la douce amitié,
Et de sa perte, hélas! rien, rien ne me console!

L. Quand nous la regrettons, va, ce monde frivole;
Ces amis si légers qui n'aiment qu'un moment,
Ceux vers qui ses bienfaits alloient secrètement,
Ceux même qui l'aimoient jusqu'à l'idolâtrie,
Les Beaux-Arts, l'Univers oublieront ma Lesbie.

A. S'il est quelques mortels dignes de la chérir,
D'un monde si pervers que fait le souvenir?
Son ombre n'attend rien des enfans de la terre.

L. Je n'en veux rien non plus, & la raison m'éclaire:
Je reste à ce tombeau que je ne puis quitter.
Dusses-tu me haïr, dusses-tu détester
L'ami que vers ces bords tu conduisis toi-même,
Je veux, sous le fardeau de ma douleur extrême,

Succomber lentement & puis m'enfvelir.

A. L'astre des nuits se voile, & tu l'as fait pâlir !
Lorenzo, je le veux ; ah ! quittons cette tombe ;
Malgré tous mes efforts ton courage succombe.
Laissons l'asile saint où dorment les vertus ;
Ta présence le souille, & tes vœux entendus
Sans doute allumeroient la colère céleste.

L. Eh bien, je te suivrai ; mais du temps qui lui reste,
Ah ! laisse au moins jouir un malheureux Amant.
Laisse-moi contempler ce visage touchant ;
Laisse-moi les couvrir, les baigner de mes larmes,
Ces traits dont la mort même a respecté les charmes !

A. Est-ce-là de Lesbie honorer les vertus ?
Sur toi-même répands ces pleurs trop superflus !
Vil mortel ! voudrais-tu disputer à la terre,
Aux insectes rampans leur pâture ordinaire ?
Sa mémoire en ton cœur n'a-t-elle pu rester ?

L. Tu m'interdis les pleurs ! que faut-il ? — L'imita

L. Adieu, restes sacrés de la belle Lesbie !

A. Adieu, fidelle Amante & généreuse amie !

L. Adieu, je reviendrai pleurer ici demain ;

A. Et moi je vais graver sur un durable airain :

*DE vertus aimable modèle ,
Ci-gît une jeune mortelle ,
Qui de la rose eut le destin ;
Elle n'a brillé qu'un matin ;
Mais sa mémoire est éternelle.*

(Par M. Charon.)

Explication de la Charade , de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Corniche* ; celui de l'Énigme est *Fumée* ; celui du Logogriphe est *Rime*, où se trouve *Remi* (Saint), *Mie* (mot de Henri IV), *Mie* (de pain), *Émir*, *Ire*, *Mire*, *Mi*, *Re*, *Mie* (particule négative), *Mer*.

C H A R A D E.

UN fleuve est le premier, le second est un autre ;
Le tout est à ma table , & sans doute à la vôtre.

(Par M. le Chevalier de Sufars.)

É N I G M E.

L'ART nous créa jumeaux ; nous ne travaillons guère
Dans la saison caniculaire ;
Mais l'hiver , occupés d'un service assidu ,
Nous rathetons le temps perdu.
Alors plus de repos , toujours peine nouvelle ;
On nous voit dans les plus grands froids ,
Le long du jour porter du bois ,
Et la nuit faire sentinelle ;

E ii

Car il nous faut garder un prisonnier fournois ,

Moitié soumis , moitié rebelle ,

Qui rompant sa chaîne une fois ,

Ne connoît plus ni frein ni lois.

Notre asile ordinaire est une grotte obscure ,

Où d'objets ténébreux nous sommes entourés.

Jamais nous n'affichons l'éclat & la parure ,

Qu'en allant nous asseoir sur les lambris dorés.

Là , pour charmer l'ennui du Maître ,

Quand la bise vient l'assiéger ,

Sous les traits du plaisir nous aimons à paroître ,

Tantôt Nymphes , tantôt Berger ,

Tantôt nous couronnant de feuillage champêtre ,

De raisins prêts à vendanger ,

Ou de fleurs qui viennent de naître.

Notre berceau , dit-on , fut l'atelier d'un Dieu.

Quelque titre imposant que la Fable nous forge ,

La froide vérité nous respecte si peu ,

Qu'en livrant notre corps au feu ,

Elle nous met souvent les deux pieds sur la gorge.

(Par un natif de Saint-Just des Marais ,
près Béarn.)

LOGOGRIPE.

A Mlle. Sophie, P.... d'Ar....

QUE mon destin est forruré !

Le temps me fait à peine éclore ,

Que je vois mon front couronné
Par les mains de la jeune Flore.

Utile à Mars, cher à Cypris,
Je plais à deux autres Déesse;
De Cérès j'obtiens un souris,
Et de Pomone des promesses.

Ma mère avec ses douze enfans,
N'en a pas un dont la présence
Soit plus agréable aux Amans,
Ravis de fêter ma naissance.

Que je me montre à l'Univers;
Tout s'anime, tout se féconde;
C'est moi qui peuple les déserts,
C'est moi qui rajeunis le monde.

Lecteur, je ne te peindrai pas
Tous les plaisirs que je fais naître.
Qui voit Sophie & ses appas,
En voit assez pour me connoître.

Son teint fleuri par les Amours,
Ses yeux où la gaîté respire,
Sont une image des beaux jours,
Des jours sereins que je fais luire.

Heureux le mortel préféré
Qui s'entendra donner par elle
Le doux nom, le nom désiré,
Qu'en ses trois pieds le mien recèle!

(Par le même.)

E iv

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

NOUVEAU Théâtre Allemand, par MM. FRIEDEL & DE BONNEVILLE. Prix, pour les 12 Volumes, 48 liv. port franc par la Poste. A Paris, chez Royez, Lib., quai des Augustins (1).

Nous avons rendu compte successivement des six premiers volumes de ce Théâtre; nous allons jeter un coup d'œil sur les six derniers. Nous ne pourrions nous arrêter long-temps sur chacune des Pièces qu'ils renferment; mais ce coup d'œil, quoique rapide, ne fera peut-être pas inutile aux amateurs de l'art dramatique. Les talens s'éclairent par la comparaison; & c'est sur-tout par l'examen des productions étrangères qu'on apprend ou à se méfier des préjugés nationaux, ou à se confirmer dans les bons principes qu'on a adoptés.

La première Pièce du septième volume

(1) C'est chez le même Libraire qu'on trouve le *Choix de petits Romans*, par M. de Bonneville, vol. in-12, dans lequel se trouve l'*Anecdote originale* du Roman de Caroline.

est une Tragédie de *Lessing*, intitulée *Nathan le Sage*. Cet Ouvrage est d'un genre très-singulier. Le sujet est un Juif riche, bienfaisant & philosophe, qui ayant recueilli une orpheline Chrétienne, l'a élevée sous le nom de sa fille; qui ne l'a pas instruite dans la Religion Judaïque, mais à qui on fait un crime, dans la suite, de ne l'avoir pas élevée dans les principes du Christianisme. Le Patriarche de Jérusalem, des Derviches, des Templiers, des Moines, mis en opposition avec la philosophie de Nathan, donnent lieu à des discussions peu dramatiques, mais curieuses. L'Auteur n'avoit pas destiné, dit-on, cet Ouvrage au Théâtre; son but étoit de répondre à ses ennemis fanatiques, & de se caractériser lui-même par le personnage de Nathan. Alors il faut convenir au moins qu'il y avoit peu de modestie à intituler sa Pièce *Nathan le Sage*.

Quoi qu'il en soit, il y a dans cet Ouvrage des mots sublimes, des vérités hardies; & la lecture en est attachante.

Cette Tragédie est suivie d'une autre du même Auteur; elle est intitulée *Philotas*; elle n'a qu'un acte, quatre personnages; & en voici le sujet.

Un jeune Prince, passionné pour la guerre, est fait prisonnier; son père en même temps faisoit prisonnier le fils du Roi, dans les fers de qui il vient de tomber.

E. v

Philotas se dit à lui-même : Mon père , au moment de la paix , se trouvant le maître du fils de son ennemi , pourroit lui faire la loi , s'il n'avoit pas à m'échanger moi-même. D'après cela , il forme & exécute un projet auquel on ne s'attend guère ; il se tue.

Et voilà le sujet que *Lessing* a choisi pour en faire une Tragédie ! Quelle action à mettre au Théâtre ! La belle résolution que celle de Philotas ! Un fils qui se tue pour faire gagner quelque chose à son père dans le traité de paix ! qui n'est arrêté ni par le regret de le quitter , ni par le chagrin qu'il va lui causer par sa mort ! *Lessing* , qui , comme nous le verrons bientôt , a cru devoir s'ériger en Législateur dramatique , auroit bien dû s'interdire des sujets si hors de nature.

Voici en peu de mots le sujet d'*Elfride* , Tragédie de M. *Bertuch*. *Edgar* , Roi d'Angleterre , a eu le projet d'épouser *Elfride*. Il envoie , pour savoir si elle est belle , un de ses courtisans , le Comte *Atelwold* , qui étant devenu amoureux de la jeune personne , trompe le Roi sur sa beauté , & l'épouse lui-même. Le Roi , excité par un ennemi du Comte , va voir la femme de ce dernier qui la tient cachée dans une de ses terres , est frappé de sa beauté , se bat contre l'époux , le tue , & offre sa main à la Comtesse , qui se tue aussi de désespoir.

y a dans cette Pièce des momens d'énergie, & de très-beaux mouvemens de passion ; mais il y a des détails qui révolteroient sur nos Théâtres ; notamment la scène cinquième du troisième acte. Le Roi a tué le mari d'Elfride ; le père d'Elfride auroit voulu en épargner la peine au Roi ; & c'est sur le cadavre de son mari qu'on vient chercher Elfride , pour lui parler de l'amour du Roi , de l'assassin ! & son père la menace brutalement ! En vérité, il nous semble que chez toutes les Nations, sans avoir un goût bien rigoureux, on doit être indigné de pareils tableaux.

Un trait de *Gustave Adolphe*, que M. le Baron de *Dalberg* avoit lu dans le Journal Encyclopédique, lui donna l'idée de son Drame de *Walwais & Adélaïde*, qui se trouve dans le huitième volume.

Walwais, jeune homme sans naissance & sans fortune, élevé chez le Comte de *Brahe*, a pris de l'amour pour sa sœur *Adélaïde* ; mais sans oser se déclarer, il s'enfuit, & retourne dans son village auprès de son père. Le Roi l'ayant rencontré & entretenu par hasard, est charmé de ses discours, en fait sur le champ son ami, & l'emmène à sa Cour. Le Roi met, sans le savoir, l'amitié de *Walwais* à une terrible épreuve ; il le charge d'aller le proposer pour époux à *Adélaïde*, dont il est aussi amoureux. *Walwais*, toujours plein de sa passion, se sacrifie à son devoir,

E vj

exhorte sa maîtresse à épouser le Roi ; mais il s'enfuit pour n'en être pas le témoin , & renonce à sa fortune. Tandis qu'il sacrifie son amour , on l'accuse d'avoir trahi celui du Roi , qui d'abord se livre à sa colère & à sa jalousie , mais qui apprenant ensuite son innocence , immole ses propres sentimens , & a le courage de l'unir à Adélaïde.

Commençons par rappeler ici , qu'en fait d'Ouvrages dramatiques , dire , cela est arrivé , ce n'est pas dire essentiellement , cela est bien ; parce qu'au Théâtre il s'agit , non de la vérité , mais de la vraisemblance.

L'amitié du Roi pour Walwais est trop prompte , n'est pas assez préparée. Ce défaut est bien plus en évidence dans une Pièce dramatique , que dans un Conte ou dans une Histoire , parce qu'au Théâtre on a bien moins le temps de développer les motifs , de graduer la marche d'une pareille intimité. Dès la première conversation , le Roi dit à Walwais qu'il le choisit pour son *ami*. Il semble lui accorder ce titre , comme il lui donneroit une des charges de la Cour ; mais les talens nécessaires pour exercer l'office d'ami , ne se mettent pas en évidence dans une seule conversation ; & Gustave n'est pas ici dans une situation à justifier de pareils impromptus de confiance. Un Prince qui se trouveroit dans un moment critique pour ses Etats , qui auroit besoin d'un homme extraordinaire pour conjurer

l'orage , & qui croiroit l'avoir trouvé , peut se livrer ainsi à une impression prompte & subite , qu'il pourroit regarder comme une inspiration divine. Mais Gustave est tranquille ; & le désir d'avoir un ami , n'est pas pour un Roi un besoin assez pressant pour justifier une liaison si précipitée. Ce défaut de gradation, qui touche à l'in vraisemblance, nuit pendant quelque temps au moins à l'intérêt de l'Ouvrage.

Il y a peu de mouvemens & d'effets dramatiques dans cet Ouvrage ; mais la conduite en est sage , la marche naturelle ; il y a des momens heureux ; & l'on conçoit sans peine qu'elle ait réussi sur plusieurs Théâtres.

Dans *le Créancier* , Comédie en trois Actes de M. J. Richter , bien des scènes inutiles , mais de la vérité & de l'intérêt.

Ce n'est pas par l'unité du sujet qu'on peut louer *Gœtz de Berliching* , avec une main de fer , Drame de M. de Goethe. Les Traducteurs disent qu'elle pourroit être proprement appelée *une Vie dialoguée*. En effet , c'est la vie & les faits d'armes d'un Chevalier , qui en composent l'action. Gœtz est un de ces *Redresseurs de torts* , qui ont illustré en Allemagne le siècle de la Chevalerie. Le spectateur y voyage à tous momens ; le rôle le plus fatigant & le plus long à jouer pendant la représentation d'un pareil Ouvrage , doit être celui du Machiniste. On voit à chaque Acte

entasser les sièges , les assauts , les batailles ; mais il y a de grandes beautés de détail , une fidèle peinture des mœurs de ce siècle , & de la vérité dans les caractères.

Le neuvième volume est terminé par *la mort d'Adam* , Tragédie en trois Actes de M. *Klopstock*. Nous avons lu cette Pièce originale avec le plus grand intérêt. Il en sort , pour ainsi dire , un sentiment religieux. Il n'y a , à proprement parler , qu'une seule situation ; mais elle est graduée , mais elle est variée , autant qu'elle peut l'être , par de grandes & touchantes idées.

L'Auteur a pris pour sujet les approches de la mort d'Adam , qui lui est annoncée par l'Ange exterminateur , dès le commencement de la Pièce , & même dès l'avant-scène ; les détails de son agonie en font le nœud , & la mort la catastrophe.

On sent que l'idée de la mort , image avec laquelle on étoit si peu familiarisé , à l'époque qu'a choisie l'Auteur , doit causer à ses personnages , des impressions peu communes , & leur inspirer des idées nouvelles ; ces deux conditions imposées par le sujet , se trouvent parfaitement remplies.

Le jour que l'Auteur a pris pour faire mourir Adam , celui-ci a perdu le plus jeune de ses fils , qu'il retrouve avant d'expirer ; il doit marier une de ses filles ; & trois femmes de ses fils viennent lui apporter leurs nouveaux nés. Ce groupe d'incidens est bien

choisi , & sert beaucoup à l'intérêt du sujet principal.

Mais une idée grande , terrible , & qui amène une belle scène , c'est l'arrivée de *Caïn* , qui , poursuivi , égaré par ses remords , vient maudire son malheureux père , au moment de son agonie.

Il y a dans la bouche de la jeune *Sélina* , fille d'Adam , des traits charmans de naïveté , tels que le mouvement de sensibilité qui lui fait dire à Adana : *Mon père , ne meurs pas.*

L'Ange a prédit à Adam qu'il expirera au moment où le soleil se cachera derrière la montagne des Cèdres. La manière dont Adam & son fils *Seth* suivent des yeux la marche du soleil , est d'un grand pathétique ; à tout moment le père demande à son fils si le soleil est prêt à se cacher ; tous deux mesurent , pour ainsi dire , chaque pas qu'il fait vers la montagne.

Adam s'affoiblit avant d'expirer ; il éprouve toutes les gradations de la mort , ses sens s'affoiblissent , il perd la vue , l'ouïe ; & enfin il expire en bénissant sa famille prosternée à ses genoux.

Voici encore une Tragédie de *Lessing* , *Miss Sara Sompson*. Les Ouvrages de Lessing sont estimés en Allemagne ; & nous les croyons estimables par-tout. Cet Auteur paroît connoître les Théâtres anciens & les Théâtres étrangers ; il paroît familier avec Aristote ; il est instruit de ce que

nous appelons les règles du Théâtre ; il peut les mépriser , il ne les ignore pas. Voyons , par l'examen de cette Tragédie , comme nous l'avons déjà fait à l'égard de quelques autres Ouvrages du même Auteur, voyons jusqu'à quel point son érudition a tourné au profit de son talent.

Mellefont a quitté la méprisable *Marwood*, sa maîtresse, pour la jeune & sensible *Sara*, qu'il a enlevée de la maison paternelle. C'est la vengeance de la scélérate *Marwood* qui fait le sujet de la Pièce. Son amant , qu'elle engage à venir chez elle , lui permet d'aller voir sa chère *Sara* sous un nom emprunté , & elle profite d'une occasion qu'offre le hasard , pour couler du poison dans une potion cordiale , qui fait périr son intéressante rivale.

Il est clair que c'est cette visite de *Marwood* qui forme le nœud , & qui produit le dénouement de cette Tragédie. On va voir si cette visite a la moindre vraisemblance. C'est après une scène de fureur , dans laquelle *Mellefont* attache à *Marwood* un poignard qu'elle avoit caché pour l'assassiner ; c'est après cette scène, ou plutôt dans la même scène , que *Mellefont* lui permet de bonne foi de venir voir sa maîtresse ; à cette *Marwood* qu'il fait être pleine de rage , & qu'il vient de reconnoître capable de la plus noire trahison. C'est ce qu'on peut imaginer de plus contraire à la vraisemblance & au sens commun.

Le Lecteur s'attend que cette visite , si mal motivée, produira au moins de grandes & belles choses ; & il n'en résulte pendant long-temps que des scènes dans lesquelles Marwood emploie le moyen vulgaire de desservir son amant dans l'esprit de sa rivale. Elle se venge, il est vrai ; elle finit par empoisonner Sara ; mais c'est par hasard ; cette action ne tient pas à ses combinaisons , n'est point le résultat de son plan. Elle s'oublie , elle s'emporte , se fait connoître , inspire à sa rivale une terreur assez forte pour la faire tomber à ses pieds & s'y trouver mal ; & comme on travaille à la faire revenir , Marwood verse du poison dans la potion qu'on lui fait prendre. Encore si elle avoit prévu , médité cet affreux incident ; mais au contraire , il n'arrive que parce qu'elle n'a pas su se posséder ; c'est-à-dire , parce qu'elle n'a pas soutenu son caractère. Ce n'est pas ainsi qu'il falloit peindre une Marwood.

Ce n'est pas qu'il n'y ait dans cette Tragédie, de très-beaux détails, des momens d'intérêt, sur-tout au dénouement. Mais ce sont trop souvent des sentimens exagérés, qui refroidissent l'intérêt & détruisent l'illusion. En général, c'est un reproche qu'il mérite dans tous ses Ouvrages. Son Dialogue manque trop de naturel. Dans une tirade de douze vers, ou de douze lignes, s'il y en a quatre qui conviennent au personnage, dans tout le reste on croit entendre parler l'Auteur.

Déclamer , sophistiquer , ce n'est pas dialoguer ; & c'est trop souvent Lessing qui écrit , quand le personnage devrait parler.

Des sentimens faux sont souvent même le résultat de cette exagération habituelle. Nous n'en citerons qu'un exemple. Sara , qui a quitté la maison paternelle pour suivre son amant , reçoit une lettre de son père. Elle refuse de la lire , parce que le vieux domestique , en la lui remettant , lui annonce que son père lui a pardonné. Elle prétend que ce pardon lui fait sentir sa faute plus vivement ; & elle se défend d'ouvrir la lettre. Le domestique ne pouvant la vaincre là-dessus , se croit forcé de recourir à un mensonge officieux , & lui dit qu'il ne lui a parlé de la clémence de son père , que pour la tranquilliser ; mais que dans la vérité , son père est toujours courroucé contre elle. Alors elle se détermine à ouvrir la lettre , & y trouvant à la première ligne ces tendres expressions , *ma chère Sara , ma fille unique* , elle s'empporte contre le valet , & ne veut pas aller plus loin , &c.

De bonne foi , où est la vérité ? où est la nature ? Une fille coupable , qui gémit du chagrin qu'elle a causé à l'auteur de ses jours , qui pleure sa faute , peut-elle être épouvantée du pardon de son père ? Ce refus de lire la lettre qui le lui annonce , cette colère que lui donne le mot de *ma chère fille* , est-ce là le langage du cœur ? & n'est-ce pas là plutôt parodier , qu'écrire la Tragédie ?

Au reste , il y a dans cet Ouvrage des plaisanteries qui ne sont pas toujours du meilleur genre , & l'action n'est rien qu'héroïque ; pourquoi Lessing a-t-il absolument voulu que ce fût précisément une Tragédie ? Il avoit le titre générique de Drame , si usité dans sa Nation ; pourquoi renoncer à cette dénomination si commode , qui permet à un Ecrivain d'être à son gré noble ou familier , triste ou gai , rien de tout cela , s'il veut , & tout cela ensemble , s'il lui plaît ? Il est vrai qu'on meurt dans sa Pièce ; mais si l'on fait des Tragédies où l'on ne meurt pas , ne peut-on pas faire des Drames où l'on se tue ?

Peut-être y a-t-il plus de naturel dans le style. En voici un détail pris dans le rôle de Sara. Mellefont veut s'embarquer , dit-il , pour aller l'épouser en France. Cruel , lui répond Sara ! » Je quitterai donc ma » patrie en criminelle ! en criminelle ! » & vous croyez que j'aurois assez de » courage pour me confier à la mer ? Il » me faudroit un cœur plus tranquille ou » plus endurci dans le crime , pour voir » avec indifférence , un seul instant , une » foible planche entre ma perte & moi. » *Dans chaque vague bondissant vers mon » vaisseau , je verrois la mort s'élancer pour » me saisir : dans le frémissent des voiles , » dans le sifflement des vents , j'entendrois » les malédictions des montagnes paternelles , » & le moindre nuage seroit un jugement de » sang , prêt à fondre sur ma tête «.*

On nous dispensera de faire remarquer la ridicule enflure de cet obscur galimatias. Nous n'avons pas l'original sous les yeux ; mais les Auteurs de cette Traduction prétendent avoir traduit fidèlement. Et en vérité, s'ils lui avoient prêté ce gigantesque fatras, ce seroit matière à les attaquer criminellement, comme coupables de calomnie & de diffamation.

C'est pourtant ce même Lessing, qui, dans une *Dramaturgie* (1), dont on a donné une Traduction Française en 1785, a traité avec le plus froid mépris nos Corneille, Racine, Voltaire, & Crébillon. Corneille & Racine, dit-il, Crébillon & Voltaire, ont peu ou rien, de ce qui fait qu'Euripide est Euripide, que Sophocle est Sophocle, que Shakespear est Shakespear.

C'est ce même Lessing qui dit dans ce même Ouvrage, que » ceux qui depuis un » siècle se vantent d'avoir un Théâtre, qui » même se vantent d'avoir le meilleur » Théâtre de l'Europe.... que les François » n'ont point encore de Théâtre «.

C'est lui qui prétend que Corneille est sans génie, & qui croit lui faire grace en lui accordant de l'esprit.

(1) Cet Ouvrage, qui nous est échappé dans le temps, se vend, en deux Parties, in-8°. , à Paris, chez M. Junker, à l'Ecole Royale Militaire ; & chez Royez, Lib., quai des Augustins, près le Pont-Neuf.

Voulez - vous l'entendre motiver l'anathème qu'il lance sur notre Théâtre ? Il ne trouve rien dans les Tragédies Françoises, *sûr des intrigues, des coups de théâtre, des situations*. C'est pourtant quelque chose que cela ! Mais, continue Lessing, on me dira qu'il y a de la décence. . . . » Oh ! oui, » de la décence. Toutes leurs intrigues sont » plus décentes & plus monotones ; » tous leurs coups de théâtre sont plus » décens & plus rebattus ; toutes leurs » situations sont plus décentes & plus » forcées. Graces à la décence « !

Vous voyez que dans cette dernière citation, Lessing est presque plaisant ; voici un endroit où il l'est tout-à-fait ; on jugera par-là de son bon goût en plaisanterie. Il réfute ici Voltaire, qui écrit à un Anglois, qu'Addisson est le plus sage des Ecrivains Anglois. » Qui reconnoîtra, dit-il, Addisson pour le plus sage des Ecrivains Anglois ? Je me rappelle que les François appellent aussi sage, une fille qui n'a jamais fait de faux pas. Dans ce sens, la chose peut passer, & c'est comme si Voltaire avoit dit : Cet Ecrivain qui approche le plus de nous autres François, si corrects, si fades, si énervés, & bons à faire de l'onguent miton-mitaine «.

On vient de voir un bon goût de plaisanterie ; voici maintenant de la politesse. » Au reste, ce petit passage ne renferme que trois faussetés ; & ce n'est pas beau-

» coup pour M. de Voltaire «. N'oublions pas que Lessing écrivoit ces aménités germaniques du vivant de Voltaire. On prétend qu'étant à Paris, il avoit eu un démêlé avec cet homme célèbre ; & que le ressentiment a influé sur le jugement qu'il a porté de ses Ouvrages. Cela peut-être ; mais sans sa haine pour Voltaire , il n'auroit pas traité avec plus d'indulgence la Littérature Française. Ceux qui connoissent les Ouvrages de Lessing , savent qu'il n'a pu faire des Fables , sans écrire une Préface contre *la Fontaine*.

Au reste, nous n'imiterons pas son aveugle partialité ; & nous conviendrons que dans cette même *Dramaturgie* , il y a d'excellentes observations sur l'Art Dramatique ; que c'est un Ouvrage curieux , & qu'il doit trouver place dans la bibliothèque des Amateurs du Théâtre. Parmi d'injustes jugemens appuyés par des sophismes , on y trouvera des réflexions fines , & quelquefois même profondes.

Cette digression nous a menés un peu loin ; revenons au *Théâtre Allemand*. La Tragédie de Lessing est suivie d'une Comédie de M. d'*Ayrenhoff* , intitulée , *l'Attelage de Poste*. Cette Pièce est presque toute en dialogue. Léonore est promise à un Comte qui est passionné pour les chevaux ; mais elle aime un Major dont elle est aimée. Ce Major a quatre beaux chevaux pies ; le prétendu devient fou de ce bel attelage ;

& il cède sa future à son rival , à condition que ce dernier lui cédera ses chevaux.

Il y a des traits plaisans de ridicule. Tel est ce mot du Comte , qui voulant *faire l'honneur* à un Notaire *savant* , de le faire entrer avec lui dans sa voiture , quand il va essayer les chevaux , dit au Notaire qui fait des façons pour accepter : » Non , non , » point de complimens ; je ne suis pas fier , » moi , j'aime autant un *savant* qu'un » ignorant «.

Le onzième volume commence par *Otto de Wittelsbach* , Tragédie en cinq Actes , publiée par M. *Babo* , & arrangée pour le Théâtre par M. le Chevalier de *Steinfberg*. Le sujet de cette Pièce est l'Empereur *Philippe de Souabe* , assassiné par *Otto* , & vengé par *Kallheim*. Le caractère d'*Otto* est bien marqué , fortement dessiné. C'est un homme très-vaillant , très-franc , qui a mis l'Empereur sur le trône. Ce personnage intéresse d'abord ; mais l'action qu'il produit , n'est ni intéressante , ni noble. Au troisième Acte , *Otto* , qui est veuf , & qui a des enfans , demande en mariage la fille aînée de l'Empereur , qui lui a été promise ; à son défaut , il demande la cadette , & au défaut de celle-ci , il veut obtenir la fille du Duc de Pologne. Cette fureur d'épouser n'est ni héroïque , ni tragique ; c'est pourtant là l'action de la Pièce , & le foyer de tous les événemens. On y trouve

des expressions ridicules, & bien peu faites pour la Tragédie. Otto, indigné contre l'Empereur ingrat envers lui, dit à part :
 » Oh ! va-t-en, va, monstre couronné ;
 » quand, avec toute ta majesté, tu pourrois
 » te cacher — dans une noisette —, je
 » saurois encore t'y trouver «.

Ailleurs il lui dit avec une ironie amère :
 » Et moi, Sire, je veux changer mes armes
 » en batterie de cuisine : voyez-vous, ce cas-
 » que me fera une belle casserole « ? Cela
 est naturel ; mais quelle nature !

Il y a beaucoup de mérite à avoir tracé le caractère d'Otto, qui est vigoureux, soutenu, plein d'une sorte d'énergie sauvage, qui étonne & qui attache. Cette énergie se trouve sur-tout dans une belle scène qui touche à la fin du quatrième Acte. Otto, indignement joué par Philippe, qui, sous prétexte de le charger d'une lettre de recommandation pour le Duc de Pologne, a prévenu ce Prince contre lui, entre brusquement chez l'Empereur, tandis qu'il fait une partie d'échecs avec un de ses courtisans. Il arrive avec un air farouche, vient à la table du jeu, regarde la partie, & dit à l'Empereur : *Vous êtes échec & mat* ; joue lui-même le coup, & brouille la partie. L'Empereur surpris, & encore plus troublé de cette audace, dit qu'il avoit un moyen de se sauver : » Aucun, » répond Otto ; à moins que vous n'eussiez » jeté le joueur & l'échiquier par la fenêtre ;
 » alors

» alors vous auriez gagné en Empereur «.

Ce mot est aussi sublime que hardi ; ce qui suit est encore plus énergique. Otto se plaint de la lettre du Roi qu'il a interceptée, lui reproche son ingratitude, & le somme de prouver ce qu'il a écrit contre lui : » Duc parjure ! je n'exige aucune reconnaissance de vous, jamais je n'exigeai de reconnaissance ; mais la honte, je ne la souffre pas sur moi. Prouvez une révolte, une querelle excitée par Otto, prouvez une trahison, un crime contre l'Empire, ou contre vous, prouvez, — prouvez donc. — Eh bien, écrivez au bas de cette lettre » *J'ai menti* «.

Une pareille apostrophe à un Empereur, est d'une grande énergie, & rend la situation des plus attachantes.

Pas plus de six Plats, Tableau de Famille en cinq Actes, est une Comédie de M. F. G. W. Grossmann. Reinhard, Conseiller Aulique, est entré dans une famille très noble & très-pauvre, qui, tout en le méprisant, met chaque jour sa fortune à contribution. Il se laille d'être leur bienfaiteur, sans être leur ami ; il se montre ferme envers eux, envers sa femme, envers ses enfans, & juste envers tout le monde.

Ce caractère est bien tracé, bien soutenu. Il y a dans la Pièce de belles scènes, une fidèle peinture de mœurs ; c'est dommage qu'on y trouve beaucoup de longueurs, des inutilités, & de mauvaises plaisanteries.

N^o. 42. 29 Octobre 1787.

E

Voici une Pièce qui a eu sur tous les Théâtres d'Allemagne un succès prodigieux ; c'est la Tragédie de M. *Schiller*, intitulée *les Voleurs*. Il s'agit d'un jeune homme opprimé, qui devient criminel, qui s'associe à une bande de scélérats, & qui se couvre avec eux de forfaits, parce qu'il leur a juré de venger l'innocent opprimé. A Fribourg dans le Brisgaw, la représentation de cette Pièce fit une telle impression, que toute la jeunesse de cette ville, & l'élite même de la Noblesse, jurèrent d'être comme lui des *Anges exterminateurs*. Ils se lièrent par les plus affreux sermens ; mais heureusement cette conjuration fut découverte & dissipée.

Voilà un horrible succès, & bien digne de la Pièce. Il y est question de deux frères ; le plus honnête des deux, celui sur lequel l'Auteur a voulu fixer l'intérêt, est un Capitaine de voleurs & d'assassins. Le genre des détails répond parfaitement au sujet. Voici les deux traits qui servent de dénouement. Le Capitaine retrouve sa maîtresse, qui a toujours été fidèle à l'amour & à la vertu ; forcé de lui déclarer l'horrible état qu'il a embrassé, ne pouvant ni ne voulant s'unir à elle à cause de ses crimes, il l'assassine en brûlant d'amour, pour montrer son courage, & même sa sensibilité ; enfin, pour couronner dignement une telle action, & faire éclater le genre de vertu dont il est capable, il va faire gagner à

un pauvre Officier qui travaille à la journée, cent ducats, prix auquel il fait que sa tête a été mise.

Cette Pièce n'annonce pas un homme de goût, mais un génie vigoureux. Il y a des traits d'énergie qui vous attachent, tandis que le genre de l'Ouvrage vous repousse. Au reste, il y auroit de la cruauté à relever les défauts de cette Tragédie, quand l'Auteur lui-même, par une autre singularité, vient de l'imprimer, en disant que sa Pièce est détestable.

Celle qui suit, & qui termine cette collection, est d'un genre bien différent, & peut éclaircir les horribles images dont cette Tragédie a fait l'imagination du Lecteur; c'est le *Bon Fils*, Comédie en un Acte, par M. J. J. Engel.

Cette Comédie a peu d'action. C'est un fils de payfan, qui s'est avancé dans le service, est devenu Capitaine, & qui a toujours fait à ses parens pauvres une petite rente par mois. Arrivé, à l'époque de la paix, chez ses père & mère, qu'il aime aussi tendrement qu'il en est aimé, il fait punir un Sergent, qui ayant recruté un fils unique, qui se trouve le prétendu de la sœur du *Bon Fils*, veut le faire marcher, ou plutôt tirer de l'argent de sa famille.

La Pièce se dénoue sans catastrophe. Mais le Dialogue en est naturel, plein de vérité, & se fait lire avec attendrissement.

Nous venons de jeter sur ce Théâtre un

F ij

coup d'œil impartial. Toutes les autres Nations nous accusent de nous refroidir par une scrupuleuse observation de ce que nous appelons les règles théatrales. Nous ne répondrons que par un seul mot ; c'est que de jour en jour , comme nous l'avons déjà dit ailleurs , toutes les autres Nations se rapprochent de cette observation scrupuleuse ; & il ne nous seroit pas difficile de démontrer que pour l'Art Dramatique ; les règles sont bien moins des entraves , que des moyens de succès.

(*Cet Article est de M. Imbert.*)

ŒUVRES d'Hippocrate ; *Aphorismes traduits d'après la collation de vingt-deux Manuscrits Grecs & des Interprètes Orientaux. A Paris , chez Théophile Barrois le jeune, quai des Augustins. In-12, petit format,*

LES Ouvrages anciens & modernes dont le Traducteur nous a donné des Versions Françoises , lui ayant mérité jusqu'ici une approbation générale , il y a lieu de croire que celle-ci lui fera au moins autant d'honneur : nous disons au moins , car il n'y a pas un Ouvrage ancien d'une aussi grande importance que celui-ci. On fait que les Ecrits d'Hippocrate ont servi de base à ceux

de Platon, d'Aristote, & de tous ceux qui se sont distingués par leur savoir dans l'ancienne Grèce. M. de Buffon, ce célèbre Ecrivain si digne de nos éloges, les a souvent mis à contribution; & y a puisé plusieurs de ces sublimes théories qui lui ont fait tant d'honneur. Mais Hippocrate n'a encore été interprété que dans des temps où la Physique permettoit à peine de le comprendre. De là ces contradictions perpétuelles des Traducteurs Latins, & des Commentateurs. Quoique son idiome soit le plus pur de toute la Grèce, il n'est pas donné à tous les Lecteurs de le bien saisir. Un de nos Littérateurs les plus instruits, Dacier, s'étoit essayé sur ce travail; mais il n'étoit qu'Homme de Lettres; & il a été obligé d'y renoncer. Le nouveau Traducteur a fait preuve de connoissances bien plus étendues, & réunit à cet avantage celui de pouvoir suivre le langage de son original avec toute la confiance qu'un homme doit avoir pour entrer dans cette carrière. L'Avertissement qui précède ce premier Volume, fait voir avec quelle prudence, quel soin, le Traducteur a procédé; une erreur devient ici de la plus grande conséquence. Il falloit être instruit à fond des Théories médicales, de la Physique ancienne & moderne; être même versé dans celle de la Chimie, & réunir les autres branches accessoiress, pour remplir cet objet; car Hippocrate n'intéresse pas une seule

F iij

partie des Sciences : la Chirurgie même retrouve tous les jours chez lui les grands principes de ses opérations. Mais à ne considérer Hippocrate que comme Philosophe, on reconnoît chez lui tout ce que les hommes les plus distingués de notre siècle ont produit sur le système général du monde, sur celui de l'animal, & en particulier sur celui de l'homme. C'est donc rendre un service essentiel aux Sciences que de faire paroître en françois le Recueil de ses Ouvrages, au moins ceux que l'Antiquité lui a attribués.

HISTOIRE Générale & Particulière de Bohême ; par M. l'Abbé ANDRÉ. A Vienne & à Strasbourg, chez les Frères Gay ; à Paris, chez Nyon, rue du Jardin ; Belin, rue St-Jacques ; Lamy, quai des Augustins.

L'HISTOIRE de la Bohême, écrite en tout ou en partie par beaucoup de Savans Allemands, qu'on trouve appréciés ici, est en général assez ignorée en France, & c'est un service que M. l'Abbé André rend à notre Littérature, de nous faire connoître cette Histoire. Il a fallu pour cela, selon son expression, réduire en corps d'Histoire des évènements épars dans une foule d'Ecrits baroques. C'est ce qui est principalement

vrai de cette première Partie , qui contient
 l'Histoire ancienne de la Bohême , & qui
 ne s'étend pas tout-à-fait jusqu'à la fin du
 onzième siècle. On voit d'abord la Bohême
 sous les Boïens , qui en font les premiers
 habitans , & qui lui donnent leur nom , puis
 sous les Marcomans , que le célèbre Maro-
 boduus (dont M. Gibert a prétendu tirer
 le nom des Mérovingiens) établit dans ce
 pays sur les ruines des Boïens. Les Mar-
 comans , après avoir long-temps résisté à
 toute la puissance Romaine , succombent
 sous les efforts des Barbares. La Bohême est
 successivement la proie des Lombards , des
 Thuringiens , des Francs , enfin des Slaves.
 Les Bohèmes ou Bohémiens prennent pour
 Roi , ou Juge , ou Général , le fameux Sa-
 mon , qui les fait triompher au dehors , &
 les rend heureux au dedans. A la mort de Sa-
 mon , & peut-être long-temps auparavant ,
 l'Histoire de la Bohême devient fabuleuse ,
 ce qui veut dire qu'elle le devient tant
 qu'il ne reste plus aucun moyen de démêler
 ce qui appartient à la Fable & ce qui ap-
 partient à l'Histoire. Tout ce qui concerne
 le règne ou la judicature de Cracus & de
 ses filles , sur-tout de Limissa , est absolu-
 ment de ce genre. Limissa épousa Przemis-
 las I , qui n'étoit , dit-on , qu'un paysan ,
 & qu'elle fit Duc. » Les souliers de paysan
 » qu'avait portés Przemisslas , son panier d'o-
 » sier , ses guêtres & son bonnet , furent ,
 » pendant plusieurs siècles , conservés avec

» grand soin parmi les monumens du Royaume.
 » me. Au couronnement des Ducs & Rois
 » de Bohème, on montra long-temps cette
 » antique chaussure au peuple ». Les suc-
 cesseurs de Przemislus qui remplissent tout
 le second Volume, depuis l'an 745 jusqu'à
 l'an 1061, sont Nezamislas; Borziwoie I;
 Spitigné I; Wratisslas I; Wenceslas I, dit le
 Martyr; Boleslas I, dit le Cruel; Boleslas II,
 dit le Pieux; Boleslas III, dit le Roux; Ja-
 romir; Udalric; Brzetisslas I; Spitigné II.

Du temps de Charlemagne & de ses suc-
 cesseurs, Rois de Germanie, l'Histoire de la
 Bohème, au moins dans ses relations exté-
 rieures, devient un peu plus certaine &
 un peu plus connue par l'Histoire de ces
 Princes, qui firent souvent la guerre aux
 Bohémiens avec divers succès.

Cette Histoire en général est faite avec
 soin, écrite avec sagesse. L'Auteur ne né-
 glige pas de peindre les mœurs, & de rap-
 porter les traits mémorables qui peuvent
 servir d'exemple; tel est celui-ci.

Les Boïens avoient envoyé une colonie
 en Asie; Nicomède avoit fait alliance avec
 eux, & leur avoit donné la Galatie; ils
 avoient souvent occasion de faire la guerre
 aux Romains. Dans une de ces guerres,
 Chiomar, femme d'Ortiagon, Roi des To-
 listoboïens, Tribu d'élite parmi les Boïens,
 étoit tombée au pouvoir des Romains; on
 l'avoit confiée à la garde d'un Centurion.
 La beauté de cette illustre captive frappa le

Centurion , qui , n'ayant pu la séduire , osa lui faire violence. Sa brutalité assouvie , il lui offrit la liberté , moyennant une somme dont ils convinrent ; deux Princes Galates , parens de la Reine , apportèrent la somme , & le Centurion conduisit lui-même Chiomar au lieu où il devoit la remettre aux Galates. Pendant que l'on compte & que l'on pèse l'argent , la Reine raconte à ses parens , dans la Langue de son pays , pour n'être pas entendue du Centurion , l'outrage qu'elle a reçu de lui , leur en demande vengeance , & les prie de saisir cette occasion ; ils fondent à l'instant sur le Centurion , & lui abattent la tête ; elle l'emporte , & en paroissant devant son mari , elle la jette à ses pieds :
 » Voilà , lui dit - elle , la tête de l'infame
 » adultère qui a ravi mon honneur & le
 » vôtre..... Je reviens vous rendre mon
 » cœur & ma fidélité vengée dans le sang
 » du criminel. Que Rome célèbre sa Lu-
 » crèce , ajoute M. l'Abbé André , les Boïens
 » seront encore plus en droit de vanter leur
 » Chiomare «.

Contentons-nous d'exalter Chiomare sans rabaisser Lucrèce , sans prononcer sur le parallèle , & sans donner de préférence. Ces deux femmes ont l'une & l'autre de grands droits à nos respects. Les objections qu'on a voulu faire après coup contre Lucrèce , supposent , à ce qu'il nous semble , des principes qui n'étoient ni de son temps ni de son pays , & sur lesquels il seroit injuste

de la juger ; le fameux dilemme : *Si adultera, cur laudata? si pudica, cur occisa?* malgré l'autorité si respectable de son Auteur, n'est peut-être pas sans réplique. Pour bien juger d'un fait, il faut le prendre avec toutes ses circonstances, & n'en mettre aucune à l'écart. Le jeune Tarquin avoit menacé Lu-crèce de déshonorer à jamais sa mémoire, en la massacrant, & en massacrant à ses côtés un esclave qu'on auroit cru avoir été surpris en adultère avec elle. Dans les Républiques vertueuses, on tient à sa renommée & à l'estime de la Postérité, & ce sentiment même est une source de vertus. D'ailleurs il falloit prévenir tant de crimes. Elle fut donc, si l'on veut, de fait *adultera*; & cependant, c'est à bon droit qu'elle est *laudata*. Elle fut *pudica*, & il ne faut pourtant point demander *cur occisa?* car il appartenoit à ces mêmes mœurs vertueuses & Romaines de ne pouvoir plus supporter la vie après une pareille injure, de ne pouvoir plus soutenir les regards d'un mari outragé, ni continuer de vivre dans un hymen souillé. Il étoit réservé à des principes plus purs, à une morale plus parfaite, inconnue alors, de proscrire, même en ce cas, le suicide, & d'inspirer le courage de vivre. Mais s'il falloit absolument comparer les deux femmes & les deux actions dont il s'agit, celle qui, sans s'immoler elle-même, tue ou fait tuer le coupable, en violant la foi d'un traité, & continue d'habiter avec son mari, ne me paroît pas la plus admirable.

L'Auteur cite encore un autre trait à peu près du même genre, & où les deux actions précédentes semblent réunies; c'est celui de Camma, qui s'empoisonne pour empoisonner en même temps le meurtrier de son mari. On fait que cette Histoïre a fourni à Thomas Corneille le sujet d'une de ses Tragédies, qui eut dans le temps quelque succès. » Ces Héroïnes Idolâtres, ajoute » M. l'Abbé André, ne pourroient-elles pas » servir de modèles à beaucoup de femmes » Chrétiennes « ?

S P E C T A C L E S.

DEPUIS environ six semaines, les nouveautés qui ont été représentées aux Théâtres François & Italien ont eu, pour la plupart, un très-malheureux sort. Nous avons déjà prévenu plusieurs fois nos Lecteurs que nous garderions le silence sur les Ouvrages que leur peu d'importance & la faiblesse de leur succès rendroient indignes de l'attention publique. Quelques représentations que certains Particuliers nous aient faites à cet égard, nous ne renoncerons pas au parti que nous avons pris. Il est très-décidément inutile d'occuper par l'analyse des Productions qui

ne valent pas la peine d'être critiquées ; des pages qui peuvent être employées d'une manière plus intéressante : d'ailleurs le résumé que nous donnons à la fin de chaque année dramatique, présente une notice suffisante de chacune des Pièces dont on a cru ne pas devoir parler particulièrement, & par ce moyen tous nos engagemens se trouvent remplis. Cette résolution a été approuvée par un assez grand nombre d'Abonnés, pour que nous nous persuadions qu'elle est raisonnable, & pour que nous y tenions irrévocablement.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Prix Académique, Comédie en un Acte & en vers, représentée avec succès à ce Théâtre à la fin d'Août dernier, n'est pas un Ouvrage que nous voulions confondre avec ceux qu'il faut rejeter dans la foule ; mais comme il a quelque ressemblance avec le *Concours Académique*, Comédie en cinq Actes & en vers, par M. le Chevalier de Cubieres, nous nous proposons de faire incessamment le rapprochement de ces deux Ouvrages sous les yeux de nos Lecteurs : ce rapprochement pourra faire connoître jusqu'à quel point sont fondées les réclamations que M. de Cubieres a consignées dans le *Journal de Paris*, sur le *Prix Académique*.

Le Lundi 8 Octobre , on a représenté pour la première fois *Augusta* , Tragédie en cinq Actes, par M. F. d'Egl...

Augusta , avant d'être admise au nombre des Vestales, a contracté un mariage clandestin, dont elle a eu un fils nommé *Agathocle*, qui a été envoyé en Grèce à l'école de Socrate. Après la mort du Philosophe Grec, le jeune homme revient dans sa ville natale, où il a des entretiens secrets avec sa mère dans le temple de Vesta. Le Consul Domitius, amoureux d'*Augusta* , croit voir un rival dans *Agathocle*, & l'accuse de profanation. C'est avec une grande joie qu'il apprend par quels nœuds il appartient à *Augusta* ; & il espère que pour sauver la vie d'*Agathocle*, sa mère consentira enfin à l'épouser. Il se trompe ; la mère & le fils s'indignent également des projets de Domitius. L'amour de celui-ci se tourne en rage ; & comme *Agathocle*, imbu des principes de Socrate, éclate contre les Dieux & contre quelques-uns de leurs Ministres, le Consul parvient aisément à le faire condamner à être précipité du haut de la roche Tarpéienne. Heureusement une Confidente d'*Augusta*, & Vestale aussi, se présente au moment où le jeune homme va être précipité ; elle use du privilège accordé à ces Prêtresses, elle jure qu'elle se trouve là par hasard, & elle sauve les jours d'*Agathocle*. Ce n'est pas tout, les excès que Domitius s'est permis

contre Augusta, ont révolté le peuple, qui a enfin vengé dans le sang du Consul les outrages faits à la Vestale ; & c'est Augusta elle-même qui en vient faire le récit.

Cette Tragédie a excité de grands murmures & de grands applaudissemens. On a reproché à l'Auteur d'avoir marié Augusta, de l'avoir rendue mère avant qu'elle fût Vestale, parce qu'une Loi ordonnoit qu'au dessus de 10 ans aucune fille ne seroit admise au culte de Vesta : on lui a reproché encore d'avoir donné à une femme veuve & mère, un dégoût pour l'hymen qui va jusqu'à l'horreur ; mais il eût peut-être été juste d'observer que Domitius porte un caractère odieux, incapable de plaire à la femme la moins délicate ; & que trente années doivent faire d'ailleurs une grande révolution dans les idées d'une femme. On lui a sur-tout reproché d'avoir donné à Agathocle le caractère d'un novateur, digne, en bonne politique, du supplice auquel il est condamné. On a enfin remarqué qu'il y a dans cet Ouvrage des incidens qui sentent la machine, & dans lesquels on apperçoit plus l'embarras de l'Auteur, qu'une vraisemblance palpable. A quelque point que ces reproches soient mérités, il faut convenir qu'il y a du talent dans cet Ouvrage, de l'imagination, de la verve ; que si l'Auteur étoit plus avare de détails, il arriveroit plus sûrement à l'effet qu'il veut produire, &

que son style gagneroit beaucoup, s'il pouvoit se résoudre à le dépouiller des formes passées, des expressions surannées, des locutions hasardées qu'il se permet trop souvent, & dont il semble faire usage à plaisir & par goût. Au reste, il a été jugé avec une extrême rigueur, & nous allons tout à l'heure en donner la raison.

Mort de Mlle. OLIVIER.

C'est au moment même où son talent devenoit plus utile au Théâtre François, & plus cher au Public connoisseur, que cette Actrice a été enlevée par la mort, dans la fleur de son âge. Elle étoit digne de tous les regrets qu'elle laisse après elle, & ces regrets sont bien plus vifs chez ceux qui lui ont été attachés par l'amitié, que chez les personnes qui l'ont seulement vue comme Comédienne.

Jeanne - Adélaïde - Gérardine, fille de Charles-Simon Olivier, & de Marie Louise Romagasse, est née à Londres le 7 Janvier 1764, où elle a été baptisée dans la chapelle de France. Après avoir fait en Province quelques essais qui ne furent point malheureux, elle débuta au Théâtre François le 26 Septembre 1780, par les rôles d'*Agnès*, dans l'*Ecole des Femmes*, & d'*Angélique*, dans l'*Esprit de contradiction*. Elle joua ensuite, pour la continuation de ses débuts, *Junie*, dans *Brutannicus*; *Julie*,

dans la Pupille ; *Victorine* , dans le Philosophe sans le Savoir ; *Lucile* , dans la Métromanie , & *Colette* , dans le Mari retrouvé. Les charmes de sa figure , la douceur de son organe , la décence de son maintien , firent sur les spectateurs une impression plus durable & plus sûre que cette impression bruyante , qui résulte quelquefois de l'affecterie , des minauderies , & de la manière. Le débit de Mademoiselle Olivier étoit sage & raisonnable ; on s'apercevoit seulement que sa timidité étoit extrême , & qu'elle arrêtoit l'effort de son talent ; on la reçut à l'essai. Pendant l'année de cet essai , elle fit des progrès remarquables ; aussi fut-elle reçue Comédienne du Roi , & le Public ne tarda-t-il pas à lui donner des preuves flatteuses de l'intérêt qu'elle lui inspiroit. Une chose presque perdue aujourd'hui au Théâtre , c'est la tradition de l'ancienne Comédie , tradition qui tenoit , pour ainsi dire , sous sa sauve-garde , la noblesse & la décence. On lui a depuis substitué une manière prétendue fine , qui n'est guère que de l'affectation , & que bien des gens désapprouvent encore , malgré les nombreux suffrages qu'on lui accorde. Mademoiselle Olivier devoit à la Nature l'heureuse impuissance de tomber dans cette erreur ; modeste , décente , timide & douce , elle jetoit dans tous ses rôles les nuances de ces qualités estimables ; & c'est ainsi que dans le rôle d'Alcmène , rôle qui touche

à l'indécence, elle s'est concilié les plus justes suffrages, en le représentant avec autant de noblesse que d'agrément. On fait avec quel abandon, avec quelle grace touchante elle a joué *Rosalie*, dans le Séducteur; comme elle étoit aimable, charmante, dans le petit Page du Mariage de Figaro; mais on n'a peut-être point fait assez d'attention au talent qu'elle a montré dans la Comédie des Deux Nièces; elle y a mis une fermeté, une aisance, que sa modestie ne lui rendoit pas familières, & qui annonçoit un talent qui se laissoit entraîner par le sentiment de ses forces. Elle portoit dans la Société l'emploi des qualités dont au Théâtre elle présentoit l'intéressante image. Sa douceur habituelle ne l'a point quittée au sein même d'une maladie douloureuse; & dans le délire qui l'a conduite à la mort, elle ne parloit que des objets qui pouvoient émouvoir ou alarmer sa sensibilité, de l'infortune qu'elle auroit voulu soulager, de principes de décence & d'honnêteté. Elle est morte à Paris, le Vendredi 21 Septembre à dix heures du matin, & a été enterrée à Saint - Sulpice, sans aucun faste, ainsi qu'elle l'avoit recommandé, en cas de mort, dès le commencement de sa maladie. Nous ne pouvons qu'inviter les Actrices que l'on destinera à remplir son emploi, à imiter sa modestie, sa décence, sa docilité, & à se bien persuader que les succès que l'on obtient pas à pas, & difficilement, sont les succès les plus durables.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE 21 Septembre, on a représenté pour la première fois, *les Gens de Lettres*, ou *le Poëte Provincial à Paris*, Comédie en cinq Actes, & en vers, par M. F. d'Egl....

Nous avons tardé à rendre compte de cette représentation, parce qu'on avoit annoncé que l'Auteur faisoit à sa Pièce de très-grandes corrections; comme ces corrections retardent depuis long-temps la seconde représentation, nous allons dire quelque chose de cet Ouvrage, qui a été très-mal reçu du Public.

Damis, jeune homme riche, élevé en Province, est venu à Paris, où tout lui déplaît : Mœurs, Modes, Artistes, Journeaux, Gens de Lettres, Philosophes, tout sert de but à son caractère frondeur. Dans un des cercles où il a été admis, il a vu une femme nommée *Mélite*; il la distingue, en devient amoureux, & lui fait sa cour. Cette femme mariée à un homme qu'elle croit mort aux Indes, & mère de trois enfans, est conduite par un certain Comte d'Hespérie, homme sans principes, sans mœurs, sans délicatesse, capable de tous les excès, & qui établit l'espérance de sa fortune sur celle de la dupe dont il fera l'époux de *Mélite*. Un M. Clar, frère de cette *Mélite*,

Auteur & Poëte , qui demeure dans l'Hôtel garni où loge Damis , dont il est devenu l'ami & le protégé , voit Mélite , la reconnoît , apprend ses projets , cherche à la rendre à l'honneur , emploie tous les moyens pour y parvenir , se précipite à ses genoux à l'instant où Damis entre. Celui-ci se croit trahi par un ingrat , sort , ordonne son départ. Une lettre de Mélite éclaircit tout , disculpe Clar. Damis , honteux de son égarement , propose à Clar de quitter Paris avec lui , & de retourner en Province , pour y servir les Muses & la Philosophie.

Cette Comédie très-longue , & dont l'action est très-nue , a été fort applaudie dans le premier Acte ; le second & le troisième ont généralement déplu , & ils devoient déplaire , car ils sont vides de toute action. Au quatrième Acte commence un intérêt qui seroit assez vif , s'il n'étoit pas trop long-temps attendu , & le dénouement , heureux en lui-même , produiroit un effet agréable , s'il étoit motivé avec plus d'adresse. Voilà ce qu'on peut impartialement penser de cette Comédie , qui est quelquefois écrite avec force , mais où l'on rencontre , comme dans la Tragédie d'Augusta , de vieilles formes , des expressions tombées en désuétude , & un fréquent emploi de mots devenus bizarres. Comment M. F. d'Egl... a-t-il pu espérer qu'il obtiendrait quelque succès devant des Juges que son

principal personnage se fait un jeu de ravalier de la manière la plus humiliante ? Est-ce avec des injures que l'on demande le droit de Bourgeoisie ? Et les Gens de Lettres de la Capitale, qu'il traite à chaque scène d'ignorans & de fots, a-t-il cru trouver grace devant eux, en répétant sans cesse que c'est en Province que résident le savoir, l'instruction & le vrai goût ? Ne connoît-il donc pas le *Genus irritabile Vatum* ? Une Pièce où chaque scène faisoit un ennemi à l'Auteur (1), n'auroit pas réussi quand elle auroit été un chef-d'œuvre ; celle-ci est éloignée d'en être un, il ne faut donc pas s'étonner de sa chute. La rigueur avec laquelle on a jugé *Augusta*, nous paroît une suite de l'humeur qu'a donnée contre l'Auteur la Comédie des Gens de Lettres, & M. d'Egl... peut s'attendre à être jugé désormais très-rigoureusement par tout le monde. Quand on s'érige en réformateur, il faut mieux faire que pas un autre. Mais l'Auteur a-t-il donc tant de tort ? Nos mœurs

(1) Au troisième Acte, on voit une assemblée littéraire, dans laquelle on remarque une femme de condition, bel-esprit & précieuse ; un M. *Faustor*, Auteur à la mode de petits vers innocens ; un M. *Lacrymant*, Profateur amphigourique ; enfin, M. *Quotidien*, Journaliste achevé, homme qui ne lit jamais, parce qu'il n'écrit rien, qui juge & qui copie. Ce M. *Quotidien*-là est quelquefois très-plaisant ; tout le monde ne sera pas de cet avis.

sont-elles si bonnes ? notre goût si sûr ? nos assemblées littéraires si utiles ? Nos Journalistes sont-ils si impartiaux ? Réponde qui voudra à ces questions ; nous observerons seulement que Molière, le plus redoutable fléau du vice & du ridicule, s'étoit rendu célèbre par des chef-d'œuvres, avant de donner *les Femmes Savantes*.

ANNONCES ET NOTICES.

ON vient de publier le troisième Volume des *Œuvres de Fénelon*, in-4^o. Prix, 12 liv. 12 sous broché en carton. A Paris, chez Didot l'aîné, rue Pavée-Saint-André.

On a tiré quelques exemplaires sur papier grand raisin superfine. Prix, 36 liv. le Volume broché en carton.

RÉCLAMATION de la Samaritaine contre un Almanach donné sous son nom à MM. les Parisiens.
Au Château de la Samaritaine ; & se trouve à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Cette Brochure est une réponse à un Almanach qui a paru cette année. Dans de pareils procès, la gaité fournit la pièce la plus victorieuse ; & à cet égard, le Défenseur de la Samaritaine pourroit bien avoir tort ; il y a pourtant des détails piquans dans sa réponse.

DISSERTATION sur l'endroit appelé vieux Poitiers ; par M. Bourignon, de Saintes, Cor.

respondant de la Société Royale de Médecine, de plusieurs Académies, & du Musée de Monsieur. Petite Brochure de 50 pages. A Cenon ; & se trouve à Poitiers, chez Michel-Vincent Chevrier, Imprimeur du Roi, rue de l'Intendance.

La Vie du vénérable P. Yvan, Fondateur des Religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde ; par M. l'Abbé de Montis, Docteur en Théologie, Censeur Royal, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle. In-12. Prix, 30 s. br. A Paris, chez l'Auteur, rue de Vaugirard, N°. 72 ; & chez Pierre-François Gueffier, Imp.-Lib., rue de la Harpe.

Le Rapporteur exact, ou Tables des cordes de chaque angle, depuis une minute jusqu'à 180 degrés pour un rayon de 1000 parties égales, à l'usage de ceux qui lèvent des plans au Graphomètre, & de ceux qui s'occupent de la Gnomonique, ou l'Art de tracer des Cadrans solaires ; par M. Bandusson, Arpenteur & Feudiste ; petit format. Prix, 2 liv. relié, 1 liv. 10 s. broché.

ARRÊGÉ du Toisé des ouvrages rustiques, ou Nouvelle Méthode Géométrique pour avoir le contenu solide des travaux de terre, de Maçonnerie, &c. extrait d'un Manuscrit du même Auteur, intitulé : Traité des ouvrages de terre, &c. & propre à lui servir d'Introduction ; par M. Dupain de Montesson, ancien Ingénieur des Camps & Armées du Roi. Prix, 2 liv. Brochure in-8°. de 92 pages. A Paris, chez l'Auteur, rue Pavée-St-André-des-Arts. N°. 3 ; & chez Dupain-Tricl, Libraire, Cloître Notre-Dame.

Cet Ouvrage sera vraiment utile à ceux que ces objets peuvent intéresser.

LATONE VENGEÉE, Gravure très-avancée par Balechou, terminée par Cathelin, Graveur du Roi, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture; de 18 pouces de haut sur 26 pouces 6 lig. de large. Prix, 12 liv. A Paris, chez Dulac, rue St-Honoré, N°. 123.

On doit des éloges à M. Cathelin pour la manière dont il a terminé cette Estampe; elle est absolument dans l'esprit du célèbre Balechou, qui avoit choisi ce sujet pour servir de pendant à ses *Baigneuses*. Cet Ouvrage, auquel ont coopéré deux Graveurs François, doit intéresser le Public, comme il mérite l'estime des connoisseurs.

On en distribue l'explication chez M. Dulac.

CARTE nouvelle de la Rade de Cherbourg, avec ses environs, levée par M. Madénié, Ingénieur-Géographe, en 1787. A Paris, chez Gentot, Graveur, rue des Carmes, au Nom de Jésus; & chez Chéreau & Joubert, rue des Mathurins, aux deux Piliers d'or.

L'intérêt qu'ont inspiré les Dessins & Gravures de la côte de Cherbourg, & de ses travaux, a engagé le Sr. Madénié à donner tous ses soins à celle-ci, pour la rendre plus correcte qu'une infinité de Cartes en ce genre qui ont paru jusqu'ici. De plus, elle a l'avantage de réunir en petit le tableau du Départ d'un Cône, avec ses détails explicatifs.

NUMÉRO 9 de la Collection de Musique de M. Grétry, pour le Clavecin, Violon ad lib., contenant le Monologue du Comte Albert; l'air: *Non, je suis incapable*, des Méprises par ressemblance; & celui: *Ah! quel plaisir*, du Mariage d'Antonio; par M. Corbelin, seul chargé par l'Auteur d'ar-

ranger cette musique pour tous les Instrumens. Prix, 2 liv. 8 f. = Les mêmes, avec accompagnement de Harpe, Violon *ad libitum*. Même prix. A Paris, chez M. Corbëlin, place St-Michel, maison du Chandelier.

NUMÉROS 209 & 210 du Journal d'Ariettes Italiennes, dédié à la Reine, contenant un Air del Signor Altarita. Prix, 2 liv. 8 f. ; & un Duo del Signor Cimarosa, 3 liv. 12 f. L'abonnement de 24 Numéros est de 36 & 42 liv. A Paris, chez M. Baillieux, Marchand de Musique de la Famille Royale, rue St-Honoré, près celle de la Lingerie.

T A B L E,

T CARREAU de Lesbie. 97	<i>Histoire générale & particu-</i>	
Charade, Enigme & 100-	lière de Bohême.	126
griphe. 101	<i>Spéctacles</i>	131
Nouveau Thésure Allemand. 104	<i>Comédie Française.</i>	132
	<i>Comédie Italienne.</i>	136
<i>Œuvres d'Hippocrate.</i> 124	<i>Annonces & Notices.</i>	141

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Gardé des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 20 Octobre 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression, A Paris, le 19 Octobre 1787.

* R A U L I N.

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 12 Septembre.

IL se confirme que l'ancien Khan de Crimée *Sahim-Gueray*, a été étranglé ou poignardé à Rhodès, après quelque résistance.

Ces jours derniers, on a répandu, & non sans fondement, qu'un autre rebelle soudoyé, *Mahmoud Pacha*, abandonné de la plus grande partie de ses troupes, a été défait par le nouveau Pacha de Scutari & du Beglier Bey de Roumelie. Chassé de Scutari où il résidoit, on le dit bloqué dans un petit fort, sans espoir de s'échapper. Les têtes de ses principaux Officiers sont arrivées ici, et celle de son frère est exposée à la porte du Serrail. Malgré ces démonstrations, on attend une confirmation plus précise de ce grand avantage dont on ne rapporte pas la date.

N°. 42. 20 Octobre 1787.

La seconde division de notre escadre est allée joindre la première, mouillée sous Oczakof : on attend avec impatience l'effet de ses premières opérations. Les sujets Russes établis ici avoient obtenu un terme de six mois, pour arranger leurs affaires ; mais un dernier Haticherif leur enjoit de partir incontinent ; ce qu'ils ont fait sur deux navires qui les portent à Trieste.

La peste a cessé d'exercer ses ravages à Alger. 17000 habitans, entre lesquels on compte 1000 esclaves, en sont devenus la proie. On peut assurer que le nombre des morts dans les environs de la ville, excède celui de 34000. Durant cette dévastation affreuse, qui dura cinq mois, les Consuls, et les Négocians Européens se sont tous retirés à la campagne, mais ils reviennent successivement, & le commerce reprend une nouvelle vigueur.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 29 Septembre.

On équipoit en diligence, à Cronstadt, au commencement du mois, un vaisseau de 60 canons & deux frégates, destinés, disoit-on, à escorter une flotte marchande dans la Méditerranée. Jour & nuit on tra-

vaille dans les fonderies & les arsenaux.

Le Département de la guerre à Varsovie, a donné ordre au Lieutenant-général de *Judizvicz*, Commandant des troupes de la Lithuanie, de conduire dans l'Ukraine, une brigade de Cavalerie nationale. Ces troupes, & celles qui sont dans cette Province, tireront un cordon sur les frontières.

Les troupes Russes, les plus voisines de la Crimée, sont en marche vers cette péninsule ; elles doivent joindre l'armée qui s'y trouve. — Le Prince de Potemkin & le Maréchal de Romanzof sont attendus à l'armée d'un jour à l'autre. — Les bruits qui avoient couru de la défaite d'un corps de troupes Russes dans la Crimée, sont déstitués de fondement.

L'armée Ottomane, écrivoit-on de Cherson, le 3 Septembre, se rallie & s'avance en diligence. Les troupes Russes qui étoient en-deçà de Kiof, sont en marche ; 18 *Pulks* de Cosaques s'approchent de Cherson ; l'armée s'étendra de Balta à Kaminieck.

On lit dans le Journal du Docteur *Busching*, l'article suivant, concernant les billets de banque de Danemarck.

Depuis 1781, il n'y a plus de proportion juste dans les Etats de Danemarck, entre les espèces & le papier-monnoie ;

en 1783, cette proportion étoit comme 25 à 44. Depuis 1751 jusqu'en 1756, il falloit 117 à 119 marcs & $\frac{1}{2}$ en espèces ou en papiers de Danemarck, pour se procurer cent marcs de banque de Hambourg ; mais il faut actuellement 142 à 143 marcs de Danemarck pour la même somme. Les Danois perdent non-seulement avec les Hambourgeois, mais aussi avec les Hollandois & les Anglois. Autrefois la livre sterling ne valoit que cinq rixdallers à Copenhague ; mais aujourd'hui elle en vaut presque six. L'instabilité du cours des espèces & du papier-monnoie en Danemarck, a diminué considérablement le numéraire dans ce Royaume, & par conséquent la fortune des Sujets & de l'Etat. Le papier-monnoie est un fardeau plus lourd pour ce pays que ses dettes publiques. En 1785 & 1786, on a diminué à la banque d'Etat le nombre des billets de banque de 2 à 3 millions ; il est à désirer, que le reste de ces billets, qui peuvent encore monter à 15 millions, soit anéanti successivement.

De Berlin, le 30 Septembre.

Un Officier Russe est arrivé ici le 21, avec des dépêches qu'il porte à Londres ; il nous est venu aussi un courrier de Paris.

Le Département du commerce, des fabriques &

accises, a fait publier le 17 de ce mois, qu'en vertu d'un ordre du Cabinet du 9, le Roi a permis l'importation dans les provinces en deça du Weser, des marchandises suivantes, en payant les droits exprimés à chaque article, savoir; papier d'emballage, & papier bleu à sucre; le dernier exclusivement en Silésie, 3 groscher par dahler; lunettes, 1 gr. par dahler; petits anneaux de fer étamés & non étamés, 3 gr. par dahler; perles de cire, 3 gr. par dahler; têtes de pipes à fumer en bois, 3 gr. par dahler; pierres à aiguiser les rasoirs venant de Sonneberg, 1 gr. par dahler; chapeaux fins de paille & d'écorce, pour femmes, 4 gr. par dahler; têtes de pipes à fumer d'écume de mer, 3 gr. par dahler; selles d'Angleterre, 3 rixd. par pièce; éventails, tabatières d'étain, d'ivoire, d'écaille, 6 gr. par dahler; trébuchets, 4 gr. par dahler; marchandises de fer-blanc vernis, 6 gr. par dahler; porte-feuilles, 4 gr. par dahler; canevas, 4 gr. par écu; bas de fil tricotés de Tuklenbourg & de Lengen, 4 gr. par dahler; bas de fil de Bohême & autres, 4 gr. par dahler; dentelles tissues, 4 gr. par dahler.

La Princesse *Sophie Albertine* de Suède est arrivée le 20 de ce mois à Brunswick, avec une suite nombreuse; elle se rendra incessamment à Quedlinbourg, pour y prendre possession de l'Abbaye.

Nous avons recueilli soigneusement, chaque année, le précis des intéressantes dissertations historiques, que M. le Comte de *Hertzberg*, Ministre d'Etat, a prononcées à notre Académie des Sciences. Ces morceaux, dit fort bien leur illustre Ecrivain, *pourront devenir un dépôt des fastes de l'E-*

sat, plus curieux et plus certain que celui que des Auteurs ordinaires tirent de la compilation des Gazettes et des Journaux ; il transmettra à la postérité les époques et les transactions de chaque règne, sur des données certaines et dignes de foi.

Ce nouveau Discours commence par le récit des principaux évènements qui ont eu lieu depuis la mort du feu Roi ; ensuite M. le Comte de *Hertzberg* continue en disant :

» On voit dans le récit abrégé de ce qui s'est passé dans le cours de l'année écoulée depuis la mort de *Frédéric II*, que le roi a disposé son temps presque de la même manière que son grand prédécesseur, en l'employant principalement au maintien constant de l'ordre militaire ; mais il n'a pas manqué aussi de donner ses soins & son application à l'administration du gouvernement civil. Très-convaincu de l'excellent ordre, de la bonne combinaison & de l'activité que le feu roi a mis dans toutes les parties de l'administration, sur-tout dans celles du militaire, des finances & de la police, le Roi a assez fait voir pendant toute la gestion de cette année, qu'il veut conserver ce même ordre ; mais ayant pourtant trouvé des défauts, qui viennent de l'imperfection humaine, il s'est appliqué & a déjà fait de grands pas, dans le cours de cette année, à les redresser & à les corriger, par de nouveaux arrangemens, dont je rendrai un compte abrégé. »

» C'est ainsi que le Roi vient d'établir un *directoire général de la guerre*, lequel est présidé par des héros du premier ordre, tel que le duc régnant de *Brunswick*, M. le général de *Mollendorf*, &

un nombre d'autres généraux vétérans & distingués par une habileté & une routine reconnues , & partagé en sept départemens combinés , qui dirigent , chacun selon leur assignation , la recrue des régimens , leur habillement & entretien , les magasins militaires , l'artillerie & le génie , l'entretien des forteresses , la remonte de la cavalerie , la livraison du fourrage , la discipline & la justice militaire , ainsi que toutes les autres parties de l'administration militaire , le Roi s'étant réservé la direction générale des opérations en temps de guerre. L'institution de ce directoire de guerre étoit d'autant plus nécessaire , que le feu Roi avoit exercé tout seul en personne , toute l'administration militaire , à l'aide de quelques inspecteurs généraux & de quelques aides de camp ; ce qui surpassoit les forces humaines , & n'a pas laissé de causer des inconvéniens , »

» Pour mettre la partie de l'enrôlement des recrues étrangères sur le meilleur pied possible , le Roi a établi à *Francfort sur le Mein* , un Major-général , qui a l'inspection & la direction générale de tous les officiers qui sont en recrue ; il a fait publier une patente , par laquelle on a défendu tout enrôlement forcé & illicite , & assuré le congé aux soldats après l'expiration de leur capitulation. On a aussi fait quelques changemens pour la meilleure distribution des cantons militaires , & on a pris des précautions contre la désertion des soldats , tant par un traitement plus doux , que par la conclusion d'un cartel avec l'électeur de *Saxe* & autres princes voisins. Il a achevé la levée de six bataillons francs , mieux composés que ceux du temps passé. Il a augmenté les régimens d'un nombre convenable d'officiers & de sous-officiers. Les compagnies des grenadiers ont été réincorporées aux régimens ; la paie des officiers a été distribuée d'une

manière plus égale ; l'habillement des troupes a été changé en partie , pour mieux couvrir le soldat. La livraison du fourrage de la cavalerie a été laissée à la charge du pays ; mais le Roi en a considérablement augmenté le prix. Il a haussé le prix des chevaux de remonte , pour en assurer le meilleur achat , & il a pris des arrangemens pour établir quelques nouveaux haras en *Prusse*. Il fait bâtir une grande caserne à *Breslau* , pour y transférer un régiment d'artillerie ; & de grandes sommes ont été assignées, tant pour l'entretien des forteresses de *Si èse* , que pour continuer la bâtisse de la forteresse de *Graudenz* & du fort de *Lik* en *Prusse*. Ce n'est-là qu'une esquisse des changemens utiles qui ont été faits pendant le cours de l'année passée , pour mettre la partie militaire dans le meilleur état possible. »

» Le Roi a fait également pour la partie des *finances* & de la *grande police* , ce qui lui a paru nécessaire & convenable pour ajouter à la perfection connue qui avoit déjà été donnée à ces objets sous les deux règnes précédens. Il a ordonné & recommandé pour cet effet au grand-directoire des finances , de traiter toutes les affaires , autant que possible , d'une manière collégiale & par un commun concert des Ministres d'État , selon l'institution excellente & primitive du Roi *Frédéric-Guillaume I.* Il a établi un département particulier pour la direction des péages , des accises , des fabriques & du commerce. C'est par ce département qu'il a fait abolir l'administration fiscale & odieuse des péages & accises , qui avoit été gérée jusqu'ici par des officiers d'une nation étrangère , peu instruits de notre constitution. Il l'a rendue à sa nation , & a tâché d'alléger le fardeau des droits par un nouveau tarif , par une diminution considérable des droits de transit & autres , & par

des arrangemens adoucis & favorables pour la foire de *Francfort*, en tâchant en général de rendre le commerce plus libre avec les étrangers, sans pour-
tant déranger les fabriques nombreuses du pays, & en faisant des traités de commerce avec les puissances voisines. Pour le rendre aussi plus aisé, il a commencé à faire travailler à des chaussées, qui mènent du pays de *Magdebourg* à *Leipzig*, ayant déjà assigné la somme de 100 mille écus, & ayant chargé notre académie de publier un prix pour mieux éclaircir la matière intéressante de la construction des chaussées, négligée & peu connue jusqu'ici dans les états *Prussiens*. Le Roi a donné cette année des sommes tout aussi fortes que son prédécesseur, pour l'encouragement de l'agriculture & des fabriques, pour l'entretien & l'amélioration des canaux, sur-tout pour empêcher les inondations de la *Warte*, de l'*Oder*, de la *Havel* & de l'*Elbe*, & pour donner une meilleure direction & un écoulement plus libre à ces rivières. Il a beaucoup soulagé le pays en augmentant le prix des livraisons du fourrage jusqu'à près de 300 mille écus, & en permettant la sortie du blé & son libre commerce, quoiqu'en le chargeant d'un petit impôt, qui empêche sa sortie & une trop grande hausse du prix. Il a aboli le monopole du tabac & des raffineries de sucre, en rendant la fabrication de ces articles libre à tous ses sujets. Il a fait assigner les prix ordinaires pour l'encouragement de toutes les branches de l'industrie rurale & des fabrications; il a même assigné une somme extraordinaire pour établir la culture de la soie, qui depuis deux ans avoit beaucoup déchu par les mauvaises saisons & la perte des mûriers dans des hivers trop rigoureux. Il a simplifié l'administration des finances, en réunissant les députations qui résidoient à *Cassel* & dans le pays de

Hoheinstein, aux chambres de *Stettin* & de *Halberstadt*. Il a fait des changemens utiles à la chambre générale des comptes, & a augmenté en général les appointemens de la plus grande partie des collèges de finance. »

« La partie importante de la justice n'a pas été oubliée. Le Roi a confirmé & autorisé de la manière la plus expresse, la nouvelle réforme de la justice & de la législation que Mr. le Grand-Chancelier de *Carmar* a introduite dans les dernières années de la vie de *Frédéric II*, en attribuant la principale instruction & direction des procès aux juges, & en diminuant l'influence intéressée des avocats. Il a assigné à ce ministre une somme annuelle de 35 mille écus, pour pouvoir mieux payer les collèges de justice, & pour diminuer pour le public la charge des épices, & il en a promis encore davantage. Il a autorisé de nouvelles loix, que la facilité du feu Roi avoit rendues nécessaires, pour réprimer la manie & l'insolence des plaideurs & des sollicitans, & pour contenir l'esprit réfractaire & inquiet de quelques payfans. Par le même motif il a fait redresser & casser les arrangemens arbitraires que le feu Roi avoit pris dans la fameuse affaire du meunier *Arnold*, & a réparé ainsi une injustice éclatante, que ce grand prince a commise par des erreurs & des précipitations, & par les suites de son zèle même pour la justice. »

(*La suite au Journal suivant.*)

De Vienne, le 30 Septembre.

Pendant le séjour de l'Empereur à *Thérésienstadt*, on fit sauter en sa présence, les 13 & 14 du mois dernier, plusieurs mines préparées dans ce dessein. S. M.

examina très-soigneusement les nouveaux ouvrages , récompensa les soldats travailleurs , et fit entre autres distribuer cent ducats à la Compagnie des Mineurs. Trois jours après son arrivée ici (le 25), ce Monarque , accompagné de l'Archiduc *François* & du Duc de *Saxe-Teschen* , est allé au-devant de l'Archiduchesse *Marie Thérèse* de Toscane, fiancée au Prince de Saxe , et l'a conduite de *Merfuschlag* à *Luxembourg* , d'où elle est attendue ici aujourd'hui.

Outre la promotion militaire que nous avons annoncée il y a huit mois , l'Empereur en a déclaré une nouvelle , qui élève au grade de *Généraux Feld-Maréchaux* , les *Généraux-Majors* de *Wartensleben* & de *Wallis*. Le *Général-Major* de *Gazzinelli* est nommé *Commandant* de l'*Autriche inférieure*. Le *Général Latterman* , vu son grand âge , ayant résigné le commandement de *Mantoue* , ce poste est accordé au *Lieutenant-Général* de *Drechfler*.

L'opinion publique distribue chaque jour , d'une manière différente , l'armée très-considérable qui se rassemble sur nos frontières. Les uns forment une armée principale de 75,000 hommes , sous les ordres du vieux *Maréchal* de *Haddick* , auprès de *Peter-waradin*. Ils y ajoutent un grand cordon & deux petits séparés , sous des

chefs qui varient à chaque instant. Ce qu'il y a de certain, c'est l'extrême diligence de ces préparatifs, & leur étendue; mais leur emploi n'est pas encore déterminé pour le Public, qui ignore, malgré beaucoup d'affertions aventurées, si ces nombreuses troupes sont destinées uniquement à la garde des frontières, ou à secourir les Russes en tout ou en partie. En attendant que ce grand mystère soit bien éclairci, voici la liste qui paroît la moins apocryphe, des troupes qui formeront l'armée & le cordon.

L'Armée.

Infanterie Hongroise : 6 bataillons de grenadiers, Archiduc Ferdinand, Nicolas Esterhazy, Samuel-Giulay, Karoly Nadasdy, Palfy, Alvinzy, De Vins, d'Alton, & Antoine Esterhazy; de chacun les deux bataillons de campagne.

Infanterie Allemande : Dourlac, Terzy, Lartermann, Reisky, Thurn & Neugebauer. En tout 38 bataillons.

Cavalerie : Kavannagh, Zeschwitz, Karamelli, Schakmin, Harrach & Czartorisky, cuirassiers; de chaque trois divisions. Joseph Toscane 4 divisions; Chevan-légers : Joseph Kinsky, Lobkowitz, Modene; de chaque quatre divisions.

Houfards : Wurmser 4 divisions. En tout 38 divisions.

Idem, 16 bataillons des troupes de cordon, 3 bataillons de Nicolas Esterhazy, & 2 divisions de houfards de Graven.

Commandant en Chef : le Maréchal Haddick.

Généraux : l'Anglois, le Prince de Ligne, Rou-

vroi, Kinsky, Gemmingen, Neugebauer, Blankenstein, Clarfayt, Drechsler, Brechainville, Tige, Spleiny, Pallavicini, Harraeh, Nadasty, Keil, Kavanagh, & Alton, Suart, Gazinelli, Wenkheim, Harnancourt, Kalschmedt, Sturm & Stader.

En Croatie, les *Généraux De Vins, Wallis, Schlau-Kuhn & Klebek.*

Le Cordon.

En Esclavonie. Infanterie : les 3^{mes} bataillons de Nadasty, Samuel-Giulay, Archiduc Ferdinand, Palfy, Karoly, Teutschmeister, Preiss, & 6 bataillons des troupes de cordon.

Dans le Bannat de Temeswar : les 3^{mes} bataillons de Devins, Alvinzy, Antoine Esterhazy, 4 bataillons des troupes de cordon, 3 divisions de Wurtemberg dragons, & 3 divisions de Graven hofards.

En Transylvanie : François Giulay & Orofz ; de chaque 3 bataillons, & 6 bataillons des troupes de cordon. Savoye dragons, 3 divisions ; 5 divisions d'Alexandre Toscane, & 3 divisions des hofards de Sekler.

En Gallicie : 3 bataillons de Kaunitz, de Wenceslas Colloredo, Schrader, Pellegrini, & Charles de Toscane ; & 2 bataillons des troupes de cordon, 4 divisions des hofards d'Erdody, 2 divisions de ceux de Sekler.

En Esclavonie, *Généraux : Nitrowsky, Brentano, Orofz & Schmekner.*

Dans le Bannat. *Généraux : Papilla, Beniowsky & Weeray.*

En Transylvanie. *Généraux : Fabris, Hall, Drugnik, Pfefferkorn & Enzenberg.*

En Gallicie, *Généraux : Prince de Cobourg, Sauer Merger, Thierheim & Gorsky.*

Enfin le 2^{me}. régiment d'Artillerie.

En tout

Infanterie : bataillons.....	94
Cavalerie : divisions.....	63
Généraux d'Infanterie.....	3
Généraux de Cavalerie.....	2
Lieutenans-Généraux.....	14
Généraux-majors.....	29

On évalue la totalité de ces troupes à 163 mille hommes.

De Francfort-sur-le-Mein, le 6 Octobre.

Suivant les lettres de Vienne, le courrier attendu de Pétersbourg y étoit arrivé le 23 Septembre, avec des dépêches dont le contenu restoit secret. L'Impératrice, à ce qu'on conjecture, y fait une demande formelle des secours stipulés entre les deux Cours. A ces bruits, on ajoutoit celui d'une déclaration faite à la Porte par le Baron de *Herbert*, Internonce Impérial : Déclaration dont la substance porte, à ce qu'on dit :

» Que S. M. I. s'étoit attendue avec raison, que la Cour *Ottomane* auroit demandé sa déclaration avec plus de décence & avec plus d'égards pour sa dignité & sa qualité de bon voisin. Que la réponse de S. M. étoit qu'elle ne pouvoit que désapprouver souverainement la démarche précipitée par laquelle la Cour

Ottomane a déclaré la guerre à son alliée l'Impératrice de *Russie*, & qu'elle rendoit la *Porte* responsable de toutes les suites fâcheuses qui en résulteront immanquablement. Que celle-ci ne devoit point ignorer que dans ces circonstances, S. M. accordera à l'Impératrice, comme à son amie & alliée, les secours stipulés par le traité, en envoyant 80,000 hommes de ses troupes à l'armée *Russe*. Que si la *Porte* veut regarder ceci comme une hostilité, on étoit, de notre côté, prêt à tout événement, & qu'en ce cas on se verroit obligé de repousser la force par la force; mais que si la *Porte* ne vouloit point considérer cette démarche comme hostile, on pourroit, malgré le secours à accorder à la *Russie*, continuer, relativement aux frontières respectives, la bonne intelligence qui a subsisté jusqu'ici entre les deux Empires, & qu'alors ce seroit avec plaisir que S. M. voudroit bien être médiatrice dans cette affaire, &c. »

Quant aux nouvelles de la Mer-Noire, c'est toujours un recueil de bruits contradictoires, dénués de toute autorité. On affirmoit, il y a deux jours, que les quatre vaisseaux de guerre Russes, lancés en présence de l'Impératrice, avoient été interceptés par une division de la flotte *Ottomane*, en descendant de Nieper, pour aller com-

pléter leur armement à Sébastopolis. Maintenant c'est une frégate Russe qui, enveloppée par DIX-SEPT VAISSEAUX DE GUERRE ennemis, les a dispersés, battus, & s'est retirée à Cherson avec quelques agrêts emportés. Voilà ce que disent les Gazettes d'Allemagne, copiées par celles de Hollande & des Pays-Bas, le tout *sur des lettres authentiques & probantes* de Cherson en droiture.

On apprend de Brunswick, que le Général *Faucett*, après avoir réglé tout ce qui est relatif aux troupes qui doivent passer à la solde de l'Angleterre, est parti de cette ville pour Carfel, où il doit aussi négocier des troupes.

Le Margrave d'Anspach a défendu dans ses Etats toutes les loteries, & donné, du fonds de la loterie nationale, 25,000 florins à l'Université d'Erlangen, & 5,000 à la Bibiothèque. Le reste de ce fonds est destiné à l'établissement d'un Séminaire de bons Maîtres d'Ecole.

Le Prince d'*Anhalt Coëthen*, Général de Cavalerie au service de Prusse, est arrivé le 21 à Santen, & a continué le lendemain la route pour la Haye. On le dit chargé d'une commission particulière du Roi auprès du Prince Stadhouder.

Le sieur de *Mezbourg*, Consul de l'Empereur à Jassis, a quitté cette ville avec

tout son monde , & s'est retiré à Gernoviz dans la Bucowine , où il est arrivé le 1^{er}. de Septembre. Les Ottomans , dit-on , commettent dans la Moldavie des violences contre les Chrétiens qui se réfugient par bandes dans les Etats de l'Empereur. Trois cents Turcs ont fait , près de Suczova , une invasion dans la Bucowine ; mais sur la nouvelle que ce pays appartenoit à l'Empereur , ils se sont retirés sur-le-champ.

La position actuelle des affaires d'Hollande attire toute l'attention publique. On connoît cette puissance ; mais il est des momens où l'on aime à relire ce que l'on fait déjà , pour mieux suivre le fil des affaires du temps. C'est dans cette vue que l'on présente ici , d'après un Journal allemand qui nous paroît exact , l'esquisse suivante de la Description géographique de la Province de Hollande , de la population , de l'état militaire & de la constitution des sept Provinces-unies qui forment la République.

« La province de *Hollande* est la plus grande des sept Provinces-Unies ; elle est divisée en deux parties : la *Sud-Hollande* & la *Nord-Hollande* que l'on appelle aussi *Westfrise*. Voici les principaux lieux de la *Sud-Hollande* : savoir , la *Haye* ouverte de tous les côtés , & résidence des Etats-généraux. Près de là se trouve , dans un bois , le Château d'*Orange* appartenant au Stadhouder. *Amsterdam* ;

on y compte 27,000 maisons, & une population de 200,000 ames ; elle est fortifiée du côté du continent, de 26 ouvrages réguliers, & ce côté peut en outre être mis sous l'eau. Vers le golfe, qui forme l'*Y*, la ville n'est point fortifiée ; mais l'entrée en est garantie par deux rangs de palissades, qui s'élèvent de quelques pieds au dessus de l'eau. *Gouda* ; cette ville & les environs peuvent être mis sous l'eau en ouvrant les écluses ; c'est ici que l'on garde les archives de la province. *Harlem*, *Leide*, *Delft* ; dans la dernière, sont un grand arsenal & les magasins à poudre de la province. *Rotterdam*, ville considérable, la première après *Amsterdam* ; *Dordrecht*, située sur une île qui se forma lors de la grande inondation de l'année 1421 ; la chronique dit que dans ce désastre, 72 villages furent engloutis, & plus de 100,000 personnes périrent. *Heusden*, une des principales forteresses dans la province. *Gertruidenberg*, forteresse ; *Helvoetsluis*, village avec un bon port. La *Brille*, ville fortifiée ayant un bon port. Les principales villes de la *Nord-Hollande* ou *Westfrise*, sont : *Alkmar*, *Horn* ; les Députés de la *Nord-Hollande* tiennent ici leur assemblée ; on y construit aussi beaucoup de bâtimens de guerre & marchands. *Exkhuisen*, a un bon rempart, & est flanquée de sept bastions. *Edam*, *Médemblik*, ville fortifiée ; *Saardam*, bourg grand & riche, où *Pierre-le-Grand* apprit la construction des vaisseaux. Toute la province de *Hollande* est très-basse ; il y a même des endroits où elle est au-dessous du niveau de la mer, que l'on contient par des digues. »

« On évalue à 2,758,632 ames la population des sept Provinces-Unies. En temps de paix, la république entretient environ 30,000 hommes de troupes, & 10 vaisseaux de guerre, qui, en temps

de guerre, sont portés à cent & plus. La Compagnie des Indes orientales entretient 150 vaisseaux, depuis 10 jusqu'à 60 canons. Les revenus ordinaires de la République, unis, montent par an à douze millions d'écus d'Allemagne; le Conseil d'Etat en a l'administration. Le Gouvernement de la République est aristocratique-électif. Les Provinces-Unies sont composées de sept Républiques ou Pays Souverains; leur union est représentée par leurs Hautés-Puissances les Etats-généraux; une partie du pouvoir exécutif, est confiée au Stadhouder, qui est en même temps Capitaine-général & Amiral de l'Union. La dignité Stadhoudérienne a été établie le 16 Novembre 1747, dans la maison de Nassau Dietz, tant pour la descendance mâle, que pour la descendance féminine; de sorte cependant que la Princesse qui en hériterait, ne pourroit se marier à un Prince Royal ou Electoral. — L'Assemblée des Etats-généraux se tient à La Haye. Chaque Province peut y envoyer à ses frais autant de Députés qu'elle juge à propos; mais on ne compte à l'Assemblée que sept voix, une pour chaque Province. C'est dans cette Assemblée que sont arrêtés la guerre, la paix, les traités avec les Puissances étrangères, les subsides & les lois générales: il faut pour ces grands objets l'unanimité de toutes les Provinces. Ce sont ces Etats-généraux qui envoient & qui reçoivent des Envoyés & des Ministres publics. Les Officiers militaires leur prêtent le serment de fidélité. En temps de guerre les Etats-généraux font accompagner les troupes de quelques-uns de leurs membres, ou de quelques membres du Conseil d'Etat, comme Députés, qui composent, avec les Généraux, le Conseil de guerre, & représentent la Souveraineté. Rien d'important ne peut être entrepris sans le consentement de ces

Députés. — La Présidence dans l'Assemblée des Etats-généraux , change toutes les semaines , & passe tour-à-tour à chaque Province. — Le Conseil d'Etat dépend des Etats-généraux ; il est composé du Stadhouder , & de douze Députés des Provinces. La direction des affaires militaires & des finances est confiée à ce Conseil, où la *pluralité* des membres votans décide , & non celle des provinces. La Présidence de ce Conseil change aussi toutes les semaines , & passe successivement aux 12 Députés. Le Député permanent de la province de Hollande, à l'Assemblée des Etats-généraux , est le Grand-Pensionnaire de cette Province ; son influence dans les affaires est très-grande.

E S P A G N E.

De Madrid, le 23 Septembre.

La Cour reçoit depuis quelques jours des plaintes multipliées des pirateries qu'exercent les galiottes Algériennes. Ces barbaresques se sont emparés, presque à la portée du fusil des côtes de Catalogne , près de la tour de Carraff & de Valence , de deux bâtimens Génois , dont les équipages ont eu à peine le temps de se sauver. Le Gouvernement a fait savoir au Consul Espagnol à Alger, la réclamation légitime des Génois , & l'insulte faite à notre territoire : on espère que le Dey fera rendre ces bâtimens.

Les lettres de Carthagène , du 16 de ce mois , portent que la frégate du Roi

la Sainte-Mathilde , est sortie le 15 de ce port , pour aller à Alger. On la dit chargée d'un million de piastras fortes.

On écrit de Cadix, du 14, que le 9, deux frégates de la Compagnie Royale des Philippines, appelées Notre-Dame-des-Neiges et Notre-Dame-des-Plaisirs , y sont heureusement arrivées avec 4 millions de piastras fortes , en marchandises , effets ou productions de ces isles , de la Chine, de la côte de Coromandel & du Bengale , & qu'on en attend une troisième.

Le même jour, il est entré dans cette baie, le vaisseau du Roi l'Astuto, une Polacre & un Paquebot, venant de Vera-Cruz, de Montevideo & de Havane ; ils portent, pour le compte de S. M., 3,616,918 piastras fortes, & plus de 700 mille piastras en effets, & environ 1100 mille piastras fortes en argent ou marchandises pour le Commerce.

I T A L I E.

De Venise , le 15 Septembre.

Le 7 de ce mois, le Sénat a arrêté la suppression de 18 Fêtes dans l'année. Les Mandemens du Patriarche de Venise & des autres Prélats, à ce sujet, paroîtront au premier jour.

La République est décidée à conserver dans les troubles actuels, une neutralité armée. Dans peu de jours on lancera deux chebecs & trois frégates, qui iront immédiatement rejoindre l'escadre Vénitienne, aux ordres du Ch^{er}. EMO,

stationnée à Durazzo, pour surveiller les mouvemens de l'escadre Turque.

Les dernières Lettres de Cattaro, confirment la défaite totale du Bacha de Scutari, qui, après avoir perdu Antivari & Scutari, s'étoit réfugié dans la forteresse de cette dernière ville. Il avoit déjà pris la fuite pour se rendre à Ancone, où il faisoit passer la plus grande partie de ses richesses, lorsqu'il fut surpris par l'ennemi. Il est actuellement entre les mains du Bacha de Bosnie, qui se propose, dit-on, de le faire décapiter.

De Bologne, le 14 Septembre.

Hier, jour de la fête annuelle de la Vierge, vénérée sous le titre de *Sancta-Maria della vita*, on a découvert pour la première fois la vaste & magnifique Coupole elliptique, qui vient d'être achevée dans l'Eglise de *Ste. Marie*, sur les dessins & par les soins des Sr. *Tubertini* & *Aquisti*, l'un architecte, & l'autre sculpteur. Ce beau monument fait pour soutenir la réputation des Bolognois dans les beaux arts, a 141 palmes romaines de hauteur, sans compter la lanterne, 85 palmes dans son grand diamètre, & 76 dans le plus petit.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres , le 5 Octobre.

Toutes nos Lettres & Gazettes Angloises se trouvant supprimées depuis quinze jours , nous sommes réduits , en cet instant , à l'extrait imparfait des nouvelles plus ou moins inexactes des Gazettes Françoises , qui copient celles de Londres , sans choix & sans discernement. Nous ne pouvons , par conséquent , répondre de l'authenticité de ces articles , dont nous rapporterons les plus vraisemblables.

Le Bureau de la Trésorerie a donné ordre de livrer la somme de 20,000 liv. sterlings pour la dépense des recrues qui formeront les quatre Compagnies additionnelles à ajouter à chaque Régiment. Les troupes de Marine seront augmentées de vingt-cinq Compagnies.

Le Gouvernement a fretté , le 27 , douze bâtimens de transport , formant 16,000 tonneaux. Ils sont destinés à porter des munitions de guerre & des provisions aux vaisseaux de S. M. stationnés aux îles. Il en a été fretté quatorze autres sur la Tamise , à bord desquels on a embarqué des munitions d'artillerie pour les mêmes lieux.

Le Public continue de nommer l'Amiral *Pigot* au commandement de la flotte de la Manche ; on prétend même qu'il a reçu sa commission de l'Amirauté , le 1^{er}. de ce mois , & qu'il montera le *Victory* de 100 canons ; sur lequel néanmoins il n'a point encore arboré de pavillon. Le Vice-Amiral *Barrington* , qu'on lui donne pour second , a hissé sa flamme à bord de l'*Impregnable* de 90 canons ; vaisseau neuf qui n'a jamais été en mer.

D'un autre côté , l'Amiral *Hood* paroît destiné à un commandement en chef , & il a porté son pavillon du *Triumph* , de 74 canons , sur le *Barfleur* , de 98 canons.

Ce Lord est actuellement à la tête de 10 vaisseaux de ligne , réunis à Spithead , auxquels se sont joints , le 29 Septembre , le *Colossus* de 74 canons , & le *Scipio* de 64 , venant de la Tamise , & qui attendent de Plymouth , le *Standard* de 64. On ignore encore la destination de cette Escadre , & le moment de son départ ; mais il se répand qu'elle sera portée incessamment à 18 vaisseaux de ligne.

Le 3 , disent quelques papiers , on a mis en commission : le *Royal Sovereign* , de 110 canons , par le Capitaine Scarborough ; l'*Impregnable* , de 98 canons , par le Capitaine Pringle ; le *Barfleur* , de 98 canons , par le Capitaine Knight ; le
Cumberland ,

Cumberland, de 74 canons, par le Capitaine Macbride; la *Bellona*, de 74 can., par le Capitaine Bowyer; l'*Alcide*, de 74 canons, par le Capitaine Caldwell; le *Robust*, de 74 canons, par le Capitaine Cornwallis; l'*Arethusa*, de 38 canons, par le Capitaine Conway; le *Phénix*, de 38 canons, par le Capitaine Paine; la *Persévérance*, de 36 canons, par le Capitaine Young; la *Nymphe*, de 36 canons, par le Capitaine Bertie; le *Spitfire*, brûlot, par le Capitaine Willis.

Nous observons que, quelque juste d'ailleurs que puisse être cet état, il n'y a dans la Marine Angloise aucun Capitaine *Scarborough*; ce dont on peut s'assurer dans le *Royal Kalendar*. C'est ainsi que les mêmes feuilles nomment au commandement de l'Escadre de l'Inde, le Contr'Amiral Sir *John Douglas*, tandis qu'il n'y a d'autre Contr'Amiral de ce nom, que le Chevalier *Charles Douglas*, Capitaine de pavillon de l'Amiral *Rodney*, dans la dernière guerre.

Le 26 Septembre, on a mis en commission la *Dido*, l'*Aurora* & le *Squirrel*. A Chatham, on prépare la *Brune* de 32 canons, & les brûlots le *Pluto* & l'*Incendiary*: A Plymouth, quatre frégates de 44 canons, qu'on dit destinées à transporter des troupes aux Antilles.

Nº. 42. 20 Octobre 1787. f

Le Prince Georges de 98 canons, Capitaine *Edgar*.

Il est arrivé, le 26 Septembre, une partie considérable des vaisseaux attendus des isles, & les matelots qui se trouvoient à bord, ont été pressés sur le cliamp.

Le 22 du mois dernier, l'Amirauté, dit-on, a déterminé, de la manière suivante, le nombre d'hommes qui formeront l'équipage complet de chaque vaisseau de guerre.

Vaisseaux du premier rang, de 100 canons & au-dessus.

Ces vaisseaux auront un équipage de . 875 hommes.
S'ils portent un pavillon amiral . . 900
Si c'est un vaisseau que monte le commandant en chef 920

Le complet des vaisseaux du second rang, de 90 canons & au-dessus,

Sera de 780 hommes.
Avec un pavillon amiral, de . . . 800
S'ils portent le commandant en chef . 825

Les vaisseaux du troisième rang, de 63 à 80 canons.

L'équipage des vaiss. de 64 can.,
fera de 525 à 560 hommes.
Celui des vaiss. de 74, de . . 575 à 625
Celui des vaiss. de 80, de . 650 à 700

Les vaisseaux du quatrième rang, de 50 canons, & au-dessus,

Auront de 450 à 500 hommes.

Les bâtimens du cinquième rang, de 44 à 28 canons, c'est-à-dire frégates, auront les équipages suivans.

Les frégates de 44 canons, de . . . 275 à 325 hommes.
 Celles de 36, de . . . 250 à 300
 Celles de 32, de . . . 225 à 250
 Celles de 28, de . . . 200 à 230

Les bâtimens du sixième rang, de 20 à 24 canons, auront,

Les bâtimens de 24 canons, de 175 à 200 hommes.
 Ceux de 20, de . . . 150 à 175

Les sloops & cutters seront équipés de la manière suivante.

Les bâtimens de 8 canons auront de . . . 100 à 120 hommes.
 Ceux de 16 auront de . . . 90 à 110
 Ceux de 14 porteront de . . . 80 à 90

Les cutters porteront de 40 à 60 ou 70 hommes d'équipage, & jusqu'à 90, quand ils seront destinés à certains services.

Un particulier arrivé depuis quelques semaines d'Amérique, en a rapporté un serpent à sonnettes vivant, de la longueur de cinq pîeds, qu'il a mis dans une petite boîte de bois, dont le couvercle est en partie vitré, pour laisser passer le jour. Ce qu'il y a de très-extraordinaire, c'est qu'il ait vécu pendant plus de dix semaines, sans recevoir d'autre air que celui qui s'infine par de petits trous pratiqués à la boîte, & sans avoir pris aucune espèce de nourriture.

Catherine M^e Carthy est morte à Cork, la semaine dernière, âgée de 103 ans & six semaines.

F R A N C E.

De Versailles, le 10 Octobre.

Le Comte de Moustier, Ministre plénipotentiaire du Roi près les Etats-unis de l'Amérique septentrionale, a eu, le 7 de ce mois, l'honneur de prendre congé de Sa Majesté, pour se rendre à sa destination, étant présenté par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des affaires étrangères.

Le même Ministre a aussi présenté, le même jour, à Sa Majesté, le Baron de Groschlag, Ministre plénipotentiaire du Roi près les Princes & Etats du cercle du Haut-Rhin, qui est de retour ici par congé.

Le sieur Blin a eu l'honneur de présenter au Roi la 8^e. livraison des *Portraits des Grands-Hommes, Femmes illustres, & Sujets mémorables de la France*, imprimés en couleur, & dédiés à Sa Majesté (*).

(*) Elle se trouve chez l'Auteur, place Maubert, n^o. 17, & comprend les deux Portraits, infiniment agréables, de *Blanche de Castille* & de *Marguerite de Provence*, mère & femme de St. Louis. Les deux actions jointes aux Portraits, sont heureusement choisies.

De Paris , le 17 Octobre.

Ordonnance du Roi, du 30 Septembre 1787, pour réformer la compagnie des Gardes de la Porte de Sa Majesté.

Autre, même date, pour réformer la compagnie des Gendarmes de sa Garde.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 27 Août 1787, qui, en exécution de celui du 13 Juin 1720, fait défenses d'exporter hors du royaume les écorces d'arbres servant à faire le tan pour l'apprêt des cuirs.

Autre du 21 Septembre 1787, par lequel Sa Majesté fixe au 3 Octobre prochain, la tenue d'une seconde Assemblée dans le Hainault, pour continuer le travail relatif à l'établissement des Etats, & lui attribue provisoirement les mêmes fonctions & pouvoirs qu'aux Assemblées provinciales.

Le Roi ayant, en conséquence de son Règlement du 12 Juillet dernier, convoqué dans la ville de Valenciennes une Assemblée consultative, à l'effet d'examiner les rapports qui peuvent exister entre les formes, tant anciennes qu'actuelles, de l'Administration de la généralité du Hainault, & le régime des Administrations provinciales que Sa Majesté vient d'établir, afin de reconnoître les avantages respectifs de ces deux formes d'administration; & s'étant ensuite fait représenter le procès-verbal des séances de ladite Assemblée, ainsi que le mémoire en résultant, ensemble un mémoire par-

ficulier de la ville de Valenciennes ; & les observations de son Commissaire départi dans ladite province, Sa Majesté a reconnu que, non-seulement ladite province étoit anciennement administrée par une Assemblée d'Etats, mais que les formes intérieures de l'administration desdits Etats subsistent encore à plusieurs égards, & qu'une meilleure répartition des impôts étant le but principal qu'Elle se propose pour le soulagement de ses Peuples, le moyen le plus sûr pour y parvenir dans ladite province, est d'en remettre le soin à une assemblée d'Etats qui pourroient perfectionner ou réformer les anciens cahiers qui servent encore de base à la répartition actuelle. D'après toutes ces considérations, Sa Majesté s'est déterminée à former annuellement, à l'avenir & à commencer dans le cours de l'année prochaine 1788, une Assemblée des Etats généraux de sa province du Hainault, & autres parties y réunies. Elle a vu avec satisfaction que les points principaux, proposés par ladite Assemblée, pour la constitution desdits Etats, concilient les formes anciennes de ladite Province, avec les principes généraux établis par son Edit du mois de Juin dernier, portant création des Assemblées provinciales ; mais voulant assurer plus solidement les avantages qu'elle accorde à la généralité du Hainault par ladite convocation, en déterminant avec plus de précision les principes qui serviront de règle auxdits Etats, & ayant été satisfaite du travail que ladite Assemblée consultative a commencé : Oui le rapport du sieur Lambert, Conseiller d'Etat, & ordinaire au Conseil royal des finances & du commerce, Contrôleur général des finances : **LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL**, a ordonné & ordonne que le Duc de Croy & les vingt-trois autres personnes qui ont composé ladite Assemblée, se rassembleront de

nouveau le 3 Octobre prochain, pour continuer ledit travail, à l'effet d'examiner encore les points essentiels qu'il sera convenable de déterminer sur la constitution desdits Etats, ainsi que sur leurs fonctions & attributions, tant d'après les anciens usages pratiqués en Hainault, que sur ceux pratiqués en la province d'Artois, auxquels ladite Assemblée a proposé de se conformer. Ayant de plus considéré que ladite Assemblée pourra s'éclairer par l'expérience, en s'occupant en même temps de la direction des objets d'administration confiés aux Assemblées provinciales, et voulant qu'en attendant la convocation des Etats, la généralité du Hainault éprouve, sans retard, les effets salutaires que Sa Majesté se propose par la nouvelle forme d'administration qu'Elle vient d'établir dans d'autres généralités : Sa Majesté a attribué & attribue provisoirement à ladite Assemblée les mêmes fonctions & pouvoirs qu'aux Assemblées provinciales qu'Elle vient d'établir. Veut en conséquence Sa Majesté, que ladite Assemblée soit convoquée en la ville de Valenciennes ledit jour 3 Octobre prochain, à l'effet de nommer un ou deux Procureurs-syndics, un Secrétaire & une Commission intermédiaire composée de huit personnes, dont deux du Clergé, deux de la Noblesse, & quatre du Tiers-Etat. Autorise le Duc de Croy & les vingt-trois autres personnes qui s'assembleront avec lui, à s'en associer encore d'autres à leur choix, jusqu'à concurrence de douze personnes prises indifféremment dans les différens Ordres, & à proposer à Sa Majesté la fixation du jour où ladite Assemblée complète reprendra ses séances. Veut au surplus Sa Majesté, que ladite Assemblée se conforme provisoirement aux Réglemens du Conseil, concernant l'Administration provinciale du Berry,

des 23 Août 1783, & 6 Juin 1785, en ce qui concerne les fonctions, attributions & relations avec son Commissaire départi, qui fera l'ouverture & la clôture de ladite Assemblée, & lui communiquera tous les renseignemens nécessaires pour son instruction & son travail.

Autre du 4 Septembre 1787, concernant le commerce de Librairie dans les lieux privilégiés.

Selon des Lettres de la Martinique, le 21 Juillet on a éprouvé au Fort de St. Pierre une vive secousse de tremblement de terre ; elle a été encore plus forte à la montagne du Carbet, à trois lieues de la ville, où plusieurs maisons ont été renversées, & quelques personnes écrasées. Il s'est formé dans cette montagne une crevasse effrayante, de 60 pieds de large, & de près de 500 toises de longueur. On n'a pu encore en sonder la profondeur. M. *Foulquier*, Intendant de l'Isle, devoit s'y rendre pour vérifier l'événement.

Le 1^{er}. Octobre, l'Assemblée Provinciale de Dauphiné a tenu sa première séance à l'Hôtel-de-Ville de Grenoble. Elle a été présidée par l'Archevêque de Vienne.

Le 13 Juin dernier, sur les 8 heures du soir, S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthièvre arriva dans sa nouvelle terre de Chanteloup. On s'empressa de rendre à ce Prince les honneurs qui lui étoient

das. Une troupe choisie de Cadets à cheval , alla au devant du Prince , & unie à plusieurs brigades de Maréchaussée , elle l'introduisit à Amboise.

Un arc de triomphe étoit placé à l'entrée de la ville. Le Prince étoit attendu par MM. les Officiers municipaux , lesquels , selon l'usage , eurent l'honneur de haranguer S. A. , & de lui présenter les clefs.

En ce même endroit , se joignit aux autres troupes , pour accompagner S. A. , une compagnie d'invalides en garnison au château d'Amboise. Sous cette escorte , le Prince traversa la ville à petit pas : les rues étoient garnies de sable & bordées de chaque côté d'une haie formée par les habitans sous les armes ; & partout sur son passage , ce Prince eut la satisfaction d'entendre les plus vifs applaudissemens. Au bout de la ville étoit placé un second arc de triomphe également bien ordonné ; à l'extrémité du faubourg qui conduit à Chanteloup , un arc de triomphe fut aussi élevé par les soins de MM. les Régisseurs de la Manufacture royale d'Acier , établie en cette ville.

Le Prince arrivé à Chanteloup , une troupe de jeune filles vêtues de blanc , ornées d'une guirlande de lierre , & une houlette à la main , lui débitèrent un compliment & des couplets analogues à la fête ; un feu de joie & des illuminations terminèrent la journée.

Le 15 , S. A. reçut , dans une Audience publique , les devoirs de la Noblesse & des différens Corps de la ville. Tous les habitans notables des environs se sont aussi empressés de rendre leurs respects à ce Prince. Après avoir passé quelques jours à visiter ses domaines & les environs de sa terre , laissant par-tout des marques de bienfaisance & d'humanité , ce Prince partit le 20 , pour l'Abbaye de Fontevrault , pour y voir Mademoiselle de Chartres , son Auguste petite-fille. (*Art. envoyé d'Amboise.*)

Il se présente un nouveau concurrent à l'invention de la Machine Polycreste; c'est M. le Chevalier de la *Maltière*, ancien Capitaine d'Infanterie, & de l'Académie de Rouen. Ses titres remontent fort haut, (en 1753). M. *Sorel* son confrère, s'est chargé de les exposer; & à sa requête pressante, nous allons donner la substance de son imprimé.

» C'est une machine appelée *Physi-techniope*, parce qu'elle sert à distinguer & à grossir les objets de la nature & ceux de l'art. L'auteur, M. *Lange de la Maltière*, Capitaine au Régiment Dauphin infanterie, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Beaux-Arts de Rouen, distingue fort cette machine des autres microscopes solaires; il la croit plus universelle & plus vive dans ses effets. Nous sommes témoins des expériences suivantes :

» Une petite tête en miniature, de la grandeur d'une pièce de vingt-quatre sous, étoit rendue grande comme nature, avec toute la fraîcheur de son coloris & toute la précision de ses traits.

» Une estampe gravée au burin, dont la tête étoit encore plus petite que celle de la miniature précédente, paroissoit grande comme nature, avec toute la clarté qu'on pouvoit désirer.

» On voyoit un écu de trois livres & une médaille antique avec tout le relief plus grand que nature.

» En mettant dans la machine une petite agate gravée, ayant cinq lignes dans son plus grand diamètre, la tête de la figure sortoit avec tout son relief, toutes les couleurs de la pierre, & d'une grandeur qui égaloit le naturel.

» La machine présente est un fonds inépuisable d'expériences & de spectacles optiques. Elle brille sur-tout dans l'observation des ouvrages de la nature ; par exemple :

» Un cloporte de trois lignes paroïssoit de trois pieds de diamètre , avec toutes les couleurs & les inégalités de ses écailles , & un relief proportionné à cette grandeur.

» Les mites du fromage étoient représentées, les unes de trois , d'autres de quatre, de cinq & même de six pouces de longueur, toutes animées & dans un mouvement continu.

» Divers végétaux étoient rendus avec toutes leurs couleurs, tous leurs filamens, tous leurs détails ; en sorte qu'un dessinateur auroit pu ne rien perdre des particularités les plus intimes de ces petits objets.

» On ne peut que donner des éloges à l'industrie & aux attentions de l'Auteur, d'ailleurs très-expert dans sa profession & très-cultivé dans les lettres. Si sa machine pique la curiosité du Public, comme il paroît qu'elle en est digne, ce sera le moment d'expliquer en quoi & comment elle diffère des autres microscopes solaires, déjà exécutés par quelques physiciens. Il nous semble que cette explication n'est point difficile à faire, & qu'elle peut relever beaucoup le mérite de cet instrument. «

» Cette nouvelle découverte est consignée sur les Registres de l'Académie de Rouen, dès l'année 1783. Personne avant l'Auteur, n'étoit parvenu au point de forcer, pour ainsi dire, les *objets opaques* de se représenter eux-mêmes avec tout leur relief, leurs couleurs respectives, sur une surface plane, sur un plan horizontal, vertical ou incliné, de manière que l'image ou le fantôme de ces objets opaques seroient réfléchis d'une grandeur très-considérable à l'œil du spectateur.

n Tel étoit, il y a trente ans & plus, le résultat du Physico-technique de M. le Chevalier de la Maitière. &c. &c.

D'après cette analyse, il n'est pas aisé de distinguer cette machine d'un microscope solaire. Nous croyons qu'elle n'a rien de commun dans son principe, & la plupart de ses effets, avec le Polycreste de M. de Segrave, qui sûrement s'expliquera bientôt à ce sujet.

Le nommé Jean Seguin, Laboureur à Goix, Paroisse de Villargoix, Bailliage de Saulieu en Bourgogne, est mort le 1^{er}. Octobre, âgé de cent six ans; il a toujours joui d'une santé vigoureuse, & a travaillé jusqu'au moment de sa mort, sans aucune incommodité, qu'une surdité commencée à cent trois ans.

Les Numéros sortis au tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 54, 61, 5, 22 & 43.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 10 Octobre.

Sur l'élection du Prince Stadhouder, les Etats de Hollande ont disposé, le 2, des places vacantes depuis la mort du Baron de Noordwyck, savoir; de celles d'Intendant des digues du Rhinland & de Curateur de l'Université de Leyde, en faveur du Comte de Wassenäer-Starranburg; & de celle de Grand Baillif de la

Haye, en faveur du Comte de *Bentinck de Rhoon*.

Sur la proposition des Députés de la ville de Horn, tendante à biffer des registres de l'Assemblée, tous les actes contraires au Stadhouder, les mêmes Etats de Hollande ont pris, le 28 Septembre, la résolution suivante.

« Les Requêtes, Remontrances, Déclaratoires & Mémoires présentés & remis à cette Assemblée pendant le cours des dernières années, & par lesquels l'on taxe d'une manière si indécente & si injurieuse, l'honneur, la conduite & les intentions de S. A. S. doivent leur origine à l'esprit de parti qui a eu lieu dans cette Province, aux écrits calomnieux qui ont paru en si grand nombre, & avec une licence effrénée, sans que la justice ait eu suffisamment le pouvoir de les réprimer, & qui ont donné lieu à une tyrannie excessive de la part des Corps Francs, des Bourgeoisies particulières & des Sociétés des Villes & du plat Pays, aux excitations de toute espèce & à des entreprises inouïes & arbitraires, qui ont contraint les Régens de presque toutes les Villes, de concourir à ces Résolutions; qu'en outre toutes les accusations & les imputations flétrissantes alléguées dans lesdites Requêtes, Remontrances, Déclaratoires & Mémoires, paroissent destituées de fondement, & ne doivent leur existence qu'à l'irritation malheureuse de personnes très-mal intentionnées, mal instruites ou abusées. Qu'il faut aussi attribuer la foi ou l'approbation plus ou moins homologuée qu'y ont ajouté quelques membres de l'Assemblée, malgré le sentiment & la protestation de quelques autres, aux suites des

temps de faction, mais que L. N. & G. P. entièrement persuadées de la pureté des intentions de S. A. S. & ayant une confiance entière à ses intentions patriotiques & à son zèle bien intentionné pour les vrais intérêts de cette Province, ne peuvent & ne doivent considérer l'acceptation desdites Requêtes & Adresses, & les Résolutions qui ont eu lieu à cet égard, que comme les effets de contrainte à bras armé qu'exerçoient lesdites Sociétés & Pourgeoisies nouvelles, & qui a obligé les Régens des Villes à les approuver.

» Il a été trouvé bon & arrêté, que toutes ces Résolutions seront abrogées, rendues nulles & mises hors d'effet, comme cela se fait par la présente, de manière qu'on ne puisse jamais induire contre le véritable sentiment de L. N. & G. P. quelque doute touchant la pureté des intentions de S. A. S. & de sa fidélité éprouvées envers le pays; & afin que cela paroisse en effet, en faisant la lecture même desdites Résolutions, comme aussi des Notes inscrits dans les Registres, il sera noté à côté de chaque Résolution ou disposition, & à la suite de ce qui est noté en marge : *Qu'elles sont abrogées, annulées & mises entièrement hors d'effet & de conséquence, en vertu de cette Résolution de L. N. & G. P. prise aujourd'hui.*

» Le tout cependant sauf toutes les poursuites que la Justice du Souverain exige, contre les Auteurs de ces menaces violentes, injustes & criminelles, & les excès commis. Et enfin qu'on priera Mr. le Conseiller Pensionnaire, comme cela se fait par la présente, de communiquer en personne cette Résolution de L. N. & G. P. à S. A. S. & de lui déclarer en leur nom, que L. N. & G. P. verront avec plaisir S. A. S. assister de temps en temps, dans ces jours fâcheux, aux Délibérations de L. N. & G. P. pour le prompt

avancement du repos, pour la sûreté de la constitution & le rétablissement de la confiance générale. «

Le 21 du même mois, L. N. & G. P. avoient conclu une autre résolution, dont voici la teneur.

» Sur la Proposition de Mrs. les Députés de la Ville de DORDRECHT, ayant été pris en considération qu'attendu que, dans les présentes circonstances & la conjoncture heureuse des affaires, les causes & les motifs sur lesquels étoit fondée la Résolution de *L. N. & Gr. Puissances* du 10 Septembre, contenant les instances les plus pressantes près de la Cour de *France*, pour secourir par des forces militaires suffisantes cette Province contre l'approche des Troupes *Prussiennes*, sont venus à cesser, & considéré la nécessité la plus extrême & la plus urgente, ainsi que les égards dus à cette Cour, il a été trouvé bon & arrêté qu'encore aujourd'hui Mrs. les Ambassadeurs de cet Etat en *France* seront requis, en leur envoyant par Exprès Extrait de la présente Résolution, d'informer S. M. le Roi de *France*, que les différends entre cette Province & M. le *Stadhouder-Héréditaire* ont été heureusement terminés, & que S. A. Royale, va aussi s'arranger avec la Cour de *Prusse*; qu'ainsi, comme il n'y a plus ici d'Ennemis, la Résolution du 10 Septembre a cessé d'avoir effet : Que *L. N. & Gr. Puissances* se sont cru dans l'obligation d'en donner le plus promptement possible avis à S. M. *Très-Chrétienne*, ne doutant point qu'elle ne veuille bien prendre à ce rétablissement de la tranquillité dans un Pays, la part qu'elle a toujours montrée à y étouffer la discorde & à en avancer la prospérité, pour lequel effet la bonne affection de S. M. sera toujours hautement

agréable à *L. N. & Gr. Puissances*. Et fera de plus donné connoissance de cette Résolution au Chargé d'Affaires de la Cour de *France*, en lui remettant Extrait de la présente Résolution, ainsi que par Extrait aux Bourguemestres des Villes d'*Amsterdam* & de *Parmerend*, en leur communiquant, que, l'Assemblée s'étant déjà augmentée au nombre de seize Membres présens, *L. N. & Gr. Puissances* prient itérativement lesdites Régences d'envoyer ici leurs Députés le plus tôt possible. »

Le 27, les Etats de Hollande ont accordé une Amnistie générale à tous ceux qui précédemment avoient été punis, emprisonnés, bannis ou accusés, pour avoir contrevenu aux Placards de *L.N.P.*, par un zèle outré pour la Maison d'Orange; les rétablissant dans leur honneur & dans tous leurs droits, nommément le fameux Morrand.

La résistance ultérieure d'*Amsterdam* a été précédée de circonstances & de négociations, dont nous présenterons l'abrégé à nos lecteurs. Les 1^{eres}. instructions données aux quatre Députés qui se rendirent, le 27 Septembre, auprès du Duc de Brunswick, étoient composées des articles suivans.

« I. De prier *S. A. S.* de s'ouvrir sur les raisons de l'attaque hostile contre la Ville, puisqu'elle n'a donné aucune offense à *S. M. Prussienne*, dont Mgr. le Duc commande les Troupes.

» II. Si la raison de cette attaque est la satisfaction que *S. M. Prussienne* exige concernant le Voyage arrêté de Madame la princesse d'Orange, de lui représenter, qu'on ne s'est porté à cette démarche que par des raisons de nécessité con-

nues : mais que , sans entrer en discussion ultérieure , le Vénérable Conseil est prêt à donner à ce sujet à S. A. S. des ouvertures convenables & convaincantes , en lui remettant pour préalable toutes les Pièces , relatives à cette affaire , traduites en langue Française.

» III. De lui exposer que la Ville d'*Amsterdam* se flatte , que S. A. S. ne voudra point pousser une attaque hostile contre elle , vu que déjà elle a éprouvé une perte des plus sensibles par l'inondation formée en partie autour de ses murs , comme la défense principale & naturelle de cette Ville ; & que si les hostilités continuoient , il ne pourroit en résulter qu'une boucherie des plus effroyables , une scène de carnage & de pillage général , dont les suites seroient infiniment préjudiciables , tant pour la Ville que pour la Province de *Hollande* entière , même pour les Etats de S. M. *Prussienne* , & pour toute l'*Europe* en général , à raison de l'intérêt universel du commerce , & des bénéfices qui résultent des Douanes sur le *Rhin*.

IV. » Qu'en conséquence la Ville avoit décerné cette Commission solennelle , pour donner à S. A. S. une véritable ouverture des choses ; & qu'elle osoit se promettre de la façon de penser magnanime de S. A. Sérénissime , qu'Elle voudroit bien mettre ces ouvertures sincères sous les yeux de Sa Majesté , afin que l'objet de son mécontentement cessant , Elle agréât d'autant plus volontiers les assurances du respect , que la Ville souhaite de conserver pour Sa Majesté & pour toute son illustre Maison , & qu'ainsi Elle résolut de retirer les Troupes qu'Elle avoit fait avancer dans le Pays , du moins & en tout cas , qu'on pût convenir d'une suspension d'hostilités. »

En réponse , les quatre Députés reçurent

du Duc de Brunswick une note qui portoit :

» La satisfaction que S. M. *Prussienne* demande , doit, comme vous sentirez vous-mêmes , MESSIEURS , être entièrement conforme aux Articles énoncés dans le dernier Mémoire de M. de Thulemeyer.

» Tous les autres Membres des Etats de la Province sont prêts à donner cette satisfaction, & n'attendent que votre concurrence. Du moment que vous y aurez consenti par vos Députés aux Etats , je regarde ma Commission comme terminée , & les Troupes du Roi quitteront immédiatement le voisinage de votre Ville & les Places circonjacentes. Vous connoissez trop bien , MESSIEURS , les sentimens de Son Altesse Royale Madame la Princesse d'ORANGE , pour douter qu'Elle n'aimera mieux passer sur beaucoup de choses , que d'exposer votre Ville à des inconvéniens fâcheux. «

LEYMUYDEN, le 27 Septembre 1787.

(Signé) CHARLES , Duc-Régnant de
BRUNSWICK.

Au retour des Commissaires , on résolut d'envoyer à la Princesse d'Orange le Bourguemestre *Geelvinck* , & M. *Temminck* , Membre de la Régence , avec charge de

» témoigner à S. A. R. tout le regret qu'a-

» voit la ville du funeste incident qui

» avoit eu lieu ; que la chose étoit arrivée

» à son insçu ; que la ville voyoit avec

» douleur la sensibilité de S. A. R. à ce

» sujet ; mais qu'elle espéroit de sa sagesse , de sa vertu & de sa piété , qu'elle

» n'insisteroit plus sur la punition des per-
 » sonnes qui , dans cette occurrence ,
 » n'avoient fait qu'exécuter les ordres
 » dont ils avoient été munis. »

La Princesse répondit à cette déclaration par une note conçue en ces termes :

« Je sens, MESSIEURS, avec la plus grande satisfaction , que le langage de mon cœur s'accorde parfaitement avec les idées de générosité que vous voulez bien reconnoître en moi ; je ne desire en effet rien moins que la punition des torts qu'on s'est permis.

» Je suis profondément affectée du sort des Auteurs & des Infligateurs de ces torts , & bien particulièrement de l'état de calamité dans lequel la Ville d'*Amsterdam* se voit réduite. Je ne desire rien avec plus d'ardeur , que de voir assurer les moyens & les résolutions qui doivent faire évanouir les désordres & les injustices précédentes , rétablir les régences constitutionnelles , & les prémunir contre tout armement dangereux des habitants ; & par ce moyen rétablir la tranquillité publique , & rendre à la Patrie son ancienne prospérité. Je m'offre avec plaisir , en me contentant de vos témoignages , d'engager le Roi mon Frère à se départir de tous autres point de satisfaction , & à faire retirer ses Troupes de devant votre Ville , aussitôt que la sincérité de ces témoignages me sera confirmée par la concurrence de la Ville d'*Amsterdam* , & par son accession à toutes les résolutions qui ont été prises ces jours , pour le rétablissement des affaires , agissant ainsi de concert avec les autres membres des États de cette Province , pour prendre telles autres mesures & résolutions salutaires , propres à remplir mes vœux les plus purs & le but de la prospérité que je me propose

de faire renaître dans la Patrie. J'aurois fait de grandes difficultés de me rendre ici, sur l'invitation qui m'en a été faite par les Seignents Etats, s'ils n'y avoient ajouté l'assurance que mon Epoux seroit rétabli en tout. A cette fin, je m'assure qu'on ne croira pas, que je desirer voir les susdits Auteurs & Instigateurs attaqués, ni dans leur honneur, ni dans leurs biens, & beaucoup moins exposés à perdre la vie; mais que sans soupçons ultérieurs, ils soient démis de leurs postes, dans lesquels ils pourroient encore exciter de nouveaux troubles.

WILLELMINE.

Le Duc de Brunswick avoit accordé une armistice de 24 heures, qui expiroit le 30 Septembre au soir. L'espoir d'un accommodement s'étant évanoui, le 1^{er}. de ce mois, S. A. S. fit attaquer par l'armée Prussienne tous les avant-postes de la ville. L'attaque dura depuis quatre à sept heures du matin, & fut très-vive pendant une heure. Il y eut beaucoup de morts & de blessés, dont peut-être a-t-on exagéré le nombre au premier moment. Tous les dehors étant inondés, les assiégés ne pouvoient s'avancer que sur des chaussées étroites, à trois ou quatre hommes de front. Ils furent repoussés à l'attaque de trois postes; celui de la digue de Harlem, assailli de différens côtés, fut abandonné presque sans résistance; Amsteelven fut emporté dans l'après-midi, & entraîna la perte de Ouderkerk, qui fut évacué. Le Duc de Brunswick accorda

ensuite une trêve, jusqu'au retour d'une nouvelle députation envoyée à la Haye; & le 3, les Bourguemestres & le Conseil d'Amsterdam déclarèrent à la Bourgeoisie, par un placard, que pour prévenir la ruine immanquable de la ville, ils étoient forcés d'acquiescer aux demandes des autres Membres de la Province, & même à la démission des nouveaux Régens.

Dans les conférences qui ont eu lieu depuis, entre la Commission des Etats, & MM. *Hoofd & Temminck*, Députés d'Amsterdam, ces derniers ont demandé au nom des Bourgeois armés, les art. suivans.

ART. I. Que le peuple ait une influence convenable dans l'administration.

II. Que la Milice - Bourgeoise conserve ses armes, comme elle les a toujours eues.

III. Que la Régence actuelle & tous les Employés conservent leurs Postes respectifs.

IV. Que la ville reste exempte de toute Garnison & de tous Quartiers.

V. Que l'on n'exigera point la publication du Placard concernant le port des cocardes *Orange*, &c. dans la Ville d'*Amsterdam*; qu'aussi l'on ne sera point forcé à s'en garnir, afin de prévenir les excès qui en résulteroient certainement.

VI. Que toutes personnes, tant Politiques que Militaires, qui se sont retirées en cette Ville, ou dans les autres Places qui servent à couvrir *Amsterdam*, ou qui ont été prises en la protection de la Ville, ne seront point inquiétées ni molestées dans leurs Personnes ni leurs biens; dans lequel nombre l'on devra comprendre tous les Membres,

qui ont été employés dans les Commissions d'état ou Municipales.

Les Commissaires ont répondu à ces articles.

RÉP. A L'ART. I. Qu'attendu qu'une Commission d'État s'occupe déjà relativement au premier Article, il faut en attendre le rapport.

Au II. Que toutes les Milices-Bourgeoises légitimées pourroient conserver leurs Armes, au cas qu'on le trouve municipalement utile.

Au III. Qu'on ne peut l'accorder, comme étant contraire à la résolution de *L. N. & Gr. Puissances* du 22 Septembre, par laquelle des Rémotions ont été désapprouvées, comme inégales & violentes, & qui ont enjoint de rétablir à cet égard tout dans son premier état.

Au IV. Qu'on pourroit l'accorder, conformément à la *Satisfaction (Convention, par laquelle la Ville d'Amsterdam s'est jointe à la République contre les Espagnols)*, accordée à *Amsterdam* en 1578.

Au V. Qu'on pourroit être facile à cet égard, pourvu que personne ne soit molesté, parce qu'il porte la couleur *orange*.

Au VI. Relativement à cet article, les Commissaires de *L. N. & Gr. Puissances* ne sauroient rien dire, attendu que cela appartient à la *Satisfaction*, que *S. M. Prussienne* exigeroit pour son Altesse Royale.

* P A Y S - B A S .

De Bruxelles, le 13 Octobre.

Les Etats de Brabant, en envoyant aux diverses Provinces la ratification Impériale

du 21 Septembre , l'ont accompagnée d'une lettre circulaire , qui porte :

Cher & bien-Amé, Nous croyons de nos soins, comme de notre devoir, de vous faire parvenir Copie de la Déclaration donnée le 21 de ce mois, par Son Excellence le Gouverneur & Capitaine-Général *par interim*, au nom de l'Empereur & Roi ; par laquelle vous verrez , que les dernières dispositions infractaires aux Loix fondamentales de ce Pays viennent entièrement à cesser; que les atteintes seront redressées au plus tôt sur le pied de ces mêmes Loix fondamentales , lesquelles resteront intactes, en conformité des actes de l'Inauguration de Sa Majesté. Nous sommes certains qu'au moyen de ce , la confiance & la tranquillité les plus parfaites renaîtront par-tout , & que la sûreté de nos Libertés & Propriétés étant maintenant rassurée , les différens Ordres de Citoyens pourront profiter des avantages que leur présente l'excellence de nos Constitutions, & la crise actuelle des Pays voisins.

Nous vous réitérons encore les assurances de notre attachement à procurer le bien commun, & sur-tout, à maintenir les Privilèges précieux du Pays. A tant , &c.

Le Général *Murray* a également surfis à l'exécution des ordres de l'Empereur, relatifs à l'Université de Louvain.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois.

De *Kinston* à la *Jamaïque*, le 13 Juin. Les vaisseaux de guerre suivans ont appareillé, le 11 au matin, de Port-Royal, savoir; le *Pégase* de 28 can. commandé par le Prince Henri, pour Halifax dans la nouvelle Écosse; les sloops le *Kattler*, & la *Proserpine* pour l'Angleterre, & l'*Amphion*

de 32 can. pour l'Amérique. L'intention du Prince Henri est, dit-on, de revnir ici au mois de Novembre prochain, & on suppose qu'il y restera cinq ou six mois.

Le grand nombre de vaisseaux étrangers qui sont actuellement dans ce Port, particulièrement François & Espagnols, ont porté si loin les demandes d'Esclaves, que les Nègres ordinaires se paient un prix très-honnête.

Les Paquebots que le Gouvernement emploie pour la correspondance entre cette Nation & Lisbonne, New-York, les Isles-du-Vent, Halifax & la Jamaïque, sont établis de la manière qui suit :

Leur nombre est de 22.

Leur tonnage de 200 à 300 tonneaux.

Leur équipage est de 30 hommes.

Il est alloué à chacun de ces hommes, 8 sols & demi par jour, pendant toute l'année, quoiqu'ils ne soient employés que la moitié de l'année, ou même moins.

La paie des Officiers est de deux shellings par jour.

En temps de guerre, le Gouvernement alloue pour munitions 800 livres par an pour chaque vaisseau.

Le montant de la dépense pour chaque vaisseau, d'après un terme moyen, est d'environ 3200 par an.

La réforme que se propose le Gouvernement est, 1°. de réduire le tonnage des vaisseaux, & de le porter à 150 tonneaux, ou un peu moins.

2°. De réduire les équipages à quinze ou vingt hommes; & 3°. de réduire le taux de l'allouance, lorsque ces bâtimens ne sont pas employés. L'économie qui résulteroit de cette réforme, seroit de 15,000 liv. par année.

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 27 O C T O B R E 1787.

Nota. Pour répondre aux désirs du Public, on vient de changer le caractère de ce Journal, & de faire choix d'un beau papier, entièrement semblable à celui qu'on emploie pour la Gazette de France.

P I È C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S E.

M E R C U R I A L E

D'UN vieux Gentilhomme à son jeune Parent, qui, non moins infatué de sa noblesse que de sa personne, parloit avec une vanité ridicule d'un ancien Mausolée de leur famille.

Nobilitas unica virtus.

Le propre de l'esprit, c'est d'orner la raison.
Que sans elle il est vain, si j'en crois ta jactance!

N°. 43. 27 Octobre 1787.

G

Toujours de ton côté doit pencher la balance ;
Rien ne peut approcher de ta condition ,
Et ton mérite au moins égale ta naissance.
Dans l'air , quelle fierté ! dans le propos , quel ton !
Jamais homme de Cour n'eut tant de suffisance.
Quoi ! pour se croire illustre & digne de son nom ,
Suffit-il d'être issu d'une illustre Maison ?

La Noblesse , crois-moi , ne peut être réelle
Qu'autant que la vertu nous la rend personnelle,
Comment se faire honneur des qualités d'autrui ,
Se parer de son nom , sans agir comme lui ?
Ce n'est qu'en l'imitant qu'on vante son modèle.
Rien toutefois , hélas ! n'est plus rare aujourd'hui ,
La Noblesse est sans doute utile autant que belle ;
Et son lustre aux grands cœurs n'offre que trop
d'appas ;

Mais lorsqu'on la mérite , on ne s'en prévaut pas.

Dans ce beau monument , qui contre toi dépose ,
De nos pères communs , oui , la cendre repose ;
Comme toi , je le fais , & n'en parle que bas :
Peut-être n'offre-t-il qu'une pompe illusoire.
De ces braves Guerriers , prétendus immortels ,
Non , l'Art ne pouvoit mieux honorer la mémoire ;
Mais souvent un flatteur , pour nous en faire accroire ,
A de faux demi-Dieux prodigue des autels :
Tout s'enveloppe ici de l'ombre la plus noire.

Veux-tu de leur grandeur bien connoître l'histoire ?

Ce qui cause ta morgue en deviendra l'écueil.

Sous ce marbre imposant qui consacre leur gloire ,
Ose en chercher l'objet, ose ouvrir leur cercueil :
Vois si ce qu'il contient peut flatter ton orgueil.....
Quoi ! tu crains ce spectacle & l'odeur qu'il exale !
Mais avant que de fuir , saisis-en la morale :
Sur ces hideux débris confonds ta vanité.
La gloire , en lettres d'or , retraçant un beau songe,
Pour cacher ce qu'ils sont , dit ce qu'ils ont été :
C'est sur la tombe enfin que règne le mensonge ;
Et c'est dessous , ami , que gît la vérité.

Quel que soit cependant l'Oracle redoutable
Qui semble retentir au fond de ces tombeaux ,
A tes yeux leur éclat doit paroître honorable ;
Tu peux de nos aïeux exalter les travaux :
Mais leur ressembles-tu , pour te croire un Héros ?
Ainsi qu'eux , tu reçus la valeur en partage ;
Soit ; mais sans la prudence à quoi sert le courage ?
L'on connoît un vrai Noble aux sentimens du cœur :
Toujours franc, généreux, son Idole est l'honneur ;
Il fait se tempérer , sans rougir d'être sage :
A l'homme délicat tout excès fait horreur,
L'amour du bien l'enflamme ; & voilà cette ardeur
Qui , sur le Plébéien lui donnant l'avantage ,
Constata sa noblesse & prouve sa grandeur.
Tels furent nos aïeux. Quelle est donc ton erreur ?
En vain te vanter-tu d'être de haut parage ;
Crois-tu fonder ta gloire en usurpant la leur ?

Entre-nous , qu'as-tu fait ? examinons ta vie :
Qu'as-tu fait qui réponde à ta forfanterie ;

Qui , flattant ton orgueil , te fasse , en ses accès ,
Prendre pour un éloge une plaisanterie
Que t'adresse , en riant , quelqu'un qu'il humilie ?
Sur quoi donc fondes-tu tes discours indiscrets ?
Pour désarmer , comme eux , le sarcasme & l'envie ,
Avec leur renommée as-tu leur modestie ?
Saurais-tu des Railleurs , émoussant tous les traits ,
Changer , par ta bonté , leurs mépris en respects ?
Aux charmes de l'esprit , joins-tu la bonhomie ,
Et la discrétion à la galanterie ?
Respectes-tu les mœurs , répands-tu des bienfaits ?
Preux , loyal , grand sans faste , & courtois sans
manie ,
Es-tu plein de l'esprit qui rassemble & qui lie
Les talens de la guerre aux vertus de la paix ?
Dois-tu , nouveau Bayard , par de sublimes traits ,
Signaler ta valeur , ton zèle , ton génie ;
Et digne du renom des Chevaliers François ,
Mourir comme d'Assas pour sauver la Patrie ?

 Mais que dis-je ? fais plus ; confonds tous les
caquets ;

Fais briller tour à tour les dons les plus parfaits ;
Que ta présomption enfin se justifie ;
Sois l'homme qu'en secret ton orgueil déifie ;
Sois ce que tu crois être : alors , de bonne foi ,
Je conviendrai que nul n'est plus noble que toi.

(Par M. le Baron de Thomassin de Juilly.)

*A Mme. la Marquise de N...., le jour
de Sainte Félicité, sa Patrone.*

CHARME de l'Univers, Félicité sacrée,
O toi, dont le fantôme enchaîne les mortels,
Ne règues-tu qu'au sein du tranquille Empyrée ?
Ne puis-je sur la terre embrasser tes autels ?
Ainsi du Pinde solitaire,
En dépouillant le verdoyant bosquet,
Je veux donc couronner un être imaginaire :
Non, non, l'Olympe s'ouvre, un jour brillant
m'éclaire ;
N...., tu viens accepter mon bouquet ;
Tu réalises ma chimère.

(*Par M. Balse, d'Avignon.*)



LE P A U V R E D I A B L E ,

C O N T E ,

Traduit de l'Anglois de Goldsmith.

J' A I M E à me divertir dans quelque société que ce soit ; & l'esprit en guénille ne m'en plaît pas moins. J'allai , il y a quelques jours , faire un tour de promenade dans le Parc de Saint-James , vers l'heure à peu près où chacun s'en va dîner : il étoit resté peu de monde , & la plupart sembloient, à leur extérieur, désirer plutôt d'oublier qu'ils avoient faim , que chercher à gagner de l'appétit. Je me mis sur un banc , à l'extrémité duquel étoit assis un homme couvert de haillons.

Nous fûmes un moment à cracher , à tousser , à prendre du tabac , chacun de notre côté, sans proférer une parole, mais en nous regardant de temps en temps, comme il arrive d'ordinaire lorsque deux inconnus veulent lier conversation : à la fin , je me hasardai à lui adresser la parole. » Pardon ,
» Monsieur , lui dis-je ; mais il me semble
» vous avoir déjà vu quelque part : votre
» physionomie me revient dans ce moment.
» Oui , Monsieur , répondit-il , j'ai une
» figure assez revenante , & mes amis me
» l'ont dit quelquefois : je suis aussi connu

„ dans toute l'Angleterre ; qu'un Droma-
 „ daire ou un Crocodile vivant. Il faut
 „ vous dire que j'ai été pendant seize ans
 „ attaché comme Polichinelle à une Troupe
 „ de Marionnettes ; mais à la dernière Foire
 „ de Saint-Bartholomée , je me pris de
 „ querelle avec mon Maître ; nous-nous
 „ roisâmes d'importance, & nous nous sépa-
 „ râmes , lui pour vendre ses Marionnettes ;
 „ & moi pour mourir de faim dans le Parc
 „ de Saint-James „

„ Je suis fâché , Monsieur , qu'une per-
 „ sonne d'aussi bonne mine que vous se
 „ trouve dans le besoin. — Ah ! Monsieur,
 „ répondit-il , quant à ma bonne mine ,
 „ elle est bien à votre service ; mais quoi-
 „ que je ne fasse sûrement pas grande chère ,
 „ je puis cependant me vanter qu'il y a
 „ peu de personnes d'une humeur plus gaie
 „ que la mienne. Si j'avois 20000 liv. de
 „ rente , oh ! je serois bien gai ; & , grace
 „ à Dieu , sans avoir une obole , je ne suis
 „ point triste pour cela : ai-je trois sous en
 „ poche , je les partage volontiers pour
 „ avoir un compagnon de table ; suis-je
 „ sans le sou , je ne demande pas mieux
 „ que d'être défrayé par quiconque veut
 „ bien payer mon écot. Que diriez-vous
 „ d'un beef-steak & d'un pot de bière ?
 „ Allons , Monsieur , régalez-moi aujour-
 „ d'hui ; je vous régalerai à mon tour , si
 „ je le puis , lorsque je vous trouverai dans
 „ le Parc mourant de faim & sans le sou „

Comme je n'ai jamais hésité de faire une petite dépense pour le plaisir de jouir de la société d'un homme enjoué, nous nous acheminâmes aussi-tôt vers l'auberge prochaine; & dans l'instant on nous servit un plat de beaf-steak tout fumant, & un pot d'une bière moussieuse. Il est impossible d'exprimer combien la vue de ce dîner réveilla la vivacité de mon compagnon. » Monsieur, » me dit-il, j'aime ce repas par trois raisons : 1^o. parce que le beaf-steak est mon » mets favori; 2^o. parce que j'ai faim; » 3^o. parce qu'il ne me coûte pas une obole. » Ah ! Monsieur, qu'y a-t-il de comparable » à un repas que l'on prend pour rien « ?

Le voilà donc qui donne sur le plat, & son appétit parut être bien d'accord avec son goût. Après le dîner, il me dit qu'il avoit trouvé le beaf-steak un peu dur : » Malgré cela, Monsieur, continua-t-il, » quelque mauvais qu'il ait pu être, je l'ai » mangé comme un morceau délicieux : » vivent les jouissances de la pauvreté & » d'un bon appétit ! C'est nous autres Gueux » qui sommes les véritables favoris de la » Nature : le Riche, elle le traite en marâtre ; il n'est content de rien : coupez-lui » un steak de la meilleure qualité, il lui » paroîtra toujours dur ; accommodez-le » avec des *pickles* (1), les *pickles* même » ne pourront aiguïser son appétit. Mais le

(1) Espèces de cornichons accommodés au vinaigre.

» monde entier est rempli de délices pour
 » le Pauvre : pour lui la barrique de *Cal-*
 » *vert* (1) surpasse le Champagne, & la bière
 » de *Segdeley* (2) a le goût du Tokai : eh !
 » vive la joie ! quoique nos biens ne soient
 » dans aucun pays, nous trouvons des for-
 » tunes par-tout. Une inondation submerge-
 » t-elle une partie de la province de Corn-
 » wallis ? cela m'est égal ; je n'y ai point
 » de terres : les fonds viennent-ils à baïss-
 » er ? je ne m'en inquiète en aucune ma-
 » nière ; je ne suis point un Juif «.

La vivacité de ce garçon, jointe à sa mi-
 sère, excita si fort ma curiosité, que je
 voulus connoître un peu l'histoire de sa vie ;
 je l'invitai à me satisfaire sur ce point.
 » Avec grand plaisir, Monsieur, me dit-il ;
 » mais commençons par boire, afin de ne
 » pas nous endormir ; & tandis que nous
 » veillons encore, faisons venir un second
 » pot ; car est-il rien d'aussi charmant que
 » la vue d'un pot de bière écumant « ?

» Vous saurez donc, Monsieur, que je
 descends d'une très-bonne famille : mes an-
 cêtres ont fait quelque bruit dans le monde,
 car ma mère crioit des huîtres, & mon père
 battoit de la caisse ; j'ai même ouï-dire que
 nous avons eu des Trompettes dans notre
 famille : assurément bien des gens de qualité
 ne pourroient produire une généalogie aussi

(1) Mauvais Cabaretier de Londres.

(2) Autre Cabaretier.

respectable. Mais n'importe. Comme j'étois fils unique, mon père voulut me faire héritier de ses talens, afin que je pusse prendre son état, & comme lui être attaché, en qualité de Tambour, à une Troupe de Marionnettes. Il m'éleva en conséquence ; tout le temps de ma jeunesse se passa à interpréter les paroles de Polichinelle & celles du Roi Salomon dans toute sa gloire. Quoique mon père s'amusât beaucoup à me faire battre sur le tambour les différentes marches de guerre, mes progrès n'en étoient pas plus rapides pour cela ; naturellement je n'avois pas l'oreille musicale : en sorte qu'à quinze ans je m'évadai de la maison paternelle & m'engageai comme Soldat. Autant je m'étois ennuyé à battre du tambour, autant je me laissai à porter le mousquet ; l'un & l'autre état ne me convenoient en aucune manière : mon inclination me portoit à être Gentilhomme. D'ailleurs j'étois obligé d'obéir à mon Capitaine ; il a ses fantaisies ; moi, j'ai les miennes ; vous avez les vôtres. De tout cela, j'ai fort raisonnablement conclu qu'il étoit infiniment plus agréable d'obéir à ses propres volontés qu'à celles d'autrui.

» L'état de Soldat me donna bientôt le spleen ; je demandai à me retirer du service ; mais j'étois grand, fort ; & mon Capitaine me remercia pour ma louable intention, m'assurant qu'il me vouloit trop de bien pour

m'éloigner de lui. J'écrivis à mon père une lettre très-humble & très-repentante, le priant de m'envoyer de l'argent pour payer mon congé: le compère, malheureusement, aimoit à trinquer bien autant que moi; (Mr., je bois à votre santé) . . . & ceux qui sont doués de cette belle qualité, ne lâchent pas volontiers leur argent. Bref, jamais je ne reçus de réponse à ma lettre: que faire? Si je n'ai pas de quoi me dégager, dis-je en moi-même, il faudra bien chercher un moyen qui équivalle à l'argent; & ce moyen sera de m'enfuir. Mon parti fut bientôt pris, je désertai; & de cette manière, je remplis mon intention tout aussi bien que si j'avois déboursé de l'argent.

» Me voilà donc entièrement quitte du militaire: je fis argent de mon uniforme, j'achetai à la place un mauvais habit; & de crainte d'être pincé, je me sauvai par les routes les plus écartées. Un soir, en entrant dans un village, j'aperçus un homme renversé de son cheval sur un très-mauvais chemin, & presque enterré dans la boue: c'étoit le Curé de la paroisse. Il m'appela à son secours; j'y volai, & avec beaucoup de peine je le retirai du borbier où il étoit enfoncé. Après m'avoir remercié de mon honnêteté, il s'en alloit; mais je le suivis jusque chez lui: j'aime assez que les gens me remercient à leur porte. Le Curé me fit mille questions; il voulut savoir de qui j'étois fils, d'où je venois, s'il pourroit

G vj

compter sur ma fidélité. Je répondis à tout d'une manière qui le satisfait pleinement, & je me douai moi-même, fort modestement, des plus belles qualités imaginables, telles que la sobriété, (Monsieur, je bois à votre santé), la discrétion, & la fidélité. Le fait est qu'il avoit besoin d'un Domestique, & il me prit à son service : je ne vécus avec lui que deux mois ; nous n'étions pas faits pour nous convenir : j'aimois à manger copieusement, & lui me donnoit une très-maigre pitance : j'aimois les jolies filles, & la Servante de la maison étoit vieille, laide, & de mauvaise humeur. Comme je voyois qu'ils vouloient me faire mourir de faim, je pris, moi, la pieuse résolution d'empêcher ces bonnes gens de commettre un homicide : dès-lors je volai les œufs aussi-tôt qu'ils étoient pondus, je vidai les bouteilles qui me tomboient sous la patte ; tout ce que je rencontrois d'un peu mangeable, dispa-roissoit à l'instant. Bref, ils trouvèrent que je n'étois point du tout l'homme qu'il leur falloit ; & un beau matin on me congédia : je reçus trois schellings & demi pour deux mois de gage.

» Tandis que le Curé étoit à compter l'argent qui me revenoit, j'étois occupé, de mon côté, à faire les préparatifs de mon départ : j'aperçus au fond de la basse-cour deux poules qui pondoient ; vite je fus m'emparer de leurs œufs, & pour ne pas séparer les mères d'avec leurs petits, je

fourrai les poules aussi dans mon havresac.

» Après cette action de fidélité, j'allai recevoir mon argent ; & le havresac sur le dos, un bâton en main, je pris congé de mon vieux bienfaiteur, les larmes aux yeux. Je n'étois pas à quatre pas de la maison, que j'entendis crier derrière moi : *Arrête, arrête . . . au voleur !* Mais, loin d'arrêter, je doublai le pas ; j'aurois été un franc sot de ne pas continuer mon chemin, puisque je savais fort bien que cela ne pouvoit me regarder. . . Mais à propos, il me semble que tout le temps que nous venons de rester là chez le Curé, nous n'avons pas bu un seul coup ; allons, dans cette saison il règne une cruelle sécheresse. Je veux mourir, si jamais de ma vie j'ai passé deux mois plus fots que ceux-là.

» Après avoir cheminé quelques jours, je rencontraï une Troupe de Comédiens ambulans ; aussi-tôt que je les aperçus, j'éprouvai un saisissement de plaisir, un mouvement de sympathie qui m'entraînoit vers eux : j'ai toujours été porté d'inclination pour la vie vagabonde. Ces Messieurs étoient occupés à raccommoder leur voiture, qui avoit versé dans un chemin étroit ; je m'offris à leur aider, & l'on m'accueillit avec honnêteté : dans le moment, nous fîmes si bien connoissance, qu'ils m'engagèrent comme Domestique. Cette condition étoit un véritable paradis pour moi ; ils chantoient, dansoient, buvoient, mangeoient

& voyageoient tout à la fois. Palsambleu , il me sembloit n'avoir pas vécu jusqu'à ce jour ; je devins gai comme un pinçon , & je riois à chaque parole que l'on proféroit. J'eus le bonheur de leur plaire autant qu'ils m'avoient plu : j'avois une bonne figure , comme vous voyez , & quoique pauvre , je n'en étois pas plus modeste pour cela.

» Peut-on rien comparer à une vie ambulante ? tantôt chaud , tantôt froid ; aujourd'hui bien , demain mal ; mangeant quand on en trouve l'occasion ; buvant (Monsieur , il n'y a plus rien dans le pot) quand il y a de quoi.

» Nous arrivâmes ce soir-là à Tenterdenc ; nous louâmes au Lion d'or une grande chambre , qui devoit nous servir de théâtre. La Troupe vouloit jouer *Romeo & Juliette* , avec la *Procession funèbre* , la *Fosse* , & la *Scène du Jardin* : le rôle de Romeo devoit être rempli par un Acteur du Théâtre Royal de Drurilane ; celui de Juliette par une Actrice qui n'avoit encore paru sur aucun Théâtre ; & moi je devois moucher les chandelles : chacun de nous , comme vous voyez , parfait dans son genre. Nous avions bien assez d'Acteurs , la difficulté étoit de les habiller : l'habit de Romeo , avec un petit passe-poil , alloit aussi à son ami Mercutio ; une large pièce de crêpe servoit à la fois de jupon à Juliette & de drap mortuaire ; au défaut d'une cloche , on avoit emprunté le mortier & le pilon de l'Apo-

thicaire du voisinage ; enfin , pour composer le gros de la Procession , toute la famille de l'Hôte avoit été affublée de linceuls blancs. En un mot , il n'y eut que trois personnages qui purent se vanter d'être bien costumés ; je veux dire la Nourrice , le maigre Apothicaire , & votre Serviteur. Nous jouâmes tous nos rôles à la grande satisfaction du Public , qui fut enchanté de nos talens.

» Il y a une règle qui peut assurer à tout Acteur forain un très-grand succès ; c'est , pour m'exprimer en termes de l'Art , de bien faire valoir son rôle : parler & gesticuler , comme dans la conversation ordinaire , ne s'appelle pas jouer ; ce n'est pas non plus ce que vient voir le Spectateur : un débit naturel est semblable à un vin délicat , qui chatouille doucement le palais , & laisse à peine un léger déboire ; mais un débit forcé est comme du vinaigre qui gratte & fait éprouver une longue sensation quand on le boit. Pour plaire dans la Capitale , comme en Province , il faut beaucoup crier , se démener comme un possédé , tordre ses bras , se battre les flancs , & faire des gestes violens , comme si l'on étoit attaqué de convulsions : voilà , voilà le vrai moyen de faire retentir la Salle d'applaudissemens ; c'est le seul qui soit infailible.

» Notre début nous avoit fait une grande réputation ; il étoit donc naturel que je m'attribuasse une partie de l'honneur du succès , car je mouchois les chandelles ; &

vous me permettez de vous observer que , sans un Moucheur de chandelles , le Spectacle auroit été privé d'une grande partie de son éclat. Nos succès se soutinrent encore l'espace de quinze jours ; nous faisions d'assez bonnes recettes : tout alloit à merveille. La veille du jour fixé pour notre départ, nous nous étions proposé de jouer la meilleure Pièce du Répertoire , & d'y déployer tous nos talens. Cette représentation devoit nous rapporter un argent énorme ; on comptoit là-dessus comme sur une chose sûre. Les prix des places avoient été doublés, la Pièce annoncée avec emphase , lorsque , ô comble de l'infortune ! l'un des Chefs d'emploi est attaqué d'une fièvre violente , & menacé d'une mort prochaine : ce fut un coup de foudre pour la Troupe. On avoit résolu d'aller en Corps tancer le moribond de s'être laissé surprendre si mal à propos par une maladie qui devoit nous être si funeste : en habile politique , je saisis ce moment , & je m'offris de jouer à sa place. Le cas étoit pressant ; il falloit remédier à l'accident , & je fus accepté.

» Aussi-tôt je vais dans ma chambre , je m'asseois à ma table , un pot de bière devant moi (Monsieur, je bois à votre santé), & tenant la Pièce qu'on devoit répéter le lendemain & jouer quelques jours après.

» Je fus étonné de voir à quel point la bière m'aidoit la mémoire. J'appris mon rôle en moins de rien ; & dès-lors je pris

congé pour toujours de l'état de Moucheur de chandelles : je trouvai que la Nature m'avoit destiné en naissant à des emplois plus nobles , & je me laissai aller à son impulsion. Nous nous rassemblâmes pour la répétition : je commençai par faire part à mes Camarades , qui n'étoient plus mes Maîtres, de l'étonnante révolution qui s'étoit opérée en moi. Ne vous inquiétez plus , leur dis-je , de la guérison du malade ; je me flatte de remplir son rôle à la satisfaction de tout le monde , & même il peut mourir si cela lui fait plaisir , je vous promets que personne n'y trouvera à redire. Je me mis donc à déclamer devant eux ; je marchai à grands pas ; je fis un tapage du diable , je gesticulai comme un forcené , & l'on me trouva merveilleux.

» Aussi-tôt la Troupe fit afficher qu'un nouvel Acteur du premier mérite devoit débiter le lendemain : on s'empressa de louer toutes les loges , les places étoient toutes retenues ; l'affluence fut prodigieuse. Cependant , avant de monter sur les planches , je fis réflexion que , puisque c'étoit moi qui procurois une recette aussi considérable à la Troupe , il étoit juste que j'eusse une bonne part au profit : Mrs. , dis-je en m'adressant à notre Compagnie , je ne prétends point vous faire la loi ; vous avez répandu mon nom dans les affiches d'une manière trop flatteuse , pour que j'aye l'idée de vous traiter avec tant d'ingratitude ; mais

au point où en sont les choses, vous ne pouvez guère vous passer de moi ; c'est pourquoi, Messieurs, pour vous témoigner toute ma reconnoissance, j'espère que vous voudrez bien me donner part entière dans votre recette ; autrement je suis bien votre serviteur, je m'en tiendrai à mon premier état, & je recommencerai à jouer de la mouchette. La proposition leur parut dure ; que faire ? il n'y avoit pas moyen de s'y refuser ; mes raisons étoient pressantes & sans réplique : il fallut consentir à tout, & les difficultés une fois levées, je parus dans le rôle de Bajazet, ayant les sourcils froncés, l'air fier, le regard terrible : un bas arrangé sur ma tête me servoit de turban, & d'énormes chaînes, prises d'un tourne-broche, tenoient mes bras captifs, & retentissoient au loin. La Nature sembloit m'avoir créé pour ce rôle ; j'étois grand, & j'avois la voix forte : mon entrée seule me valut des battemens de main incroyables. Je parcourus des yeux tout le théâtre avec un sourire de satisfaction, & m'avancant sur le bord de la scène, je fis une révérence très-profonde & très-respectueuse ; car c'est l'usage parmi nous. Comme j'avois un rôle à grands mouvemens, avant de commencer, j'avalai trois bons verres d'eau-de-vie (Monsieur, il n'y a presque plus rien dans le pot), pour soutenir mes forces : corbleu ! il est incroyable avec quelle supériorité je m'en acquittai. Tamerlan n'étoit qu'un petit

garçon auprès de moi ; ce n'est pas qu'il n'eût de rudes poumons aussi, & que de temps en temps il ne criât bien assez fort : mais c'est que je criois autrement encore que lui ; c'est que j'avois de plus une variété de gestes, un physique, une voix il falloit me voir : pour l'ordinaire, mon bras droit étoit placé ainsi sur le haut de l'estomac ; les Acteurs de Drurilane ont aussi ce maintien, & il est toujours d'un bon effet. Nous pourrions mille fois couler à fond ce pot de bière avant que je vous eusse fait l'énumération de mes diverses qualités ; en un mot, je m'en tirai comme un prodige.

» Tout ce qu'il y avoit d'un peu hupé dans la ville, tant en hommes qu'en femmes, vint me voir après la Pièce, pour me faire compliment sur le grand succès que j'avois eu : l'un faisoit l'éloge de ma voix ; l'autre celui de mon physique : d'honneur, dit une jeune élégante, il deviendra un des premiers Acteurs de l'Europe ; c'est moi qui vous le dis, & je crois m'y connoître un peu. La louange flatte notre amour-propre, & nous la recevons d'abord avec reconnaissance ; mais lorsqu'elle nous est prodiguée, nous ne la regardons plus que comme un tribut payé à notre mérite, & que lui seul est capable d'attirer : au lieu de remercier les personnes qui me donnoient des éloges, j'avois un air triomphant, & je m'applaudissois au dedans de moi-même. On nous engagea à redonner la même Pièce,

nous la jouâmes , & mon succès fut encore plus grand qu'à la première représentation.

» A la fin , nous quittâmes la ville pour nous rendre à une course de chevaux qui se faisoit à quelques lieues de là. Je ne me rappellerai jamais de Tenterdene sans verser des larmes de reconnoissance : Ah ! Monsieur, si vous saviez quel tact, quelle finesse de goût, quelle connoissance du Théâtre l'on a dans ce pays; non , jamais je n'ai vu mieux juger des talens d'un Acteur. Allons , Monsieur , buvons un coup à la santé des Messieurs & des Dames de Tenterdene. — Je vous disois donc que nous quittâmes la ville ; mais que j'en sortis bien différent de ce que j'y étois entré ! Moucheur de chandelles en y arrivant, j'en partoisi un Héros ! Ainsi va le monde ; aujourd'hui dans la boue, & demain sur un trône. * Je pourrois vous en dire bien davantage sur les inégalités de la fortune , & des choses vraiment sublimes ; mais cela pourroit nous donner le spleen à tous deux, j'aime mieux n'en pas parler.

» Les courses de chevaux étoient déjà finies , lorsque nous arrivâmes à cette autre ville ; ce qui ne laissa pas que d'être un contre-temps fâcheux pour la Troupe. Quoi qu'il en soit , nous étions toujours résolus de prendre tout ce que nous pourrions faire d'argent. Je continuois à jouer les premiers rôles , & je m'en acquittois avec mon succès ordinaire ; sincèrement je

penſe que je ſerois devenu un des premiers Acteurs de l'Europe , ſi mes talens naiſſans euſſent été encouragés : malheureusement j'eſſuyai un revers terrible , qui me replongea dans ma première obſcurité. Je jouois Sir Harry Wildair ; j'avois enchanté toutes les femmes de province. Si je ſortois ſeulement ma tabatière de ma poche , on applaudiſſoit à tout rompre ; & lorsque je faiſois marcher Martin-bâton , on étouffoit de rire.

» Dans cet endroit ſe trouvoit alors une femme qui avoit fait un ſéjour de neuf mois à Londres : d'après cela , elle avoit de grandes prétentions au bon goût ; c'étoit elle qui donnoit le ton par-tout ; on la conſultoit comme un Oracle , & ſes déciſions étoient ſans appel. Elle avoit beaucoup entendu parler de mon talent ; tout le monde me prônoit ; cependant elle avoit conſtamment refusé d'aller me voir jouer. Elle ne pouvoit attendre , diſoit-elle , rien que de bien médiocre d'un Acteur de province ; puis elle lâchoit quelques mots à la louange de Garrick d'un air empeſé , & étonnoit toutes les femmes par ſa facilité à ſ'énoncer , par ſes manières , par ſes grâces. Cependant elle fut tant tourmentée , qu'elle conſentit à la fin à venir au Spectacle : on me fit ſavoir que la première fois que je jouerois , j'aurois parmi mes ſpectateurs un Juge ſévère ; mais moi , fort peu intimidé par la préſence de la Dame , je parus auſſi tranquille qu'à mon

ordinaire dans le rôle de Sir Harry, une main dans la poche de ma culotte, & l'autre passée dans ma veste, comme font les Acteurs à Drurilane. Je m'aperçus cependant que le Public, au lieu de me regarder, étoit tourné vers la Dame qui avoit passé neuf mois à Londres. On attendoit d'elle l'arrêt qui devoit me mettre en main le sceptre de Thalie, ou me reléguer dans la classe des plus vils Bateleurs. J'ouvris ma boîte, je pris du tabac; la Dame garda son sérieux, & le Public fit de même: je cassai ma canne sur le dos de l'Alderman Smugler; toujours un sérieux à glacer: la Dame fit un geste de pitié & haussa les épaules. J'essayai, en riant moi-même, de faire au moins sourire; mais, le D.... m'emporte, s'il y eut un muscle dans l'Assemblée qui sympathisât avec les miens. Je vis que les choses n'alloient pas bien; toute ma gaîté dès-lors devint forcée, mon rire n'étoit plus qu'une grimace; & tandis que je voulois paroître gai, mes yeux dévoient la tristesse de mon ame. Bref, la Dame étoit venue avec l'intention d'être mécontente, & elle le fut. Toute ma célébrité s'évanouit: je suis ici, &..... (le pot de bière n'est déjà plus) «.

(*Par M. le Prince Baris de Galitzin.*)



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Potage* ; celui de l'Énigme est *les Chenets* ; celui du Logogriphe est *Mai* (le mois de), où l'on trouve *Ami*.

C H A R A D E.

CONSULTEZ votre Cuisinier ;
Il vous dira que mon premier
Lui fournit volaille & gibier ,
Qu'il habille de mon dernier.
Jadis instrument meurtrier ,
Mon tout armoit plus d'un Guerrier.

(*Par M. Laurent de Charleville.*)

É N I G M E.

J'AI quatre pieds, deux bras, la taille contrefaite ;
Par-tout je fers utilement ;
Tantôt paré superbement,
Quelquefois nu comme un squelette,
Dans mes bras j'invite au repos :
Mais voyez un peu l'injustice,

Tous ceux à qui je rends service
A l'instant me tournent le dos.

Où trouver donc de la reconnoissance !
Même avec les Savans j'éprouve un sort pareil ;
Je suis pourtant chez eux le prix de la science,
Et l'on ne m'obtient point sans un grand appareil.
Pour savoir qui je suis en faut-il davantage ?

Tu dois me connoître à ce trait.
Auprès du Roi, Lecteur, jamais aucun Sujet
De moi ne sçauroit faire usage.

(*Par M. Sebire de Beauchefne, Officier
de Marine.*)

L O G O G R I P H E.

HUIT pieds font tout mon être,
Par la moitié je suis porté.
La coquette Beauté,
L'arrogant Petit - Maître,
Chez moi viennent souvent étaler leurs appas,
Ou bien pour prendre leurs ébats.
Je brille en toute Académie ;
Magistrat, Financier, & tout homme important,
En parfaite santé, pendant la maladie,
Me fréquentent également.

Mais

Mais le Rustre , qui fuit les agrémens factices ,

Fait peu de cas de mes services.

Je puis t'offrir deux élémens qu'en vain

Tu voudrois accorder ; une liqueur amère ,

Qu'on prend au figuré pour signe de colère ;

Une interjection qui marque le dédain ;

Cet aliment qu'à ton enfance

A dû donner ta mère ; une Isle de la France ;

L'espace occupé par un corps ;

Ce qui dans l'honnête homme excite le remords ;

Certain individu jaloux de sa parure ;

Une ressource ordinaire au poltron ;

Un arbre que jamais la plus rude saison

Ne dépouilla de sa verdure ;

Deux pronoms masculins, deux notes de Plein-chant,

Un lieu que tu verras ce soir , j'en suis garant.

(Par Mlle. Gavinet , épouse de M. Maret,
Avocat à Lyon.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ÉLOGE de M. SERRAO, premier Médecin du Roi de Naples, &c.

ÉLOGE de M. SCHÉELE, de l'Académie des Sciences de Stockholm, &c.

ÉLOGE de M. WATELET, de l'Académie Française, &c. &c. Prononcés à la Société Royale de Médecine, par M. VIGQ-D'AZYR.

Ces Éloges font partie d'une Collection d'Ouvrages pareils, que le même Ecrivain publie depuis dix ans.

Toujours des Eloges, diront des personnes qui, intérêt particulier ou non, ne permettent plus qu'on loue le mérite, quoiqu'elles consentent assez facilement qu'on l'insulte & le dénigre. Changeons les mots, puisque leur répétition y attache l'ennui de la monotonie. Disons que ce genre d'Ouvrages est devenu une Histoire des Sciences, & une appréciation des Savans, Et certes, un tel travail vaut bien que les hommes qui en sont dignes, y rassemblent

toutes les forces de leurs talens , & que le Public l'accueille avec l'intérêt d'une grande instruction , & l'attrait d'une curiosité utile.

Il n'en est pas des Eloges des Savans , comme de ceux des Littérateurs. Ces derniers appartiennent , pour ainsi dire , à la multitude qui peut les entendre , & , jusqu'à un certain point , les juger. Le mérite des Savans se renferme dans une science qu'ils cultivent souvent au milieu de l'indifférence publique , science qui ajoute à la gloire de l'esprit humain , à l'amélioration de la société , sans que la plupart de ceux qui jouissent de ses bienfaits , sachent ni les admirer , ni les bénir. L'institution des Eloges dans nos Académies , répare un peu cette injustice & ce malheur. Ils nous expliquent les progrès de chaque science , & nous avertissent de la mesure de reconnaissance que nous devons au génie de chaque Savant. Ce n'est pas tout. Ces Savans qui observent sans cesse la Nature , pour lui arracher ses voiles , & la féconder par leurs combinaisons , vivent plus près d'elle. Ils existent dans la société , d'une manière qui est à eux. L'originalité de leurs caractères & de leurs mœurs enrichit la morale , comme leur génie étend la physique. C'est en eux qu'on apperçoit mieux , & cette destination impérieuse qui nous appelle & nous retient dans les occupations qui nous sont propres , & la simplicité primitive de

l'homme affranchi des chaînes d'une vie artificielle, & l'analogie naturelle de certaines mœurs avec certains travaux, & le contraste piquant des singularités de la Nature, avec la bizarrerie de nos conventions sociales. Trois hommes d'un grand mérite se sont particulièrement voués à cette fonction, Fontenelle, M. le Marquis de Condorcet, & M. Vicq-d'Azyr. Bien des Ouvrages loués & célébrés périront; les leurs se perpétueront avec les Sciences qu'ils ont éclairées & rapprochées de l'ignorance.

Mais il ne suffit pas de faire l'éloge des Savans, & de tracer les progrès successifs & corrélatifs des Sciences, pour faire un Ouvrage destiné à cette longue & universelle attention. Il faut s'élever à la supériorité de lumières & d'esprit que cette fonction exige. La facilité des études s'est étonnamment accrue par l'abondance des secours & la perfection des méthodes. Mais on devra toujours distinguer comme des hommes fort rares, ceux qui se trouvent en état de faire marcher de front toutes les Sciences, d'en être les dépositaires auprès des Savans, les interprètes devant le Public, & qui joignent encore à cette étendue de connoissances, ce talent philosophique avec lequel on marque l'influence des Sciences sur le cours des Sociétés, ces aperçus profonds ou fins, nécessaires pour apprécier des hommes souvent très-particuliers & très-

divers , & cette éloquence noble & simple , sans laquelle on ne peut ni présenter dignement les grandes découvertes & les grandes inventions , ni leur obtenir toute l'admiration & la reconnoissance qu'elles méritent. Tous les honneurs littéraires sont bien dus à de tels talens. Le mérite de bien écrire s'ennoblit de la dignité des objets auxquels il s'applique.

Le premier est celui de M. Serrao , premier Médecin du Roi de Naples , premier Professeur de Médecine-pratique , Doyen de la Faculté , & ancien Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences de la même ville , Associé Etranger de la Société Royale.

Il paroît par l'Eloge de M. Vicq-d'Azyr , que M. Serrao fut plutôt un bon Médecin qu'un grand Homme , qu'il servit les Sciences par son courage contre les préjugés , plutôt que par ses découvertes. Il contribua beaucoup à faire tomber dans les Ecoles d'Italie , la Philosophie Scholastique & le Carthésianisme ; ce ne sont pas là de médiocres services , & ces services ne peuvent appartenir qu'aux esprits supérieurs à leur siècle , sinon par le génie , du moins par la perfection de leur raison. La partie de ses travaux qui honorera le plus sa mémoire , est la destruction d'une de ces erreurs , que le charlatanisme établit dans un moment , & que la vraie science a long - temps à combattre.

Ce morceau est long ; mais il présente un

H iij

fait curieux , & tracé avec une philosophie qui en rendra les détails aussi instructifs que piquans.

» De l'abus que l'on a fait de la Religion , de la Médecine & de l'Astronomie , ont résulté trois grandes sources de maux, le fanatisme , le charlatanisme , & la superstition. Le moyen le plus efficace que l'on puisse opposer à ces égaremens de l'esprit , c'est d'en faire connoître l'origine , les causes & les dangers , en les dénonçant au Tribunal de la raison. Telle a été la conduite de M. Serrao , lorsqu'il a publié sur les accidens mal à propos attribués à la morsure de la Tarentule , des recherches où est consignée l'histoire d'une des plus singulières erreurs qui aient subjugué non seulement le peuple, mais les Savans eux-mêmes ». Je demande la permission d'entrer ici dans quelque détail sur ce genre de prestige qui conserve encore des partisans dans les pays où l'Ouvrage de M. Serrao n'est point connu.

On donne le nom de Tarentule à une des plus grosses araignées d'Europe , qui se trouve dans la partie méridionale de la Provence , en Sardaigne , en Sicile , dans le Royaume de Naples , & sur-tout dans la Pouille , près de la ville de Tarente. Cette araignée se creuse dans la terre un trou perpendiculaire & cylindrique , dont elle tapisse les parois de quelques fils. Ses tenailles sont très-grosses , & terminées par des pointes très-fortes. Dans le mois de

Juillet, le mâle cherche la femelle : c'est alors sur-tout que l'on rencontre ces insectes, & qu'ils sont le plus disposés à mordre ; mais ils ne sont pas bien à redouter, leurs morsures produisant tout au plus quelques taches érysipléateuses, & des crampes légères. Voilà le vrai ; on a exagéré ; & l'on a dit : La bouche de la Tarentule est armée de douze crochets, toujours agités & toujours menaçans ; son poison détruit le sentiment & la vie ; la Musique & la Danse peuvent seules prévenir des suites aussi fâcheuses. Quelquefois, a-t-on ajouté, le mal se reproduit après la révolution d'une année. On a recours alors au même remède, avec le même succès ; & rien de ce qui se passe dans le paroxysme ne reste présent à la mémoire du blessé.

Une circonstance incroyable, mais que personne n'osoit révoquer en doute, étoit que le venin de la Tarentule produisoit dans ceux qu'elle avoit mordus, une répugnance invincible pour les couleurs noires & bleues, & qu'il leur donnoit un penchant décidé pour le blanc, le rouge & le vert. Un Docteur qui avoit observé ces insectes de plus près, disoit-il, qu'on n'avoit fait avant lui, prétendit s'être assuré qu'ils aimoient beaucoup la Musique, & il s'empressa de publier cette découverte. On alla plus loin encore ; un autre écrivit qu'il avoit surpris des Tarentules dansant en mesure comme les malades eux-mêmes, au

son des instrumens ; & ces fables trouvèrent des protecteurs. On l'avoit vu , disoit-on , il falloit bien le croire.

Ce que le Peuple racontoit , les Physiciens s'efforçoient de l'expliquer. Suivant Mead , le premier effet du venin se portoit sur le sang. Suivant Geoffroi , il agissoit sur les nerfs ; ainsi l'aveuglement étoit général , & la maladie que l'on appela Tarentisme , trouva place dans les Traités de Médecine.

» Mais d'après les recherches de M. Serrao , nul Auteur n'en a fait mention avant le quinzième siècle de notre Ere. Il n'en existe pas la moindre trace dans les Ouvrages de Strabon , de Pomponius-Mela , de Tite-Live , de Florus , de Trogus-Pompée , de Tacite. Comment Pline & Varron , qui ont écrit sur les diverses productions , & vanté les sites de ces campagnes , auroient-ils gardé le silence sur les Tarentules , si on les avoit redoutées alors ? & sur-tout comment Horace , qui parcourut cette Province avec Mécènes , pendant une des négociations d'Antoine & d'Octave , auroit-il pu dire d'une terre jonchée d'insectes venimeux :

» Je me retirerai dans ce pays que le Galèze arrose de ses eaux limpides , où les troupeaux sont couverts de riches toisons , où coule un miel délicieux. C'est là , mon cher Septimius , où tu pleureras sur la cendre de ton ami «.

» On conçoit bien que le génie & les mœurs des Tarentins ont dû éprouver de

DE FRANCE.

grandes variations, & que les Habitans de ces contrées n'ont rien de commun, ni avec les Lacédémoniens qu'y conduisit Phalante, ni avec ces sages & heureux contemporains de Pythagore & d'Architas, ni avec ces hommes efféminés, que Tirc-Livre a peints célébrant les fêtes de Plutus, mais les insectes de ces climats n'ont pas dû changer, & s'ils n'étoient pas venimeux alors, comment le seroient-ils aujourd'hui ?

» A ces témoignages tirés de l'Histoire, j'ajouterai les faits suivans, que M. Serrao nous a transmis. Déjà le Docteur Epiphane Fernandi, Médecin habile, avoit assuré que la morsure de la Tarentule n'étoit point mortelle, & qu'il avoit vu plusieurs personnes y survivre, sans le secours de la Danse & de la Musique; mais l'impulsion étoit donnée, & l'on aimoit mieux s'en rapporter aux écrits du célèbre Baglivi, partisan zélé de cette erreur, qu'aux observations simples & vraies d'un Médecin peu connu.

» Heureusement, une dispute des plus vives s'étant élevée à ce sujet, entre les Docteurs Sangineti & Claritio, celui-ci provoqua son adversaire à une expérience publique. Il ne craignit point de se faire mordre par des Tarentules dans la saison des plus grandes chaleurs; il ne s'en suivit aucun accident fâcheux, & le courage d'un seul homme triompha d'un préjugé de trois siècles.

» M. Serrao multiplia ses essais ; il les publia dans un Ouvrage italien , écrit avec élégance ; on le lut , & on se détrompa. Il y a donné la description exacte des spasmes violens , des convulsions & de l'angoisse qu'éprouvoient les malheureux dont l'esprit étoit agité par la crainte de la mort. Il y a dévoilé l'art trompeur des Histrions , qui simuloient ces défordres , pour offrir à volonté le spectacle du Tarentisme aux voyageurs. On y trouve une image fidèle des fourberies renouvelées tant de fois , & dont le souvenir est encore si récent parmi nous ; on y apprend à se défier des grands noms trop souvent attachés à de petites choses ; on y voit l'imposture & la crédulité préparer leur ruine par la rapidité même de leurs progrès : l'imagination s'y montre avec tout son empire ; d'autant plus à craindre qu'elle commande lorsqu'elle paroît obéir , sa force se compose de notre foiblesse , & c'est sur-tout en trompant les yeux , qu'elle fait égarer la raison «.

Cette longue citation nous prive du plaisir de rapporter un grand nombre de morceaux bien pensés & bien écrits , qu'il eût peut-être fallu préférer ici , pour donner au talent de l'Ecrivain tout son éclat. Mais dans de tels sujets , le plus grand intérêt est pour les choses utiles à connoître & à observer.

L'Eloge de M. Schéele est d'un caractère différent ; le style de l'Auteur change avec

les sujets. Il ne s'arrête plus sur des détails, pour y découvrir le mérite d'un homme qui ne fut pas d'un ordre éminent. Il procède à grands traits, il offre des masses imposantes; tout se lie plus intimement dans son discours, tout y ressent l'impression du génie d'un grand homme qui a agi sur l'âme d'un grand Ecrivain. La sensibilité, l'imagination, la pensée, se mêlent dans ses tableaux, & y dominent chacune à leur place. Il nous semble que jamais le talent de M. Vicq-d'Azyr n'a réuni plus de force & de goût, & que cet Eloge peut être placé parmi les plus beaux Ouvrages de ce genre.

On en jugera par les morceaux que nous allons citer.

Auparavant, il faut donner une idée rapide de l'homme rare & singulier que l'Auteur avoit à louer.

Schéele est connu maintenant pour un des premiers Chimistes de l'Europe. Ses travaux sont immenses, & presque tous l'ont conduit aux découvertes les plus brillantes & les plus précieuses. Il faut en voir le tableau dans l'analyse riche & facile qu'en a faite M. Vicq-d'Azyr. Son nom, longtemps ignoré, fera l'honneur de l'Académie d'Upsal & de la Suède, comme ceux des Linnée & des Bergman. Quel fut sur cet homme qui a imprimé ses traces dans toutes les parties de sa science? Il avoit commencé par être un Garçon Apothicaire.

H. v.

caire, & il ne fut jamais autre chose. Il vécut dans la pauvreté & la simplicité de cet état. Il lui fallut un art prodigieux, & une application non moins extraordinaire, pour se passer tout à la fois de livres & d'instrumens. Il posséda les vertus de la pauvreté, comme il fut en vaincre les malheurs. Il épousa la veuve d'un Apothicaire, pour se procurer les instrumens de son art; son premier mari ne lui avoit laissé que des dettes, il redoubla de travail & de patience, pour tout acquitter; il y parvint. La partie morale de cet Eloge s'y joint sans cesse à la partie scientifique, & y répand un intérêt qui rend l'admiration plus douce & plus vive. L'ame de l'Orateur s'en est singulièrement pénétrée, & il communique toutes ses émotions. C'est ce qu'on va éprouver, en l'écoutant lui-même.

Vœici comment il peint la première entrevue de Schéele, pauvre, jeune, & s'ignorant lui-même, avec Bergman, qui étoit déjà à la tête des Chimistes de l'Europe.

» Vous devriez vous présenter à M. Bergman, lui disoit-on sans cesse; mais M. Schéele craignoit cette entrevue, au moins autant qu'il la désiroit, & il n'osoit s'y déterminer. Il redoutoit le coup d'œil d'un grand maître qui devoit, d'un seul regard, justifier ou anéantir ses espérances. C'étoit cependant ce jugement dont il avoit besoin, & qu'il étoit venu chercher à Upsal. Pendant qu'il délibère, & que pour la première

fois peut-être , l'inquiétude de l'amour-propre lui fait éprouver quelque tourment, Bergman apprend son embarras ; il court à lui. Quelle surprise ! Schéele, les yeux baissés , & dans la contenance d'un homme qui demanderoit une grace , lui montre , quoi ? non quelques sels surajoutés à la liste de ceux que l'on connoît déjà ; mais des terres , des acides , des règles nouveaux ; mais les principes d'un grand nombre d'affinités complexes ; mais les élémens d'une nouvelle théorie de l'air & du feu : il tremble ; il ne fait pas encore s'il ne s'est point égaré. Bergman, muet d'étonnement, ne comprend pas comment tant de découvertes peuvent être l'ouvrage d'un jeune homme inconnu. Quelle scène fut jamais plus dramatique & plus touchante ? Après quelques momens de silence , Bergman saisit Schéele avec transport. Ce ne sont pas des applaudissemens qu'il lui donne ; ce sont des respects qu'il lui rend ; c'est le génie qui apprend au génie à s'estimer ce qu'il vaut , qui lui révèle le secret de sa destinée ; c'est un Elève obscur qu'il place au rang des grands Hommes. Qu'ils apprennent, à cette vue , ceux qui sont à l'entrée de la carrière , combien est puissante la véritable passion de la gloire , qui reçoit & donne de semblables récompenses ..

Voyez ensuite comment cet homme si simple sent la reconnaissance & exprime l'admiration !

» Cette association intime de MM. Bergman & Schéele, qui s'est étendue jusqu'aux fautes qu'ils ont commises, cette union de pensées & de travaux, ne les ont pas mis à couvert des traits de l'envie. On a reproché à l'un de s'être emparé des découvertes de l'autre. Que la calomnie écoute; si cependant elle fait écouter, M. Schéele lui-même, annonçant dans le Journal Allemand de M. Crell, la mort de son illustre Compatriote.

» La Chimie, dit-il, a perdu tout ce qu'elle peut perdre dans un seul homme; il n'est plus ce Professeur, le premier de tous ceux que l'on a connus jusqu'à ce jour, & dont la bonté faisoit disparaître entre nous tout intervalle de connoissances & d'âge : que ne puis je lui élever un monument durable ! Son souvenir au moins me fera toujours présent ; & j'écrirai l'histoire de sa vie ; car je veux que l'on sache qu'il fut mon ami. Il ne l'a point écrite cette histoire, continue M. Vicq-d'Azyr; c'est moi qui l'ai tracée, & lui-même n'est plus. Leurs noms réunis à jamais, recevront les mêmes hommages, & s'ils ont mérité quelques reproches, ils les partageront encore; c'est le triomphe de l'amitié «.

Il est bon d'observer que ces lignes de Schéele, sont d'un sublime, d'un pathétique, qu'on ne retrouve presque plus que dans les Anciens. Quel charme de bonté, & quel tendre mouvement de l'ame dans ces dernières

paroles : *Et j'écrirai son histoire, car je veux qu'on sache qu'il fut mon ami !* On croiroit entendre Fénelon , & c'est un Pharmacien qui parle ! Il est juste aussi de remarquer que le mouvement avec lequel l'Orateur reprend son récit, est d'une beauté qui participe de ce genre d'éloquence , sans contredit le premier de tous : *il ne l'a pas écrite cette histoire, c'est moi qui l'ai tracée, & lui-même n'est plus.* Ce souvenir, que la circonstance réveille dans son ame , conduira naturellement ses Lecteurs à relire le bel Eloge qu'il a déjà consacré, il y a deux ans , à la mémoire de Bergman , & à le faire mieux goûter.

Il n'est pas moins intéressant de voir Schéele dans ses travaux, & dans l'appréciation qu'en fait son Panégyriste. Nous sommes malheureusement obligés de mettre des bornes à cet extrait.

„ De six cents livres qu'il gagnoit par année , il en consacroit cinq cents à ses recherches ; & ce fut avec ce foible secours qu'il alluma tant de fois le feu de ses fourneaux , & qu'il opéra tant de prodiges. Comme à l'aide d'un savoir profond , & d'un coup d'œil sûr , il ne tentoit qu'un petit nombre d'essais pour arriver à chaque résultat , il procédoit à chaque essai de la manière la plus simple , qui est presque toujours aussi la moins dispendieuse ; de sorte que l'esprit d'ordre & celui d'économie se confondoient & n'en formoient

qu'un seul en lui. L'expérience qu'il préféroit , pouvoit toujours décider plusieurs questions , & servir à plusieurs usages. Son travail ne fut jamais sans salaire , parce qu'il n'opéra jamais sans dessein ; il eût peut-être moins fait avec plus de fortune , parce qu'en prodiguant les dépenses , il auroit plus attendu du hasard , & moins obtenu de son talent.

» Pour son temps , il n'étoit point à lui ; il appartenoit au Maître chez lequel il demouroit , & M. Schéele étoit incapable de manquer à ses engagemens ; mais son génie n'étoit à personne , & son activité le menoit à tout. A côté de l'appareil nécessaire pour l'opération pharmaceutique qu'il dirigeoit , il en plaçoit un autre , qu'il conduisoit en même temps , & qui servoit à ses recherches. Quelquefois le même feu , dirigé avec intelligence , les animoit tous deux. D'une part, fidèle à son devoir , il exécutoit des procédés grossiers , & , pour ainsi dire , mécaniques ; de l'autre , entraîné par son penchant , il analysoit les corps les plus réfractaires , & il s'élevoit aux plus hautes conceptions. Ici , seulement Imitateur ou Artisan ; là , grand Observateur , Inventeur même , & par-tout exact & rigoureux ; il donnoit le même temps & le même soin à la potion qu'il préparoit pour un malade , & à la découverte qui devoit l'immortaliser. Mélange sublime de bonheur & d'infortune , de grandeur & de simpli-

cité, de savoir & de modestie ! Qui pourroit dire s'il falloit plaindre ou envier son sort « ?

Je ne puis me refuser à rapporter encore le parallèle de Bergman & de Schéele. Il me semble qu'il soutiendrait la comparaison avec plusieurs morceaux de Fontenelle, qui excelloit sur-tout dans ces morceaux.

» Nos regrets s'accroîtront encore, si nous comparons leurs diverses qualités entre elles. L'un, formé par l'étude des Sciences exactes, & sévère dans le choix des preuves, appliqua le calcul aux détails, & traita les grands sujets avec autant de méthode que d'élévation ; l'autre, abandonné aux seules impulsions de la Nature, entraîna par la conviction des faits qu'il accumula sans désordre, & qu'il rapprocha sans les enchaîner : le premier vous conduit à la vérité par la voie de la démonstration, & vous la découvrez avec lui ; avec le second, c'est elle qui se montre à vous, & qui semble vous chercher. M. Bergman vivant au sein d'une Académie célèbre, entouré de Disciples, & toujours en commerce avec les Savans, avoit acquis cette étendue de connoissances & cette sûreté de goût que donnent une Société choisie & des relations nombreuses : M. Schéele travaillant seul, dominé par la vigueur, j'ai presque dit par la rudesse de son talent, n'avoit point appris à se défier de ses propres forces, qui le portèrent souvent au delà du but. M. Bergman étoit

peut-être plus loin de l'erreur, & M. Schéele plus près des vérités nouvelles. Divisés, ils auroient peut-être eu chacun quelque souhait à former; réunis, ils possédoient tout, génie, savoir, méthode, élégance, & clarté. Que n'en ont-ils joui plus long-temps « !

Il ne nous est plus possible de nous arrêter sur l'Eloge de M. Watelet, qui termine ce Recueil. On sera étonné de trouver cet Eloge avec ceux dont nous venons de parler; aussi l'Auteur commence-t-il par expliquer cette singularité. Cet Eloge a été très-bien apprécié dans un autre Journal, où l'on en a détaché avec goût plusieurs morceaux qui prouvent que M. Vicq-d'Azyr est propre à louer tous les genres de talens. Nous oserons exprimer ici une autre sorte de regrets, celui de ne pouvoir mêler aux justes louanges de M. Vicq-d'Azyr, nos sentimens particuliers pour un homme dont nous avons éprouvé les bontés, comme les qualités aimables, que ses talens & son goût rendoient précieux aux Arts & aux Lettres, & qui a été un modèle de l'honnêteté & de l'urbanité qui devroient toujours distinguer ceux dont elles font la gloire & le bonheur.

(*Cet Article est de M. de la Cretelle.*)



S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE Mardi 16 de ce mois , on a repris l'Opéra de Pénélope avec des changemens. M. Marmontel , éclairé par les conseils du Public , ou plutôt par l'effet théâtral , qui lui a fait voir , comme à tout le monde , quelques vices de construction qui s'opposoient à l'intérêt général , est revenu sur son premier plan , d'une manière très-heureuse. Il a senti que les Rois , amans de Pénélope , rassemblés autour d'une table , & se livrant à la joie d'un festin , n'offroient pas une idée très-noble ; & il a supprimé ce banquet. C'est un Divertissement chanté & dansé qui le remplace aujourd'hui.

Dans la première édition , Télémaque étoit menacé , pendant tout le premier Acte , d'être la victime d'un complot formé par les poursuivans ; & ce complot ne s'effectuoit pas , quoique ni lui ni sa mère ne cherchassent à le détourner par aucune précaution. On se plaignoit aussi de ce que ce jeune Prince , en âge de porter les armes , ne faisoit aucun effort pour délivrer son pays de l'oppression. Ces défauts ont disparu au moyen d'une idée très-dramatique. Au lieu de la Scène de Laërte qui ralentissoit & re-

froidissoit l'action, la Reine ouvre le second Acte en venant confier son fils aux Pasteurs qui habitent l'un des rivages de son Isle. Télémaque les invite à prendre les armes, & le serment qu'ils lui font de le défendre, de lui obéir, de le suivre partout, produit une scène remplie, pour les paroles & pour la musique, de chaleur & de mouvement. Peut être seroit-il à désirer que l'on supprimât, ou que l'on raccourcît au moins de beaucoup, l'air que chante Pénélope. C'est Télémaque, & non pas elle, qui anime la scène en ce moment : & ce qui semble justifier l'inutilité de ce morceau, c'est que le Musicien, moins excité sans doute par la situation, paroît n'y avoir pas mis autant d'intérêt que dans les autres.

M. Marmoncel a aussi changé le dénouement. Il n'y a plus de pompe funèbre : Ulysse demande des armes à son fils, & dès qu'il les a, il se découvre à Pénélope, & tombe sur les poursuivans dont il revient vainqueur. Minerve, environnée des Arts, descend, & lui annonce la gloire d'Ithaque. Un grand Ballet termine cet Opéra.

On trouve encore trop prolongée la belle scène entre Ulysse & Pénélope, où ce Prince met à une douloureuse épreuve tous les sentimens de cette tendre épouse. Il nous semble qu'il seroit très-facile d'y remédier. Télémaque est inutile sur la scène : s'il y est, les armes qu'Ulysse attend sont prêtes, il n'a donc plus d'intérêt à gagner du temps.

Si, au contraire, il attendoit Télémaque, & avec lui le secours qui lui est nécessaire ; si ce jeune Prince n'arrivoit que vers la fin de la scène, Ulysse, certain de ce seul moment qu'il sera secondé, pourroit alors se faire connoître, & son retard seroit motivé. Au reste nous présentons cette idée avec la défiance qui nous convient. M. Marmontel a donné trop de preuves du goût le plus sûr, pour avoir besoin des conseils de personne.

La musique nouvelle ajoutée à cet Ouvrage, est digne du talent de son célèbre Compositeur, M. Piccinni. On a surtout applaudi le Chœur du Serment, chanté par les Bergers, & un air d'Ulysse au 3^e. Acte.

Madame Saint-Huberty a rendu le rôle de Pénélope avec cette perfection inouïe qu'on ne se laisse point d'admirer, quoiqu'elle nous en fasse une douce habitude. Le rôle d'Ulysse a été aussi très-bien joué & chanté par M. Chéron. Les deux Ballers, celui des Nymphes au deuxième Acte, par M. Farre, & le Divertissement de la fin par M. Gardel, ont fait le plus grand plaisir. Nous ne nommerons pas tous ceux qui y déployoient leurs talents, pour ne pas répéter d'inutiles éloges ; nous ne citerons que Mlle. Rose, dont les progrès, de jour en jour plus sensibles, lui donnent de nouveaux droits à la faveur du Public.

L'Administration a mis à la reprise de cet Opéra beaucoup de soin & de magnificence dans les habits & les décorations.

On a remarqué seulement une négligence assez plaisante sur un objet , à la vérité , fort peu important : c'est que l'égide de Minerve , qui descend à la fin , au lieu de représenter la tête de Méduse , étoit tout simplement un écusson aux armes de France.

ANNONCES ET NOTICES.

DICIONNAIRE de Danse , contenant l'Histoire , les règles & les principes de cet Art , avec des Réflexions critiques , & des Anecdotes curieuses concernant la Danse ancienne & moderne ; le tout tiré des meilleurs Auteurs qui ont écrit sur cet Art. Ouvrage dédié à Mlle G***. In-12 d'environ 400 pages. A Paris , chez Cailleau , Imp.-Lib. , rue Galande ; & chez les Marchands de Nouveautés.

Le Public François doit s'intéresser plus qu'aucun autre à un Ouvrage sur la Danse ; & aucun temps ne fut plus favorable à la publicité d'un pareil Ouvrage. Nous accédons volontiers à l'opinion du Censeur , qui s'exprime en ces termes :

» Cet Ouvrage intéresse par l'érudition & par le
 » goût ; on y trouve l'Histoire d'un Art que les
 » Grecs aimèrent autant que nous ; & que nous
 » avons perfectionné autant qu'aucune Nation de
 » l'Europe , les règles de la Danse , sa perfection ,
 » ses progrès , ses caractères , & ses agrémens «.

INSCRIPTIONS pour mettre au bas des différens Tableaux exposés au Sallon du Louvre , en 1787.

A Londres ; & se trouvent à Paris , chez Rôyez , Libraire , quai des Augustins.

Si l'Auteur de ces Inscriptions ne se connoît pas mieux en Peinture , qu'il ne se distingue en Versification , les Peintres peuvent appeler de son jugement.

VOYAGE en Allemagne, dans une suite de Lettres , par M. le Baron de Riesbeck ; traduites de l'anglois , avec Portraits, Plans & Carte en taille-douce , gravées par d'habiles Artistes ; 3 Volum. in - 8°. Prix , 11 liv. brochés , 14 liv. reliés , & 12 liv. 10 sous br. francs de port par la Poste. A Paris , chez Buisson , Libraire , Hôtel de Mesgrigny , rue des Poitevins , N°. 13. .

ŒUVRES complètes de Lucien , Traduction nouvelle , par M. l'Abbé Massieu , de l'Académie de Rouen. A Paris , chez Moutard , Imp.-Lib. de la Reine , Hôtel de Cluni , rue des Mathurins.

Nous rendrons compte incessamment de cette importante Traduction. Le nom de l'Auteur est de favorable augure dans les Lettres. Nous devons à un Abbé Massieu divers Ouvrages savans , & , entre autres , une Histoire estimée de la Poésie Française. Celui-ci soutient l'honneur du nom de son parent. Littérateur aussi estimable que modeste , le grec , le latin & le françois lui sont également familiers.

DISSERTATION sur l'Arbre au Pain , de première nécessité pour la nourriture d'un grand nombre d'habitans , & qui mérite d'être cultivé dans nos Colonies ; in-folio. Prix , 4 liv. , avec Figures coloriées. A Paris , chez l'Auteur , M. Buch'oz , rue de la Harpe , au dessus du Collège d'Harcourt.

Le triomphe de l'humanité dans le dévouement héroïque du Prince Maximilien-Jules Léopold de Brunswick ; Ode qui vient d'obtenir à l'Académie Française la seconde mention honorable pour le Prix extraordinaire ; par M. de Morvan, Avocat à Quimper. = *La mort du Duc de Brunswick* ; Ode qui n'a point concouru pour le Prix extraordinaire de l'Académie Française ; par M. de Chenier. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Ces deux Odes arrivent trop tard pour nous. Il n'est plus temps de revenir sur cet objet ; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire que l'Ode de M. Morvan a mérité cette mention honorable, & que celle de M. de Chenier l'auroit sans doute obtenue, si elle avoit concouru. Le suffrage de l'Académie consolera bien facilement M. de Morvan de notre silence ; mais nous devons, à la vérité, dire qu'il y a de grandes beautés & un véritable talent dans l'Ouvrage de M. de Chenier.

T A B L E.

M ERCURIALE.	145	Eloge de M. Serran.	170
A Mme. la Marq. de N...	49	Académ. Roy. de Musiq.	187
Le P.uvre Diable, Conte.	150	Annonces & Notices.	190
Charade, Enig. Logog.	167		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 27 Octobre 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 26 Octobre 1787.

R A U L I N.

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 30 Septembre 1787.

C'EST un courier de Vienne qui a apporté à Pétersbourg la première nouvelle de la déclaration de guerre très-inattendue, faite par la Porte Ottomane : un exprès venu de Cherson l'a confirmée, en donnant les détails des préparatifs de défense qu'on méditoit dans la Tauride. Il est douloureux que le grand âge de l'ancien vainqueur des Ottomans, le Feld-Maréchal de *Romanzof*, ne permette pas de lui confier le commandement de la grande armée, qui passe au Prince *Potemkin*. Quoique malade à *Krementschuk*, ce dernier se charge de la protection de la Crimée, ayant sous lui le fils de M. de *Romanzof*, avec un corps de 20,000 hommes sur l'*Hypanis*, que des géographes

N°. 43. 27 Octobre 1787.

g

barbares ont dénommé le *Bog*. Entre Cher-
son & Kinburn , 30,000 Russes seront aux
ordres des généraux *Hayking* & *Suwarof*.

Suivant une liste qu'on dit exacte , les
forces navales de l'Empire Ottoman étoient
réparties au commencement d'août der-
nier , de la manière sui vante :

« A la rade vers la droite d'*Oczakof* , sur l'em-
» bouchure du *Dnieper* , quatre vaisseaux de ligne
» de 64 ; six frégates de 40 ; onze bombardes &
» canonnières , & une galère.

» En croisière dans la *Mer-Noire* , trois vaisseaux
» de ligne , depuis 30 jusqu'à 64 ; sept frégates
» & corvettes depuis 30 jusqu'à 40 ; trois galiottes
» à bombes ; cinq aviso ou quirlanguiées , depuis
» 12 jusqu'à 18 ; sept bombardes ou canonnières ;
» quatre galères ; une flûte de 34 canons ; 12
» bâtimens de transport , portant depuis 12 jusqu'à
» 20 canons.

» A la rade de *Bukjuidere* & dans le port de
» *Constantinople* , prêts à sortir , sept vaisseaux de
» ligne , depuis 50 jusqu'à 70 ; une galère ; deux
» flûtes de 32 ; huit transports , depuis 12 jusqu'à
» 20 ; 12 quirlanguiées de 10 & 12 ; trois bom-
» bardes ou canonnières.

» Dans la *Mer-Blanche* & en *Egypte* , neuf
» vaisseaux de ligne , depuis 50 jusqu'à 64 ; huit
» frégates & corvettes , depuis 30 jusqu'à 40 ;
» une galiotte à bombes ; deux bombardes & 14
» quirlanguiées , depuis six jusqu'à 12.

» Vaisseaux de guerre qui se trouvent en conf-
» truction. Dans le chantier de *Constantinople* , un
» de 74 , lancé le 30 mai , mais qui n'est pas
» encore armé ; & un de 70 , qui se trouve à un
» quart de construction. Dans le chantier de

» *Sinop*, un de 54 à un quart; un de 70 à trois
» quarts, & 4 bâtimens de transport.

» Dans le chantier de *Galaz*, deux frégates
» de 36, prêtes à être mâtées; un de 64 à un
» quart, & une frégate de 36 à un quart.

» Dans le chantier de *Metelin*, un vaisseau de
» 54, prêt à être lancé, & en mer quatre bâti-
» mens de transport. Dans le chantier de *Boudron*,
» un vaisseau de 64 à trois quarts, & un vaisseau
» de 54, prêt à être lancé.

Il résulte du dénombrement exécuté
sous les ordres du Maréchal *Gurovsky*,
que cette capitale renferme une population
de 89,448 ames, dont 46,633 hommes
& 42,815 femmes. Dans ce nombre on
a compté 914 ecclésiastiques, 8,797 per-
sonnes attachées à la cour, & seulement
2,977 gens de métier.

L'importation des grains à *Dantzik* s'est
élevée l'année dernière, à 29,618 lasts,
& l'exportation, y compris la consumma-
tion de la ville, montant à 36,728 lasts.

1,025 bâtimens sont arrivés à *Dantzik*,
dans le courant de l'année, savoir : 445 Da-
nois, 227 Suédois, 85 Anglois, 69 Hollan-
dois, & 38 Prussiens. La plupart des bâti-
mens du nord étoient du port de 20 à 40 las.

A L L E M A G N E.

De Berlin, le 7 Octobre.

Le Roi a nommé le Duc régnant de
Saxe-Weimar, Major-général de cavale-

rie, et le Colonel de *Romberg* Major-général d'infanterie.

Les nouveaux membres étrangers que l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Prusse s'est associé, sont, M. *Pütter*, célèbre Jurisconsulte, Conseiller-privé & Professeur de Droit public à Gottingue, M. *Addelung*, Bibliothécaire de l'Eleveur de Saxe, & M. de *Marum* de Harlem.

A la suite de l'exposition générale que fait M. le Comte de *Hertzberg*, des opérations de S. M. P. l'année dernière, & que nous avons rapportée, le Ministre présente rapidement le détail des améliorations faites au crédit public, dans les écoles, les universités, & continue en disant :

« La célèbre union *Germanique*, qui a été conclue dans la dernière année de la vie de *Frédéric II.*, est en grande partie l'ouvrage du Roi régnant. Il en a eu la première idée dès l'année 1784. C'est sous ses auspices secrets, & par la confiance que les princes d'*Allemagne* avoient dans ses principes, que j'y ai travaillé & en ai préparé les voies, jusqu'au moment où les circonstances connues en amenèrent la conclusion publique au mois de juillet 1785. Dès que le Roi est parvenu au trône, il n'a rien oublié, & a beaucoup fait, pour affermir & pour resserrer les liens de cette union patriotique, qui n'a d'autre but que d'assurer & de conserver le maintien de l'ancienne & véritable constitution de l'*Empire*, & d'entretenir une harmonie efficace entre tous ses membres. Le Roi a parfaitement réussi dans ce dessein, & même dans celui d'aug-

menter le nombre des associés. La contestation imprévue qui s'éleva subitement au commencement de cette année, entre le sérénissime landgrave de *Hesse-Cassel* & la famille du comte de *Lippe-Bückebourg*, au sujet de la succession & des effets du vasselage, menaça pendant quelques mois la base de l'union *Germanique*, par la difficulté de concilier les intérêts des parties opposées, avec la confiance que le système de l'union devoit inspirer ; mais le Roi a heureusement surmonté ces difficultés par une intervention aussi efficace qu'amicale, & en faisant valoir les lois & les décrets d'une justice d'ailleurs médiocrement respectée dans l'*Empire*. Sa Majesté a donné elle-même un grand exemple de sa justice & de son désintéressement, en rendant au sérénissime duc de *Mecklenbourg* quatre grands bailliages dont ses prédécesseurs avoient tiré grand parti à titre d'hypothèque.»

« Ce qui a le plus occupé le Roi, & de la manière la plus difficile & la plus épineuse pendant le cours de cette année, ce sont les troubles & les dissensions internes qui divisent la république de *Hollande* depuis nombre d'années. Sa Majesté les trouva déjà montés au plus haut point, & elle ne put pas se dispenser de continuer l'intervention que le feu Roi avoit déjà commencée.

Nous supprimons ici le tableau des démarches du Roi & des troubles qui ont déchiré la *Hollande* ; tableau qui fournit à M. de *Hertzberg* l'occasion de rappeler quelques faits historiques importants.

Le *Grand-Electeur*, dit-il, contribua peut-être le plus à sauver la république de son anéantissement, lorsque *Louis XIV* l'attaqua en 1672, avec des forces si supérieures. Ce *Grand-Electeur Frédéric-Guillaume*, fut le premier à se déclarer pour la

république, ce qui obligea *Louis XIV* à évacuer les principales villes de la *Hollande*, & encouragea l'Empereur, l'Empire & l'*Espagne*, à prendre les armes pour la république, & celle-ci à rétablir le *Stadhoudérat*, à renoncer au funeste projet de la retraite aux *Indes*, & à opposer aux *François* une résistance vigoureuse. Ces efforts généreux du *Grand-Electeur* trouvèrent si peu de retour de la part des *Provinces-Unies*, qu'elles l'abandonnèrent à la paix de *Nimegue*, & que dans les années suivantes, elles employèrent les moyens les moins justiciables pour contrecarrer & pour détruire l'établissement d'un commerce médiocre du *Brandebourg* sur la côte de *Guinée*. Malgré cette ingratitude, l'Electeur *Frédéric III*, ensuite premier Roi de *Prusse*, n'a pas cessé d'assister les *Hollandois* de toutes ses forces, dans les guerres qu'ils ont eues depuis la révolution d'*Angleterre* jusqu'à la paix de *Ryswik*, & ensuite pendant toute la guerre de la succession d'*Espagne*. C'est un sort singulier de la maison de *Brandebourg*, qu'elle n'a presque jamais éprouvé de retour de ce qu'elle a fait pour ses voisins, témoin cet exemple des *Hollandois*, ainsi que celui de la *Pologne*, de la maison d'*Autriche*, & d'autres Etats auxquels elle a toujours prêté une assistance aussi généreuse que gratuite; mais il faut penser que c'est la suite naturelle du grand système de la balance du pouvoir, qu'une Puissance médiocre par son état, mais vigoureuse par son esprit & par sa constitution, tient & observe mieux que les Puissances supérieures, qui, se reposant trop sur leurs forces intrinsèques, ne sont pas si scrupuleuses à maintenir l'équilibre nécessaire entre les puissances voisines. Un observateur judicieux & impartial ne manquera pas de tirer de cette réflexion la juste conséquence, que toutes les Puissances,

sur-tout les moins ambitieuses , sont d'autant plus intéressées à la conservation & au bonheur de ces Puissances, qui , par leur médiocrité naturelle, prennent le plus de part à la conservation d'un équilibre général. C'est un principe que je crois avoir encore plus constaté dans mon discours académique de l'année 1786.

Ce mémoire intéressant est terminé par la note de quelques sommes que le Roi a assignées extraordinairement à ses états & à ses sujets , depuis son avènement au trône.

I. Pour tout le pays.

- 1°. Au grand-Chancelier de *Carmer*, pour augmenter le fonds de la justice, en 1786 & 1787, 43,900 écus.
- 2°. Au ministre d'état baron de *Zedlitz*, pour une nouvelle commission préposée aux écoles 13,000
- 3°. Pour augmenter le fonds des universités 10,000
- 4°. Au ministre d'état de *Werder*, pour soutenir & améliorer les fabriques 100,000
- 5°. Pour les *haras* à établir en *Prusse*, 50,000
- 6°. Pour bâtir des églises & des cures à la campagne 5,000
- 7°. Pour 20,000 boisseaux de blé à plusieurs particuliers ruinés par les inondations 18,000
- 8°. Subvention accordée au pays, pour la livraison des fourrages pour la cavalerie 272,000
- 9°. Pour l'entretien du nouveau conseil supérieur de guerre 70,000

10°. Pour augmenter les appointemens des ministres étrangers, ceux de la chambre des comptes, du collège de fanté & autres collèges 100,000

11°. A la caisse du *Monk-de-Picté* 4,000

12°. Pour augmenter les appointemens des prêtres *François* . . . 8,000

693,000

II. Pour la Marche Electorale de Brandebourg.

13°. Pour des bâtimens & réparations à *Berlin* & à *Potsdam* . 600,000

14°. Aux instituts établis en faveur des pauvres à *Berlin* . . . 8,000

15°. Pour l'augmentation des appointemens des ministres *Luthériens* & *Riformés Allemands* à *Berlin* . 5,500

16°. Pour diverses améliorations à la campagne, à des particuliers 40,000

17°. Assigné à compte, pour la bâtisse d'une maison de pauvres & de travail à *Strausberg* 43,500

18°. Pour le paiement de certaines dettes contractées pour d'anciennes bâtisses des domaines . . 60,000

19°. Pour des ouvrages hydrauliques sur la *Havel* 20,000

20°. Pour améliorer les bains de *Freyenwalde* 6,000

21°. Pour des écuries pour les boufards d'*Eben* 29,000

812,000

III. *Pour la Nouvelle-Marche.*

22°. A la maison des orphelins
de *Zullichau*, pour payer ses dettes 22,000

23°. Pour l'amélioration des
établissmens formés sur le terrain
desséché de l'*Oder* & de la *Warte* . 80,000

102,000

IV. *Pour la Poméranie.*

24°. Pour des améliorations des
terres des cultivateurs particuliers
en *Poméranie* & dans la *Nouvelle-
Marche* 200,000

25°. Secours accordé aux villages
appartenans au chapitre de *Colberg* . 1,000

201,000

V. *Pour la Prusse Orientale
& Occidentale.*

26°. Secours accordé aux villages
des environs de *Marienbourg*, ruinés
par les inondations 6,000

27°. Pour des améliorations &
pour le canal de *Bromberg* 238,000

28°. Pour des bâtimens à
Konigsberg 15,000

29°. Pour une maison d'école
à *Culm*, destinée à 40 nouveaux
cadets 16,000

30°. Pour la forteresse de
Graudenz 150,000

31°. Pour le fort de *Lyck* 2,000

427,000

85

VI. Pour les pays de Magdebourg
& de Halberstadt.

32°. Pour des nouvelles chauffées	100,000
33°. Pour des améliorations de terres dans ces deux provinces	109,800
34°. Pour l'exploitation des charbons de terre à <i>Wettin</i>	100,000
35°. Pour faciliter le cours de l' <i>Elbe</i> près de <i>Magdebourg</i>	13,200
36°. Pour une maison de pauvres à <i>Magdebourg</i>	12,000
37°. A l'église <i>Vallonne</i> & à la maison des orphelins à <i>Magdebourg</i>	1,000
38°. A l'institut des pauvres à <i>Halberstadt</i>	2,000
39°. De même à <i>Halle</i>	1,700
40°. Pour bâtir une église à <i>Thale</i> dans le pays de <i>Halberstadt</i>	2,400

342,100

VII. Pour les provinces de
Westphalie.

41°. Avancé pour 10 ans, & sans intérêts, aux négocians de <i>Bielefeld</i> , pour étendre leur commerce de toiles	50,000
42°. Pour acquitter les dettes contractées pendant la guerre par la ville de <i>Minden</i>	7,800

57,800

VIII. Pour la Silésie.

43°. Pour la bâtisse des for- teresses	150,000
---	---------

44°. Pour bâtir une caserne pour l'artillerie à <i>Breslau</i>	215,000
45°. Pour bâtir de nouvelles maisons dans les villes, & pour les habitans des faubourgs de <i>Landshut</i> , ruinés par le feu	35,000
46°. Pour les arrangemens contre les incendies à <i>Namslau</i> & <i>Polckwitz</i>	6,300
47°. Secours accordé aux fabriques	8,000
48°. Pour construire des chaussées	10,000
49°. Pour des améliorations, &c. & pour réparer le dommage des inondations	83,000
50°. Pour bâtir des églises & maisons d'écoles, & pour payer des maîtres d'école	18,300
	505,700

Somme totale 3,160,600 écus.

De Vienne, le 6 Octobre,

L'Empereur a nommé à la place de son Ministre plénipotentiaire auprès du Roi des deux Siciles, le Baron de *Thugut*, ci-devant son envoyé à Varsovie. Le Comte de *Schlick*, Ministre de S. M. I. en Danemarck, remplace à Mayence le Comte de *Trautmansdorf*, aujourd'hui Ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas.

Sans énumérer le détail fastidieux de chaque sac d'avoine, cheval, bateau, canon, chariot de poudre, embarqué sur le

Danube , ou cheminant par terre vers nos frontières orientales , nous redirons que ces préparatifs militaires se continuent sans interruption , avec la plus grande activité. Vers la fin du mois dernier , l'Empereur a déclaré Commandant en chef de la grande armée sous ses ordres , le Feld-Maréchal Comte de *Lascy*. Les Généraux *Brown & Kinsky* ont été nommés Aides-de-camp-généraux , le premier de S. M. I. qui paroît devoir commander en personne son armée ; le second , de l'Archiduc *François* , qui fera la première campagne.

On est ici absolument désabusé du bruit faux répandu par certaines vues , qu'on doit aux suggestions du Ministre d'Angleterre à la Porte , la rupture de cette puissance avec la Russie. La cour de Londres en a été indignée , & a fait expressément détruire cette imputation , tant auprès de notre Cour , qu'à celle de Pétersbourg. Les dernières lettres de Constantinople ont confirmé la sincérité de cette déclaration. Quant aux raisons sur lesquelles on bâtissoit cette démarche du Chevalier *Ainslie* , telle que l'existence d'un traité secret entre la Porte & l'Angleterre , dont la cession de l'isle de Candie faisoit un des articles , elles n'ont trouvé ici un moment de créance que chez les politiques des cafés.

Un décret de la Cour du 20 de ce mois,

défend la fabrication, la vente & l'importation du fard blanc, que l'on regarde comme nuisible à la santé. — Le fard rouge, y compris le papier appelé de Circassie, sera timbré, & paiera un droit de timbre de 4 florins par livre pesant.

Six cents pièces de campagne ont été envoyées dans la Hongrie, pour être réparties parmi les régimens.

Le Commandant de Semlin a fait publier que tous les marchands Grecs pouvoient entrer librement dans les états de l'Empereur, & qu'en général on y recevait tous les Chrétiens, sujets de la Porte Ottomane, qui voudront s'y établir.

Deux bataillons de Pellegrini sont entrés à St. Hyppolite, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre. — La levée des recrues qui doit se faire cet hiver dans les états héréditaires d'Allemagne, sera de 24,000 hommes.

Les employés de la douane ont arrêté ici un bâtiment venant d'Ulm, & chargé de pain. A la visite, il s'est trouvé que plusieurs de ces pains renfermoient des monnaies d'or à répétition, dont l'entrée est défendue dans les états héréditaires.

De Francfort, le 13 Octobre.

Il se forme en ce moment, à ce qu'on assure, une armée combinée de 50,000

hommes , qui doit se réunir vers la fin du mois à Hildesheim. Elle sera composée de 14,000 Hessois , commandés par le Landgrave lui-même , de 16,000 Hanoveriens , 8,000 Brunswickois , & 12,000 des Margraviats d'Anspach & Bareith. On présume que , selon les circonstances , il s'y joindra un corps de troupes Britanniques , comme dans la guerre de 1756. Le 1^{er}. de ce mois , les deux régimens en garnison à Hanau reçurent ordre de se préparer à marcher , & les Officiers de faire des recrues. Les paysans du Landgraviat de Hesse ont reçu défense de vendre leurs chevaux. Quant au corps de troupes Hessoises , il sera composé des Gardes à cheval , des Gendarmes , Carabiniers , Dragons de la Garde & du Prince *Frédéric* , & d'un régiment de Hussards ; l'infanterie , des 1^{er}. 2^e. & 3^e. régimens des Gardes à pied , des Fusiliers de la garde du corps , des régimens d'*Alt-Losberg* , *Knyphausen* , *Donop* , *Dittfurth* , & le jeune *Losberg* , un régiment de chasseurs , & une légion d'infanterie légère. Il ne restera à Cassel que deux régimens de garnison.

Nos feuilles publiques sont remplies de nouvelles sur les premiers événemens de la guerre entre la Porte & la Russie. Voici un exemple de ces rapports.

« Des trois divisions de l'armée navale.

» Ottomane , l'une , de 17 vaisseaux de
 » guerre, a été coulée à fond par la frégate
 » Russe le *Boristhène*. » (Ce qui paroît
 certain , c'est qu'en effet cette frégate ,
 après une vive canonnade , a échappé à
 quelques vaisseaux ennemis , & est entrée
 assez endommagée à Sébastopolis. Si les
 Ottomans étoient dans l'usage de pension-
 ner des gazetiers, ou de s'en faire craindre,
 la frégate Russe eût inmanquablement
 été coulée à fond.)

Plusieurs régimens de l'Electeur de Saxe
 ont reçu ordre de rappeler les semestriers,
 & de se tenir prêts à marcher.

On écrit de Trente qu'il arriva de Lon-
 dres, en 10 jours, un courier chargé de
 dépêches importantes pour les possessions
 angloises de l'Inde. Il se rendit le 22 sep-
 tembre à Venise, où il s'embarquera pour
 Alep. Delà il traversera le Désert, & pé-
 nétrera dans l'Inde par Bassora & le Golphe
 Persique.

La récolte des grains, écrit-on de la
 Pologne & de la Russie, n'a pas été
 aussi abondante cette année, qu'on l'avoit
 cru d'abord. On a fait beaucoup de gerbes,
 mais elles rendent peu. A Dantzick & à
 Elbingue, on achète de la farine & du
 seigle pour le compte de la Russie. Le

(160)

prix des grains augmente ; le last de seigle vaut 320 à 330 florins ; & celui de froment, 430 à 460.

E S P A G N E.

De Madrid , le 30 Septembre. .

L'Envoyé du Grand-Seigneur est arrivé le 24 , à 5 heures du soir, dans cette capitale , aux avenues de laquelle s'étoit rassemblée une foule innombrable & quantité de voitures. Le Marquis d'Oviedo avoit été au-devant de lui dans un carrosse du Roi , où l'Envoyé entra , & dans lequel il fut conduit à l'hôtel de l'Esquilée , escorté de deux piquets des régimens du Prince & de Ségovie. M. le Comte de *Florida Blanca* fut lui rendre visite , & l'invita à dîner pour le dimanche suivant.

Il est arrêté que cet Ambassadeur fera son entrée publique le lundi 1^{er}. octobre , à St. Ildephonse , avec les mêmes cérémonies & étiquettes qui s'observent à Madrid en pareil cas. La Cour le recevra ce jour-là en grand gala.

On écrit de Saragosse , du 28 septembre , que le 24 , vers minuit , la rivière d'Aragon se déborda si considérablement , qu'elle entraîna presque toute la ville de Sanguesa dans la Navarre ; il n'a été conservé que 22 maisons & le couvent de

St. François, 2,500 personnes ont péri, & le reste des habitans est sans biens & sans habits. Les villages d'Eréa, de Vioté, d'Erla, & plusieurs autres situés au confluent de cette rivière, ont infiniment souffert. Les religieux de St. François ont montré dans cette circonstance beaucoup de zèle & de charité, fournissant tous les secours possibles, des alimens & leurs propres manteaux.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 16 Octobre.

En vertu de la dernière prorogation, le Parlement devoit se rassembler aujourd'hui; mais S. M. vient d'étendre cette prorogation jusqu'au 15 novembre; terme plus avancé que celui des Sessions ordinaires, qui s'ouvrent un mois plus tard. C'est l'effet des circonstances présentes: elles exigent que le Parlement soit promptement instruit des motifs qui nécessitent les armemens actuels, & de la situation politique de la Grande-Bretagne.

Sans nous arrêter à toutes les vicissitudes de l'opinion sur la paix ou la guerre, & à mille raisonnemens en l'air, qui prouvent uniquement que ceux qui les forment, n'ont pas écouté aux portes des cabinets, nous nous bornerons au récit des faits ca-

pables de déterminer à cet égard le jugement de nos lecteurs.

Le 10, M. *Wyndham Grenville*, de retour de Paris depuis quelques jours, eut à St. James une conférence de deux heures avec S. Majesté. Il étoit accompagné de M. *Dundas*, Trésorier de la marine, qui l'introduisit auprès du Roi, avant l'arrivée des Ministres. Deux jours avant, M. *Grenville* avoit assisté chez le Chancelier, à un conseil du cabinet, où se trouvèrent les Lords *Thurlow*, *Sydney*, *Howe*, le Duc de *Richmond* & M. *Pitt*. Ce conseil dura de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Le Duc de *Richmond*, M. *Pitt* & le Chancelier paroissent appuyer le plus fortement les mesures prises & à prendre, auxquelles, à ce qu'on prétend, le Duc de *Portland* a promis l'appui de l'opposition.

Le Vicomte de *Thownsend*, ci-devant Viceroy d'Irlande & Grand-Maître de l'artillerie, vient d'être élevé par le Roi à la dignité de Marquis de *Raynham*; & si malheureusement la guerre éclate, on lui destine un commandement dans l'armée de terre. Son fils est Comte de *Leicester*, & son neveu, après la mort de sa mère, sera Lord *Greenwich*; ainsi il y aura trois Pairies dans cette Famille, l'une des plus anciennes du royaume.

L'Amiral *Pigot* a certainement reçu sa commission de Commandant en chef de la flotte de la Manche : il est parti pour Portsmouth où son pavillon est hissé à bord du *Victory* de 100 can. momentanément , car il doit monter , à ce qu'on assure , le *Royal Sovereign*, de 110 can. Les seconds Amiraux de cette flotte seront , suivant les apparences , les Vice-Amiraux *Barrington*, *Milbanck*, les Chevaliers *Drake & Leveson Gower*. Le Contr'Amiral *Hotham* commande aux Dunes, à bord du *Prince-George*, de 98 can. qu'on arme à Chatam. Outre ce dernier bâtiment, le *Victory* & le *Royal-Sovereign* , on a désigné , pour recevoir les Officiers à pavillon , le *St. George* de 98 can. , l'*Impregnable* de 98 canons, que montera l'Amiral *Barrington*, & le *Barfleur* destiné à Lord *Hood* , à qui l'on donnera un commandement distinct.

L'Amiral *Edmund Affleck* , qui a servi avec tant de distinction aux isles , pendant la dernière guerre , a reçu avis du premier Lord de l'Amirauté , que ses services pourroient être agréables en temps de guerre ; & en conséquence cet Amiral se tient prêt à arborer son pavillon. On suppose qu'il aura le commandement de l'escadre de la Jamaïque. Il doit monter le *Bedford*, de 74 canons.

Les mouvemens des ports n'ont rien

perdu de leur vivacité , & la flotte de Spithead se forme rapidement. Le 10, s'y sont réunis le *Bombay-Castle* , le *Carnatic* , le *Culloden* de 74 canons, & le *Standard* de 64 venant de *Plymouth* : ils devoient être suivis, deux jours après, du *Powerful*, de 74 can. Le *Cumberland* & l'*Hannibal*, de 74 can. attendoient leur complet de matelots pour sortir du même port , & se rendre à Portsmouth , où l'on signala hier l'*Irrésistible*, de 74 canons, qui a fait voile de Sherneff.

L'état des vaisseaux en ordinaire, le 6 octobre , en portoit le nombre à 98 de ligne , 12 de 50 canons, 91 frégates , & 45 sloops ou cutters, auxquels il faut joindre 24 vaisseaux de ligne , 7 frégates & 3 sloops mis en commission depuis le 6 septembre. Vendredi 12 , l'Amirauté remit au Conseil la liste de 36 vaisseaux de ligne armés ou en armement actuel , & que nous donnerons l'ordinaire prochain.

L'escadre aux ordres du Commodore *Gardner* , stationnée à la Jamaïque est composée des vaisseaux suivans , favoir :

L'*Europa* de 50, monté par le Commodore; l'*Expédition* de 44. L'*Amphion* , l'*Astrée* , le *Solebay* de 32 , la *Proserpine* , la *Calypso* & le *Cygnat* de 16.

L'*Aurora* & le *Dido* de 28, qu'on arme actuellement en Angleterre , sont destinés à joindre cette escadre.

» Tout paroît ici annoncer la guerre,

» écrit-on de Plymouth, en date du 8. Le
 » 38^e. régiment a reçu ordre de se tenir
 » prêt à s'embarquer. Les ouvriers tra-
 » vaillent double journée ; on prépare &
 » on équipe dans le chantier les chalou-
 » pes canonnières ; les artilleurs éprouvent
 » les canons ; on garnit les remparts d'ar-
 » tillerie , & la presse se continue tou-
 » jours vivement. Jamais les efforts n'ont
 » été aussi grands dans ce port pendant
 » la dernière guerre , excepté lorsque les
 » escadres combinées de France & d'Es-
 » pagne vinrent nous tirer de notre lé-
 » thargie. «

Le 17^e. régiment doit s'embarquer à
 Portsmouth , ainsi que trois autres, pour
 les Indes orientales & occidentales. Les
 deux nouveaux bataillons de *Royal-Amé-
 ricain* seront commandés par les Géné-
 raux *Gordon & Rowley*, & formés d'A-
 méricains loyalistes.

Le Lord Maire, & le Conseil de la
 cité (*Common-Council*), n'ont pas con-
 senti à l'exercice de la presse dans cette
 partie de la ville ; mais pour y suppléer,
 ils ont fait enlever tous les vagabonds,
 gens sans aveu, &c. , & promis une
 gratification de 40 shellings en sus de
 celle accordée par Sa Majesté, à tout
 matelot qui prendra du service volon-
 tairement. C'est donc une prime de cinq

guinées, que chacun d'eux est sûr de gagner en entrant sur un vaisseau de Roi.

Huit cents bœufs & mille porcs ont été achetés à Smithfiel, par le sieur Mellish, pour l'usage du gouvernement: ils doivent être envoyés à Deptford, où ils seront salés, & embarqués ensuite sur les vaisseaux de guerre à Portsmouth.

On a construit un si grand nombre de vaisseaux de ligne depuis la paix, qu'il y en a peu sur les chantiers en ce moment, & ce nombre ne sera pas augmenté sitôt. On compte en construction à Deptford, le *Windsor - Castle*, 98 canons, & le *Brunswick*, 74 canons; à Woolwich, le *Boyne*, de 98 canons; le *Duc d'Yorck*, 90; le *Minotaure*, 74 canons; à Chatam, le *Royal-George* & la *Reine Charlotte*, de 110 canons chacun; à Sherneff, le *Léopard*, 50 canons; à Portsmouth, le *Prince de Galles*, de 98 canons, & deux autres; à *Plimouth*, le *Glory*, de 98 canons; le *Cæsar*, 80 canons, & le *Bulwarck*, 74 canons; à Harwich, l'*Exeter*, 74 canons. On parle d'établir sur les côtes d'Irlande deux ou trois chantiers pour les réparations, selon le plan qui en avoit été donné par le Marquis de *Lansdown*.

F R A N C E.

De Versailles, le 17 Octobre.

Le 14, le Comte de Fernand-Nunnès, Ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire du Roi d'Espagne, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis sa lettre de créance à Sa Majesté. Il a été conduit à cette audience, ainsi qu'à celle de la Reine & de la famille Royale, par le sieur de la Garenne, Introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi, pour la conduite des Ambassadeurs, précédait,

Le même jour, le Garde-des-Sceaux de France a prêté serment entre les mains du Roi, pour la charge de Chancelier & Surintendant des Finances de l'Ordre du St. Esprit, vacante par la mort de l'Archevêque de Bourges.

Le Bailli de Suffren, Chevalier des Ordres du Roi, que Sa Majesté a nommé au commandement de l'armée navale, a eu l'honneur de faire ses remerciemens au Roi, lui étant présenté par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères, & chargé de celui de la marine par *interim*.

La Marquise de Montholon a eu l'hon-

neur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse Louise de Narbonne, dame pour accompagner Madame Victoire de France.

De Paris, le 24 Septembre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 13 octobre, qui autorise la ville de Paris à ouvrir un emprunt de douze millions, remboursables en un an, par voie de loterie, au profit des hôpitaux.

¶ M. au milieu des affaires les plus importantes & les plus multipliées, n'a pas perdu de vue le grand projet qu'Elle a formé de diviser l'Hôtel-Dieu en plusieurs asyles, où le pauvre souffrant puisse recevoir avec succès les soins & les remèdes qui lui sont nécessaires.

Par une suite de cet intérêt, Sa Majesté s'est fait rendre compte du résultat des soumissions & déclarations faites jusqu'à ce jour, pour la construction de ces asyles, en vertu du prospectus publié par ses ordres; &, d'après le rapport qui lui a été fait, Elle auroit remarqué que, malgré l'empressement d'une partie de ses sujets pour seconder ses vues bienfaisantes, & dont le résultat a excité sa sensibilité, malgré l'attention qu'Elle a particulièrement recommandée, de concilier, par le choix des emplacements, & par la simplicité des bâtimens, l'économie avec l'utilité, ses intentions pour le soulagement de la classe de ses sujets à qui l'infortune donne le plus de droits à ses bontés paternelles, ne pourroient être remplies aussi promptement qu'Elle le desireroit, sans de nouveaux secours indépendans de ceux qui ont été offerts, & dont, malgré l'importance de leur destination,

destination , l'état actuel des finances lui fait desirer de soulager , autant qu'il sera possible , le trésor royal ; Sa Majesté s'est déterminée en conséquence à approuver la demande qui lui a été faite par les Prévôt des marchands & Echevins de la bonne ville de Paris , à l'effet de les autoriser à créer une loterie dont le produit accéléreroit l'exécution des plans arrêtés.

En adoptant ce moyen , Elle a considéré que les billets de la loterie proposée devoient être fixés à un taux assez modique pour y faire participer la partie de ses sujets qui ne peuvent faire de grands sacrifices ; que , dans les différens Etats de l'Europe , il y a des loteries semblables , & par leur objet & par leur application ; qu'il s'agit ici de faire tourner au profit d'un établissement intéressant pour l'humanité , un jeu modéré , qui , faute d'exister en France , procure à l'étranger l'avantage d'attirer une partie du numéraire national ; qu'enfin les porteurs des billets perdans auront moins de regrets à former , par l'idée de la destination des fonds livrés à l'espoir d'une chance heureuse. Cette loterie fournira donc un fonds de douze millions de livres , & sera composée de cinquante mille billets de deux cents quarante livres chacun , lesquels pourront être divisés en demi-billets de cent vingt livres , & même subdivisés en moindres portions , pour la plus grande facilité du public ; & elle présentera à ceux qui s'y intéresseront , des chances avantageuses , & calculées sur le pied d'un billet gagnant sur cinq. Ces chances s'élèveront à la totalité de douze millions , formant le capital desdits cinquante mille billets , & il sera seulement prélevé le dixième sur chaque lot gagnant , pour être ladite retenue , déduction faite des frais de l'opération , remise dans la caisse du trésorier-général de la ville de Paris , & em-

N^o. 43. 27 Octobre 1787. h

ployée, sans délai, aux premières dépenses d'établissement des nouveaux Hôpitaux : A quoi voulant pourvoir, vu la requête du procureur du Roi de la Ville, & la délibération des sieurs Prévôt des marchands & Echevins : ouï le rapport, &c.

1°. Il sera ouvert au bureau de la Ville de Paris, aussi-tôt après la publication du présent Arrêt, une loterie, dont Sa Majesté a fixé le fonds à la somme de douze millions.

2°. Ladite loterie sera composée de cinquante mille billets de deux cents quarante livres chacun, lesquels pourront être subdivisés, par le trésorier-général du domaine de la Ville, en demi-billets & en quarts de billets.

3°. Lesdits cinquante mille billets seront tous visés par le premier Echevin, & signés par le sieur de Villeneuve, trésorier-général du domaine de la Ville, qui gardera en dépôt les billets originaux dont il aura délivré des portions subdivisées, ainsi qu'il est porté dans l'article ci-dessus.

4°. La totalité des douze millions, formant le montant de la loterie, sera remboursée par le sort d'un seul tirage, qui se fera, avec les formalités accoutumées, dans la grand'salle de l'Hôtel-de-ville de Paris, en présence des sieurs Prévôt des marchands & Echevins. Ce tirage sera effectué dans le courant du mois d'Août prochain. Les cinquante mille billets seront, à cet effet, mis dans une roue, à laquelle correspondra une roue séparée, contenant pareil nombre de billets, dans lesquels seront compris les dix mille lots désignés dans le tableau annexé au présent Arrêt.

5°. Il sera, en outre, attribué au premier & au dernier numéro qui sortiront de la roue, une prime de faveur de vingt mille livres, laquelle sera payée outre & par-dessus le lot qui leur pourra échoir.

6°. Les dix mille lots & les deux primes de faveur seront payés a bureau ouvert, en deniers comptans, par le trésorier-général du domaine de la Ville, trois mois après le tirage; le tout d'après la liste imprimée sur le procès-verbal des sieurs Prévôt des marchands & Echevins.

7°. Il sera retenu & prélevé sur chacun des lots, comme aussi sur les primes de faveur, le dixième de la somme desdits lots & primes; & le montant de cette retenue, déduction faite des frais de l'emprunt, restera dans la caisse du trésorier-général de la Ville, pour être employé, sous les ordres des sieurs Prévôt des marchands & Echevins, aux dépenses qui ont pour objet l'établissement des nouveaux Hôpitaux ordonnés pour suppléer à l'insuffisance de l'Hôtel-Dieu.

8°. Tous les sujets de Sa Majesté, de quelque âge, sexe, qualités & conditions que ce puisse être, pourront s'intéresser à ladite loterie, comme aussi les étrangers, Sa Majesté ayant renoncé & renonçant, en faveur desdits étrangers, même à l'égard de ceux qui sont sujets de Princes & Etats avec lesquels Elle pourroit être en guerre, à tout droit de marque, de confiscation & de représailles qui pourroient lui appartenir.

9°. Attribue Sa Majesté aux Prévôt des marchands & Echevins la connoissance de toutes les contestations auxquelles l'opération de ladite loterie pourra donner lieu, icelle interdisant à toutes ses Cours & Juges, sauf l'appel au Conseil. Fait au Conseil d'Etat, &c. *Signé*, LE BARON DE BRETEUIL.

Les 10,000 lots, dont le tirage se fera au mois d'Août 1788, & le paiement à compter du 1^{er}. Octobre suivant, seront distribués ainsi : un de 400,000, liv. un de 200,000, un de 100,000, deux de 80,000, quatre de 60,000, six de 50,000, quinze

de 30,000, vingt de 25,000, trente de 20,000, quarante de 15,000, soixante de 10,000, cent de 6000, deux cents de 4000, trois cents de 3000, quatre cents de 2000, six cents vingt de 1000, huit cents de 800, douze cents de 600, deux mille cinq cents de 500, trois mille sept cents de 400, & les deux primes de faveur de 10,000 liv. chacune. pour le premier & le dernier billets sortans.

Règlement du 9 octobre, fait par le Roi, portant établissement d'un Conseil d'administration du département de la guerre, sous le titre de **CONSEIL DE LA GUERRE.**

Sa Majesté ayant examiné, avec la plus profonde attention, tant l'état présent du département de la guerre, que les divers changemens qui se sont faits dans cette branche d'administration depuis son avènement au trône; Elle a reconnu que si quelques-uns de ces changemens ont intimement amélioré la constitution, la discipline & l'instruction de ses troupes, il reste beaucoup de points importans qui ont encore besoin d'être perfectionnés, beaucoup d'abus qui sont susceptibles de réformes, beaucoup d'objets de dépense ou de comptabilité qui peuvent être réduits ou éclairés; que le système politique des autres grandes puissances militaires de l'Europe étant maintenant de tenir leurs armées toujours prêtes à entrer en action, il est nécessaire, pour la dignité de la couronne, ainsi que pour l'honneur de la nation, qu'elle mette ses forces sur le même pied; qu'Elle peut se livrer d'autant plus volontiers à leur donner cette nouvelle disposition, que bien loin qu'il en doive résulter une augmentation de charge pour ses peuples, ce sera aux dépens des abus.

seulement, & par un ordre mieux entendu qu'Elle opérera cette amélioration, & que l'excédent des économies qui en résulteront, produira encore, tant pour le moment qu'éventuellement, un grand soulagement pour ses finances. Sa Majesté considérant en même-temps que pour parvenir, dans l'administration du département de la guerre, à un double résultat aussi important & aussi avantageux, il ne suffit pas du zèle & du travail d'un seul homme ; qu'il faut appeler autour du chef de ce département, les idées & les secours de plusieurs militaires éclairés ; qu'il n'y a qu'un Conseil ainsi composé, & constitué d'une manière permanente, qui puisse créer un plan, faire de bons réglemens, & sur-tout en maintenir l'exécution, mettre de la suite dans les projets, de l'économie dans les dépenses, de l'ordre dans la comptabilité, empêcher la fluctuation continuelle des principes, opposer une digue aux prétentions & aux demandes de la faveur, & enfin donner une consistance & une base à l'administration du département de la guerre ; Elle a établi & arrêté ce qui suit :

1^o. Sa Majesté crée & établit, par le présent Règlement, un Conseil permanent d'administration du département de la guerre, sous le titre de *Conseil de la guerre*.

L'administration de ce département sera ainsi, à l'avenir, partagée entre le secrétaire d'état de la guerre & le conseil de la guerre, de manière que le premier reste chargé de toute la partie active & exécutive de l'administration, & que le conseil de la guerre le soit de toute la partie législative & consultative. Sa Majesté détaillera & fixera ci-après, d'une manière plus précise, les fonctions, & les limites qu'Elle leur assigne.

2^o. Le conseil de la guerre sera composé de

huit officiers-généraux & d'un officier-général ou supérieur, qui fera les fonctions de rapporteur & de rédacteur, sous la direction immédiate du président du conseil. Entend Sa Majesté que la présidence du conseil soit invariablement attachée à la charge de secrétaire d'état du département de la guerre, de quelque état & de quelque grade qu'il puisse être, son secrétaire d'état devant être regardé comme son organe & son représentant dans ledit conseil. Ainsi, la totalité des voix complètes du conseil de la guerre, sera de 11, y compris la voix du rapporteur & celle du président, qui sera comptée pour deux.

3°. Il y aura au moins la moitié des membres du conseil qui seront lieutenans-généraux. Un des huit officiers-généraux sera tiré du corps du génie, & un de l'artillerie; les autres seront choisis de manière qu'ils n'aient pas servi dans la même armée.

4°. Sa Majesté nommera seule, cette fois, les officiers-généraux qu'Elle aura choisis pour la formation du conseil de la guerre; mais voulant assurer de plus en plus la parfaite composition de ce conseil, & sentant que les corps qui se régénèrent eux-mêmes par la libre nomination de leurs membres, ont un grand intérêt à se rendre sévères sur leur choix, autorise le conseil de la guerre à lui proposer, en cas de vacance, trois sujets élus par la voie du scrutin, dans le nombre de tous les officiers-généraux de son armée (en se conformant aux conditions de l'article précédent), entre lesquels Sa Majesté choisira celui des trois sujets le plus convenable.

Sa Majesté regrette que les raisons supérieures qui la déterminent à affecter à jamais la Présidence du conseil à la charge de secrétaire d'état du département de la guerre, l'empêchent, dans

la circonstance actuelle, d'appeler dans le conseil de la guerre, quelques-uns de MM. les Maréchaux de France ; mais elle ne compte pas, pour cela, se priver de leurs lumières, & Elle se réserve d'y avoir recours quand Elle le jugera nécessaire, & ainsi qu'il sera indiqué ci-après.

6°. Les officiers-généraux, employés activement, étant ceux sur l'expérience & les talens desquels Sa Majesté doit le plus compter, Elle déclare que les fonctions de membres du conseil de la guerre ne sont incompatibles avec aucune autre manière d'être employés, soit dans le commandement de ses provinces, soit près de ses troupes ; & Elle n'entend exclure de la possibilité d'être en même-temps membres du conseil de la guerre, que ceux qui seroient en résidence permanente dans ses places, ou employés dans ses colonies.

7°. Mais pour que les membres du conseil de la guerre puissent en même-temps vaquer aux autres destinations qui leur seroient assignées pour le service de Sa Majesté, le conseil de la guerre ne sera en exercice que depuis le 1^{er}. novembre jusqu'au 1^{er}. mai, à moins de circonstances particulières, qui mettroient le président dans le cas de prendre les ordres de Sa Majesté, pour prolonger le temps de la session, ou pour le convoquer extraordinairement.

8°. Si le conseil de la guerre avoit entamé quelque objet de travail qui lui parût essentiel à continuer pendant les six mois de vacances, sans qu'il fût besoin pour cela du concours de tout le conseil de la guerre, il pourra établir, à son choix, une commission intermédiaire, de trois de ses membres, & la charger de poursuivre ce travail pour le mettre sous les yeux du conseil, à l'époque de sa rentrée.

9°. Mais, lors même qu'il n'y aura pas de com-

mission intermédiaire , il subsistera toujours à Versailles , pendant le temps des vacances du conseil de la guerre , un bureau de renvoi , chargé de recueillir tous les projets , mémoires ou plaintes qui pourroient être adressés au conseil de la guerre ; ce bureau , qui sera aux ordres immédiats du rapporteur , fera en même-temps le bureau d'expéditions & de service du conseil de la guerre pendant le temps qu'il sera en activité :

10°. Sa Majesté voulant d'avance annoncer , par la manière dont ce bureau sera monté , les dispositions générales de retranchemens & d'économie qu'Elle veut introduire dans tous les bureaux du département de la guerre , règle que tout le service du bureau du conseil de la guerre sera fait par deux secrétaires , sauf au rapporteur dudit conseil , en cas qu'il y ait , pendant les six mois d'assemblée , des travaux multipliés & pressans , de se pourvoir passagèrement de copistes.

11°. Il sera préparé incessamment , soit à l'hôtel de la guerre , soit dans une des maisons qui dépendent de ce département , un emplacement convenable , tant pour les assemblées du conseil de la guerre , que pour lui servir de bureau & de dépôt.

12°. Sa Majesté fixera aussi incessamment , avec les même vues d'économie qu'Elle s'est invariablement prescrites , la somme qu'Elle affecte aux dépenses annuelles du conseil de la guerre , soit pour les honoraires des membres qui le composeront , soit pour les frais de bureau , soit pour les dépenses des voyages des membres dudit conseil , chargés , ainsi qu'il sera dit ci-après , de visiter , pendant l'été , les troupes & les établissemens militaires ; & cette somme , une fois

fixée, sera administrée par lui-même, relativement aux objets n'aura pas déterminés, & dont Elle aura le bien de son service, abandonné la disposition au conseil.

13°. Sa Majesté voulant que la plus parfaite harmonie règne entre le conseil de la guerre & le secrétaire d'état de ce département, & sentant que cette harmonie dépend beaucoup de la fixation la plus précise de leurs fonctions, & des limites respectives de leur ressort, Elle s'est attachée, avec la plus grande attention, à établir cette fixation, & Elle l'a déterminée de la manière suivante.

14°. Le secrétaire d'état de la guerre conservera exclusivement dans sa main toute la partie active & exécutive de l'administration, & ainsi par conséquent le travail avec le Roi & avec le principal ministre, les rapports à faire aux conseils actuels ou autres, que Sa Majesté jugera à propos de former; la direction & la disposition de toutes les mesures relatives à la guerre; la correspondance avec les généraux, commandans de provinces, intendans, commandans des divisions, inspecteurs divisionnaires, & généralement tous employés militaires ou relatifs au militaire. Il conservera pareillement la proposition à tous les emplois & à toutes les grâces du département, de quelque espèce qu'elle soient, en demeurant toutefois assujetti aux principes, & aux règles que Sa Majesté a dessein de se faire proposer incessamment, à cet égard, par le conseil de la guerre.

15°. Le conseil de la guerre sera chargé de la confection & du maintien de toutes les ordonnances, de la connoissance & de la discussion de l'emploi, ainsi que de la comptabilité de tous

es fournitures ayant rapport aux troupes ; il sera également chargé de maintenir l'observation des principes & des règles que Sa Majesté va établir pour la dispensation des emplois , & de toutes les graces militaires ; & à cet effet , pour que le conseil de la guerre puisse ne rien ignorer de ce qui sera fait , à cet égard , par le secrétaire d'état , & éclairer Sa Majesté , si son ministre s'étoit écarté des règles & principes qu'Elle aura fixés , le secrétaire d'état sera tenu de donner communication , au conseil de la guerre , de toutes les expéditions qui auront été faites.

16°. Sa Majesté attribue encore au conseil de la guerre la connoissance & l'examen de toutes les affaires de discipline militaire & de contravention aux ordonnances ; la proposition des punitions à décerner , quand elles n'auront pas été déterminées par les ordonnances ; la discussion de tous les projets d'amélioration sur quelque partie de la constitution & du service que cela puisse être ; l'examen de tous les ouvrages militaires qui paroîtront , soit pour accorder à cet égard les permissions que demanderont leurs auteurs , soit pour recueillir les idées utiles & les lumières qu'ils pourroient renfermer.

17°. Enfin comme une administration éclairée doit toujours être en mouvement pour s'améliorer , le conseil de la guerre enverra tous les ans , à son choix , un ou plusieurs de ses membres pour visiter , tantôt dans une partie du royaume , tantôt dans l'autre , sans que cela soit annoncé à l'avance , les troupes , les garnisons , les camps d'instruction , les places de guerre , les hôpitaux , les établissemens de vivres & autres établissemens militaires de tout genre. Ces membres du conseil

de la guerre porteront, pendant leur commission, le titre de visiteurs-général, & seront revêtus de lettres de service dans ce grade, auront le droit de prendre connoissance de tous les objets indiqués ci-dessus, sans pouvoir toutefois donner aucun ordre; & ils rapporteront au conseil de la guerre des mémoires détaillés sur les transgressions, négligences ou abus qu'ils auront reconnus dans leur tournée, ainsi que sur les changemens qui leur paroîtront avantageux à introduire.

18°. Le conseil de la guerre pourra aussi, quand il le jugera à propos, envoyer, avec la permission du Roi, soit des officiers-généraux choisis parmi ses membres, soit des officiers qu'il choisira dans l'armée, pour voyager dans les pays étrangers, en connoître les armées, observer leurs méthodes, leurs principes, les comparer aux nôtres, & rapporter ces connoissances au conseil de la guerre, en sorte que ce conseil soit toujours en activité d'observation & de travail, pour perfectionner de plus en plus l'art & la constitution.

19°. Indépendamment des moyens établis ci-dessus, le conseil pourra appeler momentanément à ses discussions ou délibérations, tel officier-général, ou supérieur, ou particulier de l'armée, dont il jugera que les connoissances lui sont nécessaires sur l'objet qu'il s'agira de discuter.

20°. Le conseil de la guerre pourra de même appeler à ses assemblées, soit pour se procurer les éclaircissemens nécessaires, soit pour le consulter, tel chef des bureaux de la guerre qu'il jugera à propos, & de même tel commissaire des guerres ou autre employé militaire, ou relatif au militaire, tel qu'il puisse être.

(La suite à l'ordinaire prochain.)

du Roi, du 28 août 1787,
sur le règlement sur les lettres de ratifi-
cation des actes translatifs de propriété des
rentes assignées sur les revenus du Roi.

Les Officiers, Bas-Officiers et Soldats
de trente-un régimens, ont reçu l'ordre
de rejoindre leurs corps, les uns au 1^{er}.
novembre, les autres au 30 du même mois.
Voici la liste des premiers. *Bresse, Beauce,
Anjou, Rohan, Penthievre, Normandie,
Bourbon, Isle-de-France, Lyonnois, Dau-
phiné, Guyenne*. La destination ou l'em-
placement actuel des huit premiers est en
Bretagne; des trois autres, à Toulon &
Nîmes. Ceux qui doivent rejoindre au 30
novembre, sont, *Royal, Touraine, Pro-
vence, Viennois, la Reine, Artois, Maré-
chal de Turenne, Picardie, Navarre, Lor-
raine, Vivarais, Armagnac, Aunis, Royal-
Auvergne, Royal-Corse, Royal Vaisseaux,
Flandres, Conti, Beaujolois, Corps de
Montréal*; les quatre premiers en Bretagne,
sept en Normandie, deux en Picardie, un
en Artois, & les deux derniers en Flandre
& Hainault.

Les payeurs de rente, six premiers mois
de 1787, sont à la lettre J.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 17 Octobre.

Le fort d'Amsterdam est aujourd'hui en-

tièrement décidé ; voici la suite des circonstances qui ont accompagné cet événement. Le 6, la Régence se conforma unanimement & sans aucunes réserves, aux résolutions des Etats de Hollande, qui ont eu pour objet l'entier rétablissement du Prince Stadhouder, dans ses charges & dignités, la liberté de prendre la couleur orange, la cassation des Sociétés armées, & la destitution des Régens, que les bourgeoisies avoient mis en place dans le courant de l'année, en divers lieux. En conséquence, les Bourguemestres *Beels* & *Dedel*, & les autres Régens d'Amsterdam, cassés il y a quelques mois, furent rétablis, & siégèrent au Conseil. Aussitôt, une Commission des Etats de Hollande se rendit auprès de la Princesse d'Orange, pour s'informer de la satisfaction qu'elle exigeoit sur le fait des empêchemens mis à son voyage à la Haye. S. A. R. remit aux Députés la réponse écrite que voici.

Nobles, Grands & Puissans Seigneurs,
 Autant j'ai été affectée de toutes les circonstances qui ont rendu nécessaires les instances du Roi mon frère, & qui ont consisté en grande partie dans les résolutions lésives, prises par une petite majorité absolument illégale de l'Assemblée, qui composoit alors les Seigneurs Etats de *Hollande*, contre les avis pressans & revêtus des argumens les plus irréfragables, tant de Mrs. de l'Ordre Equestre, que les députés des villes qui se sont opposées à ladite majorité ; autant suis-je sensible aujourd'hui à la proposition de cette

députation, faite au milieu d'une assemblée de *L. N. & Gr. Puissances*, constitutionnellement établie, & composée de commettans légitimes & compétans. Je puis donc aussi confier en sûreté à cette assemblée le soin de prendre les résolutions & mesures nécessaires pour anéantir celles par lesquelles la ci-devant pluralité illégale n'a pas craint d'approuver & de louer la conduite des commissaires à *Woerden*, & en général celle de tous les auteurs & coopérateurs de l'arrêt violent de ma Personne, & pour désavouer publiquement tout ce qui s'est passé lors de cet attentat sans exemple.

Loin de n'être pas touchée du sort de ces auteurs & coopérateurs coupables, je sens une véritable aversion de toute punition proprement dite; mon attachement aux intérêts d'un pays que je regarde comme ma patrie, ainsi que mon estime pour une nation libre, de laquelle j'ai reçu pendant environ 20 ans plusieurs marques d'affection, me font souhaiter avec ardeur de manifester ultérieurement les vrais sentimens de mon cœur, & d'adoucir le sort desdites personnes, autant que l'équité & le bien-être du pays peuvent le permettre, & sans blesser les égards que je dois à ma maison & à la nation même.

Comme par les résolutions unanimes de *L. N. & Gr. Puissances*, pour le rétablissement des droits héréditaires du *Stadhouderat*, ainsi que des autres dignités éminentes de *S. A. S.* mon époux, & pour l'avancement du repos, de l'harmonie & de la confiance dans la province, par l'anéantissement total des nouveautés dangereuses & illégales qu'on avoit introduites, & au moyen desquelles la patrie a été conduite sur le bord de sa ruine, je vois qu'il a déjà été satisfait en grande partie au vœu général de la partie la plus nombreuse & la meilleure

de cette même nation , dont les vrais sentimens avoient été étouffés depuis quelque temps par violence & par oppression ; & attendu qu'il est entièrement hors de mes vues de m'expliquer aujourd'hui sur des objets à l'égard desquels la justice pourroit juger qu'il est de son intérêt de devoir faire des recherches juridiques , conformément aux loix du pays, je me bornerai, pour prouver combien je suis éloignée de tout desir de voir porter atteinte à l'honneur ou aux biens , & sur-tout aux vies des susdits auteurs & coopérateurs , à demander à leur égard , que , restant pour toujours éloignés de ma cour , ils soient & restent démis de tous les postes de gouvernement & d'administration , afin que le public , qui a été lésé en ma personne , soit pleinement rassuré que désormais il ne pourra plus être commis par eux de nouveaux excès , & porté atteinte à la liberté & à la sûreté générale ; & que ceci soit inséré & confirmé dans la sanction solennelle par laquelle *V. N. & Gr. Puissances* voudront bien ratifier toute cette affaire. C'est sur ce pied que pour moi-même j'acquiesce pleinement à la satisfaction qui m'est offerte aujourd'hui unanimement par *L. N. & Gr. Puissances*.

Au reste , aussitôt que tout ce que dessus aura reçu son plein & entier accomplissement ; que par la ville d'*Amsterdam* il aura été satisfait à tout ce que *V. N. & Gr. Puissances* ont résolu , & à tous les points de la satisfaction auxquels la ville a pleinement consenti , & qu'en conséquence l'on aura effectivement exécuté , tant le rétablissement de la régence que de la milice-bourgeoise , sur l'ancien pied légal , en désarmant les corps d'exercice associés , je n'aurai rien de plus pressé que d'intercéder *S. A. S. Monseigneur le Duc de Brunswick* , pour qu'il renonce à toutes

entreprises ultérieures contre la ville d'*Amsterdam*, & au dessein de la réduire à un plus grand état d'angoisse ; & je prierai instamment le Roi mon frère, de s'en contenter avec moi, & de rappeler par conséquent ses troupes du territoire de la république.

Je proteste aussi de la manière la plus solennelle, que je ne desirerai rien avec plus d'ardeur, que de voir bientôt rétablir & assurer sur des fondemens solides l'harmonie, le bien-être & le lustre de cette nation, jadis si heureuse, & qui m'a toujours été chère. Mes efforts seront non interrompus & zélés, pour y coopérer toujours de toutes mes facultés ; je tâcherai non-seulement d'oublier les torts passés ; mais je m'estimerai heureuse en manifestant ultérieurement mes vœux les plus pures, & une tendre sollicitude pour le bien-être de la république, particulièrement de cette province. Je continuerai infatigablement à cultiver les mêmes sentimens dans mes enfans, que j'ai tâché d'élever comme enfans de la patrie, afin qu'ils puissent se rendre dignes de l'estime, de l'amour & de la confiance des régens & des habitans, & qu'ils les méritent constamment pour l'avantage & l'utilité du pays.

Signé WILHELMINE.

Les Députés demandèrent ensuite à S. A. R. la désignation des personnes dont elle requéroit l'éloignement, & reçurent la liste des noms suivans : MM. *Camerling*, Conseiller de Harlem ; *Blok*, Echevin de Leyde ; de *Witt*, Echevin d'*Amsterdam* ; *Van-Toulon*, Conseiller de Gouda ; *Van-Foreest*, Conseiller d'*Alckmaar* ; *Costerus*,

Secrétaire à Woerden; de *Lange*, Conseiller de Gouda; de *Gyselaar*, Pensionnaire de Dordrecht; *Van-Zeeberg*, & *Van de Kastele*, Pensionnaires de Harlem; *Van-Berkel* & *Wischer*, Pensionnaires d'Amsterdam; de *Kempenaer*, Conseiller d'Atckmaar; en outre, MM. *Van-Leyden*, *Abbema*, *Hovy le jeune* & *Bicker*, Conseillers d'Amsterdam, & Membres de la Commission de défense de cette ville. La plupart des voix des Etats de Hollande consentirent à ces démissions; & le 11, les Députés d'Amsterdam y adhérèrent.

Dès la veille, tout étoit convenu pour la reddition de la ville. Le 9, le Duc de Brunswick avoit demandé, par une Lettre aux Bourguemestres, le désarmement des Auxiliaires & Volontaires qui se trouvoient à Amsterdam, & la remise de la Porte dite de Leyde, à un détachement Prussien, avec assurance de ne laisser entrer aucun soldat dans la ville, de maintenir la discipline, & de retirer les troupes après le désarmement; un Bourguemestre & deux Conseillers se rendirent le lendemain auprès de S. A. S. & convinrent avec Elle des articles suivans.

I. Les troupes du Roi occuperont la porte dite de Leyde, par un détachement de 150 hommes, 10 chasseurs, 4 hussards, 1 ordonnance; & il sera placé deux pièces de canon près de la porte.

II. Il sera mis deux bataillons avec les chasseurs en quartier à l'Overtoom (faubourg d'Amsterdam).

III. Il n'entrera personne des troupes du Roi en ville, sans avoir obtenu à cet effet le consentement préalable du magistrat, afin qu'il ne soit point donné par-là occasion d'animer les esprits.

IV. Les bourguemestres & conseil de la ville prendront les mesures nécessaires pour s'assurer des écluses aux portes de Haerlem & de Musden.

V. L'on me donnera journellement connoissance légale, jusqu'à quel point les résolutions des Etats, auxquelles la ville d'Amsterdam a déjà accédé, auront été mises en exécution.

VI. M^r. de Haaren sera informé, en qualité de commissaire de ma part, de tout ce qui est relatif au désarmement, afin de pouvoir m'en faire un rapport exact.

Fait à l'Overtoom, le 10 octobre 1787.

Signé CHARLES G. F. Duc de BR.

DEDEL, ELIAS ARNOUTZ, BICKER.

Le même jour, 150 Prussiens ont occupé cette Porte de Leyde ; 2000 autres sont cantonnés dans le faubourg d'Overtoom, & le Duc de Brunswick a rouvert la communication interrompue entre Wesop & Amsterdam. Pour accélérer le départ de ces troupes étrangères, la Régence a demandé aux Etats, de les remplacer par des détachemens nationaux. En conséquence, le régiment Suisse de *May*, le premier régiment d'*Orange-Nassau* infanterie, & les Gardes à cheval sont entrés à Amsterdam. L'on a dégarni les

(187)

remparts de leur artillerie , licencié & désarmé les Auxiliaires, prohibé la plupart des Gazettes du parti patriotique, & arboré le drapeau orange sur la Maison-de-Ville, l'Hôtel de la Compagnie des Indes & l'Amirauté. La Régence ayant exhorté, pour sûreté, le public à prendre cette couleur, un grand nombre d'habitans l'ont adoptée ; mais , afin que personne ne soit forcé à en faire autant par des violences particulières , une Milice bourgeoise choisie a veillé à la tranquillité publique.

Comme on continuoit à la Haye , à casser les vitres des patriotes , à piller leurs maisons , à les arrêter & à en livrer même aux Prussiens , les Etats de Hollande ont rendu une nouvelle publication contre ces excès , promettant une prime de mille florins ; à quiconque en dénoncera les auteurs , qui seront punis de mort.

L'Ordre Equestre a fait , le 8 , à l'assemblée , la proposition d'augmenter considérablement les forces de terre de la république , & de prendre à sa solde des troupes Allemandes.

Le 3 , les Etats de Hollande ont arrêté , sur la proposition des Députés de Dordrecht , de casser le Rhingrave

(188)

de *Salm*, de toutes ses charges militaires, & de le faire poursuivre criminellement pour crime de désertion. Les Etats généraux ont confirmé cette résolution, & défendu de recevoir le Rhingrave dans aucunes de leurs Colonies, & arrêté d'écrire à leurs Ministres à Hambourg, & en Danemarck, de demander la saisie de cet Officier, en cas qu'il voulût s'embarquer pour l'une des possessions de l'Etat dans l'Inde ou en Amérique. (*Gazette de Leyde*, N^o. 83).

465 prisonniers, la plupart des Corps-Francis, pris à l'attaque des différens lieux qui ont fait résistance, ont été transférés dans les Etats du Roi de Prusse.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 20 Octobre.

On attend ici vers la fin de ce mois, le Comte de *Trautmansdorf*, nouveau Ministre plénipotentiaire de l'Empereur auprès de nos provinces; aujourd'hui, on apprend qu'il est arrivé le 10 à Cologne.

Les troupes qui sont aux Pays-Bas, & qui depuis peu ont subi déjà plusieurs changemens de destination, vont en essuyer un nouveau, c'est-à-dire, qu'elles seront placées en d'autres garnisons ou cantonne-

mens que ceux qu'elles occupent aujourd'hui. L'artillerie de Malines & toutes les munitions ont dû partir pour Luxembourg, depuis le 19.

Par une ordonnance des Bourguemestres, Echevins de cette ville, &c. pour assurer la tranquillité publique, il est défendu à tous cabaretiers de garder qui que ce soit passé 11 heures du soir, à peine de 25 flor. d'amende. *Item*, de porter de nuit de gros bâtons courts, ou autres instrumens perturbateurs. On a interdit également tout attroupement de vagabonds, sous peine envers les contrevenans de deux ans de captivité dans la maison de force.

Quoique la dernière ratification de S. M. I. ait mis le sceau au maintien des constitutions nationales, en tout ce qui paroïssoit en altérer l'essence ou la forme, & intéressoit la liberté & les droits du public, cet acte de justice du Souverain n'a pas satisfait encore les esprits. On se croit toujours lésé, tant que les affaires de discipline ecclésiastique, qu'on imagine être celles de la religion, ne seront pas terminées au gré des prêtres du pays, c'est à-dire, tant qu'on sera privé de quelques couvens supprimés, des confréries, & de la théologie scholastique de Louvain, telle qu'on l'enseignoit en Europe, il y



déré, & s'est déclaré prisonnier à la première barque, qui s'en est approchée. Le Capitaine vouloit s'échouer & se brûler ; mais l'équipage s'est soulevé, dans la crainte d'être massacré par les habitans, & ils ont remis le gouvernail à un esclave Turc pris la veille, & qui les a pilotés pour entrer dans le canal. Les Officiers déposent que l'escadre composée de 12 voiles & de quelques brûlots, a dû être jetée à la côte ; ils présument même que les frégates ont péri en mer.

Les Ambassadeurs de Tipo-Saïb, arrivés depuis un an à Bassora, viennent de faire leur entrée dans cette capitale ; malgré la perte de trois de leurs vaisseaux naufragés ou brûlés dans le golfe Persique, leur suite est encore fort nombreuse, & ils apportent de riches présens à Sa Hauteffe.

« Suivant des lettres de Paris, le camp
 » qui devoit être formé sur la Meuse sera
 » différé ; mais les préparatifs maritimes
 » sont en activité. Huit régimens sont des-
 » tinés à s'embarquer, & 54 bataillons bor-
 » deront les côtes de Normandie & de
 » Bretagne. Trois régimens qui s'embar-
 » quent seront distribués, à ce qu'on dit,
 » sur des frégates armées en flûtes, & qui
 » mettront en mer sous l'escorte de six
 » vaisseaux de ligne commandés par M.
 » de *Soulanges*. On croit qu'ils sont des-
 » tinés aux îles d'Amérique. Les autres
 » cinq régimens mettront à la voile, à
 » ce qu'on croit, pour l'Île-de-France. Le
 » Duc de *Dorset* est de retour ici ; mais
 » le public est fort mal instruit de l'état

a trois siècles. Il paroît à ce sujet une longue remontrance des Etats de Brabant, que nous rapporterons au journal prochain.

Pour dédommager nos Lecteurs des récits très-suspects qu'on fait circuler dans les Gazettes, nous nous empressons de publier l'extrait de lettres authentiques de Constantinople, du 25 septembre dernier.

Les premières hostilités ont eu lieu le 31 août, dans l'embouchure du Boristhène. 11 chaloupes canonnières turques ont attaqué une frégate & un paquebot Russes, qui vouloient descendre dans la mer Noire, & qui ont été forcés de remonter le fleuve. La frégate s'est échouée au dessous de Globock. Le Commandant de Cherson a fait passer 4000 hommes à Kilbourn, & ils élèvent sur cette côte des batteries, qui en défendront les approches.

Le 19 septembre, une nouvelle division, composée de 4 vaisseaux & de 3 frégates, mouillée depuis un mois à l'entrée du Bosphore, est entrée dans la mer Noire, pour aller joindre la grande division qui a dû partir elle-même de *Echingéré-Iskelessi*, rade au sud de Varna, & se réunir près d'Ocksakow à la première division. On présuinoit qu'elle rencontreroit l'escadre Russe sortie de Sebastopole; mais celle-ci a été accueillie le matin à la hauteur des bouches du Danube, par une violente tempête qui a désemparé tous les bâtimens.

Hier matin un vaisseau Russe de 70 canons, dématé de tous ses mâts, est entré dans le canal l'espace de trois lieues, a mouillé près de Bukjui-

déré, & s'est déclaré prisonnier à la première barque qui s'en est approchée. Le Capitaine vouloit s'échouer & se brûler ; mais l'équipage s'est soulevé, dans la crainte d'être massacré par les habitans, & ils ont remis le gouvernail à un esclave Turc pris la veille, & qui les a pilotés pour entrer dans le canal. Les Officiers déposent que l'escadre composée de 12 voiles & de quelques brûlots, a dû être jetée à la côte ; ils présument même que les frégates ont péri en mer.

Les Ambassadeurs de Tipo-Saïb, arrivés depuis un an à Bassora, viennent de faire leur entrée dans cette capitale ; malgré la perte de trois de leurs vaisseaux naufragés ou brûlés dans le golfe Persique, leur suite est encore fort nombreuse, & ils apportent de riches présens à Sa Hauteesse.

« Suivant des lettres de Paris, le camp
 » qui devoit être formé sur la Meuse sera
 » différé ; mais les préparatifs maritimes
 — » sont en activité. Huit régimens sont des-
 » tinés à s'embarquer, & 54 bataillons bor-
 » deront les côtes de Normandie & de
 » Bretagne. Trois régimens qui s'embar-
 » quent seront distribués, à ce qu'on dit,
 » sur des frégates armées en flûtes, & qui
 » mettront en mer sous l'escorte de six
 » vaisseaux de ligne commandés par M.
 » de *Soulanges*. On croit qu'ils sont des-
 » tinés aux îles d'Amérique. Les autres
 » cinq régimens mettront à la voile, à
 » ce qu'on croit, pour l'Île-de-France. Le
 » Duc de *Dorset* est de retour ici ; mais
 » le public est fort mal instruit de l'état

» actuel des négociations, quoique cha-
 » cun prétende en avoir le secret. Cepen-
 » dant, en général, les espérances de paix
 » paroissent se fortifier. »

« Les deux fonderies de canons de Montcenis dans le Bourbonnois, & d'Indrette sur la rivière de Nantes, se sont chargées de fournir à la Marine 200 pièces de canon par mois, jusqu'à concurrence de 1200 canons nécessaires pour compléter l'armement de tout nos vaisseaux de ligne. Sa Majesté a ordonné en même temps, de mettre sur les chantiers 12 vaisseaux neufs, & leurs constructions seront d'autant plus promptes, qu'il y a actuellement des bois & des mâtures rassemblés dans nos ports, pour environ 30 vaisseaux de ligne. » *Paragraphes extraits des Papiers Anglois.*

Il est arrivé cet été un événement qui devoit bien détourner les malades, vrais ou imaginaires, de faire usage en même temps de l'air de mer, & des bains d'eau salée, si fort en usage depuis un certain nombre d'année. Plusieurs Dames, de l'avis de praticiens ignorans, se logèrent près de la mer, & se baignèrent régulièrement tous les jours. Il en résulta, que de cinq personnes jouissant d'une bonne santé, ou au moins passable, trois devinrent étiques, crachèrent le sang, & eurent tous les symptômes de pulmonie. Comme elles vivoient ensemble, elles consultèrent un habile médecin, qui leur ordonna sur le champ de discontinuer l'usage des bains, & d'aller respirer un air plus pur. Elles suivirent son avis, & grâces à la diète & aux médicamens qu'elles prirent, elles sortirent promptement de l'état de langueur où elles s'étoient trouvées.



